

Tables des matières

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT	IV
TABLES DES MATIÈRES.....	V
LISTE DES TABLEAUX	IX
REMERCIEMENTS	X
INTRODUCTION	1
Une définition générale de la famille	1
La solidarité familiale	3
La solidarité familiale dans des rapports intergénérationnels en transition	4
Orientation et plan du mémoire	6
CHAPITRE 1	
DES FAMILLES CANADIENNES-FRANÇAISES AUX NOUVELLES CONDITIONS DE LA PARENTALITÉ ET DE LA GRAND-PARENTALITÉ AU QUÉBEC	11
Les familles canadiennes-françaises	11
<i>Les familles canadiennes-françaises sur le territoire</i>	11
<i>La formation, la structure et l'organisation de la famille canadienne-française</i>	13
<i>Le réseau de parenté</i>	14
<i>Les relations intergénérationnelles et les grands-parents dans le système de parenté</i>	15
Vers de nouvelles conditions de vie familiale au Québec	16
<i>Nouvelles conditions de la parentalité</i>	16
<i>Nouvelles conditions de la grand-parentalité</i>	21
<i>Nouvelle configuration et nouveaux rapports intergénérationnels</i>	24
CHAPITRE 2	
LA SOLIDARITÉ FAMILIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE	27
Un modèle multidimensionnel de la solidarité familiale intergénérationnelle	27
L'« esprit de famille »	29
La transmission de l'« esprit de famille » et les consensus	30
Les manifestations concrètes de la solidarité : la sociabilité, la coopération et les pratiques d'aide	32
La structure d'opportunités et de contraintes de la solidarité	36

CHAPITRE 3

VERS UN RÔLE GRAND-PARENTAL : LA SOLIDARITÉ FAMILIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS LA TRANSITION

.....	40
Les parcours biographiques et leurs transitions.....	40
<i>Les parcours biographiques : une négociation avec les calendriers sociaux et le contexte</i>	41
<i>Les transitions dans les parcours biographiques</i>	42
La naissance comme transition	43
La solidarité familiale intergénérationnelle et le réinvestissement familial après la naissance.	45
Le rôle grand-parental actuel	48
<i>Le rôle grand-parental auprès des nouveaux parents</i>	48
<i>Le rôle grand-parental auprès des petits-enfants</i>	50
<i>La grand-parentalité négociée avec les parents</i>	51
<i>Des grands-mères et des grands-pères dans une diversité de situations concrètes</i>	53

CHAPITRE 4

QUESTION DE RECHERCHE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

.....	58
Objectifs et question de recherche	58
L'approche qualitative	59
Population visée et terrain de recherche	60
<i>Les parents et grands-parents de jeunes enfants</i>	60
Les entretiens individuels semi-dirigés croisés.....	61
<i>L'entretien individuel semi-dirigé comme méthode de collecte de données</i>	61
<i>Les entretiens croisés</i>	62
<i>Présentation des schémas d'entretien</i>	63
Déroulement de la collecte de données.....	65
<i>Recrutement des parents et des grands-parents</i>	65
<i>La collecte de données</i>	66
Méthode d'analyse.....	67
Portrait des participants	67
<i>Description générale des participants</i>	67
<i>Les parents et grands-parents rencontrés</i>	68

CHAPITRE 5

LA NAISSANCE D'UN ENFANT ET LES TRANSFORMATIONS DE LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

INTERGÉNÉRATIONNELLE	77
La solidarité familiale intergénérationnelle initiale.....	77
<i>En contexte de proximité géographique</i>	78

<i>Une proximité géographique discontinue : le cas de Julie A. et Monique A.</i>	82
<i>En contexte d'éloignement géographique et de potentiel élevé de déplacements</i>	82
<i>Quand l'éloignement excède une frontière et une distance de déplacement ordinaire : le cas de Stéphanie J. et Marcel J.</i>	85
<i>Quand la solidarité familiale intergénérationnelle initiale est minimale : le cas d'Alexandre I.</i>	85
<i>Au-delà des «déterminations» de l'espace physique</i>	86
Vers la transition	87
<i>Une transition envisagée et planifiée</i>	87
<i>Quand les grands-parents ne s'y attendent pas ou ne s'y attendent plus</i>	89
<i>Des circonstances particulières</i>	89
<i>Une réaction hors du commun</i>	90
La naissance et ses suites	91
<i>Une solidarité familiale intergénérationnelle peu altérée par la transition</i>	91
<i>Un renforcement volontaire de la solidarité familiale intergénérationnelle</i>	93
<i>D'une relation presque inexistante à une volonté d'engagement du grand-parent</i>	96
<i>Quand la transition semble inachevée</i>	97
<i>Quand les transitions se cumulent</i>	98
Après la naissance : le renforcement de la solidarité et la multiplication des pratiques	99
CHAPITRE 6	
EXPÉRIENCE ET EXERCICE DU RÔLE GRAND-PARENTAL	102
Le rôle grand-parental : d'abord répondre aux besoins de ses enfants devenus parents	102
<i>Le soutien financier, les services et la coopération</i>	102
<i>Le soutien informatif et émotionnel : guider et conseiller dans l'exercice du rôle parental</i>	104
Aider dans la conciliation travail-famille	106
<i>La garde occasionnelle et réactive</i>	106
<i>La garde régulière et fréquente</i>	107
<i>La garde de longue durée</i>	109
<i>Payer une « petite gardienne »</i>	110
<i>La garde, mais encore?</i>	111
Une présence auprès des petits-enfants	111
<i>Présence grand-parentale... en présence parentale?</i>	114
Le temps passé avec les petits-enfants	114
<i>Être présent et accompagner</i>	115
<i>Entretenir la routine et passer du temps « de qualité »</i>	115
<i>Sortir de la routine pour enrichir le temps « de qualité »</i>	116

Grands-mères et grands-pères : des rôles différenciés	118
L'éducation des enfants : un rôle parental partagé avec les grands-parents?	120
<i>Les grands-parents « gâteaux »</i>	120
<i>Les grands-parents transmetteurs</i>	122
<i>Les grands-parents coopérants</i>	124
<i>Les grands-parents impliqués</i>	126
Le rôle grand-parental dans son articulation au rôle parental	128
CHAPITRE 7	
DISCOURS SUR LE RÔLE GRAND-PARENTAL : MÉMOIRES, IDÉAUX ET CONCEPTIONS PERSONNELLES	132
Composer une conception personnelle du rôle grand-parental	132
Les figures du passé	133
<i>Les figures dépassées</i>	133
<i>Les figures exemplaires du passé</i>	136
Les contre-exemples contemporains	139
<i>L'asservi ou le manque d'autonomie</i>	139
<i>L'envahissant ou le manque de respect d'autonomie des parents</i>	140
<i>L'égoïste ou le manque d'implication</i>	141
L'idéal de la grand-parentalité : De ci, mais pas de ça	144
Le rôle grand-parental : entre la réalisation d'un idéal et l'adaptation au contexte de solidarité dans lequel il s'inscrit	147
<i>Les conditions structurelles de la solidarité</i>	148
<i>L'idéal de la grand-parentalité chez les parents</i>	151
<i>Des idéaux réalisés ou réalisables</i>	152
Au premier temps des discours sur le rôle grand-parental	154
CONCLUSION	
DEVENIR ET EXISTER COMME GRAND-PARENT	157
BIBLIOGRAPHIE	161
ANNEXE 1 : SCHÉMA D'ENTRETIEN – VERSION PARENT	169
ANNEXE 2: SCHÉMA D'ENTRETIEN – VERSION GRAND-PARENT	180
ANNEXE 3 : AVIS DE RECRUTEMENT	189
ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – VERSION PARENT	190
ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – VERSION GRAND-PARENT	194

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Caractéristiques des parents et des grands-parents rencontrés.....	69
TABLEAU 2 : Répartition des grands-parents interrogés selon le rôle tenu et son articulation aux fonctions parentales.....	131

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pu aboutir sans l'aide et les précieux encouragements des professeurs, de ma famille et de mes amis. Je tiens d'abord à remercier tous les professeurs du Département de sociologie de l'Université Laval qui, par leurs enseignements, ont avivé mon intérêt pour la sociologie et ont nourri ma soif de connaissances. Je suis fière d'avoir été formée ici, entourée de gens compétents, rigoureux et passionnés.

Parmi ces professeurs je tiens particulièrement à remercier mon directeur de recherche, Dominique Morin, qui, malgré son horaire surchargé et ses nombreuses responsabilités, a toujours été une présence rassurante dans mon parcours à la maîtrise. Sa générosité, sa perspicacité et la richesse de ses réflexions théoriques ont toujours mené à un foisonnement d'idées et m'ont guidée sur la bonne voie. Je veux le remercier aussi de m'avoir permis de travailler à ses côtés. J'ai grandement appris de ces expériences et j'en ressors grandie. Merci infiniment pour tout.

Merci à mon amoureux et partenaire de vie, Pier-Luc Lamoureux, pour son soutien constant, ses encouragements, sa confiance et son écoute. Il a toujours cru en moi et en mes compétences et a su trouver les mots justes dans les moments de doute et de remise en question. Merci d'avoir été là, tout simplement.

Merci également à ma fidèle lectrice, Réjeanne Boucher, qui a toujours su m'aiguiller dans ma rédaction et m'offrir de précieux conseils pour polir la présentation de mon mémoire. Merci de m'avoir toujours encouragée et soutenue dans mon parcours académique.

Je voudrais aussi remercier Catherine Dussault qui a été présente à mes côtés (littéralement!) tout au long de ma rédaction. Elle m'a souvent conseillée et a su m'aider à mettre de l'ordre dans mes idées. Merci d'avoir fait de la rédaction de ce mémoire un processus assurément moins solitaire que j'aurais pu le craindre.

Je voudrais par ailleurs remercier les 20 participants à cette recherche qui m'ont généreusement offert de leur temps; sans eux, mon mémoire n'aurait pu être mené à terme.

Je souhaite enfin remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC). Leur soutien financier a grandement contribué à la réalisation de ce mémoire.

Introduction

La sociologie de la famille est marquée par la référence à une opposition conceptuelle entre des types traditionnels et modernes à partir desquels on pouvait concevoir les transformations des vies familiales au courant des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles. L'opposition conceptuelle est nette : à des familles traditionnelles qui se seraient perpétuées dans la reproduction d'un modèle de relations codées et dans la transmission de normes contraignant la subjectivité de leurs membres, se seraient substituées des familles modernes, aux relations interpersonnelles plus électives et démocratiques. Ces relations modernes, tout en laissant plus d'espace au développement de l'individualité, auraient conservé un caractère stable et indissoluble où les rôles de chacun seraient autrement codés, d'une manière qui suppose l'autonomie du couple et l'éducation des enfants appelés à s'épanouir dans la même autonomie. Mais les familles actuelles, dégagées des structures et rôles codés, parfois même qualifiées d'« incertaines » (Roussel, 1989), outrepassent les limites de ces deux types. L'autonomie des membres de la famille y demeure valorisée dans une recherche d'arrangements concrets plus ou moins aisée.

Les familles contemporaines se présentent aussi sous une plus grande multiplicité de formes, au point où certains refusent même de proposer une définition de la famille qui puisse les embrasser. En introduction de son ouvrage *Sociologie de la famille contemporaine*, De Singly souligne qu'il ne sert à rien de chercher dans ses lignes une définition claire de la famille : « étant donné qu'une des spécificités des familles contemporaines est le "flou" de cette définition » (2010, p.7). Bien que ce flou soit avéré, il nous semble pertinent de préciser d'emblée comment la famille est abordée dans ce mémoire de recherche. Il sera ensuite question d'expliquer pourquoi c'est par l'entremise de la solidarité familiale qu'il nous apparaît plus révélateur d'étudier les vies familiales actuelles, et plus particulièrement le rôle grand-parental, rôle qui évolue au sein des relations intergénérationnelles dans lesquelles il prend forme et qui permet d'observer comment la solidarité familiale intergénérationnelle s'incarne de diverses manières.

Une définition générale de la famille

La famille repose sur deux types de liens : la filiation et l'alliance¹. La filiation est l'ensemble des liens entre des individus qui descendent les uns des autres, que cette descendance soit réelle, présumée ou simulée (Sabran, 1970) et elle ne doit donc pas être comprise comme un fait biologique, mais plutôt comme un

¹ Même si l'alliance est constitutive de la famille comme institution, certaines nouvelles formes familiales peuvent désormais exclure l'alliance (surtout la conjugalité). Il en sera question plus précisément dans le premier chapitre.

construit social. L'alliance renvoie essentiellement à l'union entre des individus non apparentés et leur famille respective (Deliège, 2011). Puisque la filiation et l'alliance peuvent s'articuler de différentes manières – donnant ainsi lieu à une multiplicité de structures familiales – on s'engagerait dans une impasse à vouloir appuyer la définition de la famille sur des critères de structure formels et précis. Par-delà cette diversité, qui existe aussi avant et hors des sociétés modernes, la famille sera plutôt définie ici comme institution, comme système privilégié de relations et comme espace d'émergence et de négociation de rôles.

La famille est d'abord une institution sociale vivante, c'est-à-dire « un ensemble d'actes et d'idées » qui se pose aux individus, mais qui n'est pas fixé: elle change, évolue et se transforme à différents moments (Fauconnet et Mauss, 1901, p.150-151). Comme institution, la famille propose un ensemble de croyances, de règles de conduite et d'attentes, inscrites dans un système qui définit et organise les relations entre les individus (Deliège, 2011). En ce sens, la sociologie de la famille doit être attentive non seulement aux structures et aux pratiques, mais aussi aux représentations et aux idéaux.

La famille est aussi « a unity of interacting personalities », pour reprendre la formule connue de Burgess (1926). Autrement dit, la famille est un système de relations interpersonnelles dans laquelle se vivent des situations d'interactions, qu'elles soient intentionnelles ou non. La famille comme système de relations se développe et se maintient par les interactions qu'entretiennent ses membres. Ces interactions communiquent, renforcent et font évoluer les valeurs, les croyances, les opinions entre les membres de la famille ; elles assurent ainsi l'unité et la cohésion de groupe (Burgess, 1960). Ce système de relations est privilégié puisqu'il est important dans la socialisation des personnalités au cours des premières années de vie et qu'il s'inscrit habituellement dans la longue durée, comparativement à d'autres systèmes de relations, généralement temporaires ou associés à une période spécifique de la vie. Cela est d'autant plus vrai qu'actuellement les membres de la famille ne sont plus soumis à un contrôle étroit d'une communauté qui sanctionne leurs conduites. À l'opposé de la famille institution où l'intégration et les rôles étaient codés et définis de l'extérieur, les familles sont désormais inscrites dans le modèle de la famille compagnonnage où l'intégration des membres repose davantage sur des relations affectives, électives et démocratiques (*Ibid.*).

Cet espace relationnel qu'est la famille assigne encore des rôles particuliers à chacun. Le concept de rôle renvoie ici à l'idée d'attentes normatives plus ou moins flexibles qui émergent de dynamiques d'interactions au sein de groupes et qui sont amenées à varier dans le temps (Coenen-Huther, 2005). Les rôles dans la famille ne sont ainsi pas attribués, consensuels et statiques, mais ils sont au contraire négociés, souples et conciliés avec d'autres rôles qui se composent d'attentes parfois opposées. Les membres de la famille

entretiennent une multiplicité de relations, à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de la famille, générant de ce fait un entrecroisement de plusieurs rôles qui impliquent des attentes normatives diverses (*Ibid.*).

La solidarité familiale

Les multiples formes de vies familiales actuelles, qui s'inscrivent dans les déterminations universelles de la famille définies précédemment, maintiennent leur unité par la solidarité. La solidarité est conçue par Durkheim comme un état de cohésion et d'interdépendance entre des individus ayant conscience d'appartenir à une « communauté » d'idées, de sentiments et d'intérêts (Durkheim, 1893, p.27). La solidarité n'est pas une fonction de la famille, mais plutôt un état de conscience partagé se manifestant par des représentations et des pratiques particulières aux membres d'une même famille. Elle se détache ainsi de la connotation exclusivement positive qu'on lui appose communément : la cohésion qu'elle produit ne se traduit pas nécessairement sous forme de bien-être pour les individus liés, mais peut également être vécue de manière oppressive (Bengtson et *al.*, 1991), d'autant plus qu'elle n'est pas intentionnelle, puisque le lien familial est d'abord et avant tout donné, plutôt que choisi (Charbonneau, 1993).

Les écrits de Durkheim (1893) nous invitent à concevoir distinctement deux formes de la solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique. Dans un contexte où la première forme de solidarité est dominante, très peu de place est accordée aux divergences individuelles : les traditions et les coutumes imposent leurs impératifs aux consciences et incitent au contrôle social des gestes de chacun. Sous l'effet de cette solidarité mécanique, les individus sont assimilés et sont en quelque sorte « absorbés » par leur groupe familial lié par la similitude des sentiments, des manières de penser, d'être et d'agir. Dans un contexte où c'est plutôt la solidarité organique qui prédomine, non seulement la place accordée à l'autonomie est-elle nettement plus importante, mais les divergences individuelles peuvent même être encouragées (Durkheim, 1893). Durkheim soutient qu'à mesure que la société se complexifie, par la différenciation des individus qui la composent, la solidarité mécanique régresse, alors que la solidarité organique progresse et devient prépondérante (*Ibid.*, p.159-160). Le lien familial en devient ainsi un d'appréciation et d'affection interpersonnelle dans la différence complémentaire, lien qui n'évacue toutefois pas les conflits et les situations dans lesquelles les membres de la famille peuvent percevoir de l'injustice et des contraintes.

Cette transition s'étant produite dans les familles, l'institution familiale propose désormais davantage d'espaces d'autonomie qui sont plus ou moins explicitement délimités, ce qui peut encourager la différenciation individuelle de chacun. L'autonomie des membres de la famille peut ainsi être admise, mais à l'intérieur des limites représentées et ressenties comme convenables pour le maintien de la solidarité au sein

du groupe familial (*Ibid.*). L'espace d'autonomie que les familles peuvent accorder à leurs membres permet à ceux-ci de se définir, de penser et d'agir plus librement. Contrairement à l'indépendance, qui désigne une disposition à s'affranchir des liens de dépendance, l'autonomie n'est pas incompatible avec le maintien de liens de dépendance qui caractérisent la solidarité dans les familles (D. Singly, 2000). Non seulement l'autonomie n'est pas incompatible avec la solidarité familiale, mais elle ne peut survenir que dans un réseau de relations significatives comme la famille puisqu'elle ne peut s'acquérir que par la reconnaissance d'autrui. L'autonomie doit ainsi être traitée comme le résultat d'un dialogue, d'une négociation au sein d'un groupe comme la famille (Bertaux, 2005).

Bien que prédomine dans les discours l'idée d'une famille dans laquelle les liens sont électifs, librement consentis et propices au développement d'une identité toute personnelle, les éléments qui en font une unité coercitive d'organisation de la vie sociale n'ont pas été tout à fait évincés et ils répriment encore l'autonomie individuelle. Parce que l'appartenance à une famille plutôt qu'à une autre ne relève pas a priori d'un choix, les familles sont encore empreintes de certaines formes de solidarité mécanique qui imposent des sentiments d'obligations, tels que l'honneur et le devoir (Charbonneau, 1993).

La solidarité familiale dans des rapports intergénérationnels en transition

Sous l'influence des travaux de sociologues comme Durkheim (1892) et Parsons (1955), on a longtemps privilégié l'étude de la famille conjugale au détriment des études sur la parenté et sur les relations familiales intergénérationnelles. Au début du XX^e siècle, la croyance selon laquelle la solidarité en dehors de la famille nucléaire allait poursuivre son déclin était assez répandue. On considérait alors qu'une fois hors de leur famille d'origine, par la constitution de leur propre famille, les individus seraient dégagés des liens de dépendance avec leurs parents, et que les relations s'affaibliraient jusqu'à disparaître éventuellement (Parsons, 1955). En ce sens, la famille était considérée comme une institution temporaire, de laquelle on devait « se libérer » pour en fonder une nouvelle (Durkheim, 1892).

Mais l'affaiblissement des liens intergénérationnels qu'on prédisait n'est toutefois pas un fait avéré pour bien des adultes contemporains. Le système familial est certes conjugal, puisque sa structure repose presque exclusivement sur ce type de famille, mais l'ensemble de ces familles s'imbriquent et les relations avec les familles d'origine des conjoints persistent habituellement (Attias-Donfut et Segalen, 2007). La solidarité familiale ne doit pas ainsi être étudiée uniquement à l'intérieur de son unité résidentielle. C'est d'ailleurs l'un des problèmes récurrents des études sociologiques sur les familles, soulevé par Lapierre-Adamcyk et *al.* (2009) : la plupart de celles-ci réduisent leur regard à la définition statistique de la famille

comme ménage. Lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux relations familiales à l'intérieur d'une même unité résidentielle, on néglige l'inscription intergénérationnelle des individus et les solidarités qui perdurent avec ceux qui ne cohabitent pas.

Avant de s'attarder à l'importance que revêt la solidarité familiale intergénérationnelle, il convient d'abord de préciser les notions de génération et d'intergénérationnel² employées dans ce mémoire, celles-ci étant l'objet de discussions en raison de la confusion qui persiste quant à leur définition respective. Attias-Donfut (1991) distingue quatre principales significations attribuées à la notion de génération : elle peut à la fois désigner une durée, un ensemble d'individus vivant un événement biographique au cours de la même année, un groupe de personnes dont les biographies individuelles sont marquées par le contexte sociohistorique – correspondant ainsi au concept d'« ensemble générationnel » de Mannheim (1928) – ou finalement désigner la position d'un individu par rapport aux autres dans une même famille. C'est cette dernière définition relationnelle et généalogique qui est retenue ici. Ainsi définie, la notion de génération renvoie aux liens entretenus au sein d'une famille en fonction des positions généalogiques occupées par chacun, positions qui se permutent au fur et à mesure des transitions que vit cette famille. La génération est donc appréhendée comme une situation qui change dans le temps, référant à différentes étapes de la vie familiale, à mesure que les membres sont amenés à tenir de nouveaux rôles familiaux.

La notion d'intergénérationnel découle de cette définition relationnelle de la génération. Elle se définit avant tout comme un ensemble de rapports, positifs ou négatifs, entre des individus appartenant à des générations différentes (Quénart et Hurtubise, 2009). Malgré que la notion d'intergénérationnel soit assez large, et puisse décrire autant les rapports entre les générations dans les familles que dans la société en général, elle sera néanmoins circonscrite ici à l'univers des personnes apparentées. Contrairement à la filiation qui désigne le fait qu'une personne est née d'une autre personne et fait partie d'une lignée particulière, l'intergénérationnel se comprend plutôt en termes de relations et de rapports négociés et conciliés entre personnes apparentées appartenant à différentes générations.

La solidarité familiale s'inscrit dans cet espace intergénérationnel, et donc entre des générations dont les relations sont appelées à se transformer dans le temps, au fil des transitions qui ponctuent le déroulement de la vie familiale. Pour approfondir la compréhension relative à la solidarité familiale intergénérationnelle, il est de mise d'adopter une perspective qui permet de cerner cet aspect dynamique et changeant qui la

² À l'instar de Quénart et Hurtubise (2009), l'emploi de l'adjectif « intergénérationnel » sera privilégié au détriment du terme « intergénérationnalité », dont l'usage n'est encore qu'occasionnel dans les travaux sociologiques parût jusqu'à présent.

caractérise. La naissance d'un enfant comme transition majeure qui engendre une permutation des positions générationnelles est ainsi apparue idéale pour observer la transformation de la solidarité familiale intergénérationnelle, et voir comment elle se redéfinit avec l'acquisition de nouveaux rôles familiaux, comme le rôle grand-parental.

Considérant les transformations ayant marqué l'institution familiale au courant du siècle dernier (De Singly, 2010), les rôles familiaux ne se définissent plus uniquement par rapport à certaines normes partagées, mais aussi en grande partie dans la dynamique relationnelle de chacune des familles (Coenen-Huther, 2005). Non seulement la transition à la parentalité et à la grand-parentalité se produit dans une solidarité familiale préexistante qui définit l'horizon des possibilités, mais les nouveaux rôles familiaux se profilent aussi à travers des interactions quotidiennes qui se « sédimentent » et par lesquelles se met graduellement en place un univers d'attentes réciproques (Kaufmann, c1992). Analyser la solidarité dans des rapports intergénérationnels en transition, exige ainsi de porter attention aux interactions entre les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents, puisque celles-ci peuvent être déterminantes de la manière dont le rôle grand-parental se compose. Car c'est bien dans son articulation avec le rôle parental que se définit le registre des fonctions grands-parentales tenues (Le Borgne-Uguen, 2003).

Le rôle des grands-parents prend non seulement forme en référence au rôle parental, mais aussi en référence aux représentations de ce qu'est et de ce que devrait être la grand-parentalité. L'inscription dans un contexte québécois sera ainsi considérée, car il se situe en trame de la solidarité familiale intergénérationnelle et de la grand-parentalité étudiées ici. Il est question de représentations de la grand-parentalité qui se trouvent autant dans l'actualité des idéaux, des normes, des conditions de vie que dans les souvenirs d'un passé encore proche de familles canadiennes-françaises.

Orientation et plan du mémoire

Ce mémoire tentera donc de répondre à la question suivante : **Comment évolue la solidarité familiale intergénérationnelle entre parents et grands-parents dans la transition que représente la naissance d'un premier enfant et petit-enfant, plus particulièrement en ce qui concerne la place accordée, négociée et prise par les nouveaux grands-parents dans la vie familiale de leur(s) enfant(s), gendre(s) et bru(s) ?** Cette question aide à cerner comment s'articule et évolue la solidarité familiale intergénérationnelle entre les parents et les grands-parents, notamment en regard du rôle grand-parental, et en s'intéressant non seulement aux manifestations concrètes de la solidarité, mais aussi aux significations que chacun y accorde. Étant donné que la solidarité familiale intergénérationnelle s'inscrit nécessairement

dans un espace relationnel où le rôle grand-parental n'est pas indépendant du rôle parental, des grands-parents et des parents d'une même famille ont été rencontrés pour mieux comprendre leur expérience de cette transition familiale.

Les trois premiers chapitres posent d'abord les considérations préalables à l'élaboration de la question de recherche énoncée au paragraphe précédent. Le **premier chapitre** situe le contexte sociohistorique dans lequel s'inscrit la solidarité familiale intergénérationnelle et la grand-parentalité contemporaine au Québec. Il montre que les vies familiales canadiennes-françaises étaient marquées par l'importance du réseau de la parenté avec lequel on entretenait des relations cordiales, engagées par des devoirs mutuels. Le rôle des grands-parents était alors assez restreint, éphémère et les relations entretenues avec ceux-ci étaient diluées dans l'ampleur du réseau formé par la parenté. Dans le passage vers une société québécoise qui se voulait moderne, les aspirations des jeunes générations se sont distancées du modèle familial traditionnel, valorisant alors de nouveaux idéaux qui ont influencé leur situation familiale et leurs façons de concevoir les relations dans celle-ci. Le rôle des grands-parents s'est ainsi transformé dans un contexte où la famille est désormais perçue comme un projet dans lequel on veut investir et où les relations familiales sont plus personnelles et moins cérémonieuses. Par ailleurs, les changements démographiques comme la réduction de la taille des familles et l'augmentation de l'espérance de vie ont modifié la place des grands-parents dans la configuration générationnelle, faisant d'eux des sujets du présent et du futur qui ont une place prépondérante dans les familles.

Le **deuxième chapitre** explique comment l'étude de la solidarité familiale intergénérationnelle dans ce mémoire se distancie d'analyses centrées uniquement sur les pratiques d'échange dans les familles. La présente recherche est également attentive à des aspects non quantifiables de la solidarité : les normes, les sentiments, les significations attribuées aux échanges, les processus par lesquels s'organise et se transmet cette solidarité, ainsi que l'espace d'opportunités et de contraintes dans lequel elle s'insère. La solidarité, telle que considérée ici, est un état de relation dont l'intensité et la forme variable s'observent à travers le mouvement d'ensemble de ses expressions interpersonnelles. Le modèle multidimensionnel de la solidarité familiale intergénérationnelle de Bengtson et *al.* (1991) définit l'étendue des aspects traités dans ce mémoire, aspects qui sont distingués, puis développés et enrichis en regard des résultats de travaux qualitatifs. Malgré les aspirations d'autonomie grandement valorisées, les sentiments d'obligation à l'endroit des membres de la famille – que l'on aime aussi – y apparaissent encore manifestes. On observe aussi que c'est par la transmission réciproque que se partage un ensemble de croyances et de valeurs entre les membres de la famille qui assure certains consensus nécessaires au maintien de la solidarité familiale intergénérationnelle.

Cette solidarité se manifeste concrètement par des pratiques de sociabilité et d'aide qui se profilent en fonction des besoins, des ressources, des volontés et des attentes des uns et des autres. Enfin, des conditions telles que la taille de la famille, le niveau de disponibilité de ses membres, leur dispersion dans l'espace géographique et leur possibilité de se déplacer peuvent influencer la manière dont la solidarité familiale intergénérationnelle se traduit dans ses pratiques.

Le **troisième chapitre** aborde la manière dont se redéfinit la solidarité familiale intergénérationnelle avec la naissance d'un premier enfant et comment le rôle grand-parental se dessine dans celle-ci. La naissance y est décrite comme une transition dans les parcours biographiques où la solidarité se transforme et où chacun réévalue ses besoins et ses attentes en fonction des nouveaux rôles qu'ils acquièrent. Le moment de la transition et le contexte dans lequel elle se produit apparaissent déterminants quant à la façon dont elle est vécue. Les manières dont le rôle prend forme dans les dynamiques relationnelles avec les nouveaux parents et les petits-enfants sont ensuite présentées. Leur rôle se traduit par du soutien auprès des parents, principalement par la garde des petits-enfants, et par un investissement affectif et relationnel envers ces derniers. La teneur et l'ampleur du rôle grand-parental sont toujours négociées avec les parents, où chacun impose ses limites pour assurer le maintien de leur autonomie respective. Ce chapitre rend enfin compte des variations du rôle des grands-parents selon certaines caractéristiques et dans l'éventail des configurations et des rapports familiaux.

Le **quatrième chapitre** énonce d'abord les objectifs qui sous-tendent la question de recherche, présentée ci-haut. Comme il est question d'étudier la solidarité familiale intergénérationnelle en transition et l'adoption de nouveaux rôles familiaux, l'approche qualitative s'est posée comme choix à privilégier, celle-ci permettant d'étudier les aspects non quantifiables de la solidarité. Par ailleurs, parce que le rôle grand-parental prend forme dans le jeu des interrelations et des manifestations concrètes de la solidarité familiale intergénérationnelle, la méthode des entretiens croisés, donnant accès aux discours des parents et des grands-parents, est utilisée. Le recrutement auprès de ceux-ci ainsi que le déroulement de la collecte de données sont également exposés, à la suite des justifications de la démarche choisie. Enfin, les schémas d'entretiens des parents et des grands-parents sont décrits avant de présenter chacune des paires de participants rencontrés.

Les trois chapitres subséquents présentent les analyses des résultats obtenus. Le **cinquième chapitre** examine la transformation de la solidarité familiale intergénérationnelle dans la transition à la parentalité et à la grand-parentalité, suivant une analyse en trois temps. Il trace d'abord un portrait des solidarités un an avant

l'annonce de la naissance prochaine du premier enfant, selon la distance qui sépare les lieux de résidence des futurs parents et grands-parents. L'espace géographique apparaît ici structurant dans les manières dont s'exprime concrètement la solidarité, mais d'autres facteurs tels que les affinités et les tensions entre les conjoints et les parents ont une influence plus importante sur la solidarité familiale intergénérationnelle initiale. On voit ensuite comment la naissance d'un enfant est annoncée et attendue, et comment cette transition est anticipée différemment selon le contexte et le moment auquel elle advient dans les parcours biographiques des parents et des grands-parents. Ce chapitre décrit enfin la période après la naissance et les diverses orientations que peuvent prendre les solidarités familiales intergénérationnelles. Une norme de renforcement de la solidarité apparaît en trame des discours des parents et des grands-parents et induit chez la plupart une multiplication des pratiques et des aménagements dans la structure d'opportunités et de contraintes de la solidarité familiale intergénérationnelle.

Le **sixième chapitre** se concentre sur cette période qui suit la naissance, et se penche sur la manière dont le rôle grand-parental prend forme et la manière dont les parents perçoivent et s'accommodent à celui-ci. Il traite d'abord des diverses fonctions de soutien exercées par les grands-parents en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes formulées par les parents. On y voit que la réceptivité des parents influence l'ampleur et la teneur de ces fonctions de soutien. Ce chapitre discute ensuite de la garde et de l'accompagnement des enfants comme aide offerte aux parents, mais également comme moyen de passer du temps avec les enfants et de développer une relation significative avec ceux-ci. Les manières d'engager une relation avec leurs petits-enfants varient beaucoup d'un grand-parent à l'autre. La présence parentale, les intentions des grands-parents, la fréquence des moments passés ensemble et le fait d'être une grand-mère ou un grand-père ont une influence marquée sur l'adoption de conduites particulières et sur l'initiation de certaines activités avec les petits-enfants. Ce chapitre analyse enfin la répartition variable des fonctions éducatives et disciplinaires entre les parents et les grands-parents. Quatre catégories de grands-parents en ressortent : les « gâteaux », les transmetteurs, les coopérants et les impliqués. Le rôle tenu par les grands-parents apparaît toujours articulé au rôle parental; il se définit dans son rapport avec le rôle parental précédemment tenu, mais aussi en rapport avec le rôle parental de leurs enfants devenus parents.

Si le sixième chapitre porte sur le rôle grand-parental tel qu'il est exercé concrètement, le **septième chapitre** explore quant à lui les diverses représentations entretenues à son égard, représentations trouvées autant dans la mémoire de relations intergénérationnelles du passé que dans des figures actuelles de la grand-parentalité. En décrivant les grands-parents des relations intergénérationnelles vécues précédemment, les participants identifient des comportements et des attitudes à éviter chez certaines figures grand-parentales

dépassées et identifient également des figures grand-parentales exemplaires desquelles ils cherchent à s'inspirer. Leurs représentations s'élaborent également à partir de leurs observations de la multiplicité des manières de tenir le rôle grand-parental aujourd'hui. Leurs discours sont marqués par des figures stéréotypées de grands-parents contemporains qui servent de contre-exemples : l'« asservi », l'« envahissant » et l'« égoïste ». Les grands-parents en viennent ainsi à définir une conception personnelle idéalisée de leur rôle dans la filiation des figures grand-parentales exemplaires et dans une volonté de distanciation par rapport aux figures dépassées et aux figures contre-exemplaires contemporaines. Enfin, ce chapitre montre comment les participants tentent de concilier les attentes que posent ces conceptions idéalisées et le contexte de solidarité dans lequel l'exercice de la grand-parentalité se réalise concrètement.

La **conclusion** résume enfin les principaux résultats de recherche, décrivant notamment comment l'exercice de la grand-parentalité prend forme dans une solidarité familiale préexistante et s'articule au rôle parental. Le rôle grand-parental y est défini comme étant proprement relationnel, contingent et flexible. La conclusion amorce enfin des réflexions sur la reconnaissance que confère le rôle grand-parental, en contexte où ceux qui l'exercent se voient cheminer vers la fin de leur vie.

Chapitre 1

Des familles canadiennes-françaises aux nouvelles conditions de la parentalité et de la grand-parentalité au Québec

Pour étudier comment la situation des grands-parents et la solidarité familiale se présentent aujourd'hui, il faut d'abord retracer la transformation des vies de familles canadiennes-françaises, puisque la mémoire et les caractères de celle-ci continuent de marquer les représentations, les normes et les pratiques actuelles. De nouvelles conditions de la parentalité et de la grand-parentalité se sont mises en place dans le passage à une société québécoise se voulant moderne, durant la seconde moitié du XX^e siècle. Avec ces changements, une nouvelle configuration générationnelle s'est imposée dans la majorité des familles québécoises et a redéfini du même coup la place de la grand-parentalité dans le système des relations intergénérationnelles.

Les familles canadiennes-françaises

Lorsqu'on tente de tracer un portrait des familles canadiennes-françaises, les raccourcis caricaturaux resurgissent souvent, car l'ensemble que l'on tente de décrire est complexe et multiple, contrairement aux représentations idéalisées ou critiquées d'un passé dont les Québécois se sont distanciés. Dans cette section du chapitre, il ne sera question que d'en souligner quelques traits caractéristiques, en faisant état de la structure familiale, de l'ancrage territorial des familles, des rôles assignés à leurs membres et des réseaux de relations familiales avant les changements socioculturels de l'après Deuxième Guerre mondiale.

Les familles canadiennes-françaises sur le territoire

Les familles canadiennes étaient d'abord urbaines, l'implantation d'une colonie en Nouvelle-France étant principalement motivée par des objectifs commerciaux (Lacoursière et *al.*, 2011). Pendant plus d'un siècle, le commerce des fourrures a constitué presque l'unique activité économique des Canadiens et ce n'est qu'à la suite de la Conquête, que les familles canadiennes se sont massivement installées en milieu rural pour défricher et cultiver la terre. Bien que la majorité des familles n'étaient pas d'abord rurales, c'est toutefois à cette image de cultivateurs que l'on fait souvent référence, celle-ci ayant particulièrement marqué les esprits en raison du portrait de la vie agricole véhiculée par le clergé catholique aux XIX^e et XX^e siècles (Fortin et *al.*, 1987).

Du début du XIX^e jusqu'à 1921, la majorité des familles canadiennes-françaises vivaient hors des agglomérations urbaines et s'organisaient en unité de production où tous les membres de la famille participaient au travail pour une subsistance commune, notamment le travail agricole (Hughes, 1972). Dans son étude sur les familles canadiennes-françaises de la paroisse de Saint-Irénée, Gérin (1971 [1931]) observe que l'emploi de main-d'œuvre salariée pour les travaux agricoles était assez inhabituel, puisque travail et famille allaient habituellement de pair. La production agricole des familles était généralement non spécialisée, indépendante et autosuffisante.

Les familles étaient assez nombreuses; le nombre de personnes résidant dans le même foyer pouvait s'élever à plus de 20, surtout lorsqu'elle était composée des parents et des enfants, mais aussi de la femme et des enfants de l'« héritier », celui qui reprendrait éventuellement la ferme familiale (Garigue, 1970, p.102). Le système de legs des terres des Canadiens français ne pouvait en effet transmettre la terre familiale qu'à un seul des enfants. Si l'entreprise familiale pouvait être autosuffisante et ne nécessitait pas l'embauche de personnel salarié, c'est que la terre était peu vaste et que le nombre d'enfants était assez élevé. Dans une telle situation, diviser celle-ci afin que chacun des enfants en ait une part aurait été irréaliste et contre-productif. Les autres enfants quittaient ainsi pour s'établir sur une nouvelle terre ou le père vendait sa propriété pour racheter un lot de terre plus vaste où il pouvait y établir chacun de ses enfants (Hughes, 1972).

Mais ce mode d'établissement rural sur le territoire était voué à atteindre structurellement sa limite, les espaces de colonisation ne pouvant plus accueillir le surplus de la population rurale (Gérin, 1971 [1931]). Les milieux urbains furent dès lors une destination de plus en plus prisée pour les fils et filles des milieux ruraux. La population rurale a ainsi commencé à stagner vers la fin du XIX^e siècle, alors que la population urbaine s'est multipliée pour devenir majoritaire en 1921 (Statistique Canada, 2011³). La migration massive vers les villes a entraîné certes des changements dans la vie quotidienne des familles, mais n'a pas nécessairement compromis l'institution familiale. Malgré la migration en milieu urbain, les familles canadiennes-françaises conservaient, somme toute, une structure et une organisation similaires à celles des milieux ruraux. Malgré l'indépendance financière acquise par le salaire individuel, les familles urbaines au début du XX^e siècle formaient encore des unités de production et de sécurité sociale; les faibles revenus, l'absence de syndicat et de système public de soutien social rendant nécessaire le support de la famille et la mise en commun des salaires pour subvenir aux besoins de chacun (Fortin et al., 1987). Alors que la famille rurale n'hésitait pas à se relocaliser, la famille urbaine était plutôt « ensouchée » à un milieu de vie où les membres de la parenté

³ Tableau disponible en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo62f-fra.htm> [consulté le 12 avril 2017]

étaient omniprésents, tant dans le quartier que sur le lieu de travail, consolidant du même coup l'institution familiale. (*Ibid.*, p.30).

La formation, la structure et l'organisation de la famille canadienne-française

Pour les familles canadiennes-françaises, le mariage était l'événement fondateur; il précédait la formation de tout groupe familial et n'avait de sens que si les mariés envisageaient avoir des enfants ensemble (Garigue, 1970). La naissance du premier enfant survenait souvent peu de temps après le mariage, et se produisait ainsi autour de la mi-vingtaine. Les familles canadiennes-françaises avaient en moyenne sept enfants⁴ entre le début du 18^e siècle et la fin du 19^e siècle (ISQ, 1999).

À cette époque, la séparation des rôles et des responsabilités des pères et des mères reposait sur une forte division sexuelle du travail, grandement encadrée par l'Église. Le rôle du père était de défendre sa famille, d'éviter les écarts de conduite des enfants pouvant nuire à sa réputation et d'assurer la subsistance matérielle de celle-ci, tandis que le rôle de la mère était d'offrir une présence physique continue à la maison en s'occupant des travaux domestiques et des soins aux enfants (Garigue, 1970). Toutefois, étant donné l'absence récurrente des hommes, plusieurs étant par exemple engagés dans l'industrie forestière, les femmes pouvaient tenir le rôle de « chef de famille » par *intérim*. Malgré que les fonctions d'autorité et de protection étaient alors de son ressort, « la mère se [sentait] "déléguée" du père pour les punitions et ne [semblait] pas agir de sa propre "autorité" » (*Ibid.*, p.37). C'est que cette distribution des rôles parentaux et conjugaux était si profondément ancrée dans les mentalités, notamment par l'influence de l'enseignement religieux, que chacun des rôles était dépeint comme une vocation, une inclination naturelle à laquelle on ne pouvait s'opposer.

Découlant de cette division genrée des rôles, les relations qu'entretenaient les parents avec les enfants différaient selon le genre du parent. Les relations entretenues entre la mère et les enfants se caractérisaient principalement par la confiance et la confiance, tandis que les relations entre le père et les enfants étaient marquées par le respect et la distance émotionnelle. Mais au-delà de ces différences dans les relations, les enfants étaient tous traités de façon similaire et n'avaient pas une place particulière dans le foyer familial; ils travaillaient et participaient aux tâches domestiques à l'instar de leurs parents. Souvent nombreux, le développement de leur individualité et leur épanouissement n'étaient alors pas une priorité pour les parents (Moreux, 1982). Loin d'en souffrir nécessairement, les enfants orientaient leurs aspirations en fonction de

⁴ L'indice synthétique de fécondité est estimé à 6,8 enfants par femme en 1851 (ISQ, 1999, p.10).

leur milieu familial et des possibilités qu'il offrait. La famille canadienne-française endossait alors pleinement sa fonction de reproduction biologique, mais surtout sociale et culturelle : reproduction des styles de vie, des rôles, des traditions et des valeurs.

Cette reproduction familiale était d'autant plus forte qu'elle était encadrée par l'Église catholique, alors prépondérante dans l'organisation de la vie des communautés canadiennes-françaises; elle s'occupait des services de santé, de l'enseignement et de la sécurité sociale sous forme de charité publique. La religion pénétrait donc sans difficulté la vie familiale, au point où les croyances religieuses et les valeurs familiales en venaient même à se superposer presque parfaitement. Et on pouvait difficilement échapper à la transmission de celles-ci, car la communauté – une paroisse ou un quartier regroupant quelques réseaux de parenté – ne manquait pas d'assister la famille dans la transmission des valeurs et des traditions fortement teintées par le catholicisme (Moreux, 1981).

Le réseau de parenté

La famille canadienne-française formait un groupe domestique autonome, mais maintenait généralement des liens serrés avec la parenté. Garigue précise que, chez les Canadiens français, la parenté correspond à « toute la structure des rapports qui rattachent l'individu par des liens divers aux différentes "familles" qui existent comme groupes "en ménage" dans des résidences différentes et séparées » (1970, p.53). Même si cette « structure de rapports » pouvait s'étendre sur un large territoire, rares étaient les familles isolées qui n'avaient aucun lien de parenté dans leur milieu de vie. Dans bien des cas, la parenté et le voisinage se confondaient (Fortin et *al.*, 1987) et la sociabilité pouvait même se limiter aux individus apparentés : « l'enfant ne joue qu'avec ses frères et sœurs, ses cousins; adolescent, il ne fréquente comme conjoints potentiels que ceux dont la famille présente avec la sienne des relations d'alliance éprouvées et, tout le reste de la vie, c'est presque exclusivement avec la parenté que l'individu a des relations significatives » (Moreux, 1981, p.12). Mais bien que le choix des fréquentations était essentiellement « prélevé » dans le réseau de la parenté, on n'entretenait toutefois pas de relations étroites et affectives avec toutes les personnes apparentées. À l'exception de la relation de confiance entre deux sœurs ou deux cousines par exemple, la majorité n'entretenait que des relations cordiales et polies avec la parenté, soutenues par des obligations réciproques (Fortin et *al.*, 1987). L'acceptation des devoirs mutuels entre les membres d'un même réseau de parenté était assez généralisée et il était ainsi presque inconcevable de refuser d'offrir de l'aide à une personne apparentée, sauf si les besoins de celle-ci dépassaient la capacité de donner. Certains parents étaient plus

souvent sollicités que d'autres en raison de leur position familiale et de leurs ressources particulières, mais le réseau d'échanges était généralement assez vaste (Garigue, 1970).

Parmi tous les membres du cercle de parenté, ce sont principalement ceux du côté maternel qui occupaient une place prépondérante. Les femmes étaient les principales instigatrices des rencontres, des activités, des communications et des échanges entre les différentes familles et avaient habituellement une inclination à maintenir prioritairement les relations avec les membres de leur propre famille. L'importance du cercle de parenté maternelle structurait ainsi la sociabilité et les échanges de tous les membres de la famille, et non pas seulement ceux de la femme : les hommes fréquentant souvent davantage leurs beaux-frères que leurs propres frères (*Ibid.*).

Les relations intergénérationnelles et les grands-parents dans le système de parenté

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les grands-parents étaient loin d'être rares malgré l'espérance de vie relativement peu élevée à l'époque. La majorité de ceux-ci étaient encore vivants à la naissance des petits-enfants, mais leur présence dans les familles canadiennes-françaises était plutôt éphémère et leur rôle généralement restreint. Les grands-parents cohabitaient généralement avec un de leurs enfants⁵ (Fortin et al., 1987); l'« usure des corps », causée par les tâches agricoles ou par le travail ouvrier faisant d'eux des « personnes à charge » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.236). Souvent l'ainé, celui qui reprenait la ferme familiale chez les agriculteurs, résidait avec ses parents âgés. En milieu rural, cette situation de cohabitation allait de soi et ne découlait pas réellement d'un choix; l'ainé et sa famille s'installaient dans la résidence de ses parents pour assurer la continuité de la ferme familiale et les grands-parents continuaient d'y vivre. En milieu urbain, la cohabitation d'un enfant adulte avec son ou ses parents âgés était moins systématique et survenait davantage lorsque ces derniers étaient veufs ou malades. La plupart des familles qui n'hébergeaient pas les parents âgés habitaient tout de même à proximité de ceux-ci et la séparation résidentielle ne rompait pas les liens. Les rencontres avec les parents âgés pouvaient être assez fréquentes et ces derniers continuaient d'exercer une certaine influence sur leurs enfants et leurs petits-enfants (Garigue, 1970). Mais même s'ils pouvaient être très présents, leur rôle était restreint, car leur statut d'aïeux engendrait habituellement une distance respectueuse. Et si des rapports chaleureux entre petits-enfants et grands-parents pouvaient exister à l'époque, leurs relations étaient somme toute assez limitées et ritualisées,

⁵ Compte tenu du nombre d'enfants dans les familles canadiennes-françaises, plusieurs n'hébergent toutefois pas leurs parents.

d'autant plus que chaque grand-parent devait composer avec une abondante quantité de petits-enfants, limitant grandement le temps accordé à chacun d'eux (Olazabal, 2015).

La place des grands-parents s'avérait être également réduite par l'ampleur et l'importance du réseau de parenté dont ils faisaient partie; les relations avec ceux-ci étaient « diluées en quelque sorte dans l'ensemble des interactions impliquant la famille élargie » (Olazabal, 2015, p.238). Par ailleurs, les grands-parents n'étaient souvent pas les premiers sollicités pour fournir de l'aide (Kempeneers et B. Dandurand, 2009) et les relations étaient généralement plus intimes entre collatéraux dans les familles canadiennes-françaises. Garigue soutient d'ailleurs qu'il y avait deux principaux types de relations familiales dans ces familles: la relation cérémonieuse qui s'observait davantage entre les générations – surtout des plus jeunes envers les plus vieux –, et la relation de préférence qui se manifestait surtout chez les personnes apparentées d'une même génération. Les relations intergénérationnelles étaient importantes, certes, mais pas systématiquement plus importantes que les autres relations familiales.

Vers de nouvelles conditions de vie familiale au Québec

Alors que les familles canadiennes-françaises se caractérisaient par un idéal de stabilité sociale, économique et culturelle, en raison notamment de l'encadrement clérical et de l'importance accordée à la transmission, de multiples changements se sont produits au milieu du XX^e siècle et ont créé une rupture avec la vie familiale d'autrefois. Dans le passage vers une société québécoise qui s'affirme comme « moderne », la famille ne s'organise plus autour d'un objectif de reproduction d'un modèle familial traditionnel et de nouveaux idéaux transforment les situations et les relations familiales. Bien que dans les familles canadiennes-françaises « tout porte à croire que la relation parent-enfant n'a pas de statut particulier; [et qu'] elle se confond avec l'espace et le temps que constitue la “vie familiale” » (Houle et Hurtubise, 1991, p.390), la relation parent-enfant serait devenue prépondérante dans les familles québécoises, au point où certains soutiennent même que c'est à partir de celle-ci que se structurent désormais l'ensemble des liens familiaux (Quénart et Hurtubise, 2009). D'ailleurs, l'orientation prise par la sociologie de la famille en témoigne : d'une sociologie qui tentait de circonscrire la famille canadienne-française, on est passé à une sociologie québécoise qui questionne plus spécifiquement les rôles familiaux, le rapport parent-enfant et les conditions de la parentalité et de la grand-parentalité.

Nouvelles conditions de la parentalité

Parler des conditions actuelles de la parentalité en retraçant l'évolution du contexte social, des normes et des aspirations depuis les années 1960 apparaît de prime abord comme un anachronisme, puisque le terme

« parentalité » ne figure que depuis 1985 dans le *Dictionnaire culturel en langue française* (Lebrun, 2009, p.765). Mais c'est bien à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que l'on doit chercher les éléments ayant façonné les conditions actuelles de la parentalité.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, une ouverture face aux nouveaux idéaux contemporains, additionnée d'une volonté nouvelle de se libérer des contraintes traditionnelles et de rompre avec la transmission des valeurs, des mœurs et des styles de vie d'autrefois, s'affirment de plus en plus et transforment les normes dans lesquelles s'insère la vie familiale (Gauthier et Bujold, 1994). Le clergé catholique, qui était omniprésent dans la paroisse et dans la vie des familles, apparaît dès lors comme « le bouc émissaire du “retard” du Québec et de son “aliénation” » (Moreux, 1982, p.234). Auparavant responsable presque exclusif des fonctions sociales, communautaires, culturelles et administratives pendant près d'un siècle, le clergé catholique est devenu la cible des critiques, surtout en ce qui concerne son incapacité à s'adapter à ces nouveaux idéaux contemporains.

Dans les années 1960 et 1970, la valorisation d'une certaine qualité de vie, d'une accessibilité universelle à l'éducation et aux soins de santé s'est répandue et s'est d'ailleurs concrétisée avec le développement de l'appareil étatique et l'instauration d'un État-providence (B. Dandurand, 1992). La situation et les aspirations des jeunes générations – les baby-boomers qui s'apprêtaient à entrer dans la parentalité – se sont distancées de plus en plus de celle de leurs propres parents. Le contexte de prospérité économique des Trente Glorieuses leur permettait de participer à la nouvelle société de consommation et d'aspirer à un niveau de vie qui n'était autrefois réservé qu'aux classes aisées (Morin, 2011). Cela est d'autant plus vrai qu'avec les réformes du système d'éducation au Québec et le développement de l'État dans les années 1960, les jeunes étaient plus éduqués et avaient accès à des emplois qualifiés et mieux rémunérés.

De nouvelles conceptions de l'amour et du couple, pouvant se réaliser hors d'un projet familial, se diffusaient rapidement durant cette période (Houle et Hurtubise, 1991). Le mariage, qui était l'événement fondateur de la famille et qui légitimait autrefois la maternité et la paternité, perdait son importance et n'était plus autant lié à un destin familial : certains couples se mariaient sans jamais envisager avoir des enfants, alors que d'autres avaient des enfants, mais n'officialisaient jamais leur union. La fondation d'une famille et la naissance d'un enfant n'apparaissaient plus comme l'aboutissement inévitable d'une relation de couple et les nouvelles méthodes contraceptives efficaces, accessibles et légales permettaient d'ailleurs de dissocier la procréation de la sexualité et de contrôler la fécondité (Gauthier et Bujold, 1994). Avec cette nouvelle possibilité, davantage de femmes pouvaient envisager étudier plus longtemps et investir le marché du travail en

ajournant leur projet d'enfant (B. Dandurand, 1992). Depuis, l'âge de la maternité n'a jamais cessé d'être retardé chez les Québécoises : l'âge moyen des femmes lors de la naissance de leur premier enfant est passé d'un peu moins de 25 ans en 1970 à presque 29 ans en 2015 (ISQ, 2015).

Ce report de la première grossesse comme tendance généralisée s'est produit d'ailleurs en contexte où un nouvel idéal de vie familiale et d'établissement résidentiel a émergé pour finalement s'imposer comme norme pour les familles actuelles. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, on fait la promotion d'une vie familiale en banlieue dans la propriété d'une maison unifamiliale avec cour arrière, voiture et électroménagers (Morin et Fortin, 2008). Tout comme le prolongement des études et l'accès au marché du travail mentionné précédemment, cette volonté d'inscrire son projet familial dans cet idéal de vie coûteux a également pu contribuer au report de la première grossesse, les conjoints attendant d'être stables financièrement et propriétaires d'une maison avant d'avoir leurs enfants. Entre cette nouvelle exigence d'être d'abord stable et bien installé et l'idée commune selon laquelle il y aurait un seuil symbolique autour de la trentaine (B. Dandurand et *al.*, 1997) – seuil qu'il ne faut pas trop dépasser – la transition à la parentalité se trouve désormais « compressée » en une courte période de temps. Ainsi, non seulement le coût de cet idéal peut avoir retardé l'âge de la grossesse, mais il peut aussi avoir réduit le nombre d'enfants dans les familles, soit parce qu'on ne peut en avoir davantage ou soit parce qu'on choisit volontairement d'en avoir moins, vu la pression engendrée par les impératifs de ce modèle de vie familiale (Morin et Fortin, 2008). Au Québec, le nombre moyen d'enfants par femme est ainsi passé sous le seuil de remplacement des générations (soit 2,1 enfants par femme) en 1970, au moment où les premières cohortes de baby-boomers sont entrées dans la parentalité, et a continué à décliner jusqu'à atteindre un minimum historique de 1,36 par femmes en 1987 (ISQ, 2015, p.37).

Mais si ce modèle de la famille de banlieue, en rupture avec les modes de vie des familles canadiennes-françaises rurales et urbaines, s'est tant répandu au courant des dernières décennies, c'est aussi parce que l'enfant n'est plus considéré comme une « ressource » que l'on peut mettre tôt au travail. Il est plutôt un projet parental dans lequel on doit investir temps, amour, argent et énergie (Bawin-Legros, 2003, p.12). La banlieue est alors apparue idéale pour élever les enfants et leur offrir du confort, une bonne qualité de vie et la possibilité de s'épanouir dans un milieu sain. De ce fait, les enfants sont non seulement devenus une priorité, mais aussi « une charge dans le budget familial » (Gauthier et Bujold, 1994, p.98) et c'est pourquoi les parents ajustent plus ou moins leur descendance en fonction de leur capacité à leur offrir ces conditions de vie familiale. Dans ce contexte, la réduction de la taille des familles n'est pas surprenante, surtout depuis les

années 1980, où l'entrée dans la parentalité se fait dans un contexte moins favorable économiquement, et ce, même si le travail rémunéré des deux parents se généralise (Morin et Fortin, 2008).

Le taux d'emploi des Québécoises ayant de jeunes enfants a en effet connu une augmentation notable depuis le milieu des années 1970 (ISQ, 2009), notamment grâce à l'établissement d'un congé de maternité avec allocations en 1972 par le gouvernement fédéral, et la mise en place d'un premier réseau de garderies publiques par le gouvernement provincial en 1974 (B. Dandurand, 1992). Le double emploi s'est graduellement imposé⁶ pour finalement remplacer presque complètement la dyade « père pourvoyeur » et « mère au foyer » qui prédominait dans les familles canadiennes-françaises. Une nouvelle organisation familiale ainsi qu'une renégociation des rôles parentaux se sont imposées dans plusieurs foyers pour assurer un partage plus égalitaire du travail familial et domestique entre les mères et les pères. Mais malgré cette participation accrue des pères aux responsabilités familiales⁷, des problèmes relatifs à ce double emploi persistent et rendent ardue l'articulation des responsabilités professionnelles à la vie familiale. Cela a pu contribuer au déclin de la natalité dans les familles québécoises, car non seulement la fécondité est sensible au budget financier, mais elle l'est aussi par rapport au « budget temps » des parents.

Des aménagements et des politiques familiales, revendiqués entre autres par les mouvements féministes, ont alors été mis en place pour contrer les divers problèmes que le double emploi occasionnait. L'adoption d'une politique d'accessibilité aux services de garde publique, désormais appelés les Centres de la Petite Enfance (CPE), en 1997 ainsi que la bonification des congés de maternité et de paternité en 2006, avec l'établissement du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)⁸, ont ainsi pu contribuer à la récente augmentation des naissances dans les familles québécoises et au maintien de l'indice de fécondité autour de 1,6 enfant depuis 2005 (ISQ, 2015, p.37). Bien qu'elles puissent faciliter la conciliation travail-famille et contribuer en partie à la récente progression de la fécondité, ces mesures et ces politiques familiales ne permettent toutefois pas de combler entièrement les besoins des parents, surtout dans le contexte actuel où on observe une progression des emplois à horaire non standards (à temps partiel, décalé, la fin de semaine,

⁶ Le taux d'activité des femmes âgées entre 25 à 54 ans et ayant des enfants de moins de 16 ans est passé de 36,0 % en 1976 à 82,2 % en 2008 (ISQ). Tableau disponible en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/conciliation-travail/tab_web_fam_tab_8.htm [consulté le 28 mars 2017].

⁷ Il est important de préciser que des inégalités persistent encore dans le partage des tâches et responsabilités familiales. Les résultats de l'*Enquête sociale générale* de 2005 de Statistique Canada montrent que le temps alloué au travail domestique (incluant ici le travail ménager et les soins aux enfants) est encore plus important chez les mères que chez les pères, soit 4,1 heures contre 2,8 heures (ISQ, 2009, p.39-41).

⁸ Ce nouveau régime d'assurance parentale offre un congé de maternité de 18 semaines, un congé de paternité de 5 semaines, et un congé parental de 32 semaines sans contraintes relatives au partage des congés (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2016).

en soirée, etc.) (Tremblay, 2012, p.81). La parentalité est ainsi marquée par les contraintes du marché du travail actuel et les défis que pose la conciliation travail-famille.

Par-delà les diverses « nécessités » économiques et les exigences de la conciliation travail-famille, la parentalité au Québec s'inscrit aussi dans un contexte de plus grande instabilité conjugale depuis quelques décennies. Avec l'adoption de la loi fédérale sur le divorce en 1968, les taux de divortialité n'ont cessé de croître au Québec pour finalement atteindre un sommet, avec près de 55 % en 1994 (ISQ, 2008, p.69). Parallèlement à cette augmentation nette des divorces au Québec, on observe aussi un abandon soudain du mariage religieux au profit de l'union libre : près de 40 % familles biparentales avec enfants étaient en union libre en 2011 (ministère de la Famille, 2014, p.5). Le mariage religieux n'unit plus la majorité des couples en âge d'avoir des enfants, et lorsqu'il le fait, rien n'assure qu'il perdure dans le temps, puisque plusieurs d'entre eux aboutissent en un divorce.

L'instabilité conjugale engendre une diversification des formes familiales : les parcours familiaux sont désormais davantage ponctués d'unions, de ruptures et de recompositions. De nouveaux arrangements familiaux, de nouvelles formes et de nouvelles modalités de la parentalité émergent. En 2011, on comptait 360 670 familles monoparentales⁹, ce qui représente 28,3 % des familles avec enfant(s), dont la majorité (76,7 %) étaient dirigées par une mère seule (ministère de la Famille, 2014a, p.3). Selon le parcours conjugal de ces familles monoparentales, celles-ci peuvent éventuellement devenir des familles recomposées¹⁰, par la mise en couple d'un parent seul avec un conjoint ou avec un autre parent seul, soit 10,1 % de l'ensemble des familles avec enfants au Québec en 2011. S'il est vrai que les familles recomposées ne sont pas une forme familiale récente, les événements qui sont à l'origine de leur formation sont néanmoins bien différents de ceux d'autrefois. Alors qu'elles se formaient essentiellement à la suite du décès d'un des conjoints, aujourd'hui, elles se forment généralement après la séparation ou le divorce des parents (Belleau, 2004). De ce fait, il n'y a plus nécessairement remplacement d'un parent par un autre, mais plutôt une multiplication des parents.

Dans ce contexte, la définition de la parentalité s'étend bien au-delà des liens biologiques, surtout que les démarches d'adoption, dorénavant encadrées juridiquement, sont facilitées et que les nouvelles technologies

⁹ Ces données s'appuient sur les familles monoparentales définies comme : « une famille dirigée par un père seul ou une mère seule qui a la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le parent seul habite le même logement que son ou ses enfants. » Ainsi, lorsque les enfants sont en garde partagée, seul le ménage qui héberge les enfants, lors du recensement, est considéré comme une famille monoparentale (ministère de la Famille, 2014a).

¹⁰ La famille recomposée se définit comme un ménage familial dans lequel il y a : « au moins un enfant biologique ou adoptif d'un seul des conjoints et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. » (ministère de la Famille, 2014b, p.3)

de reproduction (NTR) sont accessibles à plus de Québécois et Québécoises. Que ce soit grâce à l'adoption ou aux nouvelles technologies de reproduction, les couples homosexuels peuvent dès lors avoir des enfants et ils sont d'ailleurs considérés comme les deux parents légitimes de ceux-ci, depuis l'adoption de la loi québécoise sur l'union civile en 2002 (Belleau, 2004).

Alors que dans les familles canadiennes-françaises, la parentalité s'inscrivait dans un seul et même modèle – une famille biparentale hétérosexuelle avec plusieurs enfants – les conditions de la parentalité se sont ainsi diversifiées durant la seconde moitié du XX^e siècle. Même si la biparentalité persiste comme norme sociale et que « c'est [encore] très largement un couple stable qui met en œuvre un projet d'enfant » (B. Dandurand, 1992, p.23), de nouvelles formes familiales et conditions dans lesquelles est vécue la parentalité se sont répandues et sont peu à peu admises socialement.

Nouvelles conditions de la grand-parentalité

À l'instar de la parentalité, la grand-parentalité s'est elle aussi transformée dans la seconde moitié du XX^e siècle. La plupart des grands-parents actuels font partie de ces générations qui ont eu des enfants au moment où la condition de la parentalité décrite plus haut était en pleine transformation. Socialisés à travers les référents canadiens-français, ils se sont toutefois engagés dans les nouveaux idéaux contemporains : ils sont de ces premières générations fortement scolarisées qui se sont établies en banlieue, se sont moins mariés, ont plus divorcé et ont eu peu d'enfants. La grand-parentalité actuelle diffère grandement de celle observée dans les familles canadiennes-françaises, non seulement en raison des cohortes qui tiennent ce rôle aujourd'hui, mais aussi en raison des conditions dans lesquelles elle s'insère.

Les conditions de la grand-parentalité sont d'abord marquées par l'instauration de mesures de solidarité publiques qui offrent des prestations financières aux personnes âgées, notamment le programme de sécurité de la vieillesse, le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec. Les ressources économiques des grands-parents sont ainsi plus importantes, d'autant plus que la majorité d'entre eux avaient également bénéficié de la prospérité des Trente Glorieuses et avaient pu accéder à des emplois généralement bien rémunérés (Morin, 2011).

La grand-parentalité s'inscrit aussi dans un contexte d'amélioration des conditions sanitaires et d'avancée dans le domaine de la médecine contribuant à l'accroissement de l'espérance de vie. Si au début du XX^e siècle, 35 % des hommes et 41 % des femmes atteignaient l'âge de 65 ans, ce sont maintenant 81 % des hommes et 89 % des femmes qui y parviennent (ISQ, 1999, p.7-8). Et au-delà de ce seuil établi à 65 ans, il est aujourd'hui tout à fait réaliste d'espérer vivre encore 20 ans (ISQ, 2016, p.58). L'augmentation de

l'espérance de vie a profondément influencé les conditions de la grand-parentalité, celle-ci n'étant plus éphémère et fragile comme auparavant (Olazabal, 2015). Le développement d'un lien privilégié avec les petits-enfants est rendu possible, car la relation peut dorénavant se prolonger sur une période de temps relativement longue (Bengtson, 2001). À l'augmentation de l'espérance de vie s'ajoutent également une meilleure santé et un recul de l'âge des incapacités liées à la vieillesse. Bénéficiant plus longtemps d'une bonne santé, la présence des grands-parents se caractérise en général par une plus grande disponibilité, d'autant plus lorsqu'ils prennent leur retraite plus tôt, en raison de changements structurels qui se sont produits dans le marché du travail et de la mise sur pied de programmes d'incitation à la retraite anticipée (Firbank, 1995). Quoique la plupart des grands-parents, hommes et femmes, ont été plus actifs sur le marché du travail que les générations précédentes, ils ne le demeurent généralement que quelques années au moment de devenir grands-parents : la naissance d'un premier petit-enfant survient généralement autour de 55 ans (Statistique Canada, 2005) alors que l'âge moyen de la prise de la retraite était de 62 ans en 2014¹¹ (Statistique Canada, 2015).

Le recul de l'âge des incapacités liées à la vieillesse peut également avoir contribué à atténuer l'association « grand-parentalité et vieillesse » au cours des dernières décennies, même si la grand-parentalité survient habituellement à un âge plus avancé qu'auparavant, étant donné le recul de l'âge de la première grossesse (Attias-Donfut et Segalen, 2007). L'entrée dans la grand-parentalité apparaît d'ailleurs comme une occasion de se distancier par rapport aux stéréotypes négatifs de la personne âgée. Le rôle grand-parental repousse en quelque sorte la « mort sociale » – selon les termes employés par Guillemard (1972) – ce moment, après le départ à la retraite où le sentiment d'isolement et d'inutilité peut se faire sentir.

C'est d'ailleurs en opposition à la vieillesse comme « mort sociale » que l'on voit émerger, au cours des années 1970, une nouvelle catégorie sociale désignée comme le « troisième âge », sorte de « nouvelle jeunesse » (Caradec, 2001) qui réfère à la période durant laquelle les personnes sont libérées des contraintes professionnelles, mais encore en très bonne santé et forme physique. L'institutionnalisation de ce « troisième âge », notamment par la mise sur pied de clubs du troisième âge et d'universités du troisième âge, répond aux nouveaux besoins d'épanouissement des générations actuelles de grands-parents par la participation à des loisirs organisés et par l'implication bénévole (Olazabal et Desplanques, 2009). La grand-parentalité actuelle se caractérise non seulement par une retraite engagée socialement et épanouie dans les

¹¹ Tableau disponible en ligne : <http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=retraite&tab=2> [consulté le 9 avril 2017].

loisirs et les voyages, mais aussi par une implication accrue dans le rôle grand-parental, et plus particulièrement auprès des petits-enfants. Et les parents de jeunes enfants, qui sont pour la plupart actifs sur le marché du travail¹², les sollicitent d'ailleurs davantage pour être présents et les aider dans la conciliation travail-famille, surtout s'ils résident à proximité.

La possibilité d'être présent et de s'engager dans une relation avec leurs petits-enfants est d'ailleurs facilitée par la réduction de la natalité au Québec. Alors qu'auparavant il fallait composer avec un nombre considérable de petits-enfants (Olazabal, 2015), leur nombre restreint (en moyenne 4,7 petits-enfants¹³) favorise davantage le développement de relations privilégiées avec ceux-ci. La plupart des grands-parents actuels souhaitent d'ailleurs entretenir ce type de rapports avec leurs petits-enfants, car ils ont été élevés dans un contexte social valorisant de plus en plus les relations démocratiques et empreintes d'affection (Hummel, 2014). Dans les familles québécoises d'aujourd'hui, la grand-parentalité se définit donc moins par son positionnement hiérarchique. À la distance respectueuse entretenue à l'égard des grands-parents, qui prévalait dans les familles canadiennes-françaises, se sont substituées des relations plus personnalisées reposant principalement sur l'affectivité, la complicité et le plaisir (Olazabal, 2015; Olazabal et Desplanques, 2009).

Tout comme la parentalité, la grand-parentalité s'inscrit aussi dans un contexte marqué par l'instabilité conjugale. Les ruptures, divorces et recompositions familiales sont communes autant dans la génération de grands-parents que dans la génération de parents puisque la proportion de mariages qui se seraient terminés par un divorce s'est maintenue autour de 50 % depuis la fin des années 1980 (ISQ, 2008, p.69). Les tensions et les conflits qu'engendre cette fragilité du lien conjugal peuvent transformer les conditions de la grand-parentalité en multipliant les formes familiales dans lesquelles elle peut s'insérer (Schneider, 2015). Par exemple, en contexte de recomposition familiale des parents, on observe une multiplication de la quantité de grands-parents, nécessitant une adaptation et une reconfiguration de la place de chacun.

Comme les effets de l'instabilité conjugale dans la génération de parents en témoignent, les conditions dans lesquelles s'insère la grand-parentalité ne sont pas indépendantes des conditions de la parentalité. À l'heure où la régulation des naissances est répandue et où il y a dissociation entre la procréation et la sexualité, contrastant avec la régularité reproductive d'autrefois, la transition à la grand-parentalité dépend

¹² En 2015, 84,4 % des couples ayant des enfants de moins de 12 ans et 74,9 % des parents seuls ayant des enfants de moins de 12 ans sont en emploi. (Enquête sur la population active, compilée par l'ISQ). Tableau disponible en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupe-populationnels/travail-famille/situation-fam-enfant.html> [consulté le 12 avril 2017].

¹³ Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, 2001, compilation par l'ISQ.

inévitables des choix que prennent les membres de la génération de parents. Dans ce contexte, les adultes qui franchissent le cap de la cinquantaine « attendent de leurs enfants le cadeau de la grand-parentalité » ou « soupirent après le fait que leurs enfants ne se reproduisent pas » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.34). Cette aspiration assez généralisée à vivre la grand-parentalité, depuis qu'elle n'est plus assurée par la régularité reproductive, se pose d'autant plus fortement qu'elle est désormais à la fois perçue comme une étape de construction de soi et comme un moyen de maintenir l'intégration à la vie familiale (Attias-Donfut et Segalen, 2007; Bawin-Legros et Gauthier, 1991).

Nouvelle configuration et nouveaux rapports intergénérationnels

Le report de la première grossesse, la diminution du nombre d'enfants par famille, l'augmentation de l'espérance de vie et le prolongement de la vie en bonne santé ont également marqué les structures familiales qui comptent dès lors plus de générations coexistantes, mais moins de membres composant chacune des générations. Les rapports entre parents et grands-parents sont transformés par leur inscription dans cette nouvelle configuration générationnelle qui est désormais verticalement allongée (Olazabal et Desplanques 2009; Bengtson, 2001). Attias-Donfut et Segalen (2007) soulignent d'ailleurs que l'écart intergénérationnel semble s'être minimisé, même si plus d'années séparent les générations, car la perception de l'écart est relativisée notamment par l'allongement total de la vie : « Une différence d'âge de 25 à 30 ans entre parents et enfants représente un temps relativement plus court quand l'espérance de vie est de 80 ans que lorsqu'elle est de 50 ou 60 ans » (p.46). Cette nouvelle perception de l'écart générationnel influence les représentations à l'égard des positionnements générationnels des membres d'une famille; le grand-parent n'est plus perçu uniquement comme un témoin du passé, mais aussi comme un sujet du présent et du futur.

Dans cette nouvelle configuration générationnelle, la place des enfants et l'importance qu'on leur accorde se sont également accentuées, notamment en raison de leur nombre restreint. Les enfants peuvent désormais être l'objet d'un engagement affectif non seulement de la part des parents, mais aussi des grands-parents, et des arrière-grands-parents lorsqu'ils sont encore vivants (Olazabal, 2015 ; Bengtson, 2001). Puisque la durée des relations intergénérationnelles se prolonge, tandis que le nombre de personnes engagées dans ces relations est de plus en plus limité, les relations entre les générations peuvent en être renforcées et plus personnalisées. Les liens intergénérationnels sont plus susceptibles de se développer lorsqu'ils ne sont pas temporaires et que le temps et l'attention accordés par chacun sont peu morcelés.

L'importance de ces liens intergénérationnels va aussi de pair avec la place prépondérante de la relation parent-enfant dans la structure des familles québécoises en contexte de précarité des liens conjugaux. Les

unions matrimoniales se font, se défont, et se refont, mais le lien parent-enfant demeure généralement et deviendrait ainsi le dénominateur commun des familles québécoises actuelles (Belleau, 2004). Ce lien « parent-enfant » se perpétuerait d'ailleurs – dans la majorité des cas – quand l'enfant devient parent et le parent devient grand-parent. La parentalité et la grand-parentalité se définissent donc dans ce contexte où la relation interpersonnelle dure plus longtemps qu'auparavant. Avec la naissance des petits-enfants, l'attention des grands-parents est non seulement orientée vers les nouveau-nés, mais aussi vers leurs propres enfants devenus parents. La place qu'occupe l'enfant dans la famille et la primauté du lien parent-enfant structurent ainsi l'ensemble des liens familiaux qui se resserrent désormais autour de l'axe de filiation (Quénart et Hurtubise, 2009). La solidarité dans les familles québécoises en témoigne d'ailleurs: les normes de solidarité sont maintenant plus fortes entre les générations et les pratiques de soutien sont nettement plus nombreuses qu'avec les collatéraux, comme ce pouvait l'être auparavant dans les familles canadiennes-françaises (Kempeneers et B. Dandurand 2009). Il y a donc un changement dans l'orientation de la solidarité familiale et les obligations s'inscrivent davantage dans une « logique verticale » (Olazabal, 2015, p.232).

*
* *

Les vies des familles canadiennes-françaises se caractérisaient par leur imbrication dans un vaste réseau de parenté, où chacun était assigné à un rôle codé et engagé par des devoirs et des obligations réciproques. Le rôle des grands-parents était alors assez restreint, et les relations entretenues avec ceux-ci étaient généralement limitées, d'autant plus que leur santé et leur forme physique pouvaient les confiner dans un rôle essentiellement passif. Les relations intergénérationnelles n'avaient d'ailleurs pas une importance particulière dans le système de parenté des familles canadiennes-françaises. Si la mémoire de celles-ci imprègne encore les représentations actuelles, des changements relatifs au contexte sociohistorique et à la démographie ont transformé les vies de famille au milieu du XX^e siècle. De nouvelles aspirations, en rupture avec le modèle familial traditionnel, ont érigé de nouvelles conditions de la parentalité et de la grand-parentalité. Les relations familiales sont plus personnelles, plus égalitaires et moins contraintes par l'exercice de rôles codés. Les structures familiales se sont par ailleurs diversifiées. Les grands-parents font pour la plupart partie des premières générations à être devenu parent dans ce contexte de transformations. Leur situation actuelle comme grand-parent en témoigne d'ailleurs; ils vivent plus longtemps et en meilleure santé, ils se sont moins mariés et ont davantage divorcé, ils sont davantage engagés dans des relations personnalisées avec leurs enfants et petits-enfants, ils s'impliquent dans la vie de leurs petits-enfants,

d'ailleurs moins nombreux, et cherchent à se distancier du modèle d'une grand-parentalité distante et statutaire en jouant notamment un rôle prépondérant auprès des membres de leur famille.

Ces changements ont transformé la configuration générationnelle des familles, les relations à l'intérieur de celles-ci, et incidemment la solidarité qui les tient en place. Mais comment se présente la solidarité familiale intergénérationnelle dans ce nouveau contexte des vies de famille? Et comment peut-on l'étudier? C'est autour de ces deux questions qu'est structuré le prochain chapitre.

Chapitre 2

La solidarité familiale intergénérationnelle

La solidarité familiale est vécue comme un état de conscience partagé entre les individus appartenant à une même famille qui, bien qu'il se manifeste souvent sous forme de pratiques d'entraide et d'échanges, ne s'y résume toutefois pas. Il faut donc éviter d'amalgamer sous un même terme ces pratiques et l'état de conscience partagée qui les engendre. Le modèle multidimensionnel de la solidarité de Bengtson et *al.* (1991), qui permet de faire cette distinction, est brièvement présenté dans la première section de ce chapitre et montre l'étendue de ce qui doit être considéré pour étudier adéquatement la solidarité familiale intergénérationnelle. Dans la suite de ce chapitre seront présentées des observations de recherches portant sur divers aspects de la solidarité familiale intergénérationnelle abordés dans cette étude. La synthèse de celles-ci brosse un portrait du contexte des expériences personnelles des participants à la présente recherche et permet d'en apprécier la généralité ou la particularité.

Un modèle multidimensionnel de la solidarité familiale intergénérationnelle

Abordant la solidarité intergénérationnelle dans les familles selon une approche complexe et englobante, Bengtson et *al.* (1991) ont élaboré un modèle multidimensionnel de la solidarité familiale intergénérationnelle qui permet d'étudier non seulement les comportements, le système d'échange, les interactions – ce qui est fait la plupart du temps –, mais aussi les motivations, les propensions, les sentiments et les significations. Pour ce faire, les chercheurs ont relevé six dimensions constitutives de la solidarité familiale intergénérationnelle : la dimension normative (*normative solidarity*), la dimension affective (*affectual solidarity*), la dimension consensuelle (*consensual solidarity*), la dimension associationnelle (*associational solidarity*), la dimension fonctionnelle (*functional solidarity*) et la dimension structurelle (*structural solidarity*).

Les obligations et les attentes normatives, transmises puis intériorisées, puisqu'elles sont essentielles au développement et au maintien de la cohésion, doivent être considérées dans l'étude de la solidarité familiale intergénérationnelle. Bengtson et *al.* (1991) soulignent l'importance d'étudier la dimension normative de la solidarité en s'attardant aux traditions, aux valeurs et aux engagements moraux qui se perpétuent au sein des familles et qui inclinent leurs membres à entretenir des attitudes et comportements particuliers les uns envers les autres.

Or, la cohésion et les liens familiaux ne s'appuient pas seulement sur des obligations morales, mais également sur la valeur accordée aux liens comme tels, sur le plaisir et la satisfaction ressentis à entretenir ces liens. Ce faisant, la perception de la qualité de la relation et le degré d'affection mutuelle doivent être considérés dans l'étude de la solidarité familiale intergénérationnelle et c'est pourquoi ils sont intégrés dans la dimension affective du modèle multidimensionnel d'analyse.

Ces deux dimensions de la solidarité, normative et affective, se forment et se consolident par des processus de socialisation et de transmission qui assurent une intégration de valeurs, de normes, d'attitudes et de sentiments. Ces processus par lesquels les membres de la famille en viennent à partager des opinions, des aspirations et des intérêts communs sont donc des éléments constitutifs de la solidarité au sein des groupes et sont réunis dans la dimension consensuelle de la solidarité familiale intergénérationnelle.

Voulant également intégrer les modalités d'interactions par lesquelles les opinions, les valeurs, les normes circulent et par lesquelles les sentiments s'expriment, Bengtson et *al.* (1991) ont introduit dans leur modèle la dimension associationnelle, qui réfère à la fréquence et au type de contacts entre les membres de la famille, soit non seulement le nombre de rencontres, mais aussi les circonstances de la rencontre et les moyens de communication employés, si ces contacts ne sont pas en personne.

Les échanges et l'interdépendance fonctionnelle étant également des éléments constitutifs de la solidarité, Bengtson et *al.* (1991) ont ajouté la dimension fonctionnelle dans leur modèle. Cette dimension, qui permet de rendre compte autant des aspects objectifs que des aspects subjectifs de l'échange, recense la fréquence des échanges, des pratiques de soutien et de coopération, leur forme et leur ampleur, la perception des membres envers ces flux d'échanges ainsi que les principes qui les régissent.

Enfin, le modèle multidimensionnel de la solidarité familiale intergénérationnelle est complété par la dimension structurelle qui réfère aux divers éléments pouvant influencer les opportunités de rencontre entre les membres d'une même famille. Cette dimension comprend des considérations relatives au contexte et à la démographie des familles : la taille des familles, la distance géographique qui sépare les membres d'une famille ainsi que les disponibilités et contraintes d'horaire de chacun de ceux-ci.

Bien qu'il permette d'appréhender la solidarité de manière plus claire et exhaustive, le modèle multidimensionnel de la solidarité est encore peu utilisé, limité essentiellement aux études quantitatives qui interrogent la corrélation entre les dimensions et les effets qu'elles peuvent avoir, seules ou combinées, les unes sur les autres (Bengtson et Roberts, 1991). Des analyses compréhensives qui étudient ces dimensions de la solidarité familiale intergénérationnelle, mais de manière assez ouverte, laissant place aux discours des

individus, sont encore rares, même si la contribution de ce genre de travail est grandement souhaitée (Bengtson, 2001). Sauf exception (Attias-Donfut et *al.*, 2002), les recherches portant sur les solidarités familiales ne discutent pas de toutes les dimensions présentées ici. Dans la suite de ce chapitre seront présentés des travaux abordant l'une ou l'autre de ces dimensions qui, lorsqu'elles sont toutes considérées, offrent un portrait plus complet de la solidarité familiale intergénérationnelle.

L'« esprit de famille »

Le « nouvel esprit de famille » : c'est ainsi qu'Attias-Donfut, Lapierre et Segalen (2002) définissent l'actuel arrimage des solidarités familiales et la manière dont elles peuvent se déployer dans les rapports intergénérationnels¹⁴. L'esprit de famille se définit comme l'ensemble des préceptes qui se situent en trame de l'identité collective partagée – donc propre à chaque famille – préceptes qui se transmettent d'une génération à l'autre et qui orientent les comportements (*Ibid.*, p.246 et 252). L'esprit de famille réfère ainsi aux prédispositions qui relèvent des dimensions normative et affective, « ce qui est évident, ce qui paraît aller de soi » (*Ibid.*, p.247), correspondant ainsi autant à la tradition, aux devoirs, aux engagements moraux qu'aux sentiments et aux dispositions affectives. Regroupées ainsi, les dimensions normative et affective de la solidarité correspondent aux intentions plus ou moins conscientes qui incitent à adopter certaines pratiques plutôt que d'autres.

Bien que les contraintes normatives soient aujourd'hui moins nombreuses et s'expriment plus subtilement, le sentiment de devoir selon lequel on doit se soumettre aux obligations, aux conventions et aux traditions familiales est encore présent dans les familles québécoises (T. Godbout et *al.*, 1996). Puisque l'esprit de famille se fonde sur une identité collective partagée par les membres d'une même famille, celle-ci doit se reconfirmer sans cesse dans des « rites » qui permettent de consolider l'appartenance et les références communes (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.253). Des contraintes normatives imposent ainsi la participation de tous à ces événements rituels, comme les fêtes familiales, Noël, les repas dominicaux, etc. Le registre du devoir appelle également à une obligation d'assistance si les membres de la famille en ont besoin, qui peut se traduire comme une injonction à répondre aux nécessités de ceux qui font partie du « nous » familial.

Mais si elle se traduit par des impératifs contraignants, la dimension normative de la solidarité renvoie aussi à l'inconditionnalité et aux rapports désintéressés, car le versant de cette disposition presque impérative à

¹⁴ Si le travail d'Attias-Donfut, Lapierre et Segalen (2002) s'appuie sur une étude empirique menée en France, il n'en reste pas moins que les résultats théoriques qui en ressortent peuvent être utiles, lorsqu'interprétés avec prudence, dans un contexte québécois.

répondre aux besoins des membres de sa famille est le recours assuré en cas de difficultés (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.248). Pour plusieurs, les membres de la famille sont d'ailleurs les seuls sur lesquels on a l'assurance de compter : « on peut compter sur les gens de la famille si le besoin s'en fait sentir : ils seront toujours là et on sera aussi toujours là pour eux » (Charbonneau, 1993, p.135). S'il est vrai que les aspirations d'autonomie et de liberté sont aujourd'hui grandement valorisées, on continue également de valoriser cette inconditionnalité de la solidarité dans les familles (T. Godbout et *al.*, 1996).

Au-delà des normes encadrant le lien familial, l'esprit de famille s'appuie également sur l'attachement ressenti les uns envers les autres, c'est-à-dire que le parent n'est ainsi pas uniquement considéré comme un parent, mais également comme un « ami », un « complice », un « confident ». C'est alors la valeur accordée aux liens comme tels, le plaisir et la satisfaction ressentis à entretenir ces liens qui suscitent l'adoption de certaines pratiques de solidarité plus électives. Alors que la dimension normative incline les membres d'une famille à se rencontrer lors d'événements ritualisés et traditionnels, les rencontres qui s'inscrivent dans le registre de l'affectif sont motivées principalement par la volonté de passer du temps ensemble. Même constat pour les pratiques de soutien où la dimension affective prédomine, l'aide offerte entretient le lien affectif. Les pratiques de soutien peuvent ainsi s'inscrire : « dans une économie affective des liens qui traverse les générations. On aide parce que l'on aime et que l'on se projette dans le bonheur et la réussite des siens » (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.84). Dans ces circonstances, l'aide suscite non seulement de la satisfaction chez celui qui reçoit, mais aussi chez celui qui donne (T. Godbout, 2000).

Mais s'il y a toujours une prédominance de l'un ou de l'autre des deux registres, selon l'occasion, les conditions et les personnes impliquées, les diverses manifestations de la solidarité résultent généralement de combinaisons des prédispositions affectives et d'engagements moraux, combinaisons qui peuvent grandement différer d'une famille à l'autre. L'esprit de famille peut ainsi être considéré comme une sorte de « culture familiale de solidarité » (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.246) dans laquelle les dimensions normative et affective engendrent diverses pratiques concrètes qui réaffirment et consolident la solidarité familiale intergénérationnelle.

La transmission de l'« esprit de famille » et les consensus

Pour que la solidarité familiale intergénérationnelle se perpétue, l'esprit de famille doit se transmettre entre les générations (Attias-Donfut et *al.*, 2002). S'il y a des familles qui ne transmettent pas fidèlement leur culture familiale de solidarité et que chaque génération y ajoute inévitablement une part d'interprétation, des

mécanismes de transmission ont cours dans tous rapports familiaux intergénérationnels¹⁵ (Bertaux-Wiame et Muxel, 1996, p.188). Par ces mécanismes de transmission, le sentiment d'appartenir à une « communauté » d'idées, de sentiments et d'intérêts (Durkheim, 1893), nécessaire à la solidarité, est alors partagé et peut susciter un certain consensus entre les membres de la famille, correspondant ainsi à la dimension consensuelle du modèle multidimensionnel de Bengtson et *al.* (1991).

C'est d'abord par la socialisation, comme processus par lequel une personne intériorise un système de références lui permettant d'évaluer le monde et d'adapter conséquemment ses comportements (Bawin-Legros, 2003), que s'opère la transmission de l'esprit de famille. Cette socialisation assure une première intégration de valeurs, d'attitudes et de normes chez les enfants et instaure ainsi un certain consensus entre parents et enfants. Par la socialisation parentale, la transmission est principalement unilatérale, dirigée vers les enfants. Mais lorsque les enfants grandissent, vont à l'école et fréquentent d'autres espaces sociaux, la transmission intergénérationnelle se présente moins comme un simple processus de transfert à sens unique que comme un processus dynamique et réciproque, c'est-à-dire autant des parents vers les enfants, que des enfants vers les parents (Lefèbvre, 1996; Bertaux-Wiame et Muxel, 1996). L'esprit de famille peut se transmettre dans un processus dynamique, car non seulement il se fonde sur un passé et une mémoire familiale, mais également sur des moments et des expressions d'une solidarité qui s'inscrivent dans le présent (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.252). L'esprit de famille peut donc se transmettre, être interprété, puis se retransmettre, selon un processus plus ou moins souple d'une famille à l'autre. Parce qu'elle est dynamique, la transmission se produit au fil des interactions entre les générations, où les influences peuvent circuler autant au travers des conversations banales et quotidiennes que dans les moments plus ritualisés et chargés symboliquement, tels que les fêtes de famille (Attias-Donfut et Segalen, 2007).

La transmission génère habituellement une entente plus ou moins forte, souvent inconsciente, entre les générations. Partageant un ensemble de croyances et de valeurs qui leur sert de cadre de référence, chaque génération en vient à définir des opinions, des idées et des aspirations assez similaires. Il en résulte une « étrange similitude des discours tenus dans une même famille, révélant un stock de valeurs et de références partagées par toutes les générations, au moins au niveau du discours » (Attias-Donfut et *al.*, 2002,

¹⁵ Et même lorsque les liens entre les générations ont été rompus par des conflits, les nouvelles générations s'efforcent généralement de reconstruire une continuité familiale, et de transmettre un imaginaire familial nouveau sur lequel peut s'appuyer l'esprit de famille (Attias-Donfut et *al.*, 2002).

p.132). Ce consensus et cette impression d'unité, qui se traduisent notamment dans les discours, alimentent la solidarité familiale intergénérationnelle.

Évidemment, ce ne sont pas toutes les familles dont les membres sont intégrés par un consensus fort et explicite. Le processus de transmission intergénérationnelle n'est pas toujours efficient. Chaque génération peut rejeter ce que lui propose l'autre génération, particulièrement en contexte où ce qui est transmis contraste fortement avec les normes et les valeurs socialement admises. La volonté de préserver son autonomie contre les communications de la transmission familiale peut conduire à recourir à des sources d'informations et d'inspirations extérieures à la famille pour composer ses opinions, ses goûts et ses aspirations. L'entrée en couple est particulièrement propice à la distanciation par rapport aux consensus de sa famille d'origine, les membres du couple étant alors confrontés à la présence quotidienne d'un autrui qui a été éduqué et socialisé autrement. Plus largement, les relations extérieures et les mobilités, parce qu'elles peuvent influencer les manières d'être, de penser, de sentir et d'agir des membres de la famille, affectent toujours plus ou moins les consensus familiaux. Il peut ainsi advenir un « choc des cultures familiales » (*Ibid.*, p.169) entre les générations, surtout à la naissance d'enfants, moment où les différences entre les valeurs, les modes de vie et les façons de faire sont les plus perceptibles. Lorsque cela se produit, certaines familles glissent dans un état de conflit, où les liens peuvent se distendre et la solidarité décliner. Mais la majorité des familles instaurerait plutôt une « cease-fire zone » (Bengtson et Robert, 1991, p.860), c'est-à-dire qu'elles s'imposeraient certaines limites concernant les sujets conflictuels et favoriseraient davantage les sujets qui suscitent consensus.

Le consensus peut donc être aménagé chez certains, tandis qu'il est plus spontané chez ceux qui sont mutuellement réceptifs au processus de transmission intergénérationnelle. Mais dans tous les cas, c'est l'impression de partager des idées, des valeurs et des sentiments qui assure le maintien d'une cohésion nécessaire à la solidarité familiale intergénérationnelle.

Les manifestations concrètes de la solidarité : la sociabilité, la coopération et les pratiques d'aide

D'une famille à l'autre, en fonction des normes et dispositions affectives qui prévalent dans celles-ci, les manières dont se manifeste la solidarité familiale intergénérationnelle varient grandement dans leurs formes et leurs contenus. Mais les pratiques concrètes de solidarité sont toujours de l'ordre de la sociabilité, de la coopération ou de l'entraide, correspondant ainsi aux dimensions associationnelle et fonctionnelle du modèle présenté en début de chapitre.

La sociabilité, ou la dimension associationnelle, réfère à l'ensemble des contacts, que ceux-ci soient directs (visites, activités communes) ou par l'entremise de moyens de communication (téléphone, réseaux sociaux, courriels, courrier et logiciels de visiophonie comme Skype, etc.). La plupart de ces contacts sont volontairement consentis, informels et se produisent sans motif autre que la volonté de socialiser, de prendre des nouvelles et de passer du temps ensemble. On se sent libre d'y participer et libre de choisir les personnes avec qui on a ce genre de rencontres. Des contacts formels et ritualisés, comme le repas de Noël, ont aussi lieu, mais ils sont toutefois moins fréquents puisqu'événementiels. Il est généralement inadmissible de se soustraire sans justification à ces occasions de rencontre inscrites dans le registre normatif, et on ne peut déroger aux règles et aux traditions qui les encadrent sans quelque sanction du groupe familial (T. Godbout et *al.*, 1996, p.11).

Les rencontres sont non seulement le lieu d'une sociabilité intergénérationnelle, mais aussi d'échanges, de coopération et d'aide de toutes formes. La frontière entre ces deux types de manifestations est très mince et souple : on peut passer de l'une à l'autre rapidement et les deux peuvent même s'entremêler pour se confondre. Dans les rapports intergénérationnels des familles québécoises, les échanges sont encore fréquents, et s'ils semblent moins systématiques qu'auparavant, c'est qu'ils s'articulent davantage aux besoins occasionnels et que l'aide est principalement mobilisée sous forme de « coups de main » ponctuels (Kempeneers et B. Dadurand, 2009; Van Pevenage, 2009). S'ajustant aux besoins, les formes d'aide peuvent ainsi être très diversifiées : autant des services, des dons financiers et matériels que du soutien émotionnel et des informations (Kempeneers, 2011, p.20). Certaines formes d'aide, comme le soutien émotionnel et la distribution d'informations, s'expriment moins concrètement, surtout qu'elles se fondent généralement aux pratiques de sociabilité.

La nature des échanges est souvent liée à la position générationnelle de chacun : les aides financières seraient souvent descendantes sur l'axe de génération, tandis que les services requérant une certaine forme physique, comme les rénovations, seraient majoritairement ascendants, c'est-à-dire des plus jeunes vers les plus âgés (Bengtson et *al.*, 1991). Les pratiques d'aide dépendent donc autant des nécessités formulées par les uns, que des ressources disponibles des autres. Ce modèle de la nature des pratiques d'aide selon l'orientation intergénérationnelle met en évidence le principe d'interdépendance qui sous-tend la solidarité familiale intergénérationnelle. L'aide dans les familles s'oriente en effet selon le type de ressources que chacune des générations possède en « surplus » vers les générations qui sont à court de ce type de ressources.

L'articulation de ces flux de ressources entre générations ne se traduit pas uniquement par des variations du type d'aide, mais aussi dans la détermination des moments auxquels elles surviennent. Les générations actuelles de grands-parents délaissent ainsi de plus en plus les donations sous forme de legs patrimoniaux, au profit d'une augmentation des aides financières effectuées de leur vivant, comme « forme anticipée d'héritage » (Bertaux-Wiame et Muxel, 1996). Les transferts des ressources économiques des plus âgés, qui se trouvent généralement en position de sécurité financière stable, ont désormais lieu au moment où les plus jeunes générations en ont besoin, c'est-à-dire lorsque leur situation socioprofessionnelle est plus instable et qu'ils souhaitent fonder une famille. Le soutien familial s'ajuste donc de plus en plus aux besoins des membres de la famille, selon le moment où ces besoins semblent les plus prégnants (Attias-Donfut et *al.*, 2002).

Même si le soutien s'articule aux besoins et que les échanges sont asymétriques à certains moments entre les générations, l'impression de réciprocité¹⁶ doit tout de même se perpétuer, car la réciprocité serait reconnue comme une « condition de possibilité de tout acte de solidarité » (Bawin-Legros, 2003, p.170). Malgré qu'il y ait des déséquilibres entre ce qui est donné et reçu de part et d'autre, l'impression de réciprocité dans les échanges intergénérationnels peut notamment se maintenir par l'indistinction dans le type d'échange, c'est-à-dire qu'un parent qui soutient financièrement et matériellement son enfant adulte peut percevoir un équilibre dans les échanges s'il considère obtenir du soutien émotionnel de ce dernier. Cette impression de réciprocité, malgré l'asymétrie que l'on peut de prime abord observer relativement à l'ampleur et aux formes de soutien offert, relève aussi de la propension habituelle à considérer les transferts intergénérationnels sur le long terme en tenant non seulement compte des échanges présents, mais aussi ceux passés et ceux que l'on envisage dans l'avenir. Le principal donateur à un certain moment du cycle familial peut ainsi devenir le principal bénéficiaire de soutien et de services ultérieurement¹⁷. Cette réversibilité des positions, ou réciprocité différée pour reprendre les termes de Bawin-Legros (2003, p.169), permet de s'adapter davantage aux besoins et aux ressources de chacun et faciliterait ainsi les échanges entre parents et grands-parents (T. Godbout et *al.*, 1996, Charbonneau, 2004). L'asymétrie dans les échanges peut également se résoudre par le principe de réciprocité indirecte; c'est-à-dire que l'aide ne provient pas

¹⁶ La réciprocité, qui se conçoit comme une disposition à recevoir ce qui est donné et à rendre une quelconque contrepartie, ne doit pas être confondue avec le principe de l'équivalence, selon lequel ce qui est rendu devrait nécessairement être identique ou au moins similaire en quantité et en qualité.

¹⁷ En certains cas, cette réversibilité ne peut toutefois avoir lieu. Les personnes vulnérables et malades peuvent rester bénéficiaires toute leur vie. Ils sont généralement intégrés au système d'échanges du groupe familial, dans un respect de leur exception, plus ou moins partagé par les membres de la famille.

nécessairement de la personne qui a été préalablement aidée. À cet égard, des chaînes d'entraide se formeraient dans les réseaux familiaux, celles-ci pouvant s'inscrire dans la continuité de plusieurs générations (Kohli et Künemund, 2001).

Tel que mentionné précédemment, les services rendus, les prêts, le soutien peuvent être considérés comme un moyen d'entretenir le lien et de consolider la relation affective, mais peuvent également être accomplis conformément aux obligations morales qui se perpétuent dans les familles (T. Godbout, 2000; Charbonneau, 1993). Bourgeois et Légaré (2008) soulignent que les grands-parents ont le sentiment qu'aider leur enfant est un devoir, mais plusieurs précisent toutefois que les enfants n'ont pas le devoir de les aider (p.698). Les engagements normatifs de la solidarité les incitent à offrir du soutien, mais n'engendrent pas nécessairement des attentes de soutien, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent les sentiments d'obligations qui les lient à leurs enfants, mais comme prestataire de soutien principalement, préservant ainsi le sentiment d'être indépendants et autonomes. La perception à l'égard des pratiques de soutien contraste chez les jeunes générations dans l'étude d'Attias-Donfut et *al.* (2002); eux aussi entretiennent un sentiment de devoir offrir de l'aide, mais contrairement à la génération de grands-parents, plusieurs considèrent le soutien de leurs parents comme un dû. D'ailleurs les attentes d'aides sont si ancrées dans les mentalités des jeunes parents que ceux-ci craindraient bien davantage une ingérence qu'un manque de soutien de la part de leurs propres parents.

Les craintes d'ingérence formulées par la génération de parents apparaissent en certains cas fondées lorsque l'offre de soutien découle d'une volonté de contrôle et d'orientation des attitudes, des comportements et des aspirations des membres de la famille (Kohli et Künemund, 2001). Si tel est l'intention du « donneur », l'aide peut avoir pour effet de contraindre les bénéficiaires. Parfois même lorsque les intentions sont louables, les services s'imposent, envahissants, dans une sorte de déni de « l'existence séparée » voulue par la génération de parents (Attias-Donfut et *al.*, 2002, p.121). Le refus d'obtenir du support familial peut ainsi découler de la crainte de voir son autonomie brimée et incite à recourir plutôt aux services offerts par des associations, des organismes publics ou par des instances privées pour leur venir en aide.

Mais pourquoi demander de l'aide auprès des membres de sa famille, s'il est possible de subir une forme d'ingérence? L'aide provenant de la famille se caractérise par son accessibilité, autant par la disponibilité des membres de la famille que financièrement, la majorité des services rendus par la famille étant gratuits (même s'il y a généralement un devoir de rendre après avoir reçu). Les pratiques de soutien sont aussi polyvalentes, car celles-ci peuvent prendre des formes diverses et peuvent se déployer dans une variété de contextes, selon les besoins spécifiques de chacun (Kempeneers, 2011). Les services rendus entre les membres de la

famille présentent également « un caractère assurantiel sur le long terme » (Kempeneers et B. Dandurand, 2009, p.115), car les liens familiaux perdurent dans le temps et sont empreints d'obligations qui garantissent une certaine permanence de l'offre de soutien.

Mais ce qui motive significativement les pratiques d'aide – et la sociabilité pareillement – au sein des rapports familiaux intergénérationnels, c'est aussi qu'elles constituent un moyen d'entretenir les liens, de transmettre l'esprit de famille. Si des contacts, des rencontres et des échanges abondent dans les rapports familiaux intergénérationnels, c'est que la solidarité se réaffirme et se renforce à travers ces pratiques. Il ne suffit donc pas de s'intéresser aux normes, aux sentiments qui sous-tendent la solidarité et aux processus par lesquels elle se transmet; il faut également se pencher sur ce qui circule par la solidarité et l'alimente par ailleurs.

La structure d'opportunités et de contraintes de la solidarité

La solidarité familiale intergénérationnelle et ses manifestations concrètes s'insèrent toujours dans une structure d'opportunités et de contraintes, c'est-à-dire que certains aspects démographiques et contextuels de la vie sociale inclinent le potentiel de pratiques de solidarité, comme le mentionne Bengtson et *al.* (1991) en présentant leur conception de la dimension structurelle de la solidarité. La taille de la famille, les disponibilités et les contraintes d'horaire, la distance géographique et les potentiels de déplacements prédisposent à adopter certaines pratiques plutôt que d'autres et influencent l'ampleur des sociabilités et des pratiques d'aide dans les rapports familiaux intergénérationnels.

Concernant d'abord la taille des familles, quand les familles sont nombreuses, le temps de chacun des membres de la famille doit être réparti entre un grand nombre de personnes, réduisant ainsi les occasions de sociabilité et la quantité de temps accordé à chacun. C'était d'ailleurs la situation de la plupart des grands-parents dans les familles canadiennes-françaises : ayant un nombre très élevé de petits-enfants, les grands-parents étaient contraints dans leurs possibilités de développer et d'entretenir un lien avec chacun de ceux-ci. Au contraire, la sociabilité se trouverait généralement renforcée dans les familles de taille restreinte, aujourd'hui plus fréquentes (Olazabal, 2015; Kempeneers et Van Pevenage, 2011). Mais si la sociabilité et la taille de la famille s'inscrivent généralement dans une relation inversement proportionnelle, le nombre de personnes dans la famille influence également les pratiques de soutien, mais de manière plus complexe. En s'appuyant sur l'étude de Rossi et Rossi (1990), Bengtson et *al.* (1991) indiquent qu'en contexte de descendance réduite, les parents peuvent offrir un soutien plus important et plus fréquent à leurs enfants, leurs ressources en temps et en matériel étant divisées entre un moins grand nombre, mais, à l'inverse, une

descendance réduite peut limiter les sources de support pour les parents. La taille des familles peut donc avoir un impact sur la circulation des échanges et l'orientation prédominante du soutien entre les générations.

Mais si la taille de la famille peut influencer l'ampleur des pratiques de solidarité, encore faut-il que les membres de la famille soient disponibles. Les contraintes de temps et d'horaire peuvent, selon leur importance, limiter plus ou moins les opportunités de rencontres et d'échanges de toutes sortes. Le train de vie quotidien des familles avec des enfants se caractérise souvent par une gestion ardue des temps, généralement compressés par l'ampleur des obligations professionnelles qui nécessitent un étalement et une surcharge du temps de travail, d'autant plus que le trafic et l'éloignement des lieux de travail par rapport à la résidence peuvent aussi diminuer la quantité de temps alloué à la famille (Tremblay, 2012). Même constat pour les grands-parents, qu'ils soient encore sur le marché du travail ou qu'ils aient franchi le cap de la retraite, la plupart doivent tout de même assumer un ensemble de rôles différents qui peuvent, par leurs exigences, comprimer les temps de disponibilité. En ce sens, chacune des générations se voit imposer des limites – ou s'imposent volontairement celles-ci – quant à la quantité de temps qu'ils peuvent accorder aux rencontres, aux activités communes et aux pratiques de coopération et de soutien avec les membres de la famille.

À l'instar des horaires et de l'organisation des temps de chacun, l'emplacement des membres de la famille dans l'espace géographique infléchit la structure d'opportunités et de contraintes dans laquelle s'insère la solidarité familiale intergénérationnelle. La proximité, parce qu'elle va de pair avec une plus grande accessibilité, facilite généralement les rencontres et les échanges. Et cette proximité se conjugue bien souvent à la dimension affective de la solidarité : « [dans] la famille, [lorsque] les liens sont intenses et fréquents; la proximité devient cause et effet des liens » (Fortin et *al.*, 1987, p.218); *cause* parce qu'elle accroît les possibilités de rencontres et facilite ainsi le maintien d'un lien familial, et *effet* parce que le choix de s'établir à proximité des membres de sa famille découle plus souvent qu'autrement d'un lien familial initialement fort que l'on souhaite entretenir.

Alors que la spontanéité des rencontres peut être considérable lorsque les membres d'une famille se situent dans un espace de proximité, « la distance géographique permet d'éviter les rencontres imprévisibles et contraint de les organiser, de les négocier » (De Singly et Giraud, 2012, p.86). Par la réduction de la spontanéité qu'engendre l'éloignement en ce qui concerne les rencontres en personne et les activités faites en commun, les générations apparaissent ainsi plus autonomes, car elles doivent créer des occasions de rencontre pour maintenir les liens familiaux (Charbonneau, 1993). Mais s'il est vrai que l'éloignement

géographique entre les générations d'une même famille puisse être le résultat d'un choix volontaire pour préserver une plus grande marge d'autonomie permettant de se distancier de certains engagements familiaux, cela ne conduit pas nécessairement à un relâchement de la solidarité familiale intergénérationnelle, mais altère nécessairement la manière dont elle peut se traduire concrètement dans ses pratiques. Les contacts se font principalement par l'entremise de moyens de communication comme le téléphone. Les pratiques de soutien peuvent tout de même être nombreuses, surtout celles qui ne nécessitent pas la coprésence de celui qui donne et de celui qui reçoit, comme les dons monétaires. Selon B. Dandurand (1992), la distance pourrait aussi avoir un effet bénéfique sur les relations familiales intergénérationnelles; étant moins imposées par la proximité, elles pourraient être plus harmonieuses. La distance géographique influence les conditions dans lesquelles s'inscrit la solidarité familiale intergénérationnelle, mais ne la compromet pas nécessairement, surtout que des moyens sont désormais disponibles pour réduire les contraintes qu'elle impose.

La possibilité de maintenir des liens malgré la distance géographique résulte en partie des multiples moyens de communication (téléphone, Internet, etc.) désormais disponibles, mais aussi de l'accroissement du potentiel de déplacements des individus (Ascher, 2010). Les familles dans lesquelles les membres sont mobiles, c'est-à-dire ceux qui se déplacent fréquemment et qui peuvent franchir de longues distances, sont susceptibles de se voir plus souvent et de répondre plus rapidement à l'appel en cas de besoin. Le potentiel élevé de mobilité de la majorité des familles réduit ainsi les contraintes engendrées par l'éloignement et élargit l'espace dans lequel peut se manifester la solidarité. En relativisant de la sorte la distance séparant les membres d'une famille, la mobilité favorise le maintien de la solidarité familiale intergénérationnelle.

*
* *

En somme, la solidarité familiale intergénérationnelle s'appuie sur des traditions, des valeurs, des codes de conduites, des droits, des devoirs et des sentiments comme l'attachement et l'affection. Combinés ensemble, ils composent l'esprit de famille et orientent la façon d'« être » ensemble, propre à chaque famille. L'esprit de famille apparaît donc comme une « culture familiale de solidarité » se définissant dans la mémoire d'un passé familial et dans la dynamique des rapports intergénérationnels. Il pose ainsi la solidarité comme un pacte tacite et évolutif qui se transmet dans la continuité de la lignée familiale, mais qui est aussi approprié par chacune des générations. Par cette transmission, les membres d'une même famille en viennent à partager un ensemble de croyances et de valeurs qui leur sert de cadre de référence et qui suscitent des consensus.

Il peut toutefois advenir un « choc des cultures familiales », notamment à la naissance d'enfants, choc qui peut soit aboutir en litige, ou soit être atténué par l'imposition de limites à ne pas franchir concernant les sujets conflictuels, afin de maintenir l'état de cohésion nécessaire à la solidarité familiale intergénérationnelle. Concrètement, la solidarité se traduit par un ensemble de pratiques de sociabilité, de coopération et d'aide, qui répondent à des engagements normatifs et à des dispositions affectives. Ces pratiques se manifestent en fonction des positions et des ressources de chacun et s'ajustent aux besoins des membres de la famille. Par celles-ci, la solidarité familiale intergénérationnelle se réaffirme et se renforce. Enfin, la taille de la famille, le niveau de disponibilité de ses membres, leur répartition dans l'espace géographique et leur possibilité de se déplacer dans cet espace influencent la manière dont la solidarité se traduit dans ses pratiques. C'est donc inséré dans une structure d'opportunités et de contraintes, spécifique à chaque famille, qu'est ici étudiée la solidarité. Les familles se transforment toutefois au fil des transitions qui ponctuent le cycle familial. C'est dans un contexte dynamique et souple, où l'acquisition de nouveaux rôles peut redéfinir chacune de ses dimensions, que l'on doit replacer la solidarité familiale intergénérationnelle, telle que présentée dans le chapitre suivant.

Chapitre 3

Vers un rôle grand-parental : la solidarité familiale intergénérationnelle dans la transition

Une famille est constituée de liens qui se transforment et évoluent dans le temps, au fil des événements et des situations qui marquent son cheminement singulier. La solidarité familiale intergénérationnelle s'inscrit dans cette mouvance des familles et évolue en fonction des différentes étapes du parcours de vie et des changements de rôles de leurs membres. La transition à la parentalité et à la grand-parentalité nous est ainsi apparue idéale pour observer la transformation de la solidarité familiale intergénérationnelle sachant que celle-ci s'adapte et se redéfinit à la venue d'un premier enfant. Après avoir défini les notions de parcours biographique et de transition, nous examinerons comment la solidarité intergénérationnelle peut se transformer à la naissance d'un premier enfant et petit-enfant, en portant attention à la manière dont le rôle grand-parental peut prendre forme dans celle-ci, tant auprès des parents que des enfants de sa descendance. Le rôle grand-parental n'étant plus attribué dans la reproduction d'un modèle, il est aujourd'hui négocié et arrangé avec les autres générations et il peut varier grandement dans l'éventail des configurations et des rapports familiaux. Cette distanciation des grands-parents par rapport à la reproduction ou à l'adoption d'un modèle culturel contribue à créer une diversité de grands-mères et de grands-pères.

Les parcours biographiques et leurs transitions

Sans inscrire cette recherche dans le paradigme du parcours de vie¹⁸, se référer aux notions de « parcours biographique » et de « transitions », clarifie l'analyse de la transition à la parentalité et à la grand-parentalité.

Le parcours biographique individuel est :

le résultat d'une construction par le sujet sur la base d'une négociation entre les modèles de parcours de vie disponibles et le contexte de vie [et] se compose d'un ensemble de trajectoires renvoyant aux différentes sphères (ou, selon les auteurs, champs, système d'action, mondes de vie) dans lesquelles se déroule l'existence individuelle. (Lalivé d'Épinay et *al.*, 2005, p.164)

¹⁸ Le parcours de vie peut à la fois faire référence à un paradigme et à un concept. Comme paradigme, il réfère à l'orientation des choix méthodologiques et théoriques selon un cadrage temporel et sociohistorique afin de saisir la réalité sociale (Cavalli, 2007). Comme concept, il fait référence au déroulement de la vie, regroupant l'ensemble des trajectoires (scolaires, professionnelles, conjugales, familiales, etc.) qu'un individu poursuit. Pour éviter l'ambiguïté que cela peut poser, l'expression « parcours biographique » est employée dans ce mémoire pour identifier le déroulement de la vie, suivant l'usage de Lalivé d'Épinay et *al.* (2005) et de Gaudet et *al.* (2013).

Le parcours biographique réfère ainsi à la manière dont les situations sociales et les interactions sont expérimentées par un individu qui, tout en adoptant certains rôles qui lui sont proposés, interprète le déroulement de sa vie pour y donner du sens et orienter ses conduites.

Les transitions constituent des moments particuliers d'instabilité dans les parcours biographiques qui mènent la plupart du temps à un nouveau statut ou rôle pouvant induire de nouveaux comportements et de nouvelles attitudes (Gherghel, 2013). À l'instar de Gherghel, la notion de transition sera ici préférée à celle d'événement : « parce que les changements dans le parcours de vie ne sont pas seulement des événements soudains, mais qu'ils font aussi partie de processus qui les précèdent, les succèdent et les favorisent » (*Ibid.*, p.55).

Les parcours biographiques : une négociation avec les calendriers sociaux et le contexte

Les sociétés encadrent les parcours biographiques des individus en institutionnalisant certaines étapes de la vie (Gherghel, 2013). Cette institutionnalisation peut aller de pair avec une chronologisation des parcours biographiques lorsque l'âge biologique est utilisé pour baliser, formellement ou informellement, les seuils de passage d'un stade de vie à un autre. De l'institutionnalisation et de la chronologisation résulte une relative standardisation des parcours biographiques, c'est-à-dire une uniformisation du déroulement des vies individuelles, et plus précisément de l'ordre et des âges auxquels survient le franchissement des principales étapes de la vie, comme l'entrée sur le marché du travail, l'achat d'une propriété, la naissance d'un premier enfant, le départ à la retraite, etc. (Cavalli, 2007, p.61).

Les parcours biographiques des individus ont, pendant longtemps, été assez homogènes, se conformant pour la plupart à un modèle socialement suggéré comme étant « normal ». Mais depuis quelques décennies, on observe une déchronologisation, une désinstitutionnalisation et une déstandardisation des parcours dans les sociétés occidentales, notamment au Québec. La multiplication des possibles en matière de choix familiaux, résidentiels, professionnels, etc. a engendré une diversification des parcours biographiques et une flexibilité accrue dans leur déroulement (Gherghel, 2013). Les institutions ne fixent plus les parcours dans un canevas autant rigide et immuable et autorisent désormais plus d'appropriations individuelles des étapes et des âges. L'importance accordée à l'âge biologique dans le franchissement de certains seuils a d'ailleurs grandement diminué (Lalive d'Épinay et *al.*, 2005). Cette flexibilité des parcours amène à concevoir dorénavant le déroulement de sa vie comme un projet, qui se constitue par un travail réflexif sur son cheminement et sur son orientation souhaitée, plutôt que comme un enchaînement inéluctable d'étapes de la vie.

Des modèles de parcours biographiques, prenant la forme de « calendriers sociaux », sont néanmoins toujours véhiculés dans la société. Ces calendriers sociaux servent de référence, et les parcours individuels sont ainsi jugés en fonction du rapprochement ou de la distanciation par rapport à ce qu'ils proposent, notamment l'occurrence de certains événements, le moment où ils devraient se produire et l'enchaînement selon lequel se déroulent ces événements (*Ibid.*). Malgré l'acceptation d'une certaine flexibilité des parcours, un trop grand écart entre le parcours biographique et le calendrier social est généralement critiqué. Et même lorsque les individus ne souhaitent pas suivre ces calendriers sociaux, les parcours biographiques s'insèrent toujours dans un contexte social particulier qui structure et organise encore, dans une certaine mesure, le déroulement des vies individuelles (Gaudet et *al.*, 2013). Les parcours biographiques s'inscrivent également dans des réseaux de relations qui s'influencent; les événements se produisant dans la vie d'une personne peuvent ainsi avoir des répercussions sur l'ensemble du réseau de relations, surtout sur les relations étroites comme les relations familiales intergénérationnelles (Macmillan et Copher, 2005). Le parcours biographique de chacun apparaît ainsi comme une négociation de ses choix et de sa capacité à composer son projet de vie avec les normes sociales véhiculées et avec les contraintes qu'impose le contexte dans lequel il s'inscrit.

Les transitions dans les parcours biographiques

Les transitions, entendues comme de brèves périodes de changement qui introduisent généralement un nouveau statut ou un nouveau rôle, se voient aussi altérées par la désinstitutionnalisation, la déchronologisation et la déstandardisation des parcours. Les transitions sont davantage représentées comme des « projets » (projet de retour aux études, projet d'enfants, etc.) parce qu'elles sont moins déterminées socialement, relevant ainsi en grande partie de choix individuels s'articulant aux attentes collectives. Appréhendées comme « projets », on souhaite que les transitions soient prévues, désirées, préparées et non pas subies comme cela pouvait être le cas auparavant, l'objectif étant de tempérer le « degré d'imprévisibilité » de celles-ci (Gaudet et *al.*, 2013).

La flexibilité, qui caractérise les parcours biographiques actuels, engendre par ailleurs une diminution du caractère de seuil de la plupart des transitions. C'est que la plupart des transitions sont désormais plus ou moins réversibles; la situation matrimoniale, l'orientation scolaire, le statut professionnel ne sont plus nécessairement définitifs (Grossetti, 2006)¹⁹. Mais certaines transitions, comme les transitions relatives au changement de position dans l'axe de filiation, conservent tout de même leur caractère de seuil, compte tenu

¹⁹ La réversibilité concernant l'entrée dans un statut professionnel particulier et le choix d'une orientation scolaire est particulièrement vraie au Québec, contrairement à ce qu'on peut observer dans d'autres contextes sociaux comme en France (Grossetti, 2006, p.20).

du fort degré d'irréversibilité qu'elles engendrent. On ne peut effectivement pas devenir parent puis revenir sur sa décision quelques mois plus tard, comme on peut le faire notamment en entrant sur le marché du travail. Les transitions familiales sont par ailleurs singulières par l'importance des répercussions qu'elles produisent sur l'ensemble du parcours biographique d'un individu ainsi que sur les parcours des autres membres de la famille (Cicchelli, 2003). Ces répercussions se traduisent sous forme de changements concrets dans l'organisation du quotidien, notamment par la modification des routines et des habitudes de vie. Par ces changements concrets, la transition a comme effet de modifier les réseaux de relations des individus, mais aussi de changer la nature des relations qui sont maintenues avant et après la transition. Alors que ses comportements quotidiens et son environnement relationnel se transforment, le regard de l'individu posé sur lui-même est également transformé; la transition apparaît alors comme une phase durant laquelle il peut formuler une nouvelle définition de lui-même en fonction de son nouveau rôle (Caradec, 2001, p.108). S'intéresser particulièrement aux transitions des parcours biographiques permet ainsi de poser un regard sur certains moments clés du déroulement de la vie et de comprendre comment, dans la transition, se transforment le quotidien, le réseau de relations, la perception à l'égard des nouveaux rôles acquis, et plus largement la solidarité familiale intergénérationnelle.

La naissance comme transition

Alors que la fondation d'une nouvelle famille suivait auparavant un enchaînement déterminé de plusieurs étapes – formation du couple, mariage, cohabitation, puis naissance des enfants – elle se résume aujourd'hui à la naissance du premier enfant, toutes les transitions concernant la fondation d'un couple n'étant plus nécessairement déterminantes de la fondation éventuelle d'une famille. L'enfant « devient l'élément fondateur, celui qui "fait famille" » (Bonvalet et Lelièvre, 2011, p.241) et sa naissance constitue dès lors un moment charnière du parcours biographique.

La naissance d'un premier enfant, comme transition marquante du parcours biographique, opère non seulement un changement drastique de rôle, mais aussi une transposition des places dans l'ordre généalogique. Le changement de rôle de celui ou celle qui devient parent entraîne nécessairement un changement de rôle des autres individus se situant sur le même axe filial : « les rôles de père/mère et fils/fille sont ainsi en tout temps circonscrits par les positions respectives des uns et des autres dans le parcours de vie et chaque transition d'une étape à l'autre des uns ou des autres entraîne une reconstruction de la relation filiale » (Lalivie D'Épinay, 2007). La naissance d'un premier enfant constitue donc non seulement une

transition dans le parcours biographique des nouveaux parents, mais aussi dans le parcours biographique des parents de ces derniers, désormais grands-parents²⁰.

Cette transition, bien qu'elle soit très largement souhaitée (B. Dandurand et *al.*, 1997), est vécue différemment par les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents selon le moment où elle advient dans les parcours biographiques et les circonstances dans lesquelles elle s'inscrit (Lalive d'Épinay et *al.*, 2005). Concernant la transition à la grand-parentalité plus particulièrement, Caradec (2001) et Attias-Donfut et Segalen (2007) soulignent que la période de la « jeune retraite », dans la soixantaine généralement, serait considérée par plusieurs personnes comme étant le « bon moment » pour devenir grands-parents. Sans contraintes professionnelles, la plupart des nouveaux retraités se disent prêts à s'investir dans le rôle grand-parental, et d'autant plus lorsqu'ils sont encore en très bonne santé. La juxtaposition de ces deux transitions – la retraite et la naissance d'un premier petit-enfant – est même parfois planifiée par les futurs grands-parents eux-mêmes, le départ hâtif du marché du travail permettant de se consacrer entièrement à la grand-parentalité. Mais à l'inverse, lorsque l'entrée dans la grand-parentalité est vécue à contretemps, considérée comme trop tôt ou trop tard, la transition peut être plus difficilement acceptée (Zaouche-Gaudron, 2005). La naissance d'un premier petit-enfant peut d'ailleurs sembler se produire trop tôt : « quand les parents ne sont pas préparés psychologiquement à cette nouvelle identité de grands-parents, qu'ils se trouvent trop jeunes ou que leurs amis, leurs "pairs", ne [sont] pas encore entrés dans la phase grand-parentale; les voici alors en décalage avec leur milieu, et par rapport à leur calendrier de vie » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.82). À l'inverse, l'arrivée d'un premier petit-enfant semble se produire trop tard quand les futurs grands-parents considèrent qu'ils n'ont plus l'âge et la condition physique pour pouvoir accompagner les enfants dans leurs activités et leurs loisirs comme ils l'auraient souhaité. Le décalage entre le parcours envisagé et les transitions qui s'imposent réellement à l'individu affecte ainsi la façon de vivre l'entrée dans la grand-parentalité.

Dans la transition, les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents doivent apprivoiser leur nouveau rôle et leurs nouvelles responsabilités. S'ensuit généralement une phase d'adaptation où chacun procède à une réévaluation et une réorganisation de son quotidien, de ses besoins et de ses aspirations. Ces changements occasionnent souvent une redéfinition de la composition du réseau social et de l'ampleur des sociabilités et des soutiens apportés. À plus long terme, les transitions à la parentalité et à la grand-parentalité

²⁰ Il est toutefois important de préciser que si la transition à la grand-parentalité est toujours engendrée par une transition à la parentalité, les deux ne vont pas toujours de pair. Lorsqu'il y a plus d'un de ses enfants qui devient parent, la transition à la grand-parentalité n'est vécue que lors de la naissance du premier petit-enfant.

peuvent même engendrer une révision des valeurs, une modification des priorités, se traduisant bien souvent par un réinvestissement dans la sphère familiale (Thevenot, 2005; Attias-Donfut et Segalen, 2007).

La solidarité familiale intergénérationnelle et le réinvestissement familial après la naissance

Après le départ des enfants du foyer familial, les relations qu'entretiennent les parents avec ceux-ci ne s'inscrivent plus dans le quotidien et sont généralement marquées par une volonté d'autonomie particulièrement importante de la part des enfants (Molgat et Maunaye, c2003). Quoique les contacts soient bien souvent fréquents, leur implication dans la vie de leurs enfants devenus adultes est alors nettement diminuée et les parents se retrouvent en quelque sorte en marge de la vie de ceux-ci. Mais au moment où les enfants deviennent à leur tour parents s'effectue bien souvent une renégociation de la place accordée à chacun ainsi qu'une réévaluation des besoins et des priorités. Les relations familiales se transforment donc lors des transitions à la parentalité et à la grand-parentalité, ce qui se répercute nécessairement sur la solidarité familiale intergénérationnelle et sur l'importance accordée à la sphère familiale de manière plus générale.

La qualité des relations intergénérationnelles après la naissance de l'enfant est en grande partie déterminée par la qualité de celles-ci avant la transition, mais les nouveaux engagements familiaux de chacun peuvent entraîner une redéfinition de la relation et l'élaboration en quelque sorte d'un « nouveau contrat entre les générations » (Cicchelli, 2003, p.202). Les relations se redéfinissent selon les nouvelles places et les nouveaux rôles qu'occupent les membres de la famille. L'entrée dans la parentalité des enfants fait en quelque sorte de ceux-ci « les égaux de leurs propres parents » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.84), une plus grande symétrie s'installant généralement en raison de ce nouveau rôle parental maintenant partagé. Mais un nouveau rôle familial ne vient pas se substituer au précédent, et le nouveau parent reste tout de même « l'enfant de ses propres parents » (Macmillan et Copher, 2005). Ce cumul de rôles peut créer une certaine ambivalence en ce qui concerne la place et le registre de responsabilités de chacun. Malgré l'attention des grands-parents principalement dirigée vers le nouveau-né, la plupart maintiennent un rôle parental de soutien et d'orientation auprès de leurs enfants, même lorsque ces derniers ne le réclament pas particulièrement. Certains parents refusent même ce soutien parental offert, craignant d'ouvrir la porte à l'ingérence de leurs propres parents sur leur vie familiale et de perdre leur autonomie. À l'inverse, certains parents veulent être rassurés dans leurs nouvelles fonctions et recherchent la « protection tutélaire » de leurs parents pour les aider dans cette nouvelle étape de leur vie (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Les grands-

parents ne sont toutefois pas toujours disposés à offrir cette « protection tutélaire », redoutant de ne pas pouvoir s'épanouir complètement dans le nouveau rôle grand-parental ou craignant, eux aussi, perdre la marge d'autonomie acquise notamment lors du départ des enfants de leur foyer. La redéfinition de la relation se dessine donc par rapport au nouveau rôle de chacun, mais aussi par rapport au maintien des rôles précédents.

Même s'il y a une certaine ambivalence dans les rôles, pouvant occasionner des conflits entre parents et grands-parents, Cicchelli (2003) et Attias-Donfut et *al.* (2002) soulignent que la naissance d'un enfant va souvent de pair avec un apaisement des tensions et des différends²¹ dans les relations familiales intergénérationnelles. Le fait que le rôle parental soit maintenant partagé ouvre la voie à une meilleure compréhension intergénérationnelle; les nouveaux parents sont généralement plus réceptifs à l'intégration des connaissances, des opinions et des valeurs que leur proposent leurs propres parents, et ces derniers, conscients de l'évolution des valeurs, des pratiques et des nouveaux styles de vie au fil du temps, sont moins rigides dans ce qu'ils transmettent et veulent transmettre et sont aussi plus réceptifs à ce que proposent les nouveaux parents. Le consensus, comme dimension de la solidarité, peut ainsi être renforcé après la naissance d'un premier enfant. Néanmoins, de nouvelles tensions peuvent également surgir avec l'arrivée d'un nouveau-né, surtout en ce qui concerne l'éducation des enfants. Mais si des divergences existent, on n'en fait habituellement pas une source de conflits, ce sujet étant plus souvent qu'autrement évité lors des rencontres; c'est en quelque sorte la mise en place de la « cease-fire zone », évoquée précédemment (Bengtson et Robert, 1991).

La dimension affective de la solidarité se transforme aussi dans la transition à la parentalité et à la grand-parentalité. Dans les familles où elle était déjà forte, l'affection, l'attachement et le respect mutuel semblent tout simplement se renforcer (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Dans les familles distendues, la naissance d'un enfant apparaît comme un moment privilégié pour reconstruire le lien et pour rétablir les rapports entre les générations (Cicchelli, 2003). Que les mésententes soient réglées ou seulement tues, l'objectif est de tourner la page sur le passé et de recommencer la relation sur de nouvelles bases. Avec la naissance d'un enfant, le souci d'autonomie des nouveaux parents est généralement amoindri, ce qui facilite le rapprochement affectif avec leurs parents. Les nouveaux parents veulent d'autant plus réparer le lien qu'ils souhaitent que leurs enfants aient accès à une présence grand-parentale, présence qui semble dorénavant « nécessaire ». Les grands-parents, eux, veulent établir un lien avec leurs petits-enfants, mais doivent

²¹ Attias-Donfut et Segalen (2007) indiquent quelques cas où il y a plutôt eu création de conflits, mais cela demeure généralement l'exception.

irréremédiablement renouer avec leurs propres enfants, gendres et brus ; ces derniers étant en quelque sorte des « sentinelles » contrôlant l'accès aux jeunes enfants (Olazabal et Desplanques, 2009, p.248).

Avec ces possibles démarches de réconciliation intergénérationnelle ou tout simplement avec le renforcement de la dimension affective de la solidarité, la structure du réseau relationnel des nouveaux parents et des nouveaux grands-parents se modifie et se recentre sur la famille. L'arrivée de l'enfant nécessite des adaptations de la part des parents qui doivent ajuster leur style de vie, ce qui a incidemment un impact sur la composition de leur réseau social. Si la plupart abandonnent ou réduisent les sorties et les loisirs individuels, les contacts avec les grands-parents s'intensifient. Non seulement la fréquence des rencontres en personne augmente, mais les contacts par l'entremise de moyens de communication se multiplient aussi; des appels pour faire part des progressions de l'enfant ou demander des conseils à l'envoi de photos par courriel pour montrer la croissance de l'enfant (Attias-Donfut et Segalen, 2007). En ce qui concerne les modalités de rencontres, il semble que celles-ci soient davantage informelles; on n'a plus besoin d'occasion particulière pour les justifier. Et la plupart des grands-parents sont par ailleurs plus disponibles, à la retraite ou ont réduit leurs responsabilités professionnelles, ce qui facilite les rencontres plus régulières (*Ibid.*). La sociabilité évolue donc avec la transition à la parentalité et à la grand-parentalité, surtout en ce qui concerne la fréquence des contacts qui s'accroît dans la plupart des cas.

La fréquence accrue des rencontres en personne va de pair avec une plus grande proximité géographique. Alors qu'il apparaissait nécessaire pour certains jeunes adultes de s'éloigner de leur famille d'origine quelques années plus tôt (Maunaye, 2013), il semble tout autant nécessaire de se rapprocher de celle-ci, ou de celle de son conjoint ou de sa conjointe, lors de la naissance des enfants pour faciliter notamment les rencontres avec les membres de la famille et le recours aux ressources familiales. Plusieurs grands-parents soulignent également leur volonté de s'établir à proximité de leurs enfants et de leurs petits-enfants (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Mais la proximité géographique dont il est question ici est toute relative, en raison du potentiel de mobilité individuelle qui rend aisés les déplacements sur de plus longues distances. Certains parents et grands-parents se considèrent donc à proximité lorsqu'ils sont à environ trente minutes en voiture les uns des autres (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Cette possibilité de déplacements permet à ceux qui ne peuvent pas déménager pour se rapprocher de leurs parents ou de leurs enfants de maintenir des contacts fréquents ou de les voir se multiplier avec la transition. Ces changements dans la structure d'opportunités et de contraintes peuvent ainsi se répercuter sur les manifestations concrètes de la solidarité. Mais que ce soit par un rapprochement ou par une augmentation des déplacements, la solidarité familiale intergénérationnelle est généralement renforcée après la naissance d'un premier enfant.

Le rôle grand-parental actuel

La transition que génère l'arrivée d'un nouveau-né va de pair avec un renforcement de la solidarité, tel que mentionné précédemment. Ce réinvestissement s'incarne dans le rôle grand-parental, rôle qui, rappelons-le, se constitue dans la dynamique d'interaction des familles et se définit dans des rapports négociés qui posent certaines attentes normatives (Coenen-Huther, 2005). C'est donc à travers des relations que l'on doit tenter de le circonscrire; d'abord les fonctions investies auprès des parents, puis celles tenues auprès des enfants. Après avoir défini le rôle grand-parental dans ces rapports intergénérationnels, il conviendra de voir comment celui-ci est concilié avec les attentes de chacun, comment il peut être investi et perçu différemment d'une famille à l'autre, et d'un grand-parent à l'autre.

Le rôle grand-parental auprès des nouveaux parents

Le rôle grand-parental se manifeste d'abord par une recrudescence des pratiques de soutien envers les nouveaux parents, car l'acquisition soudaine de certaines responsabilités familiales chez ces derniers, responsabilités qu'ils doivent entre autres concilier avec leurs obligations professionnelles, les place dans une position plus vulnérable où les besoins d'aide sont plus prégnants (Kempeneers et B. Dandurand, 2009). Dans ces circonstances, les grands-parents se trouvent souvent désignés comme « ressources potentielles » pour les parents (Lalive d'Épinay, 2007, p.214), et d'autant plus lorsqu'ils sont à la retraite, les ressources de temps qu'ils possèdent en surplus pouvant être davantage « mobilisées » par les parents, relativement au principe de circulation des ressources en fonction des surplus et des déficits de chacune des générations, évoqué dans le deuxième chapitre. Ce soutien peut se traduire par une aide immédiatement après la naissance, par un support ponctuel lors d'événements particuliers, par une participation régulière ou occasionnelle dans la prise en charge des enfants ou par un soutien émotionnel et informatif.

Dans les jours ou les semaines suivant l'accouchement, les nouveaux grands-parents sont souvent sollicités pour soutenir leurs enfants dans leur adaptation à la parentalité. À partir des données de l'enquête *Biographies et solidarités familiales au Québec*, réalisée en 2004, Kempeneers et B. Dandurand (2009) constatent qu'au cours des dernières décennies, les grands-parents sont davantage présents après l'accouchement, surtout les grands-mères du côté maternel. Cette présence grand-parentale, lors des premiers jours, bien qu'elle soit assez courante, peut créer une certaine ambiguïté chez les nouveaux parents qui ont besoin de soutien, mais souhaitent aussi vivre cette transition de manière autonome.

L'aide des grands-parents est communément réclamée lors de moments charnières des parcours biographiques, tels que la naissance de l'enfant, mais également lors de situations plus préoccupantes

comme le chômage, la maladie ou les ruptures conjugales (Kempeneers et B. Dandurand, 2009). Lors de ces situations, les grands-parents offrent généralement un soutien considérable par des dons matériels et des transferts financiers (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Le rôle grand-parental de support ne se limite toutefois pas à l'aide financière et s'étend souvent bien au-delà, faisant des grands-parents des « personnes ressources » disponibles également pour soutenir dans les tâches quotidiennes et offrir des services de toutes sortes. Ces services, que Le Borgne-Uguen (2003) appelle des « solidarités de transition », sont d'autant plus mobilisables et mobilisés quand la situation est temporaire. Plus précisément en contexte de rupture conjugale des parents, les grands-parents apparaissent comme le premier recours, surtout ceux de la lignée maternelle (B. Dandurand et Ouellette, 1992; Attias-Donfut et Segalen, 2007). Lors d'une séparation ou d'un divorce, l'aide des grands-parents peut être sollicitée à toutes les étapes, c'est-à-dire « au moment de la crise conjugale, au cours de la séparation ou par la suite, auprès du foyer devenu monoparental » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.197). L'aide financière, l'hébergement, le soutien émotionnel, les services relatifs au travail domestique ou au soin des enfants que fournissent les grands-parents permettent d'amortir les contrecoups que peuvent subir les membres d'une famille en situation de séparation ou de divorce.

Mais en dehors de ces événements critiques du parcours biographique, le rôle grand-parental se manifeste surtout par une atténuation des imprévus de la vie quotidienne, essentiellement par la garde des enfants (Schneider et *al.*, 2005). Ce soutien est davantage réclamé lorsque les enfants sont d'âge préscolaire et que les deux parents sont sur le marché du travail à temps plein. La garde des jeunes enfants, parce qu'elle prend communément la forme de « dépannages occasionnels que ne peuvent fournir les systèmes publics » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.22), permet aux grands-parents d'aider leurs enfants, sans toutefois empiéter sur le rôle parental de ceux-ci. Mais si la garde des enfants est généralement ponctuelle, en cas de besoins singuliers, elle est parfois régulière et assez fréquente, surtout lorsque les besoins des parents sont particulièrement importants et que les grands-parents se trouvent disponibles et disposés à s'impliquer autant dans cette fonction du rôle grand-parental. La proximité géographique est l'une des conditions essentielles à l'établissement d'une garde plus fréquente et plus réactive aux besoins des parents. La nature des rapports entre les grands-parents et leurs enfants, gendres et brus influence également les modalités de garde des enfants; le recours aux grands-parents pour des gardes plus régulières, mais aussi de plus longue durée, va généralement de pair avec une relation intergénérationnelle caractérisée par un haut niveau d'affectivité (*Ibid.*).

Outre ces services plus concrets, le rôle grand-parental de soutien auprès des parents peut consister en une présence sécurisante et une validation de la manière dont le rôle parental est tenu. Le rôle grand-parental

peut ainsi se traduire sous forme de soutien émotionnel ou par l'octroi d'informations et de conseils. Mais si cette forme de soutien est attendue par certains parents, surtout ceux chez qui la dimension affective de la solidarité familiale est particulièrement importante, elle est toutefois moins généralisée que les autres formes de soutien aux parents évoquées précédemment, celle-ci pouvant engendrer un certain empiètement non désiré des sphères familiales de chacun et nuisant ainsi au maintien de leur autonomie.

Le rôle grand-parental auprès des petits-enfants

Le rôle grand-parental, tenant son origine de la naissance d'un petit-enfant, se définit aussi en grande partie dans la relation construite et engagée avec les petits-enfants. La grand-parentalité se révèle donc non seulement dans un soutien offert aux parents, mais aussi dans le rapport intergénérationnel avec les petits-enfants, plus précisément dans l'investissement relationnel ainsi que dans les fonctions relatives aux soins et au développement de l'enfant.

Avec les changements qui ont marqué la grand-parentalité, les relations qu'entretiennent les grands-parents avec leurs petits-enfants sont plus personnalisées et peuvent dorénavant s'inscrire dans une variété de registres. Malgré cette variation dans le type de relation intergénérationnelle engagée avec le petit-enfant, un certain niveau de présence et d'implication est généralement attendu, d'autant plus que le rôle grand-parental se définit essentiellement dans le jeu de la relation, n'étant plus autant statutaire qu'auparavant. Le rôle des grands-parents se caractérise ainsi par une disposition à être présent et à favoriser les occasions de rencontre pour construire et développer les relations personnelles avec les petits-enfants (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Les pratiques de soutien offertes aux parents décrites précédemment, parce qu'elles impliquent nécessairement une augmentation des occasions de rencontre, favorisent ainsi l'établissement de conditions propices au développement d'un lien avec les petits-enfants. Schneider et Bouyer (2005) suggèrent d'ailleurs que c'est dans la garde des enfants que s'incarne de manière la plus complète le rôle grand-parental, la garde répondant à un besoin des parents, mais offrant aussi une occasion d'entretenir la relation intergénérationnelle avec les petits-enfants. En ce sens, la garde des enfants excède le simple « soutien instrumental » offert aux parents et répond également à un souci de construction d'une relation intergénérationnelle particulière avec les enfants (Olazabal et Desplanques, 2009, p.233). Mais au-delà des contacts engendrés par la garde, les grands-parents initient également d'autres occasions de rencontre avec leurs petits-enfants (Olazabal, 2015). La volonté de s'investir pleinement dans le rôle grand-parental va de pair avec une intention marquée de passer du temps avec les petits-enfants, surtout lorsqu'ils sont en bas âge.

Le rôle grand-parental auprès des petits-enfants se manifeste plus précisément dans le type de relation entretenue et dans la nature des activités conduites avec ceux-ci. Dégagé des fonctions d'autorité qui lui était auparavant attribuées, le rôle des grands-parents se caractérise surtout par une attitude de tendresse et d'affectivité, et par l'établissement de rapports basés sur la plaisanterie et le jeu (Olazabal et Desplanques, 2009). Ainsi, si les grands-parents jouent un certain rôle éducatif, c'est généralement implicitement et sous le mode du divertissement. Le style éducatif associé au rôle grand-parental est généralement exempt de contraintes disciplinaires et se manifeste essentiellement par l'organisation d'activités culturelles ou sportives, en misant davantage sur le caractère ludique de celles-ci (Olazabal et Desplanques, 2009). Même s'ils sont présents lors des succès scolaires, sportifs ou culturels et qu'ils partagent la fierté des parents en ces circonstances, une norme de retenue en matière d'implication dans les affaires scolaires et parascolaires serait assez répandue (Attias-Donfut et Segalen, 2007). De ce fait, même s'ils participent nécessairement à l'éducation des enfants par leur présence et par les nombreuses activités qu'ils organisent, les grands-parents se dégageraient en général de toutes fonctions « officiellement » éducatives et disciplinaires, celles-ci relevant principalement – ou sinon exclusivement – du rôle parental.

La grand-parentalité négociée avec les parents

Le rôle grand-parental se définit en grande partie dans la dynamique relationnelle de chacune des familles, surtout dans le contexte actuel où il n'est plus tout à fait sanctionné par des codes précis et immuables, et où il est plutôt négocié et concilié avec les attentes des autres membres de la famille (Coenen-Huther, 2005). De ce fait, si les grands-parents ont plus d'un enfant devenu parent, leur rôle envers chacun de ceux-ci peut grandement varier, puisque les attentes de chacun sont différentes et que l'ampleur de l'investissement dans la grand-parentalité prend généralement son origine dans le lien entretenu avec chacun des enfants (Thevenot, 2005).

Ainsi, si le rôle grand-parental est personnalisable par le grand-parent lui-même, il est aussi négocié avec les parents qui entretiennent certaines opinions et considérations à l'endroit de celui-ci. Thevenot souligne d'ailleurs que : « la manière dont chaque grand-parent occupe sa place à l'égard de ses enfants et de ces petits-enfants est entrecroisée avec les représentations grand-parentales élaborées par les parents, à partir des images parentales » (2005, p.41-42). Cette négociation du rôle grand-parental avec les parents ne concerne pas uniquement les fonctions exercées auprès de ces derniers, mais aussi celles exercées auprès des petits-enfants, surtout en ce qui concerne leur éducation. Si la plupart des parents reconnaissent un certain rôle éducatif aux grands-parents, notamment parce qu'ils développent des liens significatifs avec les

enfants, celui-ci est habituellement négocié avec les parents qui se reconnaissent d'ailleurs comme les seuls « véritables éducateurs » (Bédard, 2016). Les parents attendent des grands-parents qu'ils jouent un rôle complémentaire s'arrimant au rôle parental; ils consentent ainsi à partager l'éducation avec les grands-parents, à condition que leur implication ne s'impose pas et qu'un stock de valeurs communes sous-tend l'éducation offerte par les grands-parents (*Ibid.*).

Les parents sont donc les principaux « négociateurs » par rapport au rôle éducateur des grands-parents, mais aussi plus largement en ce qui concerne la forme et l'ampleur du rôle grand-parental. Il en serait ainsi parce que la position grand-parentale se définit par une certaine implication dans une unité familiale, tout en se situant en périphérie de cette unité familiale. Le Borgne-Uguen (2003), définit d'ailleurs la grand-parentalité comme un « second rôle », non pas parce qu'il est secondaire, mais plutôt parce qu'il se compose et se définit en rapport à un « premier rôle », celui des parents. De ce fait : « la place de grands-parents peut être différemment occupée selon la manière dont les “premiers rôles”, les parents, composent leur répertoire d'actions » (*Ibid.*, p.78). Les parents contrôlent en grande partie – et dans la mesure du possible – la présence et l'investissement des grands-parents dans leur famille, ce qui maintient un certain niveau d'autonomie vis-à-vis d'eux.

Olazabal et Desplanques (2009) précisent toutefois que les grands-parents imposent également leurs limites par rapport à l'ampleur du rôle familial auquel ils souhaitent se consacrer : « si les enfants exercent un rôle de sentinelle entre les grands-parents et les petits-enfants, les grands-parents se constituent aussi en maîtres de leur destinée en ne souhaitant pas s'engager de façon excessive au sein de la parenté afin de pouvoir se consacrer à d'autres activités dans le cadre d'une participation sociale épanouie » (p.244). S'ils consentent à être des ressources mobilisables par les parents, ils n'hésitent toutefois pas à poser certaines limites leur permettant, eux aussi, de maintenir un certain niveau d'autonomie. Olazabal et Desplanques (2009) soulignent d'ailleurs que les générations actuelles de grands-parents sont plus portées à vouloir s'épanouir dans un ensemble de domaines divers, et refusent pour la plupart de se consacrer tout entier à leur rôle grand-parental, par crainte d'être enfermés dans celui-ci.

Revendiqué de part et d'autre, le maintien de l'autonomie de chaque génération est essentiel dans l'exercice des rôles familiaux à l'époque actuelle. La grand-parentalité s'inscrit donc dans une constante tension pour maintenir la « bonne distance » (Olazabal, 2015; Olazabal et Desplanques, 2009; Attias-Donfut et Segalen, 2007); tension non seulement entre le désir de tenir le rôle de grand-parent et les limites qu'imposent les parents, mais aussi tension entre les requêtes des parents et la volonté de ne pas être confiné dans ce rôle

familial. Qu'elle soit implicite ou explicite, une négociation entre les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents quant à l'exercice de la grand-parentalité et au respect des limites de chacun s'impose nécessairement.

Des grands-mères et des grands-pères dans une diversité de situations concrètes

Rôle négocié par les parents et les grands-parents eux-mêmes, relativement aux attentes de chacun, la grand-parentalité ne peut être circonscrite dans un modèle unique. Les « styles de grand-parentalité » (Attias-Donfut et Segalen, 2007) ainsi que l'ampleur de l'implication dans le rôle grand-parental peuvent varier, notamment entre les grands-mères et les grands-pères.

Alors que les premiers travaux sur la grand-parentalité abordaient la grand-parentalité de manière générique, souvent sans égard au sexe des participants, la littérature scientifique sur le sujet s'attarde de plus en plus aux différences entre les grands-mères et les grands-pères quant au registre d'attitudes, de comportements et de tâches effectuées par chacun. Les études qui se sont intéressées aux différences dans l'engagement grand-parental selon le genre (Attias-Donfut et Segalen, 2007; Schneider et Bouyer, 2005) soulignent que les grands-pères sont de plus en plus présents auprès de leurs petits-enfants, souvent même autant que les grands-mères, contrairement à ce qui était observé dans les générations précédentes de grands-parents. Les grands-mères seraient toutefois davantage instigatrices des contacts avec les petits-enfants, surtout lorsque ceux-ci sont en bas âge.

Si la quantité de temps passé avec les petits-enfants est similaire, il reste que les activités et les tâches particulières exercées par chacun s'inscrivent généralement dans des registres différents. Les grands-mères participeraient davantage aux tâches dites « fonctionnelles », c'est-à-dire nourrir, habiller, changer la couche, faire prendre le bain, soigner une blessure, etc., tandis que les grands-pères engageraient plutôt une relation axée principalement sur le jeu et le divertissement (Schneider et Bouyer, 2005). Les attentes à l'égard du rôle grand-paternel seraient d'ailleurs moins spécifiques et moins clairement définies que celles formulées à l'égard du rôle tenu par les grands-mères. Alors que les grands-mères s'engageraient dans une relation avec le petit-enfant qui pourrait s'apparenter à la relation parentale compte tenu du type de tâches qu'elles effectuent, les grands-pères entretiennent plutôt une relation plus ludique, comme un compagnon de jeu. Là s'arrêtent les différences entre les grands-mères et les grands-pères présentées dans la littérature. Aux plans affectif et émotionnel, les attitudes et les comportements des grands-mères et des grands-pères sont assez semblables. À ce sujet, Schneider et Bouyer constatent que :

Les grands-pères ont tendance à en faire plus comme grand-père que comme père, en particulier dans le registre affection/relation (consoler, porter, caresser, imiter) : ils montrent ainsi un changement non

seulement dans leur implication, mais également dans leur style, plus maternant. Les grands-pères se veulent plus affectueux et augmentent leur présence dans les items à tonalité relationnelle apaisante par rapport à la façon dont ils se voyaient comme père (2005, p.66).

Le rôle exercé par les grands-pères n'est ainsi pas tout à fait en continuité avec leur rôle paternel et se distancie largement du rôle, généralement peu affectif, tenu par leurs propres grands-pères. Même si la plupart sont présents et s'investissent sur les plans affectif et émotionnel auprès des petits-enfants autant que les grands-mères, Attias-Donfut et Segalen (2007) observent que ces dernières restent les principales « maîtres d'œuvre » de la solidarité familiale intergénérationnelle et tiennent un rôle grand-parental plus large et qui est plus concrètement axée sur le soutien offert aux nouveaux parents.

Brièvement abordé lorsqu'il a été question de voir comment était appréhendée la transition à la grand-parentalité, l'âge apparaît également comme une caractéristique déterminante dans la façon de tenir le rôle grand-parental. Même si on observe un recul de l'âge des incapacités et des dépendances liées à la vieillesse (Martel et Légaré, 1995), l'avancée en âge a encore une incidence sur le rôle grand-parental. La fragilisation qu'engendre le vieillissement peut se traduire par l'inaptitude à préserver son statut de « donneur » dans la famille (Lalive d'Épinay, 2007). En ce sens, le rôle grand-parental de soutien peut être plus difficile, voire impossible à tenir en raison de certaines contraintes engendrées par la vieillesse. La garde, dans laquelle s'incarne bien souvent le rôle grand-parental, et plus largement le développement d'une relation ludique et affective avec les petits-enfants, peut ainsi ne pas être réalisée avec la même ampleur par tous les grands-parents indistinctement, certaines restrictions physiques ne permettant pas aux plus âgés de répondre convenablement aux besoins et aux attentes de ceux-ci (Caradec, 2001).

L'âge des grands-parents n'est toutefois pas le seul à avoir un impact sur le rôle grand-parental. Comme ce rôle se définit notamment dans ces rapports intergénérationnels, l'âge des petits-enfants a une influence non négligeable sur la nature et l'ampleur du rôle grand-parental auprès de ceux-ci. Lorsque ces derniers sont en bas âge, les rencontres, les communications et les activités communes sont généralement fréquentes et la relation entretenue a plus de chance d'être étroite. Par la suite, lorsque les petits-enfants entrent dans la période de l'adolescence, les contacts sont d'ordinaire moins fréquents, et la relation, bien qu'encore empreinte d'affection, est souvent portée à être moins intime et démonstrative (Attias-Donfut et Segalen, 2007; Lalive d'Épinay, 2007, p.215).

En plus des caractéristiques individuelles comme le genre et l'âge, la diversité des manières dont le rôle grand-parental est investi tient en grande partie des circonstances familiales et des événements familiaux passés. Les séparations, les divorces et les recompositions familiales ont une influence certaine sur les

relations intergénérationnelles et sur le rôle grand-parental. En cas de séparation des parents, les grands-parents sont généralement plus présents, au moins pour le temps de réajustement, tel que nous l'avons vu précédemment. Mais à plus long terme, la séparation ou le divorce des parents crée surtout une différenciation de l'ampleur des fonctions grands-parentales selon la lignée concernée; les parents du parent qui n'a pas la garde de ses enfants voient généralement les liens avec leurs petits-enfants se distendre et les rencontres se faire de plus en plus rares, tandis que les liens avec les parents du parent gardien, plus souvent la mère, se maintiennent et se renforcent même en certains cas (Schneider, 2005; Silverstein et *al.*, 2003). Lorsque les ruptures se produisent plutôt dans la génération des grands-parents, Attias-Donfut et *al.* (2002) observent un relâchement des relations avec les parents et les petits-enfants, autant pour les grands-mères que pour les grands-pères.

Lorsqu'il y a recomposition, soit dans la génération des parents ou des grands-parents, la multiplication du nombre de grands-parents et la multiplication possible du nombre de petits-enfants peuvent rendre plus ardu le maintien des relations intergénérationnelles (Schneider, 2005). Dans leur ouvrage, Attias-Donfut et Segalen (2007) précisent que l'affaiblissement des liens intergénérationnels avec les enfants de l'union précédente se produit surtout lorsqu'il y a formation d'une nouvelle union dans la lignée paternelle. Ainsi, lorsque le père se trouve en situation de recomposition familiale, ses propres parents en viennent à perdre graduellement contact avec leurs petits-enfants biologiques et à se voir placés dans une situation qui favorise plutôt l'investissement dans un rôle de « beau-grand-parent », c'est-à-dire que les fonctions grands-parentales sont principalement orientées vers les enfants du partenaire de son propre enfant (Schneider, 2005). Même constat lorsque c'est le grand-père qui reforme une nouvelle union; il s'éloigne généralement de ses enfants et petits-enfants biologiques, et se rapproche davantage de ceux de sa nouvelle conjointe (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Toutefois, la possibilité de jouer pleinement son rôle grand-parental auprès des « nouveaux » petits-enfants – les beaux-petits-enfants, si on ose ce terme – diffère grandement d'une famille à l'autre, notamment par rapport à la manière dont se sont déroulés la séparation puis la remise en union avec un nouveau partenaire (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Le rôle grand-parental, après une recomposition familiale, doit ainsi s'adapter et s'ajuster aux nouvelles configurations relationnelles en place.

Le regard réflexif que les grands-parents portent sur leur parcours biographique, qu'il y ait eu ou non des séparations et des recompositions, a également une influence sur la manière dont ils s'engagent dans leur rôle. Les grands-parents peuvent envisager que leur nouveau rôle familial soit en continuité ou en rupture avec leur rôle parental, plus précisément en ce qui concerne la nature des relations entretenues et l'ampleur de leur implication. Lorsque les souvenirs d'une implication dans le rôle parental sont positifs et que les

relations avec leurs enfants ont été somme toute agréables, il est assez commun que la grand-parentalité soit vécue sur le mode de la continuité dans le parcours biographique. L'engagement dans le rôle grand-parental, sans reproduire le rôle parental, va ainsi se traduire par une volonté d'être présent et de développer des relations intimes et significatives avec les petits-enfants. La continuité entre le rôle parental et le rôle grand-parental peut aussi s'observer chez ceux qui se sont peu investis dans un et dans l'autre. Plus fréquent chez les hommes (Attias-Donfut et Segalen, 2007), ce désengagement de la sphère familiale tout au long du parcours biographique tend toutefois à être de moins en moins commun (Bonvalet et Lelièvre, 2011).

À l'inverse, certains souhaitent plutôt que leur investissement dans leur rôle grand-parental contraste avec la manière dont ils se sont précédemment investis dans la parentalité. Principalement observé chez les hommes, un fort niveau d'engagement dans le rôle grand-parental peut témoigner d'une volonté de compenser un investissement jugé insuffisant dans le rôle parental (Caradec, 2001). Par un travail de réflexivité, l'entrée dans la grand-parentalité peut ainsi être appréhendée comme une étape permettant de rétablir un certain équilibre entre la sphère familiale et les autres sphères de la vie. La grand-parentalité peut également être une occasion « de remanier les attributions de rôles et les habitudes sexuées inscrites dans la domesticité et la vie privée » (Le Borgne-Uguen, 2003, p.82). La répartition des tâches entre grand-mère et grand-père peut donc s'inscrire en discontinuité avec celle qui prévalait alors qu'ils étaient parents.

Enfin, la manière dont le rôle grand-parental est tenu doit toujours être considérée par rapport aux autres grands-parents. Dans leur étude, Attias-Donfut et Segalen (2007) observent une prééminence de la lignée maternelle; les parents de la mère étant plus présents et davantage sollicités en cas de besoin. Les grands-parents qui résident plus près de leurs petits-enfants que l'autre couple de grands-parents sont aussi en position privilégiée. De plus, si les grands-parents de l'autre lignée comptent une descendance plus nombreuse et sont déjà sollicités par leurs enfants et petits-enfants, la « concurrence » avec l'autre lignée se voit ainsi réduite. Même constat concernant l'occupation des grands-parents; si un couple de grands-parents est à la retraite, tandis que l'autre non, le premier se trouve en position favorable pour s'investir dans la grand-parentalité comparativement au second, en raison de sa plus grande disponibilité. Tous les grands-parents ne sont ainsi pas en mesure de s'investir de la même manière et avec la même ampleur.

*
* *

La solidarité intergénérationnelle évolue en fonction des différentes étapes du cycle familial et de l'acquisition de nouveaux rôles des membres de la famille. La naissance d'un premier enfant et petit-enfant constitue l'une de ces étapes. Elle engendre habituellement chez les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents des changements concrets dans l'organisation de leur quotidien, modifie les relations et génère de nouveaux besoins et de nouvelles attentes. Le moment et les circonstances dans lesquels cette transition se produit apparaissent déterminants quant à la façon dont elle est expérimentée; si elle semble se produire trop tôt ou trop tard par rapport à ce qui était envisagé et souhaité, elle est plus difficilement vécue. Après la naissance, les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents apprivoisent leur nouveau rôle et leurs nouvelles responsabilités. S'ensuivent généralement un réinvestissement de chacun dans la sphère familiale et une augmentation des pratiques de sociabilité, de coopération et d'aide. Dans ce contexte de changement, le rôle grand-parental prend forme et se traduit essentiellement par du soutien auprès des parents et par un investissement affectif et relationnel auprès des petits-enfants. Aujourd'hui négocié au sein des rapports intergénérationnels, il n'est plus attribué dans la reproduction d'un modèle. Cette distanciation des grands-parents par rapport à la reproduction d'un modèle culturel contribue à créer une diversité de grands-parents, notamment en fonction de leur genre, de leur âge et celui des petits-enfants, d'événements familiaux passés comme des séparations et des recompositions, de leur propre interprétation du rôle et des rapports de la famille avec les autres grands-parents.

À la lumière de ces trois chapitres, il est donc possible de convenir que les relations familiales intergénérationnelles s'inscrivent dans un éventail de situations possibles, dans lesquelles les rôles de chacun ne suivent plus de modèles prédéfinis et prennent forme dans des solidarités familiales particulières. Ces solidarités familiales intergénérationnelles s'expriment différemment d'une famille à l'autre selon les engagements normatifs, les dispositions affectives, les transmissions et les consensus propres à chacune d'elles et se concrétisent de diverses façons dans des pratiques de sociabilité, de coopération et d'entraide, toujours inscrites dans une structure d'opportunités et de contraintes qui leur est singulière. Et ces solidarités familiales intergénérationnelles ne sont pas fixes et immuables ; elles se transforment au fil des transitions familiales par lesquelles s'expriment et se négocient de nouvelles attentes.

Comment peut-on ainsi étudier l'acquisition du rôle grand-parental et la manière dont il se définit dans une solidarité familiale intergénérationnelle en transformation où les attentes des parents peuvent être particulièrement structurantes de celui-ci? C'est à cette question que répond le chapitre suivant, en définissant plus précisément l'objet de la recherche et les méthodes qui ont été employées pour pouvoir l'étudier et l'analyser adéquatement.

Chapitre 4

Question de recherche, objectifs et méthodologie

Étudier la solidarité familiale intergénérationnelle en transition nécessite d'interroger non seulement les manifestations concrètes de la solidarité présentes au sein de la relation entre les parents et les grands-parents, mais également de recueillir leurs discours sur celles-ci, en s'attardant à certains aspects non quantifiables comme les engagements normatifs et l'investissement affectif. Il apparaît aussi pertinent d'observer en plus des perceptions et des appréciations des grands-parents concernant leur propre rôle, celles des parents; principaux négociateurs de la teneur et de l'ampleur du rôle grand-parental. L'adoption d'une approche qualitative qui permettait d'accéder à la fois au point de vue des parents et des grands-parents a été privilégiée pour comprendre la solidarité familiale intergénérationnelle en transition et la manière dont le rôle grand-parental prend forme dans celle-ci.

Objectifs et question de recherche

Cherchant à comprendre comment le rôle grand-parental peut être vécu, perçu et négocié et comment s'articule la solidarité familiale intergénérationnelle entre les nouveaux parents et grands-parents dans la transition familiale qu'engendre la naissance d'un enfant, notre projet de mémoire poursuivait trois objectifs.

Notre premier objectif consistait à retracer l'évolution de la relation entre les nouveaux parents et leurs propres parents, dans leur transition à la parentalité et à la grand-parentalité, à partir de leurs discours respectifs. Il s'agissait donc de dresser un portrait de la solidarité familiale entre les parents et les grands-parents à deux moments précis de leur cycle de vie, soit durant l'année précédant l'annonce de la naissance du premier enfant, puis au moment de l'entretien, afin de voir comment celle-ci évolue dans cette transition de leur parcours biographique.

Notre deuxième objectif cherchait à examiner les discours des nouveaux parents et grands-parents pour cerner comment le rôle grand-parental est appréhendé par chacun d'eux et comment il se traduit en pratiques. Il s'agissait d'identifier quelles sont les fonctions exercées par les grands-parents et comment les parents s'accommodent de cette implication grand-parentale plus ou moins importante auprès d'eux et de leur enfant, en mettant en relief leurs perceptions et leurs appréciations respectives.

Enfin, notre troisième objectif visait à interroger les représentations et les idéaux qui sont véhiculés sur le rôle grand-parental et qui orientent les manières de concevoir celui-ci et de privilégier certaines attitudes et

certaines comportements. Il s'agissait de mettre en relief les discours recueillis pour cerner le point de vue et les attentes des parents et des grands-parents par rapport à ce rôle.

Pour atteindre ces objectifs, une question générale a guidé l'analyse des résultats :

Comment évolue la solidarité familiale intergénérationnelle entre parents et grands-parents dans la transition que représente la naissance d'un premier enfant et petit-enfant, plus particulièrement en ce qui concerne la place accordée, négociée et prise par les nouveaux grands-parents dans la vie familiale de leur(s) enfant(s), gendre(s) et bru(s)?

La visée de ce mémoire est principalement compréhensive. Il n'était donc pas question de vérifier la validité d'hypothèses formulées *a priori*, mais plutôt d'approfondir la compréhension de la solidarité familiale intergénérationnelle, en s'attardant plus particulièrement à la manière dont le rôle grand-parental se concrétise dans celle-ci.

L'approche qualitative

Ayant comme principale intention de tracer un portrait compréhensif de la solidarité familiale intergénérationnelle entre les parents et les grands-parents, et plus précisément par rapport au rôle grand-parental, le présent mémoire a privilégié une démarche qualitative.

L'approche qualitative est particulièrement intéressante lorsqu'il est question de positionner un sujet au sein de réseaux de relations, de comprendre les pratiques, leurs significations et leurs appréciations (Giordano, 2003). De plus, selon Jacques T. Godbout (2000), pour analyser des relations familiales, il est plus pertinent de s'attarder au sens accordé aux diverses pratiques et à l'appréciation des divers échanges, que de simplement observer le nombre de rencontres et la quantité de choses qui circulent au sein de la relation. L'approche qualitative permet ainsi de se distancier de l'analyse des seuls systèmes d'échange qui exclurait certaines dimensions de la solidarité intergénérationnelle (Bengston et *al.*, 1991).

Par ailleurs, comme les transitions à la parentalité et à la grand-parentalité ne suivent plus nécessairement des modèles prédéfinis (Gherghel, 2013), il est davantage pertinent de s'intéresser aux parcours spécifiques de quelques familles, pour ainsi mieux comprendre comment se transforme la solidarité familiale et comment s'effectue l'acquisition d'un nouveau rôle familial, plutôt que de tracer un portrait quantitatif d'un large échantillon relevant des récurrences qui ne pourraient avoir qu'une importance secondaire, dans un contexte où la diversité est plus saillante que la régularité (Charton, 2006). Chaque famille a donc été appréhendée comme un terrain de recherche fécond qui, au-delà de sa singularité particulière, offre un grand nombre

d'informations détaillées permettant d'approfondir la compréhension de la solidarité familiale intergénérationnelle et les logiques relationnelles qui la sous-tendent (Bertaux, 2005). En ce sens, l'étude qualitative comporte des avantages non négligeables pour étudier la solidarité familiale intergénérationnelle et la grand-parentalité, conduisant ainsi à privilégier cette approche plutôt qu'une autre.

Population visée et terrain de recherche

Les parents et grands-parents de jeunes enfants

Afin de répondre à ma question de recherche en analysant la solidarité intergénérationnelle en transition et en interrogeant le rôle grand-parental d'un point de vue relationnel, il est apparu pertinent d'aller à la rencontre des grands-parents et des parents d'une même famille.

En ce qui concerne les parents d'abord, une population de femmes et d'hommes, en couple ou non, ayant au moins un enfant d'âge préscolaire était visée. Ce seuil méthodologique avait été posé dans le but de rendre non seulement compte de la situation particulière de la petite enfance avant l'expérience scolaire, mais aussi de recueillir adéquatement les informations concernant les événements, les pratiques et les attitudes avant et après la naissance du premier enfant, car la transition à la parentalité et à la grand-parentalité était relativement récente pour ceux-ci. Toutefois, deux parents dont le plus jeune enfant était âgé de six ans ont été rencontrés²². Les souvenirs de la transition et de la situation familiale avant l'entrée à l'école n'étaient pas trop lointains et ils ont pu répondre adéquatement aux questions de l'entretien. Il apparaissait alors injustifié de les exclure de l'échantillon. L'objectif étant d'interroger les individus d'une même famille, ces parents d'enfants d'âge préscolaire devaient compter parmi leur réseau familial au moins un parent ou beau-parent encore vivant avec qui une relation était maintenue et qui était prêt à participer à la recherche.

Comme les parcours biographiques sont aujourd'hui déchronologisés, désinstitutionnalisés et déstandardisés, pour les parents et les grands-parents, les transitions ne sont plus tout à fait associées à des seuils d'âges en particulier (Gaudet et al., 2013). L'âge des parents et des grands-parents n'est donc pas une variable discriminante dans cette recherche, mais plutôt une variable à considérer lors de l'analyse, car il peut être particulièrement intéressant d'observer comment l'âge peut influencer la manière dont est vécue une transition.

²² Un de ces parents a été recruté pendant l'été, alors que son enfant avait cinq ans, mais a été rencontré à l'hiver, son enfant avait alors six ans et allait à la maternelle.

Les parents interrogés habitent sur le territoire de la région métropolitaine de Québec²³. Interroger des parents résidant dans la région métropolitaine de Québec, plutôt que dans la ville de Québec uniquement, a permis d'accéder à certains styles de vie familiale qui peuvent varier selon le contexte dans lequel les familles s'insèrent, que ce soit au centre-ville de Québec, en banlieue, ou en périphérie rurale de la région de la Capitale-Nationale. En revanche, pour les grands-parents, il est apparu pertinent de ne pas se limiter uniquement à ceux qui résident dans la région métropolitaine de Québec²⁴, afin de pouvoir observer les variations de la dimension structurelle de la solidarité, principalement en ce qui concerne les distances et les possibilités de mobilité, et comment celles-ci peuvent influencer les autres dimensions de la solidarité familiale intergénérationnelle (Bengston et al., 1991).

Les entretiens individuels semi-dirigés croisés

L'entretien individuel semi-dirigé comme méthode de collecte de données

Le mode de collecte de données utilisé a été celui des entretiens individuels semi-dirigés. Il permet d'accéder à deux niveaux de connaissance chez les participants : les pratiques et les représentations (Boutin, 1997 ; Kaufmann 2007). Il était primordial d'accéder non seulement aux actions et aux comportements concrets des participants, mais aussi, à leurs attitudes, à leurs perceptions ainsi qu'au point de vue subjectif et particulier des participants sur la relation intergénérationnelle et sur les rôles qui sont attribués à chacun.

Par ailleurs, lorsqu'il est question d'avoir accès à certains renseignements concernant des situations ou des événements passés, comme la transition à la parentalité et à la grand-parentalité, l'entretien constitue la méthode la plus efficace pour recueillir rétrospectivement de l'information détaillée et approfondie (Giordano, 2003). Cette méthode permet aussi de cadrer et d'orienter la rencontre afin que chacune des dimensions de la solidarité familiale intergénérationnelle soit abordée, tout en laissant une certaine liberté aux participants dans l'enchaînement de leurs idées et du récit dont ils font part. Cette méthode permet également aux participants d'exprimer leurs interprétations personnelles par l'entremise de questions ouvertes et plus générales.

Puisqu'un entretien rétrospectif fait appel à la mémoire, le discours des participants est nécessairement « soumis aux mécanismes de sélection, d'omission et de condensation des faits et des

²³ Un seul parent ne réside pas dans la région métropolitaine de Québec, mais plutôt dans la région métropolitaine de Montréal. Cette exception est plus amplement expliquée dans la section *Recrutement, déroulement de la collecte de données et des entretiens*. Comme l'objectif était d'analyser la solidarité familiale intergénérationnelle auprès de parents dont la vie familiale s'insère en contexte métropolitain, et non pas de s'intéresser spécifiquement au contexte de la ville de Québec, il n'est pas apparu pertinent de refuser la participation de ce participant.

²⁴ Pour des raisons de logistiques, ceux-ci devaient toutefois résider sur le territoire de la province de Québec.

événements biographiques dans le processus narratif » (Gherghel, 2013, p.58-59). À chaque événement ou expérience vécue par un individu se superposent des « schèmes » de perception et d'interprétation lorsqu'ils sont mémorisés; le discours qu'il porte sur ceux-ci est donc nécessairement altéré (Bertaux, 2005, p.39). Mais « qu'il y entre une large part de sélection et d'interprétation, sans laquelle il n'y aurait que successions de faits sans articulations, cela est indéniable et inévitable : sinon il n'y aurait pas de récit » (*Ibid.*, p.77). Les « schèmes » de perception et d'interprétation ne sont donc pas perçus ici comme des biais de cette méthode de collecte des données que l'on doit tenter de refouler, mais plutôt comme des pistes de réflexion qui donnent accès à un discours réflexif du participant sur ses expériences passées, et sur la manière dont ce discours réflexif peut orienter ses pratiques et intégrer ses représentations actuelles.

Les entretiens croisés

Afin d'interroger la solidarité familiale intergénérationnelle en transition et le rôle grand-parental d'un point de vue relationnel, il était pertinent d'utiliser la méthode des « regards croisés », c'est-à-dire de réaliser un croisement des discours d'au moins deux personnes ayant vécu des situations communes, mais avec une perspective différente (Gherghel, 2013 ; Giordano, 2003). Cette méthode est particulièrement pertinente dans les études portant sur les relations familiales, car les parcours biographiques des individus d'une même famille sont souvent interreliés et s'influencent. Les entretiens croisés sont d'autant plus appropriés lorsqu'il est question de relater comment ont été vécues, d'un point de vue relationnel, les différentes transitions du parcours biographique (Gherghel, 2013). La méthode des « regards croisés » utilisée ici est inspirée entre autres des travaux d'Attias-Donfut et *al.* (2002) et de T. Godbout et *al.* (1996). Ces travaux nous ont permis de réaliser que cette méthode était tout à fait indispensable pour répondre aux objectifs de recherche, surtout le second objectif qui visait à comprendre comment le rôle grand-parental et les différentes manifestations de la solidarité familiale intergénérationnelle sont perçus et vécus par chacun. Les discours recueillis par l'entremise des entretiens croisés de parents et de grands-parents, en donnant accès à des perspectives différentes sur de mêmes événements, ont permis de comparer, et parfois de confronter, les perceptions de chacun.

Présentation des schémas d'entretien

Afin d'utiliser la méthode des « regards croisés » de manière adéquate, les deux schémas d'entretien²⁵, celui pour les parents et celui pour les grands-parents, ont été élaborés de manière à suivre une structure très similaire et sont composés à partir de questions suivant une formulation très semblable.

Les deux schémas d'entretien ont été composés de manière à discuter de moments et d'espaces où les expériences grand-parentale et parentale de la solidarité familiale intergénérationnelle se manifestent explicitement. Des questions fermées fournissaient des informations plus précises, notamment en ce qui concerne les pratiques concrètes, et permettaient de recentrer l'entretien, suivant les questions ouvertes. Les questions ouvertes, pour leur part, donnaient accès à des discours plus élaborés illustrant les réponses données aux questions fermées et abordant davantage les représentations, les attitudes, les perceptions et les appréciations. Cela permettait d'interroger toutes les dimensions de la solidarité familiale intergénérationnelle, mais de manière assez libre, laissant au participant le soin de faire lui-même les liens entre les dimensions et de s'attarder plus longuement à certaines d'entre elles.

Les schémas ont été principalement structurés chronologiquement afin d'obtenir des discours organisés autour de la transition qu'engendre la naissance d'un premier enfant chez les parents et les grands-parents. En plus de faciliter le déroulement des entretiens, cette progression chronologique fait davantage ressortir les changements, concrets et réflexifs, qui ont ponctué la transition familiale, car :

elle permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée; de découvrir les caractéristiques profondes de cette situation, et notamment les tensions qui la traversent et la caractérisent; et comment les personnes qui s'y retrouvent s'efforcent de gérer cette situation sociale. (Bertaux, 2005, p.19)

Les entretiens s'organisaient ainsi autour de la transition à la parentalité ou à la grand-parentalité, selon le cas, interrogeant autant la relation intergénérationnelle durant la période avant la naissance du premier enfant qu'après celle-ci.

Les schémas d'entretien ont été divisés en sept parties. La première partie des schémas, « le portrait général », visait principalement à recueillir des informations sociodémographiques sur le participant et son ménage, à tracer un portrait des différents aspects composant la dimension structurelle de la solidarité et à avoir un aperçu des principaux réseaux de sociabilité et de solidarité du ménage, particulièrement ceux de la parenté immédiate. Par la suite, les trois autres parties des entretiens suivaient un ordre chronologique, soit

²⁵ Voir les Annexes 1 et 2.

la « situation initiale », le « projet d'enfants » et « la situation actuelle ». Puisque les questions de ces parties étaient très semblables, l'évolution de la relation intergénérationnelle dans la transition à la parentalité et à la grand-parentalité était plus facilement mise en relief.

Plus précisément, la deuxième partie des entretiens, la « situation initiale » cherchait à recueillir différentes informations concernant la situation du participant et ses pratiques de sociabilité et de solidarité un an avant la naissance du premier enfant, ou du petit-enfant, selon le cas. Les questions sur la sociabilité portaient sur des éléments de la dimension associative de la solidarité, tels que la fréquence des contacts, le type de contacts ainsi que les modalités de rencontre. Parmi les pratiques de solidarité discutées, il était surtout question des types d'échanges et de leur fréquence, ainsi que de la perception des participants envers ceux-ci. Des questions ouvertes permettaient également de recueillir des informations sur les attentes envers ces pratiques de sociabilité et de solidarité, le sens accordé à ces pratiques et leur appréciation.

La troisième partie, plutôt brève, abordait principalement la période qui débute avec l'intention d'avoir un enfant pour les parents, et avec l'annonce de la naissance prochaine du premier petit-enfant pour les grands-parents, jusqu'au mois suivant la naissance. Cette partie visait à cerner les perceptions de chacun par rapport à la naissance imminente et aussi à retracer comment les parents et les grands-parents rendent compte de la naissance de l'enfant et des changements que cela a pu engendrer. Chacun y exprimait ses attentes et décrivait les ressources déployées immédiatement après la naissance afin d'observer comment a été « gérée » plus concrètement cette transition. Cette partie de l'entretien donnait également des informations et des impressions sur les ajustements qui ont eu lieu durant cette période, et qui ont pu occasionner des tensions dans certains cas, lorsque l'adaptation des parents et des grands-parents à la nouvelle situation familiale était en décalage avec les attentes des uns ou des autres.

La quatrième partie, la « situation actuelle », permettait de dresser un portrait de la relation actuelle entre parents et grands-parents et d'avoir leurs points de vue sur les changements qu'ils avaient pu constater rétrospectivement dans leurs relations familiales intergénérationnelles. Cette quatrième partie était principalement introductive aux deux suivantes, soit à la cinquième partie, « conciliation travail-famille et pratiques de solidarité » et à la sixième partie « participation à l'éducation des enfants ». Ces éléments de la relation intergénérationnelle et du rôle grand-parental que sont l'implication dans la conciliation travail-famille, les pratiques de soutien ainsi que la participation à l'éducation des enfants ont fait l'objet de parties séparées de l'entretien, parce que ce sont, à la lumière de la littérature, des aspects constitutifs du rôle grand-parental auprès des parents et des petits-enfants qui requéraient une attention particulière. Dans ces parties, les

questions visaient essentiellement à cerner comment le rôle grand-parental était endossé concrètement par les grands-parents et comment il était perçu et négocié avec les parents.

Enfin, dans la dernière partie des entretiens, « les représentations générales sur les rôles parental et grand-parental et sur la place des grands-parents », les questions visaient à accéder aux discours réflexifs des parents et des grands-parents sur la figure contemporaine du grand-parent, sur la solidarité familiale intergénérationnelle et sur les idéaux qu'ils entretenaient et qui ont pu colorer leurs attentes. Les participants étaient notamment invités à discuter d'expériences passées et présentes ayant pu influencer leur point de vue sur la grand-parentalité et sur la solidarité familiale intergénérationnelle.

Déroulement de la collecte de données

Recrutement des parents et des grands-parents

Pour constituer l'échantillon, le recrutement des parents a été fait par l'entremise de services de garde de différents milieux socioéconomiques de la région métropolitaine de Québec. Plusieurs services de garde subventionnés et non subventionnés de divers secteurs de la ville de Québec, de L'Ancienne-Lorette ainsi que de Lévis ont été rejoints par téléphone et/ou par courriel selon les coordonnées disponibles, afin de leur demander la permission de faire parvenir aux parents un avis de recrutement²⁶ pour participer à la recherche. Cinq parents ont été rejoints par cette méthode, dont l'une de ceux-ci était une éducatrice en garderie qui s'est montrée intéressée à participer à la recherche lors du dépôt des avis de recrutement sur son lieu de travail.

La méthode de recrutement « boule-de-neige » a aussi été utilisée, le recrutement par l'entremise des services de garde ne s'avérant pas particulièrement fructueux. Trois des participants préalablement interrogés m'ont ainsi transmis les coordonnées de parents potentiellement intéressés à participer. Par cette méthode, il a été possible de recruter cinq autres parents, dont l'une de ceux-ci est la sœur d'une participante recrutée par l'entremise des services de garde²⁷.

Un père a aussi été recruté par la méthode « boule-de-neige », mais m'a invité à faire l'entretien avec le grand-parent d'abord, puisqu'il n'était pas disponible au moment du recrutement. L'entrevue avec le grand-père complétée, le père s'est ensuite désisté, ne souhaitant plus participer à la recherche. La fille du grand-

²⁶ Voir l'Annexe 3.

²⁷ Ces deux participantes font partie du même réseau familial et seul leur père a été interrogé; les discours de l'une peuvent donc être mis en perspective avec les discours de l'autre.

père interrogé, bien qu'elle réside à Montréal, a donc été recrutée afin d'obtenir la dyade parent/grand-parent souhaitée.

Le recrutement des grands-parents s'est fait par la référence des onze parents interrogés. Parmi les grands-parents référés, un seul a refusé de participer à la recherche.

La collecte de données

La collecte de données a débuté en août 2015 et s'est échelonnée jusqu'en mars 2016. Au cours de cette collecte de données, onze parents et neuf grands-parents ont été rencontrés. Les entretiens ont duré approximativement une heure et demie; la plus courte a duré une heure et la plus longue a duré près de trois heures.

Les entretiens avec les participants ont tous été enregistrés sur un support numérique, puis retranscrit intégralement. La majorité des entretiens ont eu lieu au domicile des parents ou des grands-parents interrogés. Une mère a préféré me rencontrer dans un café pour éviter d'être dérangée par ses enfants et une grand-mère qui réside à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec a été rencontrée au domicile de sa fille pendant que cette dernière était partie en voyage. Une mère a été rencontrée à deux reprises, durant environ une heure et demie à chaque fois, à une semaine d'intervalle, en raison de contraintes professionnelles.

Chaque entretien a été précédé par la présentation et la signature du formulaire de consentement²⁸ permettant ainsi de présenter la recherche aux participants un peu plus en détail que lors de leur recrutement. Nous avons également pris soin de répondre à leurs questions les quelques fois où ce moment menait à une discussion. Par la suite, le support d'enregistrement était mis en marche et l'entretien débutait.

Bien que les schémas d'entretien étaient structurés et élaborés, leur utilisation était assez souple. Certaines questions ouvertes engendraient un flot d'informations diverses qui répondaient parfois à certaines questions ultérieures; l'ordre des questions n'a donc pas toujours été respecté. Certaines précisions étaient aussi parfois demandées, afin que le participant complète, clarifie ou illustre son propos avec des exemples. Les schémas d'entretien revêtaient ainsi la forme d'un guide plutôt que d'un cadre strict.

²⁸ Voir les Annexes 4 et 5.

Méthode d'analyse

La collecte des données s'étant déroulée sur une période d'environ sept mois, la réalisation des entrevues, leur transcription et certaines analyses préliminaires ont été réalisées en parallèle. Malgré le fait que les analyses préliminaires des discours ont débuté dès les premières entrevues, nous nous sommes gardés de faire des analyses approfondies des discours trop hâtivement afin d'éviter d'orienter à tort les entrevues ultérieures et d'ainsi faire de l'interprétation sélective d'informations qui confirmerait les analyses préliminaires des premiers discours recueillis.

Ainsi, l'analyse à proprement parler a été entamée une fois les entrevues transcrites. Celles-ci ont été lues plusieurs fois et annotées. Il était d'abord question de reconstituer la structure des parcours biographiques et des transitions familiales par l'entrecroisement des discours des parents et des grands-parents. La reconstitution de la structure des parcours complétée, nous pouvions alors voir comment les éléments de discours évoqués par les membres d'une même famille pouvaient être articulés entre eux, afin de cerner les logiques sous-jacentes à certains rapports familiaux. Cette première étape permettait de porter un regard analytique sur la dynamique relationnelle singulière de chaque dyade de parent/grand-parent.

Par la suite, une analyse comparative des discours a été effectuée. Elle a fait ressortir non seulement les récurrences et les tendances générales, mais aussi les cas divergents qui peuvent être particulièrement révélateurs, parce qu'ils permettent de mettre en relief les pratiques et les représentations dont rendent compte les autres participants de l'échantillon. Bertaux soutient d'ailleurs que d'effectuer une analyse comparative des entretiens : « permet d'écarter ce qui relève de la coloration – voire d'aberrations – rétrospectives, et d'isoler le noyau commun aux expériences – celui qui correspond à leur dimension sociale, celle que l'on cherche précisément à saisir » (2005, p.40). Cette analyse comparative des discours a permis de relever des portraits de la transformation de la solidarité familiale intergénérationnelle après la naissance d'un enfant, des ensembles de pratiques et d'attitudes liées au rôle grand-parental, des conceptions d'une grand-parentalité jugée idéale et des différentes attentes qui s'y rattachent.

Portrait des participants

Description générale des participants

Notre échantillon est composé de onze parents et de neuf grands-parents, tous nés au Québec. Parmi les parents, nous avons rencontré huit femmes et trois hommes. Notre volonté d'avoir une égale proportion de femmes et d'hommes n'a donc pas pu être atteinte pour le sous-groupe des parents. Cela n'est pas particulièrement surprenant tenant compte de la réticence des hommes à participer à des recherches portant

sur la famille évoquée dans plusieurs ouvrages (Olazabal et Desplanques, 2009; Attias-Donfut et *al.*, 2002; Fortin et *al.*, 1987). L'âge des parents varie entre 32 ans et 44 ans; la fenêtre d'âge étant assez réduite en raison du critère de recrutement relatif à l'âge des enfants. La plupart se considère à l'aise financièrement, aucun n'étant très pauvre ou très riche. Ils ont tous un niveau d'éducation assez élevé, un seul ayant un diplôme études professionnelles (DEP) comme plus haut diplôme complété, tous les autres étant détenteurs de diplômes d'études supérieures (trois ont un diplôme d'études collégiales et sept ont un diplôme universitaire). Trois participants travaillaient à temps plein, deux occupaient un poste à temps variable (alternant le temps plein et le temps partiel d'une semaine à l'autre), un participant qui était en chômage au moment de l'entretien avait un travail stable mais saisonnier, et quatre mères étaient en congé de maternité. L'échantillon de parents compte une nette majorité de membres de famille biparentale. Plus précisément, il y a huit participants en couple hétérosexuel, une participante en couple homosexuel, une mère monoparentale et un père monoparental. Les parents avaient tous un, deux ou trois enfants dans leur ménage.

L'échantillon des grands-parents compte une proportion plus équilibrée de femmes et d'hommes. Au total, j'ai rencontré cinq grands-mères et quatre grands-pères. L'âge des grands-parents rencontrés varie considérablement, soit entre 56 ans et 84 ans. Si les âges sont variés, les occupations sont toutefois peu diversifiées ; huit sont à la retraite alors qu'un seul est en emploi à temps plein. Tout comme les parents, les grands-parents interrogés se considèrent à l'aise financièrement. Parmi ceux-ci, sept étaient en couple hétérosexuel alors que deux grands-mères étaient veuves. Enfin, cinq grands-parents résidaient dans la région métropolitaine de Québec et trois résidaient à l'extérieur celle-ci (à 65 km, à 150 km et à 200 km de la ville de Québec).

Les parents et grands-parents rencontrés

Afin d'avoir une première vue des relations des participants de l'échantillon, chacune est présentée brièvement. Les parents et les grands-parents qui font partie de la même famille sont ainsi présentés ensemble, en indiquant sommairement quel type de relation les lie et certains éléments faisant partie de leur histoire partagée.

Dans le tableau ci-dessous, chaque rangée renvoie à la dyade parent/grand-parent rencontrée²⁹. Quelques caractéristiques sociodémographiques des participants y sont exposées; leur âge lors de l'entretien, leur âge lorsqu'ils sont devenus parents ou grand-parents – permettant d'ailleurs de calculer l'âge du plus vieil enfant

²⁹ L'initiale du nom de famille est partagée par les membres faisant partie de la même dyade parent/grand-parent, afin de faciliter la lecture des résultats de recherche.

ou petit-enfant – le statut matrimonial du participant ainsi que leur nombre d’enfants, et de petits-enfants pour les grands-parents.

TABEAU 1 : Caractéristiques des parents et des grands-parents rencontrés

PARENTS					GRANDS-PARENTS					
Pseudonyme ³⁰	Âge	Âge à la transition	Statut matrimonial	Nombre d’enfants	Pseudonyme	Âge	Âge à la transition	Statut matrimonial	Nombre d’enfants	Nombre de petits-enfants
Julie A.	34	34	En couple	1	Monique A.	66	65	En couple	2	1
Nathalie B.	40	32	En couple	2	Claire B.	75	59	Veuve	3	6
Annie C.	44	36	En couple	2	Yvette C.	84	-	Veuve	aucun ³¹	2
François D.	36	29	En couple	2	Jean-Pierre D.	73	66	En couple	2	2
Isabelle E.	43	33	En couple	2	Jacques E.	72	62	En couple	2	4
Josée F.	32	26	Seule	1	Denise F.	66	60	En couple	2	4
Maxime G.	33	30	En couple	1	Alain G.	59	56	En couple	3	1
Joannie H.	32	29	En couple	2	Nicole H.	56	53	En couple	3	2
Alexandre I.	39	37	Seul	1						
Véronique J.	37	34	En couple	2	Marcel J.	61	53	En couple	2	5
Stéphanie J.	35	27	En couple	3						

Julie A. et Monique A.

Julie A. a 34 ans et vit avec son conjoint, âgé de 39 ans, dans une maison unifamiliale à Québec avec leur bébé d’un an. Très actifs avant d’avoir un enfant, elle et son conjoint voyageaient outre-mer, participaient fréquemment à des activités sociales avec leurs nombreux amis et pratiquaient des sports quotidiennement. Le besoin de *vivre sa vie* était très fort chez Julie et son conjoint et c’est pourquoi ils ont repoussé pendant longtemps le projet d’avoir un enfant. En congé de maternité lors de l’entretien, Julie envisage de retarder son retour au travail de quelques mois en prenant un congé sans solde, ne sentant pas que sa fille est prête à aller à la garderie quotidiennement, notamment parce qu’elle ne s’est jamais fait garder plus d’une heure. Julie considère d’ailleurs qu’elle a très peu de ressources dans son entourage pour la soutenir et pour venir garder sa fille lorsqu’elle a un contretemps; aucun membre de sa famille ou de celle de son conjoint ne réside

³⁰ Pour respecter l’anonymat des participants, tous les prénoms et les initiales des noms de famille utilisés dans cette recherche sont des pseudonymes.

³¹ Yvette n’a jamais eu d’enfants, mais elle a été en couple avec un homme qui en avait quatre, tous âgés de plus de 25 ans à ce moment-là. Elle joue le rôle de « belle-grand-mère » auprès de deux petits-enfants de son conjoint, maintenant décédé.

dans la région métropolitaine de Québec et ses amis ont tous des emplois du temps serrés et des contraintes relatives à leurs propres responsabilités familiales. Julie se sent dépourvue, car elle considère n'avoir *aucun* « *break* » *jamais, jamais* et souhaiterait que ses parents résident plus près de chez elle pour lui venir en aide, même si elle ne se sent pas *si proche d'eux autres*.

Monique A., la mère de Julie, a déjà eu un pied-à-terre dans la région de Québec et souhaiterait y déménager à nouveau pour voir plus fréquemment son unique petit-enfant. Âgés de 66 ans, Monique et son conjoint sont ravis d'être grands-parents et veulent s'impliquer dans la vie de leur petit-enfant, d'autant plus qu'ils sont assez disponibles, puisque Monique est à la retraite depuis quatre ans et son conjoint ne travaille que quelques jours par mois. Ayant eu un emploi du temps chargé avant de prendre sa retraite, elle estime qu'elle *n'a pas vu grandir [ses] enfants comme [elle] aurait aimé*. Monique considère la grand-parentalité comme un moyen de se *rattraper*.

Nathalie B. et Claire B.

Nathalie B., âgée de 40 ans, réside dans un duplex à Québec avec son conjoint, âgé de 50 ans et leurs deux filles de cinq et huit ans. Alors qu'elle et son conjoint faisaient beaucoup de sports et voyaient leurs amis régulièrement avant d'avoir des enfants, leurs activités ont diminué *drastiquement* lors de la naissance de leur première fille. Nathalie et son conjoint travaillent à temps plein et lorsqu'ils font face à certains problèmes de conciliation travail-famille, ils peuvent compter sur leur voisinage pour les aider. Ils ont recours à l'aide des grands-parents principalement pour des situations occasionnelles et pour des gardes de longue durée, car ceux-ci ne vivent pas à proximité; la mère de Nathalie, Claire B., réside à deux heures de chez elle et ses beaux-parents vivent en banlieue de Québec à environ 30 minutes de chez elle. Sa mère et ses beaux-parents sont âgés entre 75 et 80 ans et sont tous à la retraite. Elle entretient des relations plutôt tendues avec ses beaux-parents qu'elle connaissait à peine avant la naissance de son aînée. Après l'accouchement, Nathalie s'est rapidement sentie *étouffée* par sa belle-mère *trop* présente. Après quelques années d'ajustement, elle maintient désormais ses contacts avec elle *au minimum*. À l'inverse, Nathalie se sent très proche de sa mère et elle lui parle *presqu'à chaque jour* au téléphone.

Particulièrement en forme pour son âge, Claire B. vit seule dans une maison unifamiliale d'une petite ville située dans une autre région. Elle a trois filles qui ont chacune deux enfants, tous âgés de moins de 16 ans. L'une de ses filles réside dans la même ville, alors que les deux autres vivent à Québec. Elle entretient de très bonnes relations avec ses filles, particulièrement avec Nathalie, même si elles ne vivent pas à proximité l'une de l'autre. Elle souligne d'ailleurs que la distance ne la *dérange pas*. Claire accorde beaucoup

d'importance à l'autonomie de ses filles et ses gendres. Pour elle, la grand-parentalité, c'est une *belle occasion d'être encore utile* en jouant un rôle significatif auprès des petits-enfants, mais sans s'imposer.

Annie C. et Yvette C.

En couple depuis 20 ans, Annie C. et son conjoint ont pendant plusieurs années mis sur la glace le projet d'enfants pour finalement décider de le concrétiser, alors qu'ils avaient respectivement 36 ans et 41 ans. Aujourd'hui âgés de 44 ans et 49 ans, ils vivent dans un duplex à Québec avec leurs deux jeunes filles de cinq et huit ans. Après de longues années comme travailleuse autonome, Annie s'est récemment réorientée professionnellement; elle travaille à temps partiel dans un nouveau domaine et poursuit également des études à temps partiel. Son conjoint travaille à *temps plein et même plus*. N'ayant plus la flexibilité d'horaire que lui permettait le statut de travailleuse autonome, surtout qu'elle avait réduit considérablement ses contrats avec l'arrivée des enfants, Annie expérimente depuis peu la conciliation travail-famille. Ses parents, très âgés, résident dans une petite ville située à plus d'une heure de route et ne peuvent pas lui rendre service, d'autant plus que sa mère est atteinte par la maladie d'Alzheimer depuis quelques années. Annie rend visite à ses parents, quelques fois par mois, pour offrir des soins à sa mère et permettre à son père d'avoir un peu de répit. Elle voit plus fréquemment la belle-mère de son conjoint, Yvette C., qui habite à quelques minutes de chez eux et qui les dépanne occasionnellement pour garder ses filles. Comme elle est assez âgée, Annie ne veut pas trop lui demander d'aide. Pour elle, Yvette n'est *pas une gardienne comme telle, c'est juste une grand-maman*.

Yvette C. n'a jamais eu d'enfant. Elle s'est mariée avec le père du conjoint d'Annie, qui était alors veuf depuis quelque temps. Assez âgé, le mari d'Yvette est décédé peu de temps après leur union, mais elle a tout de même maintenu des contacts avec Annie et son conjoint. Elle se dit ravie d'avoir été *adoptée* comme grand-maman et de pouvoir développer des relations avec des petits-enfants, ce qui était inattendu pour elle qui n'avait pas de descendance. Elle se dit toujours disponible pour garder les enfants, car sa *priorité, c'est eux, sur toute la ligne*.

François D. et Jean-Pierre D.

François D., 36 ans, vit avec sa conjointe, également âgée de 36 ans, et leurs deux enfants âgés de quatre et sept ans dans un immeuble à logement, appartenant à Jean-Pierre D., le père de François. François est en emploi à temps plein et sa conjointe est aux études à temps plein. Natifs de Québec, ils ont vécu pendant quelques années dans une ville située à deux heures de Québec, mais après la naissance de leur deuxième

garçon, ils ont décidé de revenir s'y établir, entre autres pour se rapprocher des parents de François. Très proches de ceux-ci, François et sa conjointe les voient régulièrement et les sollicitent pour garder leurs enfants. Ils voient moins souvent les parents de sa conjointe qui sont divorcés depuis plusieurs années. Ces derniers habitent tous deux à environ une heure de route de Québec et travaillent encore à temps plein.

Jean-Pierre D. et sa conjointe sont respectivement âgés de 73 et 70 ans et sont à la retraite depuis quelques années. Ils se considèrent en bonne santé, mais se sont tout de même récemment installés dans un condo dans un des quartiers centraux de la ville de Québec, pour être plus *près des services*, parce qu'*en vieillissant, c'est plus sécuritaire*. Très occupés, Jean-Pierre et sa conjointe sont abonnés à des salles de spectacles, siègent sur des conseils d'administration et organisent fréquemment des soupers avec leurs amis. Ils se disent toujours contents de garder leurs petits-enfants, et s'offrent parfois pour les garder, même si les parents n'en font pas la demande. Jean-Pierre ne veut toutefois pas faire de la *garde systématique*, parce qu'il ne veut pas être confiné à son rôle grand-parental.

Isabelle E. et Jacques E.

Isabelle E., habite à Montréal avec sa conjointe et leurs deux enfants âgés de six ans et de neuf ans. Elles ont eu recours à l'insémination artificielle pour avoir leurs enfants. Isabelle a porté les deux enfants, mais les deux femmes sont légalement reconnues comme les mères. Toutes deux en emploi à temps plein, elles sollicitent principalement les parents de la conjointe d'Isabelle, qui résident dans le même quartier, pour les aider dans la conciliation travail-famille et garder occasionnellement les enfants. Isabelle se sent toutefois plus proche de ses parents, surtout depuis la naissance de ses enfants. Elle les appelle fréquemment et s'assure de leur rendre visite à Québec avec les enfants plusieurs fois par année.

Les parents d'Isabelle, Jacques E. et sa conjointe, sont à la retraite depuis quelques années. Âgés respectivement de 72 ans et 73 ans, ils se tiennent très actifs; ils suivent des cours à l'université, font deux voyages par année, font beaucoup de plein air, organisent plusieurs activités et des soupers avec leurs amis, vont au cinéma et vont voir des concerts fréquemment. Jacques était très content et surpris de devenir grand-père, surtout qu'il *ne pensait pas que [sa fille] aurait un jour des enfants*. Lorsque sa fille lui a annoncé qu'elle et sa conjointe auraient des enfants par insémination artificielle, sa joie a été *assombrie par la méthode qu'elle allait utiliser*. Ses appréhensions se sont toutefois rapidement estompées à la naissance de l'ainé et il considère que la grand-parentalité *a donné un sens nouveau à sa vie*. Sa conjointe et lui veulent jouer un rôle significatif auprès de leurs petits-enfants, mais sans toutefois devoir sacrifier leurs loisirs, leurs voyages et leurs activités sociales.

Josée F. et Denise F.

Josée F. est une mère monoparentale âgée de 32 ans qui vit avec son fils de six ans dans une maison unifamiliale en banlieue de Québec. Elle a la garde complète de son fils, mais celui-ci va tout de même chez son père le vendredi soir et le samedi matin, une semaine sur deux. Elle travaille à temps variable, alternant le temps plein et le temps partiel d'une semaine à l'autre. Josée habite à quelques rues de chez ses parents, et ceux-ci l'aident considérablement pour la conciliation travail-famille depuis sa séparation, surtout durant les périodes où elle doit travailler en soirée. Les parents de son ex-conjoint, avec qui elle entretient encore de bonnes relations, l'aident aussi régulièrement en gardant son fils. Elle se considère chanceuse que ses parents soient présents et qu'ils gardent son fils quelques fois par semaine, mais elle trouve parfois que c'est *beaucoup*.

Denise F. est âgée de 66 ans et vit avec son conjoint âgé de 72 ans dans une maison unifamiliale. À la retraite depuis peu, elle s'assure d'être toujours disponible pour aider sa fille, Josée, et son fils qui a trois enfants. Entièrement impliquée dans son rôle de grand-mère, Denise organise son emploi du temps en fonction des nombreux services qu'elle rend à ses enfants et des moments qu'elle passe avec ses petits-enfants. Denise considère que la famille est sa priorité et que chacun de *[ses] petits-enfants est la prunelle de [ses] yeux*. Elle s'offre d'ailleurs pour les garder seulement *pour le plaisir* de passer du temps en leur compagnie.

Maxime G. et Alain G.

Maxime G., 33 ans, vit dans un logement à Québec avec sa conjointe âgée de 28 ans et leur petite fille de deux ans. Maxime travaille à temps variable, selon les besoins à son emploi, et sa conjointe travaille à temps plein. Avant de devenir père, Maxime menait une vie très remplie et spontanée, *avec beaucoup de rencontres sociales, beaucoup de soirées et de partys par-ci par-là*. Maxime se décrit comme une personne *pas très familiale* qui tient beaucoup à préserver son autonomie. Ses parents ont divorcé alors qu'il avait trois ans, et il ne voyait son père qu'une fin de semaine par mois. Maxime a toujours entretenu des relations distantes avec son père et il le voit maintenant une ou deux fois par année, même s'il habite tout près, en banlieue de Québec, et qu'il est à sa retraite depuis quelques années. Sa mère occupe encore un emploi à temps plein. Habitant à quelques minutes de chez lui, elle est plus présente dans sa vie, surtout depuis qu'il a une fille. Il la voit environ une fois par mois. Comme sa conjointe est proche de ses parents, il voit *plus [sa] belle-famille que [sa] propre famille*, même si ceux-ci vivent dans un village situé à environ 45 minutes de la ville de Québec. La distance avec ses beaux-parents ne dérange pas Maxime et sa conjointe. Les rares fois où ils ont fait garder leur enfant, ils ont fait appel à ses beaux-parents, puisque ceux-ci auraient *plus le tour*.

Alain G., le beau-père de Maxime, vit avec sa conjointe dans une maison unifamiliale. Âgés respectivement de 59 ans et de 54 ans, ils sont encore sur le marché du travail. Ils ont trois enfants qui vivent tous à Québec. Alain ne participe qu'à peu d'activités sociales, préférant passer du temps seul, avec sa conjointe et/ou avec ses enfants. Alain et sa conjointe vont régulièrement à Québec, non seulement pour voir leurs enfants, mais aussi pour aller au théâtre et pour faire des visites culturelles. Alain et sa conjointe veulent être présents pour aider leur fille et Maxime et développer une relation avec leur petite-fille, mais ne veulent surtout *pas s'imposer*.

Joannie H. et Nicole H.

Joannie H., 32 ans, son conjoint, 37 ans, et leurs deux enfants âgés d'un an et de trois ans vivent dans un petit village situé en banlieue de Québec. Cumulant auparavant deux emplois à temps partiel, Joannie était en congé sans solde lors de l'entretien, prolongement volontaire de son congé de maternité. Son conjoint *travaille plus que temps plein*. Elle a toujours été très proche de ses parents, qui habitent à environ dix minutes de voiture, et elle les voit habituellement deux fois par semaine. Ses beaux-parents habitent *quasiment dans [sa] rue*, et elle les voit presque tous les jours depuis la naissance des enfants; sa belle-mère venant l'aider les jours de semaine pour s'occuper des enfants et faire des tâches ménagères. Joannie est ravie par cette présence et ce soutien, elle qui se décrit d'ailleurs comme une personne *très «famille»*.

Nicole H., la mère de Joannie H., habite en banlieue de Québec dans une maison unifamiliale avec son conjoint et leur fils âgé de 24 ans qui est encore aux études. Elle a des contacts fréquents avec ses deux enfants qui ne résident plus chez elle, et surtout avec Joannie. Âgée de 56 ans, Nicole a pris sa retraite l'année précédente et son conjoint, âgé de 59 ans, travaille encore à temps plein. Nicole s'assure d'être disponible en tout temps pour aider sa fille, au cas où *sa belle-mère ne peut pas*. Elle envisage s'inscrire à des activités et des loisirs lorsque ses petits-enfants iront à la garderie ou à l'école, parce qu'à ce moment-là, elle pense qu'elle va s'ennuyer *un petit peu*. Elle veut profiter au maximum du temps qu'elle peut partager avec ses petits-enfants avant qu'ils vieillissent et qu'ils se désintéressent de passer du temps avec leurs grands-parents.

Alexandre I.

Alexandre I. a 39 ans et vit dans un logement à Québec. Sa fille, âgée de deux ans, est en garde partagée; elle passe deux jours chez son père, deux jours chez sa mère, puis trois jours chez son père, et inversement pour la semaine suivante. Ce système de garde partagée apparaît *idéal* à Alexandre, surtout que son ex-

conjointe habite dans le même quartier, et qu'il entretient des relations très harmonieuses avec celle-ci. Alexandre et son ex-conjointe se sont fréquentés pendant cinq mois avant qu'elle tombe enceinte, et se sont séparés avant même l'accouchement. Ils ont toutefois continué à vivre sous le même toit pour s'occuper ensemble de leur fille pendant les premiers mois. Occupant un emploi saisonnier, Alexandre est en chômage quatre mois par année, ce qui lui permet notamment de passer plus de temps avec sa fille. Alexandre considère que la conciliation travail-famille est relativement aisée, car le système d'alternance de la garde partagée avec son ex-conjointe est flexible et peut être aménagé selon les contraintes et les empêchements de chacun. Si les deux ne sont toutefois pas disponibles, ils font appel à une adolescente qui habite dans le quartier pour garder leur fille. Alexandre peut aussi compter sur le soutien de sa sœur, mais occasionnellement, car celle-ci réside à Montréal.

Les parents d'Alexandre se sont séparés lorsqu'il avait quatre ans et les relations avec son père se sont grandement distendues pour finalement se rompre complètement pendant une dizaine d'années. Sa mère, avec qui il était en très bons termes, est décédée lorsqu'il était dans la mi-vingtaine. À la naissance de sa fille, son père lui a envoyé un message lui demandant s'il pouvait *la rencontrer*. Alexandre a accepté pour que sa fille *soit attachée quand même à [sa] famille*. Depuis qu'ils ont repris contact, Alexandre et son père se sont vus trois fois, et chaque fois les rencontres sont distantes, mais cordiales. Même s'il entretient encore de la rancœur envers son père et n'envisage pas renouer avec celui-ci, Alexandre est content que son père souhaite être *un grand-papa* et il souligne qu'il aurait regretté être *la personne qui aurait fait en sorte qu'il n'aurait pas pu vivre ça*.

Véronique J., Stéphanie J. et Marcel J.

Véronique J., âgée de 37 ans, vit avec son conjoint, âgé de 33 ans, et leurs deux enfants de deux ans et de quatre mois dans une maison jumelée en banlieue de Québec. En congé de maternité lors de l'entretien, elle occupe habituellement un emploi à temps plein comme son conjoint. Véronique et son conjoint se fréquentaient depuis quelque temps lorsqu'elle a appris qu'elle était enceinte. Non planifiée, la grossesse a engendré des «*up and down*» dans leur relation durant les premiers mois, puisque son conjoint *ne voulait pas d'enfant* et qu'elle voulait absolument *le garder*. Après la naissance de l'ainé, son conjoint s'est rapidement adapté à la vie parentale et ils ont d'ailleurs décidé ensemble d'avoir un deuxième enfant. Lorsqu'elle a besoin d'aide, Véronique peut compter sur ses parents qui vivent à proximité et qui sont à la retraite. Elle et son conjoint font moins souvent appel à la mère et au père de son conjoint, qui sont séparés, ceux-ci étant encore en emploi à temps plein et résidant dans un arrondissement de Québec située un peu

plus loin de chez eux. Son conjoint n'est par ailleurs *pas très proche de sa famille*, tandis qu'elle et ses parents ont toujours entretenu de très bonnes relations, ce qui les incite à faire d'abord appel aux parents de Véronique. Véronique a aussi une sœur, Stéphanie J., elle aussi en congé de maternité, qu'elle voit assez fréquemment et avec qui elle entretient des liens étroits.

Stéphanie J. et son conjoint, tous deux âgés de 35 ans, vivent à Québec dans une maison unifamiliale avec leurs trois enfants, âgés d'un an, cinq ans et sept ans. Stéphanie a décidé de prendre un an de congé sans solde après son congé de maternité et souhaite ensuite retourner au travail à temps partiel. Son conjoint travaille à temps plein. Après leurs études, Stéphanie et son conjoint sont allés travailler aux États-Unis et ils ont eu leurs deux premiers enfants là-bas. Loin de leur famille, ils trouvaient la conciliation travail-famille difficile, d'autant plus qu'ils travaillaient de très longues heures et que les congés parentaux étaient de courte durée. À la naissance des deux premiers enfants, les parents de Stéphanie ont pris, à quelques reprises, des congés sans solde, puis ont décidé de prendre leur retraite anticipée pour venir les aider avec les enfants. Mais peu de temps après la naissance de son deuxième enfant, Stéphanie ne se sentait *plus capable* d'être loin de sa famille et de tenir le rythme de vie qu'ils avaient aux États-Unis. Elle et son conjoint ont décidé de venir se réinstaller au Québec, où ils ont ensuite eu leur troisième enfant. Elle et son conjoint passent la majorité de leur temps libre avec les parents de Stéphanie, Marcel J. et sa conjointe, qui résident d'ailleurs à quelques minutes de chez eux. Stéphanie était déjà très proche de ses parents, mais avec les enfants, elle se sent *1000 fois plus proche* d'eux et elle les voit plusieurs fois par semaine. Mais si elle se considère comme très « *famille* », elle et son conjoint n'entretiennent toutefois pas d'aussi bonnes relations avec la mère et le beau-père de ce dernier, d'autant plus que ces derniers ne sont *pas vraiment intéressés* à s'investir et à être présents pour les enfants.

Marcel J. et sa conjointe ont 61 ans et vivent dans un condo en banlieue de Québec. À la retraite depuis cinq ans, ils se disent contents d'être disponibles et de pouvoir être présents pour aider leurs deux filles et voir leurs petits-enfants. Lorsqu'ils sont devenus grands-parents, ils ont vraiment voulu mettre *le focus plus sur la famille*. Les soupers, les activités sociales, les voyages étaient alors moins fréquents. Marcel et sa conjointe ont toutefois *commencé à dire « non »* aux demandes de Stéphanie, craignant de n'être vus que comme une ressource d'aide et de ne pas avoir le temps de s'adonner également à des loisirs et des projets personnels. Marcel considère tout de même que s'investir dans son rôle grand-parental est quelque chose *d'excessivement important*.

Chapitre 5

La naissance d'un enfant et les transformations de la solidarité familiale intergénérationnelle

La solidarité familiale intergénérationnelle se transforme au fil des transitions des parcours biographiques et des changements de rôles des membres des familles. Ce chapitre répond à notre premier objectif de recherche qui consiste à examiner comment la solidarité familiale intergénérationnelle évolue et se redéfinit dans la transition à la parentalité et à la grand-parentalité. Nous tenterons plus précisément de répondre aux questions suivantes : comment la solidarité intergénérationnelle se présentait-elle initialement avant la transition? Comment les parents et les grands-parents anticipèrent-ils la transition? Comment la période transitoire a-t-elle été vécue? Et quels ajustements ont été faits de part et d'autre?

La solidarité familiale intergénérationnelle initiale

Si la solidarité intergénérationnelle se transforme avec la naissance d'un enfant, la forme qu'elle peut prendre est toujours en partie déterminée par la solidarité qui préexiste à la transition. Pour voir distinctement comment la solidarité familiale intergénérationnelle évolue dans ces circonstances qui modifient la famille et ses relations, nous avons d'abord tracé un portrait de ce qu'elle était avant la transition, au moins un an avant l'annonce de la naissance prochaine du premier enfant.

Tel que mentionné au deuxième chapitre, la solidarité s'insère toujours dans une structure qui peut plus ou moins prédisposer à entretenir un certain type de relation, à privilégier certains modèles et à adopter certaines pratiques plutôt que d'autres. Si plusieurs conditions structurelles peuvent influencer la solidarité familiale intergénérationnelle, l'espace physique dans lequel elle s'insère est communément le premier déterminant considéré: est-ce que les membres de la famille doivent parcourir de longues distances pour se rencontrer? A priori, nous pouvons supposer que la distance géographique entre les lieux de résidence des futurs parents et grands-parents a une incidence sur la solidarité familiale intergénérationnelle. En clarifiant d'abord jusqu'où les variations de cet aspect structurel s'accompagnent de différences significatives dans l'expérience de la solidarité familiale intergénérationnelle avant la transition, d'autres considérations et particularités des relations intergénérationnelles observées se dégagent et nuancent par la suite le jugement sur l'importance de la proximité géographique entre les lieux de résidence. Des regroupements ont été formés ici par rapprochement de situations rencontrées dans les témoignages des participants pour constituer des

catégories. Celles-ci émergent du terrain de recherche et ainsi, ne rendent pas compte de l'ensemble des situations géographiques dans lesquelles peuvent s'insérer les relations intergénérationnelles.

En contexte de proximité géographique

Quatre relations intergénérationnelles entre les enfants adultes et leurs parents, avant que les premiers aient leur premier enfant, s'inscrivent dans un contexte de forte proximité géographique, c'est-à-dire où la distance entre les résidences des uns et des autres peut être aisément franchie en quinze minutes ou moins en voiture.

Josée F. et Denise F.

Josée F. et Denise F. habitent à moins de cinq minutes l'une de l'autre et la proximité de leur résidence est intentionnelle et planifiée. Lorsque le frère aîné de Josée a décidé de vendre sa maison unifamiliale située dans le même quartier que ses parents, Denise et son conjoint ont fortement insisté pour que Josée l'achète et s'établisse près d'eux :

Ils voulaient que je reste proche d'eux autres. Pis même, c'est eux autres qui ont poussé beaucoup pour que mon frère me vende la maison. Ils ont beaucoup insisté (rires)! (Josée F.)

Non seulement Josée et Denise vivaient très près, mais elles travaillaient également au même endroit. Josée y travaillait à temps plein avant la naissance de son fils, tandis que sa mère y était employée à temps partiel. Elles se voyaient alors presque tous les jours en semaine, au travail, et tous les dimanches soirs pour le souper familial – rencontre qui a un caractère sacré pour Denise. Malgré qu'elles pouvaient se voir en personne plusieurs fois par semaine, compte tenu de la proximité des résidences et le fait qu'elles travaillaient au même endroit, les appels téléphoniques étaient également très fréquents, presque à tous les jours.

À cette époque de leur relation, leurs appréciations respectives de leur sociabilité étaient en décalage : Josée trouvait que c'était *beaucoup*, tandis que sa mère *aurait aimé la voir plus souvent*. D'ailleurs, si Josée apprécie vivre près de ses parents, elle trouvait toutefois difficile de gérer la spontanéité de leurs visites :

Ce que j'aimais peut-être moins des fois du fait qu'ils habitent proches, surtout avant d'avoir [mon fils], c'est qu'ils arrivaient un peu n'importe quand chez nous. Sans appeler, ils passaient dans la rue, ils prenaient une marche, ils arrêtaient. T'sais, des fois, on a le goût... On est « relax », pis on n'a pas nécessairement le goût. (Josée F.)

Denise considère qu'elle et son conjoint étaient relativement disponibles durant l'année précédant la naissance de leur premier petit-enfant, puisque son conjoint était déjà à la retraite et qu'elle ne travaillait que quelques heures chaque jour. Sachant que leurs enfants étaient plus contraints par leur emploi du temps, *même s'ils n'avaient pas encore d'enfant*, Denise et son conjoint offraient régulièrement leur aide pour les rénovations et les travaux ménagers. Si elle considère que l'aide et le soutien offerts à ses enfants relèvent

en quelque sorte d'un devoir parental, et reconnaît ainsi les engagements normatifs qui la lient à ses enfants, Denise n'a toutefois pas d'attente de soutien de leur part, et refuse même que ceux-ci leur offrent de l'aide, car ils estiment que ce n'est pas encore *leur tour* :

[...] des fois, ils nous offraient, mais on disait : « t'as tes choses à faire toi aussi ». Ça fait qu'on se débrouillait nous-mêmes. Eux autres, ils ont des choses, ils sont jeunes, ils commencent dans la vie.
(Denise F.)

Annie C. et Yvette C.

L'orientation principale des pratiques de soutien peut toutefois aller en sens inverse, des enfants adultes vers les parents, avant la naissance du premier enfant. C'est le cas d'Annie C. et Yvette C., qui elles aussi résidaient à proximité l'une de l'autre, à moins de dix minutes en voiture. Si au décès de son conjoint, Yvette n'était *pas encore vraiment acceptée dans la famille*³², Annie ne pouvait concevoir qu'elle se retrouverait soudainement sans famille. Pour Yvette, Annie et son conjoint étaient son *premier recours* et son *point de repère*; ils l'aidaient dans ses travaux d'entretien, lui préparaient des repas, l'accompagnaient à ses rendez-vous et s'occupaient déjà de ses finances personnelles. Annie avait d'ailleurs plus de temps pour s'occuper d'Yvette à cette époque, car sa mère n'était pas encore atteinte par la maladie d'Alzheimer. Puisqu'Yvette était déjà assez âgée, Annie n'avait aucune attente de soutien, et elle trouvait tout à fait normal de donner sans nécessairement recevoir.

À la retraite depuis plusieurs années, Yvette avait déjà beaucoup de temps libre et allait souvent rendre visite spontanément à Annie, qui elle, en étant travailleuse autonome, passait beaucoup de temps à préparer ses projets professionnels et à planifier ses rendez-vous à son domicile. Annie a beaucoup de respect pour cette femme *joyeuse, positive, encourageante*, mais elle acceptait ses nombreuses visites surtout parce qu'elle sentait le grand *besoin d'attention* d'Yvette. Annie s'assurait d'être disponible pour Yvette, au détriment de son conjoint qui accorde plus d'importance au maintien de leur intimité familiale.

Joannie H. et Nicole H.

Pour Joannie H., la présence et la forte proximité de sa belle-famille sont au contraire volontairement choisies par son conjoint. Celui-ci s'était fait construire sa résidence à quelques pas de chez ses parents avant qu'il rencontre Joannie et qu'elle aménage avec lui. Bien qu'elle aurait préféré vivre ailleurs, plus près des commodités et de ses parents, Joannie était tout de même contente d'habiter à côté de ses beaux-parents :

³² Selon les dires d'Annie. Yvette évite de parler de cette période, mais souligne que ses relations avec les autres enfants de son défunt conjoint sont plutôt distantes et qu'elle ne les voit pas très souvent.

Mes beaux-parents, je les voyais souvent, parce qu'ils sont proches. Je ne peux pas dire le nombre de fois par semaine, mais c'était assez régulièrement. La proximité est là, pis on a un bon lien. Je dirais peut-être trois ou quatre fois par semaine. J'allais prendre ma marche, je descendais, j'allais leur jaser ça, je repartais. C'était spontané! (Joannie H.)

La forte proximité et les fréquents contacts avec ses beaux-parents n'empêchaient toutefois pas Joannie de voir presque aussi régulièrement ses parents, surtout que ceux-ci résidaient également près de chez elle, à moins de 15 minutes en voiture. Joannie pouvait voir sa mère, Nicole H., deux ou trois fois par semaine, cette dernière travaillant alors à temps partiel. Les appels téléphoniques étaient très fréquents entre Joannie et Nicole, pratiquement à tous les jours. Joannie se considère très proche de sa mère et prend plaisir à faire des activités avec elle. Bien que Joannie ait reçu un important montant d'argent de la part de ses parents lorsqu'elle a quitté le foyer familial, et que sa mère lui faisait souvent des plats, l'échange de biens et de services était nettement plus fréquent avec ses beaux-parents qui, non seulement étaient plus accessibles en raison de la proximité, mais également plus disponibles, ceux-ci étant déjà à la retraite depuis quelques années.

Véronique J. et Marcel J.

Contrairement à Joannie, Véronique J. voyait rarement ses beaux-parents avant d'avoir des enfants, puisque son conjoint avait alors des relations plutôt distantes avec ceux-ci. À l'inverse, elle voyait ses parents approximativement une fois par semaine, ceux-ci résidant à environ 15 minutes en voiture de chez elle. Si son père Marcel J. était disponible pour la voir plus fréquemment avant la naissance de son premier enfant, puisqu'il était déjà à la retraite, Véronique n'était toutefois pas aussi disponible, puisque son travail exigeait alors qu'elle fasse des allers-retours entre Québec et Montréal chaque semaine pour rencontrer ses clients. Dans ce contexte, ses obligations professionnelles pouvaient diminuer le temps accordé à ses relations familiales et limitaient ainsi les opportunités de rencontres et d'échanges. Véronique savait qu'elle pouvait tout de même compter sur l'aide de ses parents. Et si elle était dans le besoin, elle faisait *naturellement* appel à ses parents :

Mon père venait ici, s'il y avait quelque chose qui brisait. Il venait m'aider à le réparer. Des fois, avec ma mère pis ma sœur, on se faisait des « batchs » de bouffe comme ça, ouais... deux ou trois fois par année. Pis pour mon terrain, je n'avais pas acheté d'outils, fait que si j'avais à travailler sur le terrain, j'allais emprunter le râteau à mes parents. Des choses comme ça. (Véronique J.)

Si Marcel n'hésitait pas à *donner un coup de main* à sa fille quand elle en avait besoin, il était plus réticent à faire des dons monétaires : *ça, c'était une chose que j'ai toujours trouvé un peu délicat là* (Marcel J.). Marcel se sent très proche de Véronique, mais puisqu'elle est plus réservée que sa sœur, Stéphanie J., il précise que leur relation était un peu *moins intense*.

Comme l'illustrent ces quatre relations, les contacts et le recours à l'aide et aux ressources offertes les uns envers les autres sont facilités par l'accessibilité qu'engendre un contexte de forte proximité géographique. Additionnée à un certain niveau de disponibilité, la spontanéité des contacts est aussi favorisée par la proximité; spontanéité qui pouvait être agréable pour certains, comme pour Joannie H., ou qui était parfois seulement tolérée par la génération des enfants adultes, comme pour Josée F. et Annie C..

Maxime G. et Alain G.

Dans un contexte de moindre proximité géographique, cette spontanéité peut être diminuée. Maxime G. et Alain G. vivent tous deux dans la région administrative de la Capitale-Nationale, mais puisque la distance qui les sépare est plus importante que pour les cas précédents – ils doivent faire environ 45 minutes de voiture pour se voir – les rencontres doivent être davantage organisées. Mais parce que la mobilité est aisée, Alain trouve que Maxime et sa conjointe vivent près de chez lui : *ils sont déjà près, je trouve quand même. Nous, quand on va quelque part, on va à Québec. [...] Donc, ils ne sont pas éloignés* (Alain G.). Le seuil de ce qui est estimé comme proche par Alain apparaît modulé par les déplacements intra-urbains qu'il juge normaux; celui-ci vivant dans un milieu rural où l'accès aux services et aux commodités de base nécessite des déplacements de plus ou moins longues distances.

Maxime habitait plus près de ses parents que d'Alain, le père de sa conjointe, mais il les voyait nettement moins souvent. Depuis son adolescence, Maxime a toujours essayé d'éviter *tout ce qui était rencontres familiales, émotives [qui lui] tapait sur les nerfs*. Il refusait également toute forme d'aide de la part de sa mère, invoquant son important *désir d'autonomie*, au grand regret de celle-ci. Mais si Maxime pouvait faire valoir son désir d'être autonome et indépendant auprès de ses parents, et surtout auprès de sa mère, il ne pouvait en faire autant auprès de ses beaux-parents, sa conjointe ayant *toujours gardé des liens très forts* et voulant garder des contacts étroits avec ceux-ci. Comme les occasions de rencontre étaient assez fréquentes avec ceux-ci, Maxime pouvait toutefois s'abstenir d'être présent à chacune d'elles:

Mais c'est sûr que ma copine, elle y allait plus souvent que moi là. Elle y allait, pis moi j'en profitais pour faire des trucs avec mes amis, parce que mes amis, ce n'est pas vraiment ses amis. Ça fait que, elle, c'était plus que 20 fois [par année]. (Maxime G.)

Ses beaux-parents les aidaient également, lui et sa conjointe, en leur cuisinant des repas et en les aidant pour des petits travaux d'entretien. Les premières fois où Alain a offert de leur acheter des *lots de viande des producteurs locaux*, Maxime a voulu les rembourser pour ne pas se sentir « en dette » envers eux, mais Alain et sa conjointe refusaient d'accepter l'argent. Maxime précise qu'il comprend maintenant que *ça leur faisait plaisir de [les] aider une fois de temps en temps*.

Une proximité géographique discontinuée : le cas de Julie A. et Monique A.

Le contexte résidentiel de la relation entre Julie A. et Monique A. avant l'annonce d'une première naissance est particulier. Monique et son conjoint étaient alors propriétaires d'une maison dans une ville située à environ deux heures de Québec, mais ils étaient aussi locataires d'un appartement à Québec, dans lequel ils résidaient environ une semaine sur trois, en raison d'obligations professionnelles de son conjoint qui travaillait alors à temps partiel. Malgré que les parents de Julie vivaient assez près de chez elle durant leurs séjours périodiques à Québec, leurs rencontres restaient assez rares. La fréquence des rencontres semblait convenir à Julie, mais sa mère n'était pas du même avis:

Ma plus jeune fille avait ses amis, ses occupations, pis je la voyais moins souvent le temps que je vivais à Québec. Ça l'adonnait jamais. [...] Mon dieu, moi je l'ai vu environ 10 fois en trois ans, alors c'est pas beaucoup. C'était vraiment peu... (Monique A.)

En raison de certaines tensions entre sa mère et son conjoint à l'époque, Julie allait principalement visiter ses parents les semaines où ils résidaient dans leur maison située hors de la ville de Québec. Elle allait y passer quelques jours lorsque son conjoint allait visiter son père. Ainsi, chacun visitait séparément leurs parents :

Mon beau-père, je le voyais moins souvent, parce que c'était plus mon conjoint qui y allait, parce que moi j'arrêtais [dans la ville située à mi-chemin entre Québec et le lieu de résidence de son beau-père] voir mes parents. (Julie A.)

Les rencontres avec leur belle-famille respective étaient donc plutôt rares. Alors que Monique et son conjoint étaient prêts à rendre service à leur fille, Julie souligne qu'elle *s'arrangeait pas mal toute seule* ou qu'elle avait plutôt *tendance à embaucher quelqu'un quand il fallait réparer quelque chose*. Julie ne s'est jamais vraiment sentie *proche* de ses parents, ce qui attriste beaucoup Monique. La distance émotionnelle de sa fille a *toujours été une épine dans [son] pied*, pour celle qui aurait tant souhaité entretenir une relation aussi forte et fusionnelle avec Julie qu'avec sa fille aînée. Pour Monique et Julie, la proximité géographique intermittente n'avait que peu d'effet sur les modalités et la fréquence des contacts et des échanges, l'influence de celle-ci étant nettement atténuée par la faible proximité affective.

En contexte d'éloignement géographique et de potentiel élevé de déplacements

Trois relations intergénérationnelles entre les enfants adultes et leurs parents, avant que les premiers deviennent également parents, s'inscrivaient dans un contexte d'éloignement géographique, mais où la distance entre les résidences des uns et des autres pouvait être franchie en moins d'une demi-journée. Les déplacements pouvaient ainsi être facilement planifiables, peu longs et relativement peu coûteux.

François D. et Jean-Pierre D.

Tous les deux natifs de Québec, François D. et sa conjointe ont décidé d'aller s'établir dans une petite ville de région située à deux heures de Québec, quand une opportunité d'emploi pour celle-ci s'est présentée. Bien qu'ils aient décidé d'y acheter une propriété, François indique que leur établissement : *c'était plus pour essayer, mais on n'est jamais vraiment parti de Québec*. À cette époque, François venait assez régulièrement à Québec, *dès qu'[il] avait le temps*, pour voir ses amis, mais aussi pour visiter ses parents. Jean-Pierre D. et sa conjointe allaient également lui rendre visite au moins une fois par mois pour le plaisir ou pour lui *donner un coup de main* :

T'sais, je pense à [François], il n'est pas manuel pour 30 sous. Moi, je ne le suis pas, mais il est 10 fois pire que moi. On y allait pour faire la peinture ou... c'est nous qui la faisait, la peinture. [...] Faire de la nourriture, ça, on l'a fait souvent. Quand on descendait à [petite ville de région], on leur faisait de la bouffe, ils avaient un grand congélateur. On leur faisait des tourtières, des pâtés, de la sauce à spaghetti, etc. Quand on partait, ils avaient du « stock » pour trois semaines/un mois (rires). (Jean-Pierre D.)

Non seulement ses parents lui rendaient des services, mais ils lui ont également prêté de l'argent pour le « cashdown » de la maison. Mais au-delà de ces aides concrètes, la relation entre François et ses parents repose sur l'affection et des affinités partagées :

[...] si ça ne « feelait » pas, j'allais jaser à ma mère. Je voulais jaser de politique, j'allais voir mon père. C'était des amis beaucoup. Ben, c'est encore ça. (François D.)

Bien que leur relation soit étroite, Jean-Pierre se décrit comme *n'étant pas le genre de parent à vouloir absolument [ses] enfants dans la rue à côté*. Pour lui, la distance qui le séparait de son fils n'était pas un problème, surtout qu'étant à la retraite, il était disponible pour se déplacer. Par ailleurs, les nombreux appels téléphoniques, trois ou quatre fois par semaine, leur permettaient de garder contact malgré l'éloignement. Les contacts et les échanges de François et sa conjointe étaient nettement plus importants avec ses parents qu'avec ses beaux-parents; les seconds vivaient non seulement encore plus loin, mais étaient également moins disponibles, puisqu'encore en emploi à temps plein, et moins proches affectivement.

Isabelle E. et Jacques E.

Pour Isabelle E., les contacts avec ses beaux-parents étaient, au contraire, plus fréquents qu'avec ses parents. Ses beaux-parents vivaient alors dans le même arrondissement qu'elle et sa conjointe, tandis que ses parents résidaient à près de trois heures en voiture. Si Isabelle voyait alors ses beaux-parents *au moins aux deux semaines*, elle rencontrait ses parents environ six fois par année. Isabelle précise qu'à cette époque, elle aurait aimé voir plus fréquemment ses parents, avec qui elle entretenait une très bonne relation. Sa conjointe n'aurait néanmoins pas été aussi enthousiaste à l'idée d'augmenter la fréquence des rencontres :

Moi, je m'entends bien avec mes beaux-parents, donc ça m'allait [de les voir aussi souvent]. J'ai toujours aimé ça fréquenter la famille. Mes parents, euh... [ma conjointe] et mes parents ont... ça n'a jamais cliqué beaucoup. C'est mieux maintenant, je dirais. Donc, elle avait peut-être moins... moi je serais peut-être allée des fois passer, surtout avec mon horaire flexible, je serais allée passer du temps avec mes parents à Québec, au chalet, mais je savais qu'elle n'avait pas envie de passer une semaine là, c'était pénible. (Isabelle E.)

Jacques E. trouve également que la fréquence des rencontres avec sa fille était insuffisante avant la naissance du premier enfant. Il aurait également souhaité vivre plus près pour pouvoir l'aider davantage. Jacques trouvait que *c'était dans l'ordre des choses d'apporter du soutien*, mais sa fille préférait, au contraire, être *autosuffisante* et se *débrouiller toute seule*. Isabelle était néanmoins contente de savoir qu'elle pouvait recourir à l'aide de ses parents, et qu'en toutes circonstances, ils allaient être présents pour elle :

Moi j'ai toujours senti, depuis que je suis une enfant, que j'avais un filet de sécurité autour de moi. C'est quelque chose qui aide beaucoup dans la vie à donner confiance et à avancer. (Isabelle E.)

Nathalie B. et Claire B.

Nathalie B. et Claire B. pouvaient également compter l'une sur l'autre, malgré la distance qui les séparait. Nathalie vivait à deux heures de route de chez sa mère, mais elle allait la voir assez régulièrement avant d'avoir des enfants. Très proches l'une de l'autre, les nombreux appels téléphoniques compensaient également les inconvénients de leur éloignement : *Avec ma mère, sérieux, j'ai quasiment l'air de ne pas avoir décroché encore. On s'appelait presque chaque jour-là, quasiment... tout le temps, tout le temps. (Nathalie B.)* Si Claire était ravie d'être en contact avec ses filles régulièrement, notamment avec Nathalie, elle ne voulait surtout pas que celles-ci se sentent obligées de lui rendre visite ou de l'inviter :

Moi, je ne tirais pas sur eux autres, elles sont libres de venir quand elles veulent, pis moi je viens quand je veux. Moi j'y allais sur invitation autant que possible, pour ne pas incommoder. T'sais, je veux dire, ils ont leur vie de couple, pis je ne veux pas incommoder. (Claire B.)

Les services étaient assez fréquents entre Claire et Nathalie, d'une part comme de l'autre. Aider est un réel plaisir pour Claire, qui prend plaisir à se rendre utile et à se tenir occupée depuis qu'elle est à la retraite. Elle a néanmoins volontairement freiné son envie d'offrir du soutien et de payer pour tout, parce qu'elle voulait que ses filles soient *autonomes un peu*.

Pour François D. et Jean-Pierre D., Isabelle E. et Jacques E., et Nathalie B. et Claire B., les contraintes que pose la distance pouvaient être contournées grâce aux moyens de communication, à la facilité de se déplacer, même sur de longues distances, et au niveau de disponibilité relativement important des parents, déjà à la retraite, qui permettait à ces derniers de répondre plus promptement aux sollicitations de leurs enfants. L'éloignement, pour eux, n'entraînait pas de relâchement de la solidarité familiale intergénérationnelle.

Quand l'éloignement excède une frontière et une distance de déplacement ordinaire : le cas de Stéphanie J. et Marcel J.

Mais l'éloignement est parfois trop grand pour que les contraintes qu'il engendre soient surmontées aussi aisément. Compte tenu des difficultés à se trouver un emploi dans la ville de Québec, Stéphanie J. et son conjoint ont décidé d'aller s'établir en Californie, où ils ont rapidement trouvé des emplois stimulants et bien rémunérés. Leurs emplois leur demandaient toutefois de longues heures de travail, environ 70 heures par semaine, et on leur recommandait de ne pas prendre congé : *c'était comme mal vu de prendre des vacances* en début de carrière. Son père était également très occupé à l'époque par son emploi et les activités sociales liées à son travail :

On était plus dans le milieu d'affaires, donc on était beaucoup dans des partys, des soupers avec des collègues de travail. C'était beaucoup plus intense avec les collègues de travail. [...] on était chacun de notre bord, dans le tourbillon du travail où on n'arrêtait pas, pis tout ça. (Marcel J.)

Malgré leur emploi du temps chargé et la distance importante qui les séparait, ils réussissaient à se voir trois ou quatre fois par année, soit en Californie ou soit à Québec. Si la fréquence des visites n'était pas élevée, celles-ci étaient toutefois *plus intenses*, car les séjours pouvaient durer deux ou trois semaines chaque fois. Ils gardaient également contact en se parlant régulièrement au téléphone plusieurs fois par semaine. Compte tenu de l'éloignement géographique, peu d'échanges de services avaient lieu avant la naissance des enfants, mais Stéphanie précise que cela ne lui posait alors pas problème, n'ayant pas de besoin particulier. S'il est important pour Stéphanie de garder contact avec ses parents malgré la distance, il n'en était pas de même avec sa belle-famille, avec qui les liens étaient déjà assez distendus avant leur départ aux États-Unis.

Marcel et Stéphanie auraient aimé continuer à vivre plus près l'un de l'autre, mais ils considéraient tout de même que les contraintes causées par la distance étaient alors tolérables, puisqu'ils étaient tous deux assez occupés et qu'ils n'avaient pas de besoins particuliers. La solidarité familiale intergénérationnelle se maintenait ainsi dans ce contexte où les rencontres et les échanges étaient certes moins fréquents, mais où on s'assurait de réaffirmer son appartenance familiale et la force des liens affectifs en gardant contact malgré tout.

Quand la solidarité familiale intergénérationnelle initiale est minimale : le cas d'Alexandre I.

Dans certaines circonstances, la relation intergénérationnelle entre les enfants adultes et leurs parents est presque absente. C'était le cas d'Alexandre I. avant sa transition à la parentalité. Alexandre a vécu le divorce de ses parents lorsqu'il était encore enfant et a vécu la majorité de son enfance et de son adolescence avec sa mère :

Mon père n'a jamais été présent pour nous autres. Il n'a jamais voulu payer de pension à ma mère. Il n'a jamais voulu nous prendre, il ne s'est jamais impliqué, il ne s'est jamais renseigné, surtout pour moi... peut-être un peu moins pour ma sœur. (Alexandre I.)

Contrairement à sa relation avec son père, Alexandre s'est toujours senti très proche de sa mère. Il considère qu'elle a toujours *amené de l'amour dans la famille, du partage et de la confiance*. Après le décès de celle-ci, alors qu'il était dans la vingtaine, Alexandre a décidé de rompre toutes formes de contact avec son père, le ressentiment à son égard s'étant accru au fil des années. Bien qu'il obtenait certaines informations sur la situation de son père, comme son lieu de résidence et son occupation, par l'entremise de sa sœur qui maintenait des contacts restreints avec ce dernier, Alexandre n'avait pas vu son père pendant plus de dix ans avant la naissance de sa fille.

Comme la relation conjugale d'Alexandre avec son ex-conjointe n'a été que de très courte durée avant la grossesse de celle-ci, les relations intergénérationnelles avec ses beaux-parents étaient également très limitées, d'autant plus qu'il se disait très *réticent* à l'idée de visiter et de faire des activités avec ceux-ci : *Je disais à [mon ex-conjointe] même : « c'est avec toi que je sors, c'est pas avec tes parents »*. Pour Alexandre, la solidarité familiale intergénérationnelle était donc minimale avant la transition à la parentalité.

Au-delà des «déterminations» de l'espace physique

La distance géographique entre les futurs parents et grands-parents n'est pas sans effet sur l'expérience de la solidarité familiale intergénérationnelle. Les pratiques concrètes – autant les rencontres, les activités communes, que les services et la coopération dans des projets – sont effectivement plus fréquentes en contexte de forte proximité. L'accessibilité que permet cette proximité va de pair avec une plus grande spontanéité des contacts et des échanges.

La distance plus importante séparant les résidences des uns et des autres pose effectivement des contraintes à la solidarité familiale intergénérationnelle et peut nuire à l'exercice de certaines pratiques particulières, mais ces contraintes sont bien souvent contournées. Lorsque les sentiments d'obligation et l'attachement sont importants, les participants planifient des occasions de rencontre et privilégient des modalités de contacts, comme les appels téléphoniques, pour maintenir la solidarité. Le cas de Stéphanie est particulièrement parlant à ce sujet; des milliers de kilomètres la séparent de ses parents, mais les appels téléphoniques sont réguliers et fréquents et les visites, bien qu'elles soient plus rares, sont souvent de longue durée, ses parents prenant même des congés sans solde pour aller séjourner chez leur fille. Les effets de la distance géographique sur la solidarité se limitent donc davantage aux modes d'expression et aux choix des pratiques concrètes par lesquelles elle se réalise.

Même constat pour la disponibilité : des contraintes d'horaire peuvent entraver certaines pratiques concrètes de sociabilité et d'aide, mais cela ne conduit pas nécessairement à un relâchement de la solidarité familiale intergénérationnelle. Dans les familles où les membres de la famille se sentent proches les uns des autres et sont également liés par de forts engagements moraux, l'organisation de l'horaire, même chargé, est pensée de manière à se garder du temps pour entretenir ses relations intergénérationnelles et pour répondre à l'appel en cas de besoin. Par exemple, si François est occupé, il indique qu'il *prend le temps*, lorsque ses parents ont besoin de lui et Josée *[s]'organise pour avoir le temps, parce que s'ils le demandent, c'est qu'ils en ont vraiment de besoin* (Josée).

Dans certains cas, c'est bien davantage la volonté ou le refus d'engagement du conjoint ou de la conjointe dans la relation intergénérationnelle qui a un effet sur la solidarité familiale intergénérationnelle. Si pour Julie A. et Isabelle E., les tensions entre leur conjoint et conjointe et leurs parents diminuent la fréquence des rencontres avec ceux-ci, les liens forts qu'entretiennent les conjoints et conjointes avec leurs propres parents incitent, au contraire, à développer une relation et à alimenter la solidarité familiale intergénérationnelle de ce côté, comme c'est le cas pour Maxime G. et Joannie H. avec leurs beaux-parents respectifs. En ce sens, des éléments de la structure d'opportunités et de contraintes comme la distance géographique, le potentiel de déplacements et le niveau de disponibilité marquent l'expérience de la solidarité, mais d'autres éléments relatifs au sentiment d'obligation et à l'affection entretenue – non seulement entre les parents et les enfants, mais également avec les gendres et les brus – ont des effets non négligeables sur celle-ci.

Vers la transition

L'état initial de la solidarité intergénérationnelle a une réelle influence sur la manière de vivre la transition après la naissance d'un enfant, mais elle est aussi vécue différemment par les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents selon le contexte dans lequel elle se produit et le moment auquel elle survient dans les parcours biographiques de chacun (Lalivé d'Épinay et *al.*, 2005). Il convient alors de regarder si la transition en question était envisagée par les uns et les autres, si elle semblait se produire au moment opportun et dans les conditions souhaitées.

Une transition envisagée et planifiée

Pour François D., Joannie H., Stéphanie J. et Nathalie B., la transition était non seulement souhaitée et planifiée, mais le projet d'avoir un enfant prochainement était également connu par leurs parents. Pour leurs parents et beaux-parents, l'annonce de la première grossesse est signe d'une transition imminente à la grand-parentalité et de l'adoption d'un nouveau rôle qui *apporte tellement de bonheur* (Nicole H.).

Elle peut aussi être vécue comme une transition chez les grands-parents qui ont déjà des petits-enfants, si les circonstances dans lesquelles s'inscrivent les relations intergénérationnelles ne leur permettent plus d'exercer leur rôle grand-parental comme auparavant, tel que ce fut le cas pour la belle-mère de Joannie :

Durant la période où ma belle-sœur est déménagée à Vancouver, moi je suis tombée enceinte, donc c'était comme euh... C'était la joie parce que ma belle-mère perdait comme ses trois petits-enfants, et là moi je suis tombée enceinte, ça fait que c'était comme « Ah mon dieu, mon dieu, mon dieu, c'est merveilleux », parce que, elle, elle allait tomber en dépression si elle n'avait plus de petits-enfants! Ça fait que quand je suis tombée enceinte, c'était le bonheur total! (Joannie H.)

Comme l'illustrent les propos de Joannie, l'éloignement important des petits-enfants est vu comme un frein à l'exercice du rôle grand-parental. C'est pour cette même raison que l'annonce de la grossesse de Stéphanie J. a été accueillie avec *un petit bémol* par ses parents, qui habitaient alors à des milliers de kilomètres de chez elle. Malgré la distance, Marcel J. était content d'apprendre la nouvelle et envisageait prendre les moyens nécessaires pour voir ses petits-enfants et jouer son rôle grand-parental.

Pour Claire B., l'annonce de la grossesse de sa fille, Nathalie B., était un *grand moment de joie*, mais elle n'a toutefois pas engendré la même fébrilité que pour les autres grands-parents, celle-ci étant déjà grand-mère de quatre petits-enfants. Si pour ses premiers petits-enfants, l'attente avant la naissance était chargée d'émotions, rédigeant même dans un livre ses sentiments, ses idées, *tout ce [qu'elle] éprouvait dans l'attente de ces enfants-là*, dans une sorte de rituel marquant cette étape importante de son parcours biographique, Claire souligne toutefois que ce rituel d'écriture ne s'est pas répété pour toutes les grossesses : *parce que rendu au quatrième ou cinquième, je me suis tannée*. Les premières naissances apparaissent donc plus importantes à documenter, parce qu'elles sont appréhendées comme des points tournants où les places de chacun dans la famille se transforment réellement. Les naissances qui suivent donnent des relations qui s'ajoutent à un système déjà établi et assumé.

La réaction plus modérée de Claire a été grandement appréciée par Nathalie, qui se voyait alors confrontée à un enthousiasme insoupçonné et jugé quelque peu excessif de la part de sa belle-mère, qu'elle ne connaissait d'ailleurs que très peu auparavant :

[...] ma belle-mère c'était, c'était « la terre arrête de tourner ». Tout était centré juste là-dessus. C'était comme un gros lot de 6/49! [...] Écoute, ç'a été la meilleure nouvelle à vie, là. C'était gros là, c'était gros! Même que, c'était trop. (Nathalie B.)

Selon Nathalie, cette réaction surdimensionnée découlait notamment du fait que la transition n'était plus espérée par celle qui avait fait *son deuil* d'avoir des petits-enfants *parce que son fils était rendu à 40 ans et que sa fille n'en voulait pas du tout* (Nathalie B.).

Quand les grands-parents ne s'y attendent pas ou ne s'y attendent plus

Comme pour la belle-mère de Nathalie, la transition pouvait être inattendue pour certains grands-parents interrogés, parce qu'elle se situait en décalage avec les calendriers sociaux véhiculés qui modulent certaines attentes en regard de l'âge biologique auquel les transitions se produisent habituellement.

Julie A. et Annie C. étaient âgées respectivement de 34 ans et de 36 ans lors de leur première grossesse. Leurs parents et beaux-parents ne s'attendaient plus à devenir grands-parents, croyant que celles-ci n'avaient pas uniquement retardé leur projet d'enfant, mais qu'elles y avaient renoncé définitivement : *tout ce beau monde-là ne s'attendait pas à ce que je tombe enceinte finalement, vu qu'on était rendu quand même vieux* (Julie A.). Pour Yvette C., l'étonnement de devenir grand-mère était d'autant plus important puisqu'elle n'avait elle-même pas d'enfant, et qu'elle n'avait pas été auparavant désignée comme grand-mère par aucun autre enfant de son conjoint.

Si pour Monique A. et Yvette C. – et pour la belle-mère de Nathalie B. également – la transition n'était plus attendue, puisqu'elle s'est produite plus tard que « prévue », à l'inverse, Alain G. ne se doutait pas qu'il allait devenir grand-père aussi tôt, celui-ci étant âgé de 56 ans à la naissance de sa petite-fille :

On n'y croit pas, parce qu'on se dit « on es-tu vraiment rendu là? » Le temps passe vite, tu verras. T'sais t'as l'impression que c'est encore un enfant, ta fille, alors que c'est pas vrai. (Alain G.)

Alors que la transition prochaine n'est parfois pas envisagée à cause de l'âge de leurs enfants, d'autres raisons ont pu également interférer. Croyant que sa fille n'aurait pas d'enfant puisqu'elle est homosexuelle, Jacques E. avait mis une croix sur la grand-parentalité :

On l'avait pas vu venir ça, parce que ma fille, étant homosexuelle, on ne pensait pas qu'elle aurait des enfants. (Jacques E.)

Mes parents avaient fait leur deuil d'avoir des petits-enfants. Mon père disait un peu pour se protéger : « Ah de toute façon, j'aurai pas de petits-enfants ». Il s'était un peu convaincu de ça, pour se protéger de la peine que ça pouvait lui faire de pas en avoir. Pis quand il disait ça, ça me faisait de la peine parce que j'en voulais. (Isabelle E.)

Bien que Monique A., Yvette C., Alain G. et Jacques E. ne s'attendaient pas à devenir grands-parents, les sentiments qu'ils ont ressentis à l'annonce de la naissance prochaine étaient principalement positifs et tous souhaitaient s'impliquer pour aider les futurs parents et développer une relation avec l'enfant à venir.

Des circonstances particulières

Dans certains cas, l'annonce de la grossesse peut avoir engendré des réactions particulières. Lorsque la situation conjugale était trop récente, instable ou que le conjoint était peu apprécié, les réactions étaient généralement moins enthousiastes. Denise F. et son conjoint étaient contents d'apprendre qu'ils

deviendraient grands-parents, mais puisqu'ils n'appréciaient pas particulièrement le conjoint de Josée F., ils étaient réticents à l'idée que leur fille fonde une famille avec celui-ci :

Ils étaient moyennement d'accord... Ben ils étaient contents quand ils ont su que j'étais enceinte, mais mes parents n'aimaient pas beaucoup mon conjoint dans ce temps-là. Ça fait que je pense qu'ils auraient aimé mieux dans d'autres circonstances. (Josée F.)

Pour Alexandre I. et Véronique J., l'annonce de la grossesse a pris une tournure particulière, puisque celle-ci n'était pas planifiée. Véronique était particulièrement inquiète à l'idée de l'annoncer à ses parents, d'autant plus qu'elle n'était pas certaine si son conjoint allait rester à ses côtés pour élever leur enfant :

La nouvelle que j'étais enceinte, ça m'inquiétait un peu vu la situation, mais ç'a été vraiment bien accueilli. Pis [mes parents] m'ont dit qu'ils m'aideraient là-dedans, si j'avais besoin d'aide. [...] Dans ma belle-famille, c'est sûr qu'ils étaient inquiets dans le sens où ce n'était pas vraiment voulu et que mon chum a un peu paniqué, mais ils voulaient être là, peu importe si on restait ensemble ou pas. (Véronique J.)

La grossesse de la conjointe d'Alexandre I. est également survenue dans un contexte où la stabilité du couple était incertaine. En couple depuis seulement cinq mois, ils n'étaient pas convaincus que leur union résisterait à l'arrivée d'un enfant, mais voulaient tous les deux avoir un enfant et avaient confiance qu'ils seraient de bons parents, ensemble ou séparés. L'annonce a surpris les parents de sa conjointe, qui sont assez *conservateurs*, selon les dires d'Alexandre, mais ils ont rapidement manifesté leur volonté d'être présents pour l'enfant. Quant au père d'Alexandre, il n'a pas été informé de la naissance à venir; on l'en a avisé quelques temps après l'accouchement.

Une réaction hors du commun

Alors que les parents de Stéphanie J. étaient enthousiastes à l'idée de devenir grands-parents, il en était tout autrement pour sa belle-mère³³. L'entrée dans la grand-parentalité semblait s'être produite trop tôt par rapport au parcours biographique envisagé et l'association des idées « grand-parentalité et vieillesse » était également très prononcée chez celle qui a pleuré lors de l'annonce de la grossesse de Stéphanie :

Ah, ils n'étaient pas très contents... non. Ma belle-mère, quand elle a des petits-enfants, c'est parce qu'elle vieillit. Elle a pleuré quand elle l'a su... C'était le fait de devenir grand-mère, mais t'sais, elle avait 52 ans, c'est pas si pire! (Stéphanie J.)

Si la transition s'était non seulement produit trop tôt, la belle-mère de Stéphanie ne semblait toutefois pas s'habituer à l'identité grand-parentale et a pleuré à l'annonce de la naissance de tous les enfants subséquents :

³³ Bien que ce témoignage ne porte pas sur la relation intergénérationnelle de la dyade parent/grand-parent rencontrée, sa particularité ne pouvait être mise sous silence et le contraste qu'il pose est nécessaire pour mettre en perspective les propos des autres grands-parents, comme le souligne d'ailleurs Bertaux (2005, p.29-30).

Mais à chaque enfant ç'a été ça! Quand on a eu [l'ainé], elle nous disait : « vous n'en aurez pas d'autres là? Vous n'en aurez pas d'autres? » T'sais! Pis quand la sœur à mon chum a eu ses enfants... quand elle était enceinte, c'était la panique. (Stéphanie J.)

Même si « l'état de grand-parent est aujourd'hui un modèle valorisé » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.34) – les grands-parents rencontrés nous le confirment d'ailleurs par leur enthousiasme généralisé lors de l'annonce de la grossesse – certains n'acceptent pas leur nouveau rôle et les fonctions qui y sont liées, comme la belle-mère de Stéphanie. Les réactions à l'annonce de la naissance imminente de l'enfant peuvent ainsi être un indice de l'orientation de la solidarité familiale intergénérationnelle après la transition et de la manière dont est tenu, par la suite, le rôle grand-parental.

La naissance et ses suites

À la naissance de l'enfant, les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents réévaluent leurs besoins, leurs priorités et leurs attentes. Si la brève période de temps suivant l'accouchement, les « relevailles », se caractérise généralement par un afflux de pratiques concrètes de solidarité qui s'appuient sur une norme de soutien envers les parents, les orientations que prend par la suite la solidarité sont diverses.

Une solidarité familiale intergénérationnelle peu altérée par la transition

Dans les jours et les semaines qui ont suivi la naissance des enfants, Claire B., Alain G. et sa conjointe ainsi que Marcel J. et sa conjointe ont offert du soutien pour répondre aux besoins immédiats et plus prégnants des nouveaux parents. Les rencontres, les échanges, les services ont toutefois repris leur fréquence initiale par la suite. Dans ce contexte, la période de la naissance et des relevailles constitue seulement un moment d'exception, sorte de sursaut dans la solidarité familiale qui n'engendre pas de changements substantiels dans la relation intergénérationnelle. La naissance occasionne certes des changements de rôle, mais les ajustements aux nouvelles fonctions et responsabilités ont des effets assez limités sur la solidarité.

Pour Nathalie B. et Claire B., les changements dans leur relation ne sont que minimes puisque les pratiques de sociabilité et de soutien étaient déjà très importantes avant la naissance. Nathalie note que leur relation s'est peut-être seulement *consolidée* avec la naissance de ses enfants, mais que la fréquence des interactions, leurs attentes respectives et les sentiments qu'elles portent l'une pour l'autre sont restés similaires. Pour Claire, leur relation a juste suivi le *fil normal* des choses. L'éloignement de leurs résidences n'est toujours pas perçu comme une contrainte, même après la naissance des enfants, et aucun rapprochement géographique ne leur a semblé nécessaire :

Le besoin ne serait pas plus grand si on habitait à deux rues (Nathalie B.)

Ça ne me manque pas [de vivre près d'eux]. Pis si ça me manque, je partirais, pis j'irais. J'ai ma vie moi ici, j'ai mes fleurs, ma couture. Ça occupe ça aussi. La vie se déroule bien et je ne demande pas plus. On est en bons termes. Se voir plus, on se dérangerait peut-être plus! (rires) (Claire B.)

La relation entre Maxime G. et Alain G. est également restée assez similaire. Si Alain constate un certain apaisement des tensions avec sa fille, la conjointe de Maxime, sa relation avec son gendre n'a été que peu altérée par la transition. D'ailleurs, l'augmentation de la fréquence des contacts avec sa fille a eu peu de répercussions sur la fréquence des contacts avec Maxime :

[Quand] elle vient passer la fin de semaine ici, [Maxime] ne vient pas nécessairement. Il vient, mais c'est plus souvent juste [ma fille] pis la petite. Quand on va à Québec pour aller au cinéma, ben on va les voir, mais on n'est pas nécessairement toute la journée là. On dort jamais là. (Alain G.)

Pour Maxime, il n'est pas nécessaire qu'il rencontre plus fréquemment ses parents et ses beaux-parents, mais il considère important que ceux-ci puissent voir leur petite-fille fréquemment : *Je veux que ma fille voit ses grands-parents. Il n'y a aucun problème avec ça. C'est rare qu'on dit non, à moins qu'on ne puisse juste pas* (Maxime G.). De ce fait, s'il peut laisser sa conjointe rendre visite à ses beaux-parents sans sa présence, il ne se voit pas refuser les demandes de visite de sa mère, qui est tellement heureuse d'être *une grand-maman gâteau*. Il la voit ainsi plus fréquemment qu'avant d'être parent, environ une fois par mois. À l'inverse de la mère de Maxime qui voudrait voir sa petite-fille tous les jours si son fils lui donnait le feu vert, Alain veut éviter de s'imposer dans leur *petite bulle familiale*. Alain n'envisage pas de déménager pour se rapprocher de sa petite-fille ou de prendre plus tôt sa retraite pour être plus disponible et plus présent auprès d'eux.

Après la naissance de leur premier enfant, Véronique J. et Annie C. décident de diminuer certaines contraintes liées à leur situation professionnelle; Annie évite de prendre de nouveaux clients lors de son *retour au travail*³⁴ tandis que Véronique décide de changer d'emploi quelques mois après son congé de maternité pour avoir un horaire moins chargé et plus flexible. La réduction des contraintes professionnelles d'Annie C. a favorisé un certain renforcement de la solidarité avec Yvette C., et plus particulièrement des rencontres et des services, mais temporairement. De nouvelles responsabilités familiales ont exigé qu'elle soit alors plus présente pour ses parents :

Bien, avant d'avoir des enfants, je voyais moins mes parents, parce que ma mère n'avait pas l'Alzheimer. Parce que maintenant, bien avant d'aller à l'école, j'allais lui donner un bain par semaine. Toutes les semaines. Ça fait que mon père pouvait aller au chalet une journée pour avoir du répit. Je donnais une journée à ma mère. (Annie C.)

³⁴ Annie est travailleuse autonome, mais elle a décidé de ne pas travailler l'année suivant la naissance de ses deux enfants. Elle utilise la formule *retour au travail* pour décrire le moment où elle a recommencé à prendre des contrats.

Contrairement à Annie, Véronique décide délibérément que les pratiques de sociabilité et que les échanges avec ses parents reviennent à la normale après la période des relevailles, soit environ une fois par semaine approximativement, malgré sa plus grande disponibilité :

Il y a eu, pas un accrochage, mais... je pense qu'ils pensaient... Je les voyais quand même assez souvent, mais ils avaient une attente plus élevée que moi je pouvais penser. Ça été de se réajuster, pis ç'a été correct. (Véronique J.)

Son père avait effectivement des attentes plus élevées, car lorsque leur autre fille, Stéphanie J., a eu ses enfants quelques années avant Véronique, elle a été un peu plus *demandante [pour avoir] un coup de main* (Marcel J.). La garde spontanée des enfants permet de satisfaire les attentes respectives de Marcel et Véronique; Marcel peut passer du temps avec ses petits-enfants sans contraindre sa fille à être présente :

Parce que si [Véronique] ne vient pas, on peut y dire : « Regarde, on va le garder cet après-midi ». Pis là, elle est contente qu'on le garde. Ça fait son affaire. On essaie de créer des occasions, parce que [Véronique] est beaucoup moins en demande que [Stéphanie]. (Marcel J.)

Comme l'illustrent les cas d'Annie C. et de Véronique J., des changements dans la structure d'opportunités et de contraintes peuvent induire de nouvelles attentes, mais ne se traduisent pas toujours par des changements concrets dans les relations intergénérationnelles.

Un renforcement volontaire de la solidarité familiale intergénérationnelle

Pour certains nouveaux parents et nouveaux grands-parents, l'arrivée des enfants est réellement vécue comme un point tournant dans leur relation familiale intergénérationnelle. Non seulement l'aide déployée durant la période des relevailles est considérable, mais les contacts, les dons et les services se multiplient également par la suite. Des mesures concrètes sont parfois même prises afin de faciliter, sur le long terme, le renforcement des pratiques de sociabilité et d'entraide.

Denise F., Nicole H. et Marcel J. ont tous trois pris leur retraite après être devenus grands-parents. Denise a pris sa retraite quelques années après la naissance de son premier petit-enfant et souligne que sa décision repose uniquement sur sa volonté d'être présente pour ses petits-enfants :

Moi j'ai arrêté de travailler pour mes petits-enfants, c'est seulement pour mes petits-enfants [...]. J'ai arrêté de travailler pour eux autres. Je me dis qu'ils sont petits pis qu'ils ont besoin d'aide, pis d'amour. (Denise F.)

Pour Denise F., prendre sa retraite lui permet de passer plus de temps auprès de ses petits-enfants, mais également d'être plus disponible pour venir en aide à ses enfants lorsqu'ils en ont besoin. La fréquence des services et des contacts entre Denise F. et Josée F. a donc augmenté depuis que la première est retraitée. Pour Nicole H., la retraite lui permet également d'être plus disponible pour sa fille, et d'être libérée des contraintes qui auraient pu l'empêcher de l'aider :

J'aime ça qu'on se voit beaucoup. Je ne travaille plus, donc si elle a besoin, si les enfants sont malades pis elle me dit : « il faut que tu viennes », disons que sa belle-mère ne peut pas, j'y vais. (Nicole H.)

Pour Marcel J., la prise de retraite est apparue comme une solution pour compenser l'éloignement de sa fille Stéphanie J. et de ses petits-enfants, lui permettant d'aller plus souvent aux États-Unis :

J'ai pris ma retraite à 55-56 ans. C'était en revenant d'un voyage en Californie. On avait passé trois semaines là un été, puis en revenant, j'ai dit : « Non, on ferme les livres ». Parce que c'était pas toujours agréable quand on quittait : les enfants commençaient à s'attacher à nous autres et nous autres aussi. [...] C'est la raison principale pourquoi on a pris notre retraite jeune comme ça. (Marcel J.)

Libéré de ses contraintes professionnelles, Marcel a plus de temps pour visiter, pour offrir du soutien à sa fille et pour faire des activités avec ses petits-enfants. Les pratiques de solidarité avec sa fille se renforcent d'autant plus lorsque cette dernière décide de revenir s'installer au Québec. Malgré la plus grande disponibilité de ses parents, Stéphanie ne supporte plus de vivre aussi loin d'eux, surtout à la naissance de son deuxième enfant :

Mais quand on a eu des enfants, ç'a été plus dur, parce qu'on était loin. C'était dur pour nous, et pour eux. Quand on se séparait, je voyais que je brisais le cœur à mes parents chaque fois. [...] Ils ont pris leur retraite tôt pour nous voir plus souvent. Mais nous autres, ç'a adonné que quand le deuxième est arrivé, ben mon chum travaillait tout le temps, jour et soir, pis j'étais plus capable! Ça fait que j'ai dit : « Regarde! On s'en revient! » (Stéphanie J.)

De retour au Québec, Stéphanie, son conjoint et ses enfants demeurent pendant deux mois chez Marcel et sa conjointe, le temps de s'acheter une maison. Même si la cohabitation intergénérationnelle contraste nettement avec les années d'éloignement, la situation est bien vécue par chacun, au point où ils n'ont pas hésité à renouveler l'expérience :

On est resté chez mes parents deux mois. Quand même! C'est sûr que c'était un choc, t'sais, on arrivait de la Californie, pis on était tout seul. Pis eux aussi t'sais, ça faisait longtemps qu'on était parti de la maison, pis là on arrive, pis on est quatre! [...] Ç'a bien été quand on était chez eux. Pis t'sais, ils sont venus récemment vivre chez nous pendant un mois aussi parce qu'ils étaient cinq semaines sans logis. (Stéphanie J.)

Une fois la cohabitation provisoire terminée, les contacts, les activités communes et les services demeurent très nombreux. Tous deux soulignent qu'ils se sont *rapprochés énormément* (Marcel J.) et qu'ils se sentent *1000 fois plus proches* (Stéphanie J.) depuis la naissance des enfants.

Stéphanie J. n'est pas la seule à déménager pour se rapprocher de ses parents après la naissance de son deuxième enfant, François D. décide également de revenir s'installer dans la ville de Québec : [...] *dès que j'ai pu, je me suis fait transférer ici. Notre vie était ici. On voulait être proche des grands-parents aussi* (François D.). Cette nouvelle proximité leur permet de se voir plus souvent. Depuis qu'il est père François se sent plus près de son père, notamment en raison du rôle parental maintenant partagé :

[...] lorsque je suis devenu père, j'ai eu l'impression que je suis devenu... que je n'étais plus l'enfant, mais le père... Mes parents, c'est comme mes conseillers, t'sais. [...] mes parents, c'est des personnes avec qui je peux vraiment me confier, par exemple sur comment être père avec mon père. Je peux leur poser des questions qu'ils se sont déjà posées il y a 30 ans. C'est ça qui a le plus changé dans notre relation. (François D.)

Après la naissance des enfants, la dimension consensuelle de la solidarité entre Jean-Pierre D. et François D. s'est renforcée, d'autant plus que ce dernier semble rechercher la « protection tutélaire » (Attias-Donfut et Segalen, 2007) de son père – ou à tout le moins une validation tutélaire – pour l'aider dans son nouveau rôle parental.

Lorsqu'elle est devenue mère, Isabelle E. a également cherché une certaine validation auprès de ses parents dans la manière de tenir son nouveau rôle parental, ce qui a facilité et multiplié les discussions, et du fait même, renforcé la dimension consensuelle de leur solidarité :

J'ai mieux compris mes parents, mieux accepté certains de leurs conseils. [...] J'étais à un moment aussi où j'étais très ouverte, pas à ce qu'on me dise quoi faire, mais à ce qu'on me suggère des choses, qu'on parle ensemble d'expériences. Mes parents étaient aussi tellement ouverts à entendre tout ce que j'avais à dire. Comme je disais, on se parlait tous les jours. Je leur racontais des détails insignifiants et il y avait une belle complicité. Ça a surtout ajouté une dimension à la relation : l'aspect filiation, ce qui se transmet. Ça, cette conscience-là, est devenue plus forte chez moi. Pas juste biologique-là, on transmet bien d'autres choses. C'est comme une place dans l'univers. (Isabelle E.)

Après la naissance, les processus de transmission et l'entente qu'ils génèrent s'intensifient entre Jacques E. et Isabelle E.. Le sentiment de faire partie d'une lignée, mais également d'une « communauté » d'idées, de sentiments et d'intérêts qui se transmettent au fil des générations, s'est particulièrement développé chez Isabelle. Le nouveau rôle parental partagé renforce aussi les sentiments positifs qu'elle entretient à l'égard de ses parents :

J'avais du temps pis j'avais besoin... ça nous a rapproché beaucoup moi et mes parents, ça m'a beaucoup permis de comprendre ce qu'ils avaient pu vivre avec moi, toutes les inquiétudes. [...] Moi, ça m'a vraiment permis de comprendre, quand on devient mère, on a un sentiment nouveau qui émerge, un sentiment, un amour fou pour le bébé. Dès que le bébé est né, on a peur qu'il lui arrive quelque chose, c'est instantané. [...] Donc, ça, c'est le genre de découverte que j'ai fait, pis j'ai appris que mes parents étaient comme ça aussi. J'ai compris, j'ai compris des choses! (Isabelle E.)

Cette transformation dans la relation incite Isabelle et Jacques à augmenter nettement la fréquence de leurs déplacements : les séjours chez l'un et chez l'autre sont plus nombreux et sont désormais de plus longue durée. Ne pouvant pas déménager pour se rapprocher l'un de l'autre, cet accroissement des déplacements leur permet de maintenir des contacts fréquents. Par ailleurs, alors qu'Isabelle et Jacques s'appelaient environ une fois par semaine, ils s'appellent désormais *presque tous les jours*.

Que ce soit par un accroissement de la disponibilité par la prise de la retraite, par un déménagement à proximité facilitant l'accessibilité et les contacts directs ou par une augmentation considérable des déplacements et des séjours passés chez l'un et chez l'autre, des changements dans la structure d'opportunités et de contraintes de la solidarité ont été mis en place afin de répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes de chacun après la naissance d'un enfant.

D'une relation presque inexistante à une volonté d'engagement du grand-parent

Dans les familles où le lien intergénérationnel était faible ou presque inexistant, la naissance d'un enfant apparaît comme une opportunité d'établir un lien ou de réparer les rapports entre les générations qui s'étaient distendus (Cicchelli, 2003). Le père d'Alexandre I., lorsqu'il a appris la naissance d'un petit-enfant, a voulu reprendre contact avec son fils pour pouvoir jouer son rôle grand-parental et établir un lien avec l'enfant. Alexandre accepte la requête de son père, non pas parce qu'il souhaite restaurer le lien familial avec celui-ci, mais plutôt pour ne pas priver sa fille d'une figure grand-parentale :

Un moment donné, il m'a écrit : « Je sais que tu as eu une enfant, j'aimerais ça la rencontrer ». Pis là, je me suis dit que pour moi, ça n'a pas d'importance, pis je me suis dit qu'il avait droit de voir ma fille [...]. T'sais quand il vient, je suis gentil, je ne suis pas bête non plus. Mais pour moi, ça ne m'apporte rien. Je voulais le faire pour ma fille, je trouvais ça important quand même. Malgré tout ce que je peux reprocher à mon père, je trouvais ça important qu'il connaisse ma fille et que ma fille voit un peu, vu que ma mère est plus là non plus, que ma fille soit attachée quand même à ma famille, parce que sinon ma famille est en France. Un jour on va y aller... Mais vraiment la famille immédiate, ma sœur, mon père. Ma sœur, ça va, mais mon père, je trouvais ça important. (Alexandre I.)

Pour Alexandre, la figure de grand-parent apparaît d'ailleurs comme un symbole de l'inscription filiale, comme un moyen de transmettre à sa fille une certaine continuité et une mémoire familiale :

T'sais, toute ma descendance, ben ma généalogie... si mon père n'est pas là, pis ma fille n'a pas contact avec lui, ben ça arrête à moi. Ça, ça me dérangeait que ma fille un jour, à 10 ou 12 ans, elle dise : « T'es qui? Il y a qui avant toi? » Je veux aller en France pour qu'elle voie le côté de ma mère qu'elle ne verra jamais. Pour moi, c'est important. Je crois que si ma mère n'était pas décédée, peut-être que j'aurais pas eu besoin de faire ce « move » là avec mon père, parce que ma mère aurait fait le chemin, pis ça aurait été correct. Mais là, comme ma mère n'était pas là, je trouvais ça important qu'il y ait une petite attache quelque part. (Alexandre I.)

Le rôle grand-parental est ici essentiellement référentiel et la solidarité familiale intergénérationnelle entre Alexandre et son père reste assez faible : les sentiments entretenus sont encore teintés de rancune, le consensus est pauvre et les contacts et les échanges demeurent très occasionnels.

Mais cette volonté d'engagement de la part du grand-parent peut être nettement plus importante et se déployer au-delà d'un statut simplement référentiel. Pour la belle-mère de Nathalie B., avec qui la relation

intergénérationnelle était auparavant minimale, la volonté de jouer pleinement son rôle grand-parental et de voir la solidarité familiale intergénérationnelle se renforcer a été considérable après la naissance :

Ma belle-mère, fallait que je la retienne. Elle, elle aurait dormi ici, elle aurait déménagé ici. [...] J'ai rien contre la personne, mais elle m'a tellement étouffée avec la naissance de [ma fille], que moi j'ai reculé, c'était trop. (Nathalie B.)

L'idée du parent « sentinelle » (Olazabal et Desplanques, 2009) est explicite dans les relations intergénérationnelles entre Alexandre et son père et entre Nathalie et sa belle-mère. Alexandre accepte que son père développe une relation avec sa fille, mais selon ses conditions, et Nathalie, après une longue période de transition, contrôle désormais la présence et l'investissement de ses beaux-parents auprès de ses enfants : *Avant c'était intense, pis j'en pouvais plus. C'était étouffant, ça fait que là, je tiens ça au minimum (Nathalie B.)*. Cette volonté parentale de contrôler l'accès aux petits-enfants apparaît particulièrement importante dans ces cas où la solidarité familiale intergénérationnelle était initialement faible et où le nouveau grand-parent cherche à voir celle-ci s'intensifier après la naissance des enfants. Les négociations d'un « nouveau contrat entre les générations » (Cicchelli, 2003) sont alors plus fermes et plus soutenues.

Quand la transition semble inachevée

Puisque la transition est « un processus plus ou moins clairement délimité dans le temps » (Gherghel, 2013, p.18), elle peut durer parfois quelques semaines, parfois des années, car elle ne s'achève que lorsque la situation semble s'être stabilisée, à la suite d'une série d'événements et d'ajustements particuliers. Au moment des entretiens, la période transitoire suivant la naissance ne semblait pas terminée pour Julie A. et Monique A., celles-ci faisant part de plusieurs ajustements à venir, notamment en ce qui concerne un possible déménagement de Monique et son conjoint à Québec :

Elle aurait préféré que nous habitions à Québec et que je vienne quelques heures et que je retourne après chez moi, mais j'ai pas trouvé de maison à Québec! [...] Je cherche encore. (Monique A.)

Les modalités de contacts et les services offerts sont source de malentendus, car les attentes de l'une et de l'autre relativement à la solidarité intergénérationnelle ne sont pas encore comblées et des négociations relatives à celles-ci sont en suspens. Julie souhaiterait que ses parents lui offrent de l'aide qui répondrait plus adéquatement à ses besoins :

Mes parents sont à [deux heures de route], ça fait que le problème, quand ils viennent ici, il faut absolument qu'ils dorment ici. Ils veulent qu'on les héberge. Au début, avec un bébé c'est pas reposant, elle n'avait pas de rythme jour/nuit du tout, ça fait que commencer à héberger du monde en plus. Ça aidait, mais on ne trouvait pas ça si aidant que ça, parce qu'on était pogné pour les héberger. [...] C'était pas nécessairement le type d'aide qui nous convenait le plus malheureusement. Pis c'est encore ça aujourd'hui. (Julie A.)

C'est sûr que [Julie] a besoin de beaucoup plus que ce qu'on peut lui offrir. Pis je pense que l'image qu'elle se faisait, c'est pas ça qui se passe. (Monique A.)

Monique croit tout de même faire *beaucoup de concessions* pour l'aider. Elle espérait également que leur relation s'apaiserait et que Julie serait plus ouverte à se confier et à lui laisser une place dans sa vie. Lorsqu'il est question de savoir si la naissance de sa petite-fille a transformé la relation avec sa fille, Monique répond :

Pas encore. Mais je pense que ça va changer parce qu'en étant mère elle-même, je pense qu'elle va comprendre des choses qu'elle n'aurait pas comprises autrement. Alors, je la laisse cheminer dans ça. [...] On a des liens, mais c'est pas le genre de liens que j'aurais aimé, d'une certaine façon. (Monique A.)

Monique attend toujours un renforcement de la dimension affective de sa solidarité avec Julie, tandis que cette dernière espère des changements par rapport à la distance géographique et aux pratiques d'aide avec ses parents.

Quand les transitions se cumulent

Si la naissance d'un enfant engendre des transformations dans la solidarité familiale intergénérationnelle, des transitions subséquentes peuvent également transformer celle-ci après la naissance. Pour Annie C., la solidarité avec Yvette C. s'est surtout transformée à la suite de sa réorientation professionnelle et de son retour à l'école qui augmentent ses besoins relatifs à la conciliation travail-famille. Alors que la naissance de ses filles n'avait pas modifié l'orientation des flux d'échanges entre celles-ci, qui étaient alors principalement ascendants d'Annie vers Yvette, les nouveaux besoins d'Annie font en sorte que des services circulent maintenant de part et d'autre : *Cette année, à cause de mon travail [...] j'ai demandé à ma belle-mère pour garder les filles, pis elle a dit oui avec enthousiasme (Annie C.)*. Pour Annie, qui avait l'habitude de donner du temps et d'offrir des services à ses parents et à Yvette sans attendre de retour, solliciter de l'aide est *difficile*. Mais aider Annie et son conjoint en gardant ses petites-filles n'apparaît pas comme une tâche à Yvette, qui dit le faire *toujours de bon cœur*, surtout depuis que ses petites-filles sont plus âgées et qu'il lui semble plus aisé de s'en occuper.

Pour Josée, la solidarité familiale intergénérationnelle se transforme à nouveau après sa séparation, un peu plus d'un an après la naissance de son fils. Les pratiques d'aide se sont multipliées lorsqu'elle s'est retrouvée seule : *Je suis plus portée à leur demander de l'aide, autant des conseils ou qu'ils viennent ici des fois. Je vais être plus portée à leur demander de l'aide, surtout depuis que je suis toute seule (Josée F.)*. Par ailleurs, Denise F. et son conjoint lui rendent service régulièrement et spontanément :

Pour l'entretien de la maison, mon père vient beaucoup. [...] Des fois, il se rend compte des affaires, pis j'arrive, pis il est venu le faire. Souvent, ils en font plus que ce que je demande. [...] Je ne sais pas si je refais ma vie, si j'ai quelqu'un, peut-être que ça ne conviendra pas, parce que ça ne plaira pas à l'autre

personne d'avoir les grands-parents qui rentrent dans maison n'importe quand pour faire de quoi, pis quand on arrive, c'est fait. Mais en tout cas, pour l'instant, je suis toute seule pis ça va. Je suis bien contente. (Josée F.)

La spontanéité des visites de ses parents ne la dérange plus autant, car elle n'a plus le souci de protéger son intimité conjugale et de préserver la volonté d'autonomie de son conjoint. Sa mère l'aide aussi beaucoup pour garder son fils à la suite du départ de son ex-conjoint, surtout durant la période où celle-ci travaillait en soirée. Pendant approximativement un an, Denise et son conjoint accueillent leur petit-fils trois ou quatre soirs chez eux, permettant ainsi à Josée de conserver son emploi.

Étonnamment, la rupture a aussi eu comme effet de renforcer la solidarité entre Josée et les parents de son ex-conjoint. Après leur rupture, son ex-conjoint ne pouvait pas s'occuper de son fils, mais pour qu'il puisse conserver un lien avec son père, Josée allait le reconduire chez ses ex-beaux-parents quelques fois par mois où ils pouvaient alors se voir :

Moi pis mon ex-belle-mère, on a développé une grande grande complicité parce qu'elle était très consciente de ce que je faisais pour [mon fils], pis qu'est-ce que son père, dans ce temps-là, ne pouvait pas faire. On s'est très rapproché avec ça. C'est pour ça qu'on est restée proche aussi. (Josée F.)

La solidarité est donc sujette à se transformer tout au long du parcours biographique, selon les différents événements qui nécessitent une adaptation du style de vie et des ajustements dans les pratiques.

Après la naissance : le renforcement de la solidarité et la multiplication des pratiques

Les discours des parents et des grands-parents donnent à voir une diversité de formes que peut prendre la solidarité intergénérationnelle. Mais une norme se dessine en trame à cette diversité : la naissance est perçue comme un moment charnière où les différentes pratiques de solidarité – dons, services, coopérations, rencontres, communications – devraient se multiplier. Les attentes que les uns entretiennent envers les autres se redéfinissent ainsi en fonction de cette nouvelle norme.

De par cette norme assez généralisée selon laquelle il devrait y avoir un renforcement de la solidarité après la naissance, la plupart des parents interrogés disent ressentir une « pression », plus ou moins contraignante d'une personne à l'autre, à visiter et à appeler plus souvent : *c'est évident que, quand tu as des enfants, tu ne peux plus dire que tu ne peux pas venir souper pour aucune raison. On est amené à aller les voir plus souvent* (François D.). Des parents soulignent également que cette norme de renforcement s'appuie sur l'idée selon laquelle les grands-parents ont un droit d'accès aux petits-enfants et ne doivent pas être contraints dans leur volonté de développer une relation avec ceux-ci. C'est d'ailleurs ce qu'exprime Alexandre I., lorsqu'il

mentionne l'une des raisons pour lesquelles il avait repris contact avec son père : *je me suis dit que [mon père] avait droit de voir ma fille.*

Pour les grands-parents, cette norme de renforcement de la solidarité familiale intergénérationnelle se traduit essentiellement par une disposition accrue à être présent et à aider les parents dans leur nouveau rôle – à être des « ressources potentielles » pour reprendre les termes de Lalive d'Épinay (2007) :

On s'aperçoit qu'elles ont plus besoin de nous autres pour différentes choses depuis qu'elles ont des enfants. Elles ont besoin de plus de conseils. (Marcel J.)

On sait que s'il leur arrivait quelque chose, autant dans un cas que dans l'autre, c'est nous la roue de secours. [...] mais c'est comme dans notre nature, de vouloir aider nos enfants (Jacques E.)

On veut être là oui, elle a besoin... je lui dis : « on est là ». Mais pas de pression, une offre seulement, de bon cœur, pour lui faire savoir qu'elle peut toujours compter sur nous autres. (Denise F.)

Qu'elle soit vécue sous le mode d'une obligation ou d'une volonté intrinsèque, la norme de renforcement incite les grands-parents à offrir davantage leur aide aux parents.

Cette norme de renforcement est si généralisée que les trois dyades de parents/grands-parents pour qui les pratiques de solidarité sont restées assez similaires – Nathalie B. et Claire B., Maxime G. et Alain G., Véronique J. et Marcel J. – ne s'abstiennent pas de justifier cette absence de renforcement dans leurs pratiques. Nathalie B. et Claire B. indiquent toutes deux que la fréquence de leurs pratiques de sociabilité et d'aide est restée semblable, car il aurait été difficile d'en augmenter la fréquence, celle-ci étant déjà *très élevée* selon elles. Véronique J., qui jugeait elle aussi que la fréquence des pratiques de sociabilité et d'aide était déjà plus que suffisante, a dû freiner les intentions de renforcement de solidarité de son père, pour qui il apparaissait tout à fait *normal* de se voir plus fréquemment. Marcel J. sent d'ailleurs le besoin d'expliquer l'absence de changement, en ce qui concerne la relation qu'il entretient avec Véronique, par la *personnalité* de cette dernière, celle-ci étant *plus réservée et [préférant] plus faire ses affaires par elle-même* (Marcel J.). Et si la solidarité ne s'est pas renforcée entre Maxime G. et Alain G., Maxime souligne que la fréquence des rencontres avec sa mère est plus élevée parce que *l'enfant devient une raison en soi* de se voir et Alain G. précise que les relations avec sa fille se sont apaisées et qu'il la voit plus souvent depuis la naissance. Le renforcement s'opère ici, mais seulement entre les parents et leurs propres parents, la norme n'incluant pas, pour eux, les gendres, les brus et les beaux-parents. Bref, la norme selon laquelle la solidarité doit se renforcer et les pratiques de solidarité doivent se multiplier est assez généralisée, mais peut varier dans son interprétation.

Cette norme apparaît également forte et influente, du fait que plus d'un participant souligne la nécessité qu'ils ont ressentie d'adapter la structure d'opportunités et de contraintes dans laquelle s'inscrivait la solidarité

familiale intergénérationnelle après la naissance, lorsque celle-ci se posait comme obstacle au renforcement. Ainsi, des grands-parents (Denise F., Nicole H. et Marcel J.) prennent leur retraite pour avoir plus de temps à accorder aux parents et à leurs petits-enfants, et des parents (François D., Stéphanie J. et Isabelle E.) déménagent pour être plus près ou s'efforcent de multiplier considérablement les déplacements pour faciliter les contacts, les échanges avec leurs parents et le recours à ces derniers en cas de besoin. S'il semblait normal pour ceux-ci de s'adapter à la structure d'opportunités et de contraintes avant la naissance des enfants, il leur apparaît au contraire plus sensé d'adapter celle-ci par la suite, afin d'éviter de subir les désavantages qu'elle occasionne, ces derniers étant plus fortement ressentis au moment où un renforcement de la solidarité est envisagé et souhaité. C'est d'ailleurs pour cette raison que Julie espère que ses parents emménagent à proximité. Si la proximité intermittente de ses parents lui importait peu avant la naissance de sa fille – on se rappelle qu'elle les voyait peu souvent et qu'elle préférait leur rendre visite dans leur résidence principale située à deux heures de chez elle – Julie considère maintenant la distance comme une réelle contrainte. Pour elle, les grands-parents devraient être proches et disponibles pour aider les parents *une couple d'heures chaque jour* (Julie A.). Elle considère d'ailleurs qu'il est de leur ressort de faire les changements nécessaires pour parvenir à une situation de plus grande disponibilité et de plus grande accessibilité.

La naissance apparaît donc comme un moment charnière à la suite duquel apparaissent de nouvelles attentes qui nécessitent une redéfinition de la solidarité familiale intergénérationnelle : de nouvelles normes paraissent, des sentiments nouveaux s'expriment, la gestion et l'expérience des contacts, des échanges, de l'aide et de la coopération se renouvellent, les consensus se fortifient dans bien des cas et les conditions structurelles dans lesquelles les relations s'insèrent peuvent être altérées. Dans ce contexte de solidarité familiale intergénérationnelle transformée qui se dessine après la naissance d'un enfant, les parents et grands-parents se trouvent engagés dans des pratiques de solidarité dans lesquelles – et par lesquelles – le rôle grand-parental prend forme au fil des interactions et des réflexions que ces dernières suscitent.

Chapitre 6

Expérience et exercice du rôle grand-parental

La naissance d'un premier enfant va de pair avec l'acquisition de nouveaux rôles familiaux se définissant dans un système d'attentes de la solidarité familiale intergénérationnelle qui préexiste et évolue avec l'interprétation de ces rôles. Ce chapitre examine la manière dont le rôle grand-parental se compose dans cet univers d'attentes réciproques, et particulièrement dans son rapport au rôle parental. En réponse au deuxième objectif de recherche, il explore les questions suivantes : quelles sont les fonctions grand-parentales tenues? Comment le rôle grand-parental s'arrime-t-il au rôle parental? Comment les parents s'accommodent-ils de cette implication grand-parentale auprès d'eux et de leur(s) enfant(s)?

Le rôle grand-parental : d'abord répondre aux besoins de ses enfants devenus parents

S'il a été question, dans le chapitre précédent, des multiples transformations de la solidarité familiale intergénérationnelle avec la naissance d'un enfant, notamment des nouvelles attentes qui se posent aux grands-parents, selon lesquelles ils doivent être disponibles et soutenir les parents, les pages qui suivent analysent plutôt la réponse aux attentes dans l'interprétation du rôle grand-parental. Certains grands-parents définissent d'ailleurs explicitement leur nouveau rôle dans la famille comme un rôle *de soutien et de support* à *[leurs] enfants* (Marcel J.), autant *sur le plan du soutien économique, du soutien financier, du soutien moral dans certaines occasions* (Jean-Pierre D.).

Le soutien financier, les services et la coopération

À la suite de divers dons matériels et financiers offerts pour la préparation à l'arrivée des enfants et lors des relevailles – achat de meubles, d'équipements et de vêtements par exemple – certains grands-parents offrent également du soutien financier plus substantiel après cette période transitoire, comme pour Jean-Pierre D., Claire B. et Jacques E..

Pour que son fils puisse revenir s'établir à Québec après la naissance de ses enfants, Jean-Pierre D. lui a fourni un grand logement dans un des immeubles lui appartenant, avec possibilité qu'il en devienne le propriétaire; sorte d'*héritage* avant le terme (François D.). Claire B. et Jacques E. offrent également des prêts sans intérêt à leurs enfants pour l'achat de propriétés immobilières, leur permettant ainsi d'avoir de meilleures conditions matérielles sans s'endetter. Jacques souligne d'ailleurs qu'il entretient des craintes concernant la

sécurité financière de ses enfants et voit le soutien financier comme l'une des principales fonctions de son rôle grand-parental :

[...] l'objectif c'est un peu d'aider les autres, et les premiers qui nous viennent à l'esprit, bien c'est nos enfants, au premier rang, pis nos proches qui en ont besoin [...]. D'une certaine façon, à moins d'un d'événement que je ne vois pas à l'horizon, moi je pense que mes enfants n'auront pas les conditions financières et matérielles que ma femme et moi avons eues, parce qu'on a eu beaucoup de chances là [...]. Donc nous, on a tendance à remiser dans un petit bas de laine, pour eux. Pis dans notre esprit, toutes nos économies et nos actifs immobiliers, nos avoirs financiers, tout ce qu'on a pu placer au cours de notre vie, tout ça, c'est pour nos enfants. (Jacques E.)

Si le soutien financier offert par les grands-parents n'est pas généralisé, il en va tout autrement des services et de la coopération pour l'entretien de la maison et de la cour, ainsi que pour l'assistance dans les tâches ménagères. À l'exception d'Yvette C., tous les grands-parents rencontrés accomplissent plus ou moins régulièrement au moins une de ces tâches. Quelques grands-parents soulignent toutefois que les pratiques de soutien nécessitant une certaine capacité physique sont moins nombreuses qu'auparavant. La coopération dans les rénovations et l'entretien de la maison ont encore lieu, mais dans une moindre mesure : *On le fait encore, mais moins. Peut-être parce qu'on n'a pas assez d'énergie pour le faire (Jean-Pierre)*. Pour d'autres grands-parents, ce sont davantage les contraintes de temps qui empêchent d'offrir autant de soutien que souhaité aux parents, comme c'est le cas d'Alain G. qui est encore sur le marché du travail. Chez ceux qui sont à la retraite et disponibles, les pratiques de soutien auprès des nouveaux parents peuvent être très fréquentes et régulières. Si l'aide qu'offre Marcel J. à ses filles est généralement ponctuelle, lui et sa conjointe ont également fait le ménage chez Stéphanie J. durant une certaine période de temps :

Pendant un bout de temps, ils faisaient le ménage chez nous. Je payais une femme de ménage, pis j'étais pas contente. Ça fait que mes parents se sont proposés. Mes parents, le ménage là, il n'y a rien qui... ça fait qu'ils ont fait le ménage chez nous pendant un petit bout de temps. (Stéphanie J.)

Denise F. s'occupe également de faire des tâches ménagères, chez ses enfants, pour que ceux-ci puissent s'investir davantage dans leur rôle parental et puissent passer plus de temps de qualité avec leurs enfants :

Le samedi, [mon fils et sa conjointe] faisaient le ménage, et le dimanche ils popotaient pour la semaine... Je me suis dit : « Et les enfants eux autres? ». Ça fait que là, je leur ai dit : « Je vous donne une journée, comme cadeau »... ben cadeau, c'est un grand mot. [...] Donc le samedi, ils n'ont pas besoin... il faut toujours un peu ramasser avec les enfants, mais le plus gros est fait, les lavages, les... Je fais tout. Le samedi, ils adorent ça, ils peuvent se permettre de sortir avec les enfants dehors, de jouer avec les enfants dehors, de faire des activités avec les trois enfants. Moi, moi ça me fait plaisir qu'ils s'occupent des enfants. Ils sont avec les enfants, et c'est tellement important. Ça fait que les jeudis, je fais ça. Ça va arriver aussi que je vais chez [Josée]. Je suis allée hier : j'ai fait ses tâches comme laver la douche, j'ai fait du ménage. C'est moins fixé avec [Josée], parce qu'elle ne part pas à 7h30 le matin comme [mon fils]. Elle a plus le temps. (Denise F.)

Pour Denise, le rôle grand-parental se compose dans un souci de soutien au rôle parental, les tâches qu'elle assume permettant de libérer les parents de certaines fonctions qui leur incomberaient habituellement et qui apparaissent à leurs yeux comme une entrave à l'exercice de la parentalité.

Si l'aide offerte est généralement en réponse aux demandes des parents, Jacques E. accomplit certaines tâches au-delà des attentes d'Isabelle E., qui n'apprécie pas toujours ce surplus de dévouement et d'implication :

Des fois, il vient donner un coup de main pis c'est super efficace. Mais des fois, c'est un peu fatigant. [...] Lui, il voit toutes les petites affaires qui ne fonctionnent pas, pis là, il veut réparer. Pis ça, ça là, ça m'énerve. Il veut bien faire, mais ça m'énerve. Donc quand ils viennent, je prends soin de leur dire : « Là, telle affaire ne fonctionne pas, mais c'est pas grave ». Parce que sinon, il ne peut pas s'en empêcher. Il en offre plus que ce que j'en demande. (Isabelle E.)

Quoique Jacques n'ait que de bonnes intentions lorsqu'il propose son aide pour l'entretien de la maison, le soutien offert fréquemment s'impose et peut ainsi être perçu comme une situation d'assistance qui nuit à la préservation d'un certain niveau d'autonomie. Des incompréhensions relatives aux attentes de soutien offert et reçu peuvent ainsi s'immiscer dans la relation intergénérationnelle. L'équilibre entre la fonction de soutien des grands-parents en réponse aux besoins des parents et le besoin d'aider pour avoir le sentiment de s'accomplir comme grand-parent est toujours fragile et des négociations relatives aux attentes réciproques peuvent s'ensuivre.

Le soutien informatif et émotionnel : guider et conseiller dans l'exercice du rôle parental

Le rôle grand-parental de soutien auprès des parents peut, dans bien des cas, aller au-delà de ces services concrets. Les grands-parents assurent également une présence sécurisante, une oreille attentive et une source de conseils dans l'exercice du rôle parental. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, Isabelle E. et François D. recherchent un soutien émotionnel et informatif auprès de leurs parents, mais ces derniers s'efforcent de respecter leur intimité et leur autonomie :

On était au bout du fil, mais on essayait de ne pas s'immiscer dans sa vie personnelle. Elle avait besoin d'un certain soutien, alors elle nous appelait. Le nuage est passé vite, ça n'a pas duré longtemps et ça ne s'est pas dégradé. C'était un soutien plutôt psychologique. (Jacques E.)

Les gérants d'estrade, j'ai toujours haï ça quand ça nous concernait. Ça fait qu'on ne veut pas jouer les gérants d'estrade avec nos enfants. Des fois, on peut peut-être glisser subtilement, mais non. On n'est pas des donneurs de conseils et d'ordres. (Jean-Pierre D.)

Nathalie B. recherche également du soutien informatif auprès de sa mère et lui demande assez régulièrement des conseils concernant l'éducation de ses filles. Puisque la crainte d'empiéter sur le rôle parental et sur l'autonomie n'est pas aussi importante chez Claire B. que chez Jean-Pierre D. et Jacques E., celle-ci n'hésite

pas à faire part de son opinion à Nathalie : *Quand je vois qu'il y a quelque chose, qui pourrait s'améliorer pour que l'enfant soit mieux, [je vais le dire]. [...] Je sais qu'ils me voient comme une ressource* (Claire B.).

Denise F. et Nicole H. donnent également des conseils, mais n'ont pas les mêmes intentions d'influence que Claire B : *des fois, je lui dis, des petits conseils comme ça, [mais] elle a plus le tour que moi (rires)!* (Nicole H.). Cela est d'autant plus vrai que leurs filles, Josée F. et Joannie H., sont nettement moins réceptives que Nathalie B. :

Ils me disent comment faire pis... des fois ça n'a pas rapport (rires)! T'sais de faire ça de telle façon... J'en prends et j'en laisse. Je vais avec mes valeurs et ce que je considère important. Mais c'est correct, des fois c'est une bonne idée que j'avais pas pensé. (Joannie H.)

J'écoute, j'essaie de comprendre, mais ça ne veut pas dire que je vais le faire. Mais souvent leurs conseils sont bons. [...] T'sais, je ne suis pas fermée à leurs conseils, mais je chemine... J'en reçois assez, pis ça me convient, tant qu'ils respectent mes décisions. (Josée F.)

Le niveau de réceptivité des parents à l'égard des conseils peut ainsi influencer la quantité, le type de conseils et l'insistance avec laquelle ils sont donnés; les grands-parents retenant et modérant davantage leur propos lorsqu'ils les savent moins bien accueillis. De la sorte, des grands-parents comme Monique A. peuvent être tiraillés entre leur volonté de donner des conseils et leur crainte que ceux-ci soient interprétés par les parents comme une forme d'ingérence dans leur vie familiale :

Elle ne demande pas de conseils, pis elle n'en reçoit pas. Je vois des choses que je ferais autrement, c'est sûr! Les jeunes aujourd'hui pensent innover et ils lisent beaucoup de livres. Ils pensent qu'ils ont tout inventé. [...] [je ne donne pas de conseils parce que] ma belle-mère était contrôlante et c'était épouvantable! Et j'ai tendance à être comme ça, moi aussi. Je m'en rends compte. J'essaie de mettre la pédale douce. J'ai vu les ravages que ça faisait, pis c'est pas une bonne chose. (Monique A.)

Marcel réfrène également ses envies de donner des conseils aux parents pour éviter de provoquer un « choc des cultures familiales » (Attias-Donfut et al., 2002) et d'ainsi engendrer des conflits intergénérationnels :

[...] il y a la problématique du conjoint. T'sais quand tu as un conjoint, il n'a pas les mêmes valeurs que toi, il n'a pas la même éducation. Pour lui, il y a des choses qui ne sont peut-être pas importantes, mais pour nous autres, c'est important. T'sais, on le voit avec nos filles versus les gendres. [...] Je pense que s'il y a des demandes des parents, on peut donner des conseils, mais on ne veut pas s'immiscer là-dedans. Je me dis toujours que ce qu'on a inculqué à nos enfants va se refléter dans ce qu'ils veulent faire. Là-dessus, on est plus en réponse à leurs demandes, que prendre les devants. (Marcel J.)

L'implication des grands-parents dans l'unité familiale de leurs enfants, notamment en ce qui concerne le soutien informatif offert, se fait généralement dans un souci de respecter l'autonomie parentale de leurs enfants, mais également de leurs gendres et brus. La dimension consensuelle de la solidarité se voit parfois ébranlée lorsqu'il y a du soutien informatif : le décalage étant alors perceptible dans la réticence à donner des conseils et dans la réception de ceux-ci.

Aider dans la conciliation travail-famille

Venir en soutien à la satisfaction des besoins des enfants devenus parents peut intégrer plus ou moins les grands-parents dans le jeu de la conciliation travail-famille. Leur rôle se traduit donc bien souvent par une atténuation des imprévus et des contraintes que peuvent engendrer les obligations professionnelles; *leur rôle, c'est un peu un « buffer » : arrondir les semaines pour les enfants et pour les parents, donner un peu de lousse à tout le monde* (François D.). La plupart des grands-parents interrogés se rendent donc disponible pour garder les enfants, à l'occasion ou au quotidien selon le cas.

La garde occasionnelle et réactive

Quatre grands-parents résidant à proximité et à la retraite, disent être disposés à garder leurs petits-enfants assez spontanément si un imprévu ou une urgence se pose aux parents. Yvette C. souligne que, lorsqu'elle apprend qu'un événement quelconque pourrait contraindre les parents, elle se propose pour garder et dit réaffirmer régulièrement sa disponibilité:

Mais je lui dis toujours : « si tu as du travail à faire, n'hésite pas, moi je peux venir quand tu veux. Si tu as besoin ». Si je peux y aller, c'est avec plaisir que je vais y aller. [...] C'est moi qui m'offre pour garder! Comme j'ai vu dans le journal qu'il y aurait une grève. Est-ce qu'ils me l'auraient demandé? Peut-être. (Yvette C.)

Jean-Pierre D. se dit également disponible pour garder ses petits-enfants en cas de besoin, mais s'assure que la garde reste occasionnelle, ne pouvant s'imaginer dans la peau de certains grands-parents qui doivent le faire plusieurs fois par semaine :

La garde, c'est selon les besoins. Je dis à [François] : « N'hésitez pas à nous le demander, on est là ». S'il y a une urgence, on dit : « Appelez-nous, on peut y aller n'importe quand ». Donc on est disponible, on est là. Mais c'est pas une garde systématique. Au besoin. [...] Je vois encore des gens avec qui je travaillais, pis [je leur demande] : « Qu'est-ce que tu fais? » « Bien je suis engagé à garder la fille de mon fils, cinq jours par semaine ». Hein! Il y en a qui font ça! Garder toute la semaine, cinq jours! Jamais que je ne ferais ça, je ne serais pas capable. (Jean-Pierre D.)

Même si Nicole H. sait que la belle-mère de Joannie H. est toujours présente pour garder les petits-enfants, elle se dit toujours *prête si [Joannie] a besoin une journée* (Nicole H.). Pendant un moment, Marcel et sa conjointe s'assuraient également d'être toujours disponibles pour garder leurs petits-enfants et annulaient même leurs activités pour répondre aux besoins des parents. La pression d'être toujours « sur appel » est toutefois apparue contraignante après un certain temps :

[Avant], ma mère n'était pas capable de dire « non ». T'sais, des fois, elle avait des affaires, pis elle ne nous le disait pas, pis moi je l'appelais pour venir garder, pis elle laissait tout tomber pour venir. Mais là, elle me le dit quand elle ne peut pas, pis j'essaie toujours de m'y prendre d'avance. Avant, elle déplaçait ses activités, maintenant elle commence à me le dire si ça n'adonne pas. Pis ça, c'est correct. On s'arrange. (Stéphanie J.)

Un moment donné, parce qu'on est à la retraite, c'était toujours « oui, oui ». Mais là on s'aperçoit que [Stéphanie] fait jamais affaire avec une petite gardienne à la maison, c'était nous. Ça fait qu'un moment donné : « Trouve-toi quelqu'un ». Mais là, on est très disponibles aussi, mais quand c'est trop, on dit : « Non, on ne peut pas, on fait autre chose ». (Marcel J.)

Marcel et sa conjointe ont commencé à imposer leur limite par rapport à l'ampleur des fonctions grands-parentales qu'ils souhaitent exercer. S'ils acceptent d'aider leurs enfants en cas de besoin, ils posent désormais certaines limites quant à leur disponibilité à garder les enfants afin de maintenir une marge d'autonomie et de liberté dans leur emploi du temps. La volonté de s'épanouir également hors des relations familiales et de ne pas se définir uniquement dans le rôle grand-parental impose ainsi des négociations quant à l'équilibre entre un soutien adéquat offert aux parents et un respect des requêtes d'autonomie des grands-parents.

À l'inverse des grands-parents retraités qui veulent se libérer de certaines responsabilités quant à la garde de leurs petits-enfants, Alain G. et sa conjointe seraient prêts à garder leur petite-fille plus souvent s'ils étaient davantage disponibles :

Mais si elle a besoin, moi je dis : « oui ». Mais t'sais, c'est toujours aussi la disponibilité, on n'est pas des retraités, c'est comme peut-être moins facile. Quelqu'un qui est retraité ou pré-retraité, c'est plus facile. (Alain G.)

Alors que le soutien dans la conciliation travail-famille est l'une des principales fonctions grand-parentales, certains grands-parents ne peuvent tenir cette fonction comme ils le souhaiteraient, car ils doivent eux-mêmes concilier leur emploi avec l'exercice de leur rôle grand-parental.

La garde régulière et fréquente

La garde des enfants est généralement occasionnelle, mais elle peut être régulière et fréquente lorsque les besoins des parents sont reconnus comme particulièrement importants. Bien qu'un réseau de services de garde publics soit maintenant institutionnalisé, celui-ci ne comble pas entièrement les besoins des parents, surtout avec la hausse des emplois à horaire atypique³⁵ (ISQ, 2009, p.6). Les grands-parents constituent alors une ressource nécessaire à la conciliation travail-famille au quotidien, surtout chez les parents seuls, comme Josée F., pour qui les responsabilités parentales ne sont pas partagées avec un conjoint. Pour que cette garde régulière soit possible, les grands-parents doivent vivre à proximité et être disposés à s'impliquer entièrement dans cette fonction grand-parentale.

³⁵ L'emploi atypique regroupe le travail autonome, les emplois temporaires, les emplois à temps partiel et les emplois à horaire variable.

Après sa séparation, Josée F. a occupé un emploi en soirée alors que son fils avait une place en garderie le jour. Pendant près d'un an, Josée allait mener son fils à la garderie vers 11h pour se recoucher avant d'aller travailler en après-midi. Sa mère, Denise F., prenait ensuite le relais en allant le chercher à la garderie en fin d'après-midi et le gardait pour la nuit :

Ils allaient le chercher à la garderie à 16h, pis ils l'avaient jusqu'au lendemain matin. Pis moi, dès que je me levais... Je me levais à 6h30, pour le voir. Ça fait qu'ils l'ont eu pendant un an de temps, vraiment beaucoup beaucoup. Ils m'ont donné un gros gros coup de main là-dessus. (Josée F.)

Josée se remémore cette période *difficile* où elle ne [voyait] pas beaucoup son fils et devait déléguer en partie ses fonctions parentales à ses parents. Celle-ci trouvait d'ailleurs que son fils n'était pas encadré adéquatement, vu le peu d'autorité qu'exerçaient ses parents sur lui. Denise et son conjoint voulaient continuer à être des grands-parents « gâteau » malgré la quotidienneté de la garde, ce qui nuisait à l'éducation de l'enfant aux yeux de Josée :

Ils le gâtaient comme des grands-parents, mais il était chez eux tout le temps. Ça fait qu'il s'en venait bébé gâté. C'était épouvantable! Il mangeait devant la télévision tous les soirs. C'est correct une fois par mois, quand il va se faire garder, mais pas tous les soirs là. Il avait deux ans... il était dans son « terrible two » en plus! Ça fait que les journées que je passais avec après, c'était pas drôle du tout. C'était vraiment intense. (Josée F.)

La relation et le type de lien entretenu entre les grands-parents et le petit-enfant étaient restés similaires malgré la fréquence et les circonstances des rencontres nettement changées. Après un moment, le fils de Josée a finalement pu aller à la garderie le soir et *ç'a ramené le lien grand-parent/petit-enfant comme il faut* (Josée F.). Au moment de l'entretien, Josée avait encore un horaire atypique, mais moins contraignant puisqu'elle finissait de travailler au plus tard à 18h. Son fils, qui allait désormais à l'école, n'avait besoin d'être gardé qu'en fin d'après-midi, pour assurer le moment de transition entre l'école et la maison, le service de garde scolaire fermant ses portes à 18h. Un horaire de garde est donc réparti entre ses parents et ses ex-beaux-parents :

À chaque dimanche soir, on se fait un horaire toute la « gang » ensemble parce que j'essaie que ça ne soit pas toujours le même grand-parent qui y aille. Autant côté paternel que maternel y vont. Ils y vont chacun deux soirs pis le vendredi c'est papa, quand papa est disponible. Sinon il y en a un qui prend un troisième soir. [...] Souvent c'est eux autres qui lui donnent son bain. Moi je vais porter des pyjamas en début de semaine selon où il va aller. Pis eux, ils donnent le bain, le mettent en pyjama. Ça fait que moi quand j'arrive, il me reste juste à le faire souper... Bien des fois il a déjà soupé, tout dépendamment de l'heure à laquelle je finis, pis après je fais les devoirs avec. Ça va déjà plus vite parce qu'il me reste juste ses devoirs, pas de bain à donner. [...] Une chance que j'ai de l'aide... (Josée F.)

Pour Denise F., cette garde régulière et systématique n'est pas vécue sur le mode de la contrainte, contrairement à ce qu'évoquent Jean-Pierre D. et Marcel J.. Elle ne perçoit pas la garde comme une

obligation, mais plutôt comme une occasion de passer du temps avec ses petits-enfants : *garder, comme je le dis toujours, c'est un grand mot que j'aime pas. J'aime être avec eux autres* (Denise F.)

La garde régulière et systématique par les grands-parents a aussi caractérisé la situation de Joannie H. après son premier congé de maternité :

[...] quand j'avais juste [mon fils], ma belle-mère gardait quatre jours par semaine, toutes les semaines, parce que j'avais pas de garderie. Ça fait qu'elle gardait tout le temps. Une chance que c'était juste l'après-midi. C'était quatre ou cinq heures, jusqu'à ce que [mon conjoint] arrive du travail. (Joannie H.)

Au moment de l'entretien, Joannie était en congé sans solde, à la suite de son deuxième congé de maternité, repoussant le retour au travail qui avait été éprouvant après la naissance de son aîné. Malgré qu'elle soit en congé et qu'elle n'ait pas de besoin particulier, sa belle-mère lui offre de garder ses enfants environ une demi-journée par semaine car, à l'instar de Denise F., la garde est un prétexte pour voir ses petits-enfants.

La garde de longue durée

Pour les grands-parents qui résident plus loin, comme c'est le cas pour Claire B. et Jacques E., la garde est généralement moins fréquente, mais de plus longue durée. Si Claire B. garde assez fréquemment ses petits-enfants qui vivent à proximité, elle garde moins souvent les enfants de Nathalie B. qui résident à deux heures de route. Pour des raisons de logistique, Nathalie B. partage également la garde entre sa mère et ses beaux-parents suivant ce principe: les grands-parents qui résident près gardent plus souvent, mais moins longtemps, tandis que ceux qui vivent loin gardent plus longtemps, mais moins souvent.

Jacques E. apprécie garder ses petits-enfants pendant de longues périodes de temps, car cela lui permet de faire de nombreuses activités avec ceux-ci :

[...] pendant les congés scolaires, ma fille et sa conjointe travaillent, donc on prend les enfants pour une semaine l'hiver. On les amène skier dans Charlevoix. Puis on les amène une semaine pendant l'été à notre chalet, par exemple. (Jacques E.)

La garde occasionnelle de longue durée est grandement appréciée par Jacques E. et lorsqu'il a été question de savoir s'il souhaitait garder plus fréquemment ses petits-enfants, il souligne qu'il apprécie la situation actuelle, car il *ne veut pas trop laisser l'enfant non plus, rendre ça trop routinier* (Jacques E.). En restant occasionnelle, la garde constitue un temps de loisirs et d'activités partagés avec les petits-enfants et permet ainsi de se maintenir à distance des responsabilités parentales. Ces modalités de garde apparaissent aux yeux des parents et des grands-parents concernés comme un moyen adéquat de s'investir dans cette fonction grand-parentale tout en préservant l'autonomie de chacun.

Payer une « petite gardienne »

La garde suppose une certaine intrusion dans la sphère familiale, et parfois même une délégation temporaire des fonctions parentales. De ce fait, pour que les parents confient leurs enfants aux grands-parents durant des périodes plus ou moins longues, le lien intergénérationnel doit être empreint de confiance. Pour Alexandre I., il apparaît tout à fait inconcevable de faire éventuellement garder sa fille par son père et il préfère faire appel à une *petite gardienne* lors des rares occasions où il ne peut réorganiser l'horaire de garde partagée avec son ex-conjointe. Stéphanie J. évite également de faire garder ses enfants par sa belle-mère, n'ayant plus confiance en elle après des expériences de garde antérieures:

[Ma belle-mère] n'a jamais gardé depuis qu'on a [ma fille]. [...] Quand elle les a gardés... Je ne lui fais pas confiance. T'sais une journée, il faisait 35° pis elle est allée prendre une marche pendant deux heures dehors et elle me dit : « Quand je suis revenu, le petit était mauve ». Elle m'a dit : « On a pris un bain d'eau froide, j'avais peur qu'il surchauffe ». Il avait 1 an et demi... T'sais, elle leur a montré à sauter à partir du rebord de fenêtre et elle les laisse aussi toujours monter sur la table [...]. Si mes parents ne peuvent pas, on va s'arranger. C'est plate hein? (Stéphanie J.)

Pour d'autres parents, comme Nathalie B. et Annie C., faire appel à une adolescente³⁶ du voisinage pour garder les enfants répond davantage à un besoin immédiat, l'aide dans le voisinage pouvant être plus spontanée que celle offerte par la famille. Cette alternative paraît improbable pour Joannie H., puisqu'elle présume que le recours à une aide extrafamiliale vexerait sa belle-mère :

Il n'y a jamais eu personne d'autre pour garder, jamais. Je pense que ma belle-mère ne serait pas contente! Elle serait déçue de savoir qu'on fait garder par quelqu'un d'autre, t'sais! Parce que, elle, elle aime tellement ça. Ce sont ses petits-enfants, on dirait que... Mais je pense que ça commencerait à être le temps pour faire garder par d'autres, pour qu'ils puissent voir d'autres personnes, d'autres visages pis tout ça. (Joannie H.)

Alors que certains parents rencontrés, dont Nathalie B., font appel aux grands-parents maternels et paternels et à une adolescente du quartier pour garder leurs enfants, Julie A. n'a pas autant de ressources pour garder sa fille et la possibilité de faire appel à une aide extrafamiliale ne lui apparaît pas envisageable :

Nos amis, le problème c'est qu'ils travaillent et qu'ils ont leurs enfants aussi. Je pense qu'ils nous aideraient si on leur demandait, mais on n'ira pas demander à du monde qui sont déjà autant dans le trouble que nous autres. Ça fait que moi, quand j'ai besoin le jour, j'ai absolument personne pour m'aider... À part quand mes parents viennent à Québec, mais ils viennent quand ils décident de venir [...] Si [mes parents] étaient à Québec, pis qu'elle les voyait plus, je pourrais peut-être envisager partir l'après-midi par exemple. Pis je ne veux pas faire garder [ma fille] par quelqu'un qu'elle ne connaît pas très bien. Ça ne fonctionnerait pas «ben ben». (Julie A.)

Puisqu'aujourd'hui c'est principalement : « à travers la garde des petits-enfants que se manifeste l'investissement massif des grands-parents » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.88), ne pas pouvoir y recourir

³⁶ S'il peut s'agir également d'un adolescent, aucun participant n'en fait la mention et tous les désignent comme étant des « petites gardiennes ».

soulève des sentiments d'injustice chez Julie : *Les mamans que je vois dans les activités de mamans, elles ont leur mère quasiment dans la rue à côté. J'essaie de pas me comparer parce que... ouin... Les mamans ont de l'aide tous les jours, t'sais...* (Julie A.). Une norme – parfois formulée à demi-mot ou parfois dite explicitement lors des entretiens – selon laquelle les grands-parents sont les gardiens attirés des petits-enfants, lorsque les parents en ont besoin, génère ainsi des attentes chez les parents qui se trouvent alors déçus ou frustrés lorsque les grands-parents ne s'y conforment pas.

La garde, mais encore?

Dans la gestion des horaires au quotidien, et la conciliation des différentes responsabilités, les grands-parents sont non seulement mobilisés pour la garde des petits-enfants, mais également pour l'accompagnement à des activités et à des rendez-vous :

Des fois même j'amène [l'ainée] à son cours de natation à chaque semaine, pendant que son père amène la plus jeune à son cours de ballet. Ça me fait tellement plaisir d'y aller. (Yvette C.)

S'il y a des rendez-vous... Je suis allée chez l'optométriste avec [ma petite-fille], parce que le soir, un enfant le soir... un rendez-vous, c'est pas l'idéal. Ça fait que suis allée, le résultat est communiqué aux parents. Pis là j'y vais avec [mon petit-fils] vendredi. Si un enfant à la garderie est malade, je vais le chercher, parce que les parents ne sont pas toujours rejoignables. C'est difficile quand ils sont en conférence, ils ne sont pas toujours rejoignables tout de suite. La garderie sait qu'ils peuvent m'appeler, ça fait qu'ils m'appellent et je vais chercher les enfants. S'il y a quelque chose à l'école, c'est la même chose. Je m'occupe des petits-enfants, des besoins! (Denise F.)

Le soutien des grands-parents permet donc d'amortir les aléas de la vie quotidienne des parents. Ces grands-parents, somme toute disponibles et en bonne santé, sont une réelle ressource d'aide pour la conciliation travail-famille. La relative proximité de la plupart des grands-parents rencontrés et le potentiel de déplacement assez important de ceux qui résident plus loin facilitent également le recours à ceux-ci pour assister dans les responsabilités familiales. Plusieurs parents rencontrés soulignent d'ailleurs qu'ils ne peuvent imaginer leur vie familiale sans le soutien ponctuel des grands-parents.

Une présence auprès des petits-enfants

Les besoins relatifs à la conciliation travail-famille sont toutefois loin d'être les seuls motifs derrière la garde et l'accompagnement des petits-enfants à leurs activités; ce sont également des moments privilégiés pour passer du temps avec ses petits-enfants et développer une relation significative avec ceux-ci. Les grands-parents aménagent donc des occasions de rencontre et de participation commune à des activités sans motif de soutien des parents :

Si on trouvait qu'on ne les verrait pas assez souvent on les kidnapperait (rires)! Des fois on se dit : « Bon, ça serait le temps de les garder », ça fait qu'on fait des offres. (Jean-Pierre D.)

[Mon fils] va des fois chez mes parents, parce qu'il a le goût. Mon père lui a dit : « Si tu as le goût, tu viens chez nous quand tu veux ». C'est pas parce que j'ai besoin, c'est parce que [mon fils] le demande tout le temps. Faut que je lui dise non, sinon il voudrait y aller tout le temps. Mais c'est ça, c'est plus par plaisir que pour aider. Ils veulent lui faire plaisir. (Stéphanie J.)

Parfois, ces occasions de garde sont initiées par les grands-parents, à l'insu même des parents :

Des fois, ils l'appellent et ils l'invitent à aller coucher là, même si je n'ai rien. Ça arrive souvent. Ils se font des complots ensemble, pis après ça j'arrive, pis ça a l'air qu'il va là. (Josée F.)

Le rôle grand-parental se caractérise non seulement par un soutien offert aux parents, mais aussi par un engagement relationnel et un investissement affectif auprès des petits-enfants lors des diverses occasions de rencontre³⁷. Si certains grands-parents ne gardent qu'occasionnellement leurs petits-enfants, ils peuvent toutefois les voir très fréquemment, parfois plusieurs fois par semaine. Nicole H. voit ses petits-enfants environ deux fois par semaine en présence de sa fille et Marcel J. voit les enfants de Stéphanie J. deux à trois fois par semaine en dehors des rencontres motivées par la garde :

Même quand ils ne gardent pas, on se voit deux ou trois fois par semaine, mais je suis là. Ils viennent plus souvent à la maison depuis que les enfants vont à l'école. Ils viennent souvent dîner, parce qu'on a du temps et les enfants sont de bonne humeur. C'est moins fou le midi. (Stéphanie J.)

Yvette C. considère que son rôle de grand-mère est d'être présente et de passer du temps avec ses petits-enfants *ne serait-ce que pour assister à un souper, et non pas toujours pour garder* (Yvette C.). Même si elle garde occasionnellement, Yvette voit habituellement ses petites-filles en présence d'Annie et de son conjoint.

Que ce soit en présence des parents ou non, les grands-parents ont généralement plusieurs occasions pour entretenir le lien intergénérationnel avec leurs petits-enfants. Denise F., Nicole H., Yvette C. et Marcel J. font partie du quotidien de leurs petits-enfants :

[...] la relation qu'on a avec mes parents, c'est pas pour des événements qu'on se voit, t'sais c'est pas : « Bon là, on va faire un souper avec mes parents ». Ils font partie du quotidien, bien quotidien... c'est n'importe quand et on ne fait pas grand-chose. Mes enfants ne sont même plus surpris. Ils ne demandent pas pourquoi grand-papa et grand-maman sont là. Ils font partie du décor (rires)! (Stéphanie J.)

Ces rencontres régulières, informelles et sans motif particulier autre que la volonté de passer du temps ensemble peuvent faciliter le développement d'un lien particulier avec les enfants, ceux-ci étant très à l'aise avec les grands-parents qu'ils voient fréquemment. Josée souligne d'ailleurs à quel point son fils est moins gêné et plus à l'aise avec [ses] parents qu'avec les autres grands-parents parce qu'il les a vus plus souvent (Josée F.).

³⁷ Les appels téléphoniques et visiophoniques permettent de garder contact, mais à eux seuls, ils ne sont pas suffisants pour développer et entretenir un lien avec les enfants. Alexandre I. souligne d'ailleurs que la visiophonie est trop abstraite pour sa fille : *sur Facetime, ce n'est pas la même chose... C'est abstrait pour elle, t'sais, elle a 3 ans.*

Monique A., Claire B., Jean-Pierre D., Jacques E. et Alain G. voient leurs petits-enfants une à trois fois par mois, parfois quelques heures et parfois plusieurs jours selon le contexte des rencontres. Si Isabelle E. indique que cette fréquence fait en sorte que ses *enfants se sentent chez eux, chez leurs grands-parents* (Isabelle E.), Julie A. constate plutôt que cette fréquence n'est pas assez élevée pour que sa fille soit immédiatement à l'aise avec ses grands-parents : *j'ai l'impression qu'il faut qu'elle se réhabitue à chaque fois. C'est normal, elle est petite. T'sais, elle se rappelle d'eux, mais elle a un petit moment d'adaptation à chaque fois* (Julie A.). L'âge des enfants, puisqu'il détermine la durée de la relation intergénérationnelle entre petit-enfant et grand-parent, peut expliquer en partie cette différenciation dans l'attitude des enfants et le type de relation entretenue. D'autres éléments peuvent également entrer en compte comme l'implication affective et le type d'activités faites en commun. Mais somme toute, les grands-parents interrogés dont la fréquence des rencontres se tient autour d'une à trois fois par mois se disent satisfaits de pouvoir être autant présents dans la vie de leurs petits-enfants, cela leur permettant de développer une relation significative avec ceux-ci *sans sacrifier [leur] temps de loisirs, [leur] désir de voyager, [leur] désir de [s]'amuser, d'aller à des concerts ou d'aller au théâtre ou au cinéma* (Jacques E.).

D'autres grands-parents voient seulement leurs petits-enfants lors d'événements particuliers comme les anniversaires et les fêtes de Noël. C'est le cas du père d'Alexandre I., mais aussi du beau-père de Julie A., des parents d'Annie C. et du père de Maxime G.³⁸. Si pour le beau-père de Julie, la faible fréquence des rencontres s'explique surtout par l'éloignement géographique et pour les parents d'Annie, elle s'explique principalement par l'avancée en âge et la maladie qui limitent considérablement les occasions de rencontre, pour le père de Maxime et le père d'Alexandre, il s'agit davantage de la qualité de la relation intergénérationnelle entretenue qui restreint les moments partagés ensemble. En ce qui concerne ces relations plutôt froides, les occasions de rencontre entre les grands-parents et les petits-enfants sont généralement maintenues au minimum, les parents contrôlant en grande partie la présence des grands-parents dans leur famille. Mais puisque la relation grand-parent/petit-enfant est essentiellement élective, elle doit être entretenue assidument (Attias-Donfut et Segalen, 2007). Une faible solidarité intergénérationnelle avec le parent, qui diminue généralement la fréquence des rencontres, a ainsi tout lieu d'engendrer une relation plus distante avec les petits-enfants.

³⁸ Même si aucun des grands-parents rencontrés ne se trouve dans cette situation, celle-ci n'est pas inusitée. Les discours des parents sur les grands-parents des deux lignées permettent d'obtenir des informations sur ces grands-parents moins engagés et moins présents qui peuvent d'ailleurs être peu enclins à participer aux recherches portant sur la famille, les relations intergénérationnelles et le rôle grand-parental.

Présence grand-parentale... en présence parentale?

La relation entre le grand-parent et le petit-enfant est toujours médiatisée par les parents, et cette médiatisation est particulièrement explicite lorsque ces derniers sont présents. À l'exception des occasions de garde, les rencontres entre grand-parent et petit-enfant se font généralement en présence des parents³⁹. Certains parents, comme Alexandre I., sont d'ailleurs toujours présents et ne laissent jamais leurs enfants seuls avec les grands-parents. Alors qu'Yvette C. et Nicole H. considèrent que la présence d'une tierce personne comme un parent n'a que peu d'effet sur la relation entretenue avec le petit-enfant, d'autres voient cette présence parentale comme une contrainte au développement d'une relation avec l'enfant. Pour Marcel J., avoir des moments seuls avec les petits-enfants lui permet de faire davantage d'activités avec ceux-ci, ce qui, selon lui, renforcerait la relation intergénérationnelle. Monique A. considère qu'il est plus facile d'entretenir une complicité avec les enfants sans le regard des parents. Pour Jacques E., c'est la présence de sa bru, plus spécifiquement, qui l'incommodé :

Je suis plus à l'aise avec mes petits-enfants quand [ma bru] n'est pas là. Euh... J'ai plus le sentiment qu'ils sont à moi. Les rapports des petits-enfants avec leurs grands-parents ne sont pas les mêmes si leurs parents sont présents. Ça, ça joue. (Jacques E.)

Les grands-parents se sentent généralement plus aptes à construire des liens significatifs en l'absence des parents, car ils peuvent se consacrer entièrement aux petits-enfants et considèrent aussi qu'ils sont plus libres d'adopter certaines attitudes et comportements. Les enfants sont également davantage ouverts et réceptifs aux grands-parents en l'absence des parents : *Quand on va chez les beaux-parents et que je suis là, les filles ne me lâcheront pas. Mes filles ne partiront pas faire des choses avec mes beaux-parents ou ma mère si je suis là* (Nathalie B.). Cherchant à développer un lien direct avec les petits-enfants, des grands-parents préféreront ainsi limiter la médiatisation parentale qui est toujours sous-jacente à leurs échanges.

Le temps passé avec les petits-enfants

L'implication grand-parentale ne se joue pas uniquement dans la quantité de temps accordé aux petits-enfants, mais également dans le type d'activités instaurées avec ceux-ci. Il existe une relative diversité dans les manières d'engager une relation avec les petits-enfants, notamment en ce qui concerne l'adoption de conduites particulières, l'initiation d'activités et de jeux et la participation aux soins des enfants.

³⁹ L'âge des petits-enfants peut ici être en cause. On peut en effet croire que la fréquence des rencontres en tête à tête entre les grands-parents et les petits-enfants peut être plus élevée lorsque les seconds sont des adolescents ou des jeunes adultes.

Être présent et accompagner

Le registre des activités engagées avec les petits-enfants est relativement limité pour certains grands-parents, comme le père d'Alexandre I., pour qui les occasions de rencontre sont plutôt rares et généralement formelles et ritualisées. Puisque dans ces circonstances, il est plus difficile d'initier des activités avec l'enfant, le développement d'une relation entre le père d'Alexandre et sa petite-fille repose principalement sur des dons de cadeaux et sur des gestes d'affection : *il arrive toujours avec plein de cadeaux. Il la prend dans ses bras. [...] mais... c'est un peu quand même distant* (Alexandre I.).

Mais ce type de relation où les activités communes sont restreintes n'est pas seulement l'apanage des grands-parents qui côtoient peu leurs petits-enfants. Si Yvette C. voit régulièrement ses petites-filles et que les relations entretenues avec celles-ci sont davantage empreintes d'affection que chez le père d'Alexandre, sa présence est également peu engagée :

Mettons que la plus vieille me dit : « On joue aux cartes grand-maman », c'est vrai que je vais jouer au jeu qu'elle connaît et elle me le montre. Si la plus jeune va colorier, elle va venir me montrer ses travaux. C'est à peu près ça. Ou on va regarder un film ensemble. L'autre fois, ils ont joué au docteur et j'étais là pour approuver si les bandages étaient bien faits. J'étais là. Quand je suis là, je ne bouge pas. [...] Je supervise les jeux, je ne participe pas. Ils sont autonomes, ils savent quoi jouer. Ça joue avec les poupées ou ce que ça leur tente de jouer, ou ils font du bricolage. (Yvette C.)

En présence des enfants, la conduite d'Yvette se traduit essentiellement par de l'observation et un accompagnement discret dans les activités des enfants. Son âge peut en partie expliquer cette moindre implication, celui-ci réduisant notamment les capacités physiques et le niveau d'énergie nécessaire à l'accomplissement de certains jeux, à l'adoption de certaines conduites et à la participation aux soins donnés aux enfants. Consciente des limitations que peut engendrer l'âge, Annie C. apprécie qu'Yvette soit présente dans la vie de ses filles et ne s'attend pas à une implication plus substantielle de sa part : *Elle est proche des filles, elle aime ses petites-filles, elle a toujours une surprise de quelque part. [...] T'sais moi, je ne peux pas m'attendre à ce que les grands-parents soient ben impliqués, vu leur âge* (Annie C.).

Entretenir la routine et passer du temps « de qualité »

À l'inverse du père d'Alexandre I. et d'Yvette C., des grands-parents comme Jean-Pierre D., Nicole H., Claire B., Monique, A. et Alain G. s'investissent pleinement auprès de leurs petits-enfants et développent avec ceux-ci des relations basées sur la participation à des activités communes et sur la prise en charge relative à certains soins.

Ces grands-parents initient généralement des activités simples, comme lire des histoires, faire du bricolage, écouter des films, faire des jeux comme des casse-têtes. Ces activités « famille », pas compliquées (Jean-

Pierre D.) font partie de l'univers connu des enfants et incluent des objets et des jeux qui leur sont familiers et qui peuvent aisément être intégrés à leur routine. Ces grands-parents cherchent généralement à faire des activités perçues comme plaisantes, tout en n'étant pas déstabilisantes : *Je fais des activités comme eux font* (Claire B.). Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'Alain G. considère plus judicieux de garder sa petite-fille dans son propre environnement pour suivre ses routines habituelles.

Si les activités que Jean-Pierre D., Nicole H., Claire B., Monique, A. et Alain G. réalisent avec leurs petits-enfants sont assez familières, l'importance accordée au divertissement et au plaisir n'en est pas moindre. L'objectif est de passer du *temps de qualité* avec l'enfant et de s'y consacrer entièrement. C'est d'ailleurs ainsi que François D. décrit la relation entre ses enfants et ses parents (Jean-Pierre D. et sa conjointe) :

Je trouve qu'on ne laisse pas nos enfants « lousse », pis je pense que les grands-parents, c'est fait pour ça. Genre : « Viens chez nous pis on va rien faire, on va aller jouer dehors ». Ça, ça amène du temps de qualité que parfois, les parents, on n'est pas capable d'offrir. On les inscrit à des cours, on les « parke » devant leur iPad pour finir le ménage, tandis que les grands-parents, ils passent du temps de qualité. Ils l'ont trois heures durant la semaine, ben c'est sûr qu'ils ne leur feront pas écouter la télé... Peut-être, mais c'est sûr que l'enfant va être choyé, pis ça, je trouve que c'est quelque chose d'important. (François D.)

C'est dans ce souci de passer du temps de qualité que ces grands-parents participent aux jeux de leurs petits-enfants : ils jouent *aux pistes de course, avec le gros ballon* (Nicole), *dessinent* et vont *se baigner avec [eux]* (Claire), *font des pitreries* (Monique), vont *glisser, faire de la traîne* (Alain), *font des casse-têtes* (Jean-Pierre), etc. Somme toute, ces grands-parents veulent s'intégrer à la routine familiale (lorsque les parents sont présents), ou la reproduire sensiblement (lorsque les parents sont absents), mais en s'assurant de passer du temps « de qualité » avec leurs petits-enfants.

Sortir de la routine pour enrichir le temps « de qualité »

Pour Denise F., Marcel J. et Jacques E., la volonté de passer du temps « de qualité » avec leurs petits-enfants est également très importante, mais contrairement aux grands-parents précédents, le souci de divertissement dépasse la volonté de suivre la routine des enfants. Ces grands-parents veulent notamment initier leurs petits-enfants à de nouveaux sports et à de nouveaux loisirs :

On prend les enfants pour une semaine l'hiver. On les amène skier dans Charlevoix. (Jacques E.)
On fait de la raquette. Avec [le fils à Josée], on l'a amené en ski alpin. Les plus jeunes font de la raquette ou on joue dehors. On a fait un fort, on le voit encore, il n'est pas tout à fait défait (rires). (Denise F.)
Là, ils commencent à faire du ski alpin, donc on va les chercher et on les amène faire du ski alpin avec nous autres. [...] aller à la pêche, des choses comme ça. (Marcel J.)

Ils planifient également des activités et des sorties pour faire plaisir aux enfants et leur faire découvrir de nouvelles choses :

Ils vont venir dans deux semaines, parce que notre petite-fille suit des cours de ballet, pis on va l'amener voir Casse-Noisette. (Jacques E.)

Comme l'été passé, on est allé au zoo. On avait amené nos deux petits-enfants, les deux plus vieux. Oui, on sort des fois faire des petites affaires comme ça. Une fois, on les a amenés à l'hôtel avec [Josée] dans le nord de Montréal. (Denise F.)

Pour ces grands-parents, il est essentiel que leurs petits-enfants vivent des expériences nouvelles et stimulantes qui les sortent de leur quotidien. Lorsque ces grands-parents disent « garder » leurs petits-enfants, il est bien davantage question d'aller faire des visites, de partir en excursions et de participer à des activités diverses. Ainsi, à l'inverse des deux catégories précédentes de grands-parents qui s'intégraient au quotidien des enfants, ces grands-parents veulent plutôt sortir les petits-enfants du quotidien en leur offrant ce que leurs parents ne peuvent leur offrir, par manque de temps ou par manque d'argent. C'est notamment le cas de Jacques E. qui amène ses petits-enfants faire du ski :

Mes parents ont appris à mon fils à faire du ski alpin. Sinon il n'aurait pas fait du ski alpin, parce que moi j'ai arrêté et je n'avais pas les moyens de les amener en ski non plus. (Isabelle E.)

Faire des activités qui sortent de l'ordinaire peut également être un moyen de créer des souvenirs chez les petits-enfants et de s'assurer que la relation entretenue avec ceux-ci reste gravée dans leur mémoire, comme le décrit d'ailleurs Stéphanie J. à propos des motivations qui inciteraient Marcel J. à faire de nombreuses activités avec ses petits-enfants :

Mon père a amené [mon fils] à la pêche... des choses comme ça. Mon père, son grand-père était vraiment important pour lui. [...] Il sait comment c'est, pour les enfants, d'avoir des souvenirs comme ça, de leur faire faire plein de choses. Des fois, il les amène au cinéma... il fait des affaires de même, surtout quand il les garde. (Stéphanie J.)

Mais même si une multitude d'activités sont réalisées et que le souci de faire découvrir de nouvelles choses tout en stimulant leurs petits-enfants est primordial pour eux, ils s'assurent tout de même de donner des soins et de respecter la routine minimale nécessaire au bien-être de l'enfant :

Même si [mes parents] vont amener mon fils aux Galeries de la Capitale dans les manèges et l'été, ils avaient une piscine, donc c'était beaucoup la baignade et aller jouer au parc, ils gardent aussi la routine. T'sais, mon fils fait encore une sieste l'après-midi, bien ils vont se battre avec pour le coucher l'après-midi (rires)! (Véronique J.)

L'implication des grands-parents dans la relation intergénérationnelle avec les petits-enfants et les types d'activités partagées varient donc beaucoup d'un grand-parent à l'autre, mais tous soulignent leur volonté de développer et d'entretenir un lien affectif avec les enfants. Et pour les parents, cette implication des grands-parents dans la vie de leurs enfants apparaît comme une « plus-value », au sens où elle n'est pas tout à fait essentielle, mais elle est jugée bénéfique pour le bien-être de l'enfant, ce dernier trouvant dans cette relation

intergénérationnelle une forme de bienveillance, de compréhension et de gratification dont se réjouissent les parents.

Grands-mères et grands-pères : des rôles différenciés

Contrairement à ce qui pouvait être observable dans les générations précédentes, la présence des deux grands-parents pour la garde des petits-enfants et pour les rencontres familiales semble être aujourd'hui la norme à laquelle tous souhaitent se conformer. Dans les témoignages recueillis, il apparaît toutefois que les grands-pères ne peuvent être toujours présents, certains d'entre eux ayant encore des obligations professionnelles contrairement à leurs conjointes. C'est notamment le cas des conjoints de Nicole H., Monique A. et Denise F.⁴⁰.

Mais même lorsque les deux grands-parents sont présents, le rôle qu'ils tiennent peut être d'une ampleur et d'une teneur différente. Certains grands-pères, comme le beau-père de Joannie H., occupent des fonctions très modestes, parfois même négligeables : *Mon beau-père, lui, il ne joue pas beaucoup avec les enfants, il est plus... bien, il n'est pas absent, parce qu'il est là, mais il s'en occupe moins (Joannie H.)*. Cette posture grand-parentale distante est plutôt rare – ce cas de figure n'étant décrit que par Joannie – et pour la plupart des couples grand-parentaux, l'ampleur du rôle joué est assez similaire.

Mais si l'ampleur de l'implication est semblable entre les grands-mères et les grands-pères, la teneur de celle-ci peut grandement différer. Les grands-mères s'occupent davantage des tâches fonctionnelles et de l'encadrement des enfants, tandis que les grands-pères se consacrent essentiellement au divertissement :

C'est plus elle qui dit ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, alors que moi je joue. Je suis le compagnon. Souvent, elle m'envie d'avoir cette relation avec mes petits-enfants, mais j'y dis : « Écoute, c'est parce que je joue avec eux ». Mon petit-fils, j'ai joué, j'ai joué, j'ai joué avec lui. [...] Alors, moi je joue à quatre pattes, et ma femme, elle, elle va plus s'occuper des repas. C'est elle qui va dire : « C'est le temps d'aller prendre le bain ». Je ne sais pas si c'est classique, mais... Non, on ne fait pas la même chose, mais c'est complémentaire. C'est bien équilibré, pis ça se fait bien. (Jacques E.)

Décrivant la répartition des tâches et des activités entre ses parents lorsque ceux-ci gardent ses enfants, Véronique J. décrit également cette différenciation du rôle grand-parental :

Ma mère, elle va plus... pas comme une mère, mais t'sais elle va continuer à faire à manger, à faire la discipline, alors que mon père, ça va être de jouer pis de dire : « On est les grands-parents, pis on laisse tout faire! » (Véronique J.)

⁴⁰ Le conjoint de Denise F. est officiellement à la retraite, mais il fait encore des contrats de travail : *Mon mari, il faisait des petits contrats et il en fait encore un peu. Il n'est pas souvent à la maison (rires)*. (Denise F.)

En contexte de garde, le rôle des grands-mères peut ainsi se confondre davantage avec le rôle parental, avec toutes les responsabilités que cela implique, tandis que les grands-pères se perçoivent davantage comme les *compagnon[s]* de leurs petits-enfants, tel que le dit d'ailleurs Jacques E.. Dans ces circonstances, le registre des tâches et des soins accomplis par les grands-mères est plus vaste et complet que celui des grands-pères, et ces derniers peuvent ainsi se sentir moins à l'aise de s'occuper seuls des enfants :

[...] ils les gardent souvent les deux en même temps, par contre ma mère va vouloir les garder toute seule, mais pas mon père. Passer une journée tout seul avec eux, je pense qu'il ne serait pas à l'aise. Ma mère, ça ne lui dérangerait pas. (Véronique J.)

Malgré cette répartition genrée des tâches, de plus en plus de grands-pères participent aux soins des enfants : Julie A. affirme que c'est surtout son père qui l'aide à donner le bain à sa fille, Isabelle E. indique que son père *donne les soins comme le bain, coupe les ongles* et Nicole H. souligne que son conjoint change les couches. Ils sont aussi plus nombreux à adopter des comportements qui relèvent du « registre affection/relation » (Schneider et Bouyer, 2005, p.66), et même chez ceux qui adoptent des comportements particulièrement genrés, comme le père de Josée F., qui ne change pas les couches et ne cuisine pas, mais qui donne des *bisous* à ses petits-enfants et *les berce* avant le coucher. Le rôle exercé par les grands-pères est parfois en décalage avec leur rôle paternel, tant par rapport au niveau d'affectivité manifestée par ceux-ci, que par rapport à la souplesse dans l'encadrement des enfants, comme on l'a vu précédemment avec Marcel J..

Mais au-delà de cette répartition des tâches, il semble que ce soit principalement l'âge des petits-enfants qui influence l'implication différenciée entre les grands-mères et les grands-pères : les premières étant pour la plupart nettement plus à l'aise avec les très jeunes enfants :

[Ma conjointe], avec les bébés, elle est beaucoup plus présente que moi. Avec les plus vieux, c'est à peu près équivalent. (Marcel J.)

Je vois que, depuis que [mon fils] a vieilli, mon père il veut plus. T'sais, il n'a pas de couche à changer, [mon fils] lui parle. [Mon fils] retrouve aussi une figure paternelle, parce qu'il ne voit pas souvent son père, ça fait que je pense qu'il aime beaucoup passer du temps avec son grand-père en vieillissant. (Josée E.)

Le rôle grand-parental est par ailleurs différencié en ce qui concerne le soutien offert aux parents : les grands-pères sont davantage réclamés pour les services manuels et les travaux extérieurs, tandis que les grands-mères sont davantage sollicitées pour le soutien émotionnel et informatif. Annie C. considère d'ailleurs qu'elle ne peut plus recevoir du soutien émotionnel et informatif de ses parents depuis que sa mère est atteinte de la maladie d'Alzheimer :

Je n'appelle plus vraiment mes parents. Ma mère, c'était le pilier. Je pleurais à 30 ans, pis j'appelais maman pour qu'elle m'aide. Mais là, je ne peux plus et papa n'a jamais parlé au téléphone. Donc avant qu'elle soit malade oui, [c'était elle, mon recours]. (Annie C.)

Il y a donc une division très genrée du soutien offert aux parents, bien davantage qu'en ce qui concerne le lien établi avec le petit-enfant, comme si les stéréotypes de genre étaient plus facilement surmontables dans le lien grand-parent/petit-enfant que dans le lien parent/enfant. Le Borgne-Uguen (2003) soulignait d'ailleurs que la grand-parentalité était perçue par plusieurs comme une opportunité de remanier la division sexuelle des fonctions attribuées à chacun lorsqu'ils étaient parents.

L'éducation des enfants : un rôle parental partagé avec les grands-parents?

Des études antérieures sur le rôle grand-parental (Hummel, 2014; Attias-Donfut et Segalen, 2007) insistent sur le caractère ludique du lien entretenu avec les petits-enfants qui permet d'éviter l'empiètement sur le rôle parental. Certains grands-parents rencontrés correspondent effectivement à ce modèle de grands-parents adoptant une attitude de détachement à l'égard de l'éducation, mais à l'inverse, d'autres tiennent des fonctions éducatives et disciplinaires qui sont d'ordinaire associées au rôle parental et qui doivent ainsi être négociées avec les parents. Entre le détachement et l'implication, des grands-parents adoptent également certains comportements éducatifs intermédiaires où les uns font preuve d'autorité, assistent les parents dans les apprentissages dispensés aux enfants ou s'assurent de transmettre des valeurs, des traditions et des références à une histoire familiale commune. Quatre catégories de grands-parents ont ainsi été formées par le rapprochement des types d'attitudes, de conceptions et de conduites éducatives soulevées dans les témoignages concernant notamment l'autorité, la transmission, l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire et l'implication dans l'éducation scolaire.

Les grands-parents « gâteaux »

Quatre grands-parents adoptent une posture détachée en ce qui concerne l'éducation des enfants. Ils font généralement preuve de peu d'autorité envers leurs petits-enfants, préfèrent les activités récréatives aux activités éducatives, donnent peu ou pas de conseils relatifs à l'éducation des enfants et accordent peu d'importance à la transmission.

Pour le père d'Alexandre I., l'absence d'implication dans l'éducation de sa petite-fille est en partie déterminée par l'important contrôle qu'exerce son fils; les rencontres sont peu nombreuses et toujours en présence d'Alexandre. Ce dernier fait preuve de peu d'ouverture pour recevoir des conseils éducatifs, puisqu'il *[veut] être tout le contraire de [son] père [...]. C'est [son] contre-exemple*. Mais, selon les dires d'Alexandre, il est

peu probable qu'il souhaite s'impliquer dans l'éducation de sa petite-fille, car il ne s'est pas impliqué dans son éducation alors qu'il était enfant. Alexandre croit que le rôle de grand-parent « gâteau » convient à son père.

Yvette C. ne s'implique pas dans l'éducation de ses petites-filles, puisqu'elle considère que cela ne relève pas de son rôle. Elle souligne d'autant plus qu'elle ne saurait pas quoi faire de plus, car les parents tiennent adéquatement leur rôle éducatif :

Je laisse le soin aux parents de les élever d'une telle façon. Ça ne me regarde pas, parce qu'ils les élèvent bien, leurs enfants. [...] J'aime ça, la façon qu'ils les élèvent. Ils ne parlent jamais fort avec elles et s'ils ont quelque chose à leur dire, ils vont les amener dans leur chambre pour leur dire. Ça, je trouve ça super parfait. Si j'avais eu des enfants, ça aurait été comme ça que je les aurais élevés. (Yvette C.)

Si elle fait parfois preuve d'autorité envers ses petites-filles, elle le fait seulement en cas de besoin et évite de *[disputer] pour des niaiseries*. Denise est également souple en ce qui concerne la discipline et l'encadrement de ses petits-enfants :

Quand je leur dis : « ça suffit », ça fonctionne... bien, ça dépend! Ça dépend, parce que des fois, ils ne nous prennent pas au sérieux, parce qu'on joue beaucoup avec eux autres. [...] Mais ici, c'est sûr qu'ils ont plus de permissions, quand les parents ne sont pas là. Quand les parents sont là, c'est la même chose que chez eux. Ils ne vont pas se servir dans le garde-manger quand les parents sont là, parce que [les parents] veulent leur montrer [les bonnes manières]. Quand on est seul, ça ne me dérange pas, ils vont se chercher un biscuit dans le garde-manger (rires). (Denise F.)

Ce peu d'autorité dont font preuve Denise et son conjoint est critiqué par Josée F., car elle a l'impression que son fils *mène* quand il est chez ses grands-parents qu'il *peut faire ce qu'il veut*. Mais elle comprend également qu'ils sont indulgents parce que *ce sont des grands-parents et ils ont comme le beau rôle*. *Ce n'est pas à eux autres à mettre des règles tout le temps* (Josée F.).

Bien que Denise se tient *très au courant* de tout ce qui a trait à l'école et à la garderie, elle ne cherche pas à avoir une quelconque influence sur la réussite scolaire, car *c'est une chose qui regarde les parents*. Par ailleurs, les activités qu'elle propose à ses petits-enfants ne sont pas fondées sur des motifs éducatifs et elle priorise le divertissement et les activités ludiques : *L'important pour moi, c'est qu'ils soient heureux, c'est de leur faire plaisir. Que plus tard, ils disent : « on était bien chez mes grands-parents »* (Denise F.).

Jean-Pierre D. privilégie également les activités ludiques. Compte tenu de la fréquence des contacts avec ceux-ci, il lui semble inutile de s'assigner des fonctions éducatives et disciplinaires:

On a plus tendance à être grand-papa gâteau et grand-maman gâteau. On ne les élève pas, on les reçoit une fois par semaine ou par quinze jours, on commencera pas à... Mais on fait attention, pour ne pas briser ce qui retourne à maison. Mais des fois on est un petit peu élastique. (Jean-Pierre D.)

Jean-Pierre se retire également de toutes les décisions concernant l'éducation de ses petits-enfants et ne se voit intervenir que si les *choses prennent une tournure vraiment désastreuse* (Jean-Pierre D.). L'éducation

des enfants devrait, selon lui, être du ressort des parents uniquement et il évite de prendre part aux décisions d'une cellule familiale qui n'est pas la sienne, craignant de reproduire un comportement qu'il avait lui-même réprouvé lorsque ses enfants étaient en bas âge. François est satisfait du peu d'implication dont font preuve ses parents en ce qui concerne l'éducation de ses enfants :

[...] j'aime mieux m'occuper [de l'éducation] que laisser les autres s'en charger. [...] Ils ont été parents, c'est correct, ce qu'ils ont à faire, c'est de s'amuser. Moi, c'est comme ça que je vois ça, d'en profiter, d'avoir les beaux moments. (François D.)

La manière dont s'exerce le rôle grand-parental chez Jean-Pierre D., Denise F., Yvette C. et le père d'Alexandre I. s'apparente ainsi au modèle du grand-parent « gâteau » qui se dégage de toute responsabilité éducative et dans lequel la complicité, le divertissement et l'indulgence priment. À l'exception de Josée F. qui souhaiterait que ses parents incarnent une autorité qui adhère davantage au modèle d'éducation qu'elle souhaite donner à son enfant, les parents apprécient généralement cette implication détachée en ce qui concerne l'éducation, car les enfants peuvent ainsi construire des liens significatifs qui sont importants pour leur développement, mais sans qu'il y ait empiètement sur l'autorité et l'autonomie pédagogique des parents.

Les grands-parents transmetteurs

La transmission de valeurs, de traditions et de symboles d'une histoire familiale qui réaffirment l'appartenance à une identité familiale partagée est souvent associée au rôle grand-parental. Si la transmission se distingue de la fonction éducative à proprement parler, elle se traduit tout de même par une volonté de communiquer certains savoirs, savoir-faire et valeurs qui s'inscrivent dans la continuité familiale, et desquels ont pu notamment se distancier les parents.

Monique A. et Marcel J. adoptent un « style grand parental » (Attias-Donfut et Segalen, 2007) qui ressemble en certains points au modèle du grand-parent « gâteau », avec peu d'implication dans les apprentissages et dans les décisions concrètes concernant l'éducation. Mais contrairement aux grands-parents précédents, ils font preuve d'une volonté de transmettre des valeurs et des traditions familiales :

C'est très important [de transmettre les traditions familiales]. Mais moi, c'est plus les valeurs que je trouve importantes à transmettre. Notre rôle, c'est un rôle de traditions, un rôle de valeurs à donner aux enfants. (Marcel J.)

Marcel souhaite également transmettre certains savoirs qu'il croit aujourd'hui oubliés :

L'affaire que je trouve triste ces années-ci, c'est que les jeunes de ville ne connaissent pas c'est quoi la campagne. T'sais, aller sur le bord d'un lac, aller dans la forêt. T'sais, ils ne connaissent pas ça. J'ai des amis à Montréal, tu lui présentes un bouleau pis un sapin, il ne sait même pas c'est quoi la différence. C'est des choses comme ça qu'on essaie de leur inculquer en s'amusant, comme aller à la pêche. (Marcel J.)

Pour Monique, il est essentiel que sa petite-fille connaisse ses « racines », grandisse dans le souvenir d'une origine particulière et comprenne la *continuité* familiale dans laquelle elle s'inscrit :

[La transmission] c'est important, pis ça vient souvent des grands-parents. Parce qu'on sait d'où on vient, comment on vivait avant, comment j'ai vécu et comment les jeunes vivent aujourd'hui et je me dis, certains ont la chance de se raccrocher à des vraies valeurs. [...] Pour moi, c'est la base fondamentale : la famille et la continuité. Ce que la famille transmet. Il est important d'être conscient de ça et de ce qu'on veut transmettre. Parce que je l'ai vécu aussi, mes grands-parents étaient là. Pour moi, c'est une pierre angulaire, c'est de là qu'on vient. Pis eux, ils peuvent nous en apprendre plus d'où qu'ils viennent. Il y a une transmission qui se fait. (Monique A.)

Pour Monique, les « vraies valeurs » sont les valeurs que la famille transmet de génération en génération. Ayant auparavant craint que ses filles soient influencées par certaines personnes qui n'avaient pas les mêmes valeurs ou qui *n'en avaient simplement pas*, elle entretient le même sentiment envers sa petite-fille et souhaite en quelque sorte la protéger contre les mauvaises influences qui *éloignent les gens d'eux-mêmes, [qui] les éloignent de la réflexion sur la vie* (Monique A.).

Malgré leur volonté d'inculquer des valeurs, de faire connaître certains savoirs d'autrefois et de perpétuer des traditions, Monique A. et Marcel J. ne veulent pas prendre part aux décisions concernant l'éducation des enfants, à l'instar des grands-parents précédents, même s'il n'y a pas toujours consensus avec les parents.

Il y a des affaires que tu te dis : « Non mais ça ne se fait pas ». Comme on trouve que les gendres sont trop sévères par rapport à nous autres. Nos filles nous ressemblent beaucoup, mais les conjoints sont différents sur certains aspects. Mais on ne se mêle pas de ça. (Marcel J.)

C'est la mère qui éduque, c'est pas moi. Il faut y aller sur la pointe des pieds à ce niveau-là, en accord avec les parents. (Monique A.)

Pour les grands-parents transmetteurs, tout ce qui relève du soutien dans les apprentissages « scolaires » (les nombres, les couleurs, etc.), de la discipline et de la pédagogie est évité. Stéphanie J. et Véronique J. apprécient cette absence d'intervention de la part de leurs parents en ce qui concerne les décisions et les styles éducatifs qu'ils privilégient, mais souhaiteraient tout de même que Marcel J. fasse preuve d'un peu plus d'autorité envers ses petits-enfants :

Autant mon père était sévère avec nous, autant mes enfants peuvent faire ce qu'ils veulent. Il ne dit jamais rien. Mon père, il s'adoucit en vieillissant. (Stéphanie J.)

Dans le temps que j'étais enfant, il était strict, mais là c'est plus : « Moi, je suis là pour avoir du "fun". Je l'ai fait ma job d'élever les enfants ». (Véronique J.)

Un père qui était autoritaire ne devient donc pas nécessairement un grand-père autoritaire, et Marcel J. précise d'ailleurs qu'il considère son rôle grand-parental comme étant en décalage avec ses précédentes responsabilités parentales.

Monique A. considère également faire preuve de peu d'autorité envers sa petite-fille et dit adopter une posture de *non-intervention* envers celle-ci. Julie A. estime toutefois que Monique ne s'abstient pas de commentaires et de réprimandes par rapport à la discipline de sa fille :

Ma mère a tendance à dire : « Non, non, non. Fais pas ci, fais pas ça! ». J'imagine qu'il va falloir s'en reparler, parce que c'est pas le genre d'autorité que... On n'a pas la même façon de concevoir ça. On n'a clairement pas la même façon de concevoir tout ça! (Julie A.)

Un problème de compréhension des attentes de chacune par rapport au type d'autorité souhaité est manifeste et cela apparaît d'autant plus prégnant que mère et grand-mère ne semblent pas partager ici la même conception de l'autorité et des mesures qui doivent être mises en place pour élever convenablement l'enfant.

Malgré ces possibles⁴¹ interventions disciplinaires de Monique A., la manière dont elle exerce son rôle grand-parental se traduit davantage par une volonté de transmission que par des intentions éducatives prononcées; l'implication dans les décisions éducatives est absente et aucun soutien dans les apprentissages ne semble prodigué. L'objectif principal n'est pas d'instruire ou d'encadrer, mais plutôt d'assurer la continuité d'une intégration familiale. En ce sens, les familles où les grands-parents sont « transmetteurs » témoignent d'une certaine division du travail éducatif : la transmission d'héritages symboliques, d'une histoire familiale et d'une continuité de certains savoir-faire est en partie conférée aux grands-parents, tandis que tout ce qui concerne les activités didactiques, l'encadrement disciplinaire et le monde « scolaire » est réservé aux parents.

Les grands-parents coopérants

Contrairement aux grands-parents présentés précédemment, certains font preuve d'autorité envers les petits-enfants et souhaitent participer à leur éducation. Pour Nicole H. et Alain G., le rôle grand-parental n'est pas seulement basé sur le divertissement des petits-enfants, et ils souhaitent aussi soutenir les parents par rapport à la discipline et aux apprentissages « scolaires ».

Nicole H. considère qu'il faut faire preuve d'autorité envers les petits-enfants et qu'il faut *mettre un frein* aux comportements indésirables. Elle ne s'empêche d'ailleurs pas de donner des avertissements et de corriger les comportements de ses petits-enfants, même en présence de sa fille. Cette dernière est satisfaite du niveau d'autorité de ses parents et de la manière dont ils exercent leur autorité :

Ils sont capables de les chicaner s'ils font quelque chose de pas correct. Ils vont le dire si ça ne fait pas leur affaire. C'est sûr qu'ils ne sont pas gênés de les chicaner, si c'est pas correct. Ils font mon écho et c'est bien correct. J'aime mieux ça que s'ils leur laissaient faire n'importe quoi (Joannie H.).

⁴¹ Nous ne pouvons assumer que les allégations de l'une soient plus véridiques que celles de l'autre.

Nicole souligne toutefois qu'elle est moins sévère comme grand-mère que comme mère :

Il faut quand même rester ferme, mais c'est comme en douceur. Tu dis : « non, c'est pas ça », mais... C'est un peu moins sec. En tout cas, si je me souviens de moi, j'étais plus maligne avec mes enfants qu'avec mon petit-fils. (Nicole H.)

Malgré qu'elle soit plus indulgente comme grand-mère, Nicole considère que sa fille est *plus douce et tolérante qu'elle* envers les enfants. Tout comme Nicole, Alain G. n'hésite pas à poser des limites à sa petite-fille et à corriger ses comportements, ce qui est apprécié par son gendre, Maxime G. :

Il faut [avoir de l'autorité]! C'est une petite fille avec une personnalité forte et affirmative. C'est le « terrible two »! Oui, il faut savoir quand dire non et les grands-parents savent bien quand intervenir. (Maxime G.)

Alain considère toutefois qu'il n'a pas besoin d'être autant autoritaire qu'il aurait pu le croire, car sa petite-fille est plus calme et discrète en sa présence. La dynamique de la relation grand-parent/petit-enfant diminue la nécessité de faire usage de « méthodes disciplinaires », parce que l'enfant ressent une plus *grande distance* relationnelle avec ses grands-parents qu'avec ses parents.

Les grands-parents « coopérants » comme Nicole H. et Alain G. participent à l'éducation de leurs petits-enfants en leur apprenant notamment à *parler, à reconnaître les couleurs, à nommer les chiffres* (Nicole H.), à identifier *les oiseaux, connaître de nouveaux mots, réciter des chansons* (Alain G.) etc. Pour Nicole, il lui semble normal d'aider les parents dans leurs fonctions éducatives et sa fille confirme d'ailleurs sa satisfaction à recevoir ce soutien et se considère chanceuse de pouvoir compter sur *des grands-parents très stimulants* qui montrent *des affaires tout le temps* à ses enfants (Joannie H.). Même constat chez Maxime G. qui apprécie cette participation des grands-parents en ce qui concerne les apprentissages, d'autant plus que ceux-ci se gardent de s'impliquer dans les décisions et les styles éducatifs privilégiés par les parents :

[...] nous, on n'a pas élevé nos enfants comme on a été élevés, ça fait qu'on les laisse libres dans leurs choix. C'est sûr qu'on peut donner notre avis, si [notre fille] nous demande des affaires. Mais il y a plein de choses différentes donc, on ne sait pas toujours. Elle demande peut-être plus à ses amies qui vivent la même chose... (Alain G.)

Mêmes propos chez Nicole H : *On va dire nos opinions, mais ce sont leurs décisions.* La « communauté éducative » formée par les parents et grands-parents se reconnaît dans la coopération et dans la reconnaissance d'une hiérarchie de l'autorité éducative. La participation de ces deux grands-parents à l'éducation des petits-enfants est donc nuancée : participant aux apprentissages et à la régulation des comportements des enfants, ils sont toutefois plutôt détachés quant aux prises de décision qui s'y rapportent et laissent une pleine autonomie aux parents quant à l'orientation générale que prend l'éducation. Davantage subalternes dans les fonctions éducatives, les grands-parents « coopérants » laissent ainsi aux parents les principales responsabilités éducatives. Joannie H. et Maxime G. en sont très satisfaits, car les grands-parents

arriment leur rôle d'éducateur à celui des parents : *[Les grands-parents] veulent qu'on ait les mêmes méthodes, les mêmes interventions et ils s'impliquent énormément* (Joannie H.); *c'est nous qui enseignons à nos parents comment « dealer » avec [notre fille]!* (Maxime G.). Les parents reçoivent ainsi du soutien dans leurs responsabilités en matière d'éducation tout en maintenant leur autorité éducative.

Les grands-parents impliqués

À l'opposé complètement des grands-parents « gâteau » se trouve la figure des grands-parents « impliqués ». Particulièrement préoccupés par le développement cognitif, par l'enrichissement des connaissances et par la réussite scolaire de leurs petits-enfants, ces grands-parents proposent non seulement des activités éducatives, mais s'impliquent également dans les décisions relatives à l'éducation. Ce cas de figure traduit le rôle éducatif que prennent Claire B. et Jacques E..

L'entretien avec Claire B. s'est déroulé au mois d'août, alors qu'elle gardait une des filles de Nathalie B.. À notre arrivée au domicile de Claire B., des cahiers d'exercices recouvraient la table de la cuisine et elle a annoncé qu'elle était en train de montrer à sa petite-fille comment lire l'heure en préparation à la rentrée scolaire. Nathalie confirme d'ailleurs, dans son entrevue, que sa mère *fait beaucoup d'école* avec sa fille lorsqu'elle la garde. Jacques E. réalise également des activités éducatives avec ses petits-enfants, mais moins formellement. Si, selon les dires de sa fille, Jacques affirme souvent que son rôle n'est pas d'éduquer ses petits-enfants, il organise toutefois de nombreuses activités culturelles et initie ses petits-enfants à diverses pratiques. Isabelle E. indique aussi que ses parents participent à l'éducation de ses enfants *par le récit de tout ce qu'ils font et qu'ils ont fait, les voyages, les lectures, les réflexions politiques, sur le sport et sur l'histoire* (Isabelle E.).

En ce qui concerne le niveau d'autorité, Claire B. est assez stricte :

Je vais exprimer mes demandes et c'est avec fermeté et on « zigone » pas avec ça. Si grand-maman dit : « on ne court pas dans les fleurs, bien on ne court pas dans les fleurs ». Pis, si tu cours dans les fleurs, ben là on va regarder c'est quel dégât que ça fait pis je demande : « qu'est-ce que tu penses que ça fait à grand-maman quand les fleurs sont coupées, sont cassées? ». [...] Sauter sur les meubles, c'est non. Ce ne sont pas des trampolines. Même si les parents sont là, je le dis, ça ne dérange pas. Ici, c'est chez moi. Chez vous, vous faites ce que vous voulez, mais ici... (rires) (Claire B.)

Nathalie B. trouve d'ailleurs important que sa mère fasse preuve d'autorité *autant que les parents*, puisque les enfants peuvent ainsi comprendre qu'il faut *[écouter] les grands*.

Jacques fait preuve de peu d'autorité envers ses petits-enfants contrairement à sa conjointe, qu'il décrit caricaturalement comme étant davantage *« law and order »*. Et si Jacques *ne [se sent] pas en rapport d'autorité*, c'est surtout parce que sa conjointe s'occupe déjà de l'encadrement :

[Ma conjointe] est celle qui dit : « C'est ça. On mange là. Tu t'assois là. » Mais pas moi... probablement parce qu'il y a quelqu'un qui le fait déjà très bien (rires)! Je n'ai pas besoin de le faire pis je me garde bien de ne pas le faire (rires)! (Jacques E.)

Malgré le faible niveau d'autorité de Jacques, ce couple grand-parental est perçu par leur fille comme suffisamment « autoritaire », car elle affirme que ses parents jouent correctement le rôle d'encadrement lorsqu'elle n'est pas présente et que ses enfants obtempèrent habituellement aux demandes de ceux-ci.

Ces grands-parents impliqués veulent également maintenir un lien privilégié avec le passé et transmettre des valeurs qui ne sont plus autant valorisées aujourd'hui. Claire espère transmettre à ses petits-enfants des manières de penser et d'agir dont elle a elle-même hérité de ses grands-parents :

Il y a des valeurs à transmettre. T'sais, je travaille beaucoup avec [ma petite-fille], parce qu'elle me disait : « On va aller à telle ou telle place ». Je la ramène dans l'instant présent : « Es-tu contente de ce qu'on est en train de vivre? Bon bien, c'est de ça qu'on profite là. On profite de ce qu'on a ». J'aimerais ça lui laisser ça comme héritage, qu'elle soit heureuse dans l'instant présent avec ce qu'elle a, plutôt que de toujours pleurnicher sur ce qu'elle n'a pas. Parce que sinon aujourd'hui, ça fait du monde qui ont toujours besoin d'être ailleurs, qui ont toujours besoin d'avoir quelque chose de plus, des « magasinieuses » à outrance. Je me dis : « Voyons donc! Ils n'ont pas appris à être heureux aujourd'hui avec ce qu'ils ont! » (Claire B.)

Pour Jacques, le rôle de transmission des grands-parents se traduit plutôt par le témoignage de sa vie, comme un héritage familial qui permet aux enfants d'en connaître davantage sur leurs origines :

[Mon petit-fils] m'a demandé... il a fait quelque chose hors de l'ordinaire; il m'a demandé : « Grand-papa, raconte-moi des choses quand tu étais jeune? ». Alors, je me suis mis à lui raconter ma vie, tranche par tranche et... je me révélais des choses à moi-même et lui, il apprenait tout ça. Et là, il me ressort ça, il se rappelle de ça. Je voudrais faire ça, léguer ça à mes petits-enfants; l'histoire de ma vie. Pas pour des publications, mais pour mes petits-enfants. (Jacques E.)

Un peu plus tard dans l'entretien, il décrit d'ailleurs l'importance de la continuité familiale, non pas dans les pratiques concrètes, mais plutôt dans la transmission d'un « esprit de famille » qui se perpétue de génération en génération et qui se traduit dans les manières similaires de sentir, de penser et d'agir.

C'est un peu dans la nature humaine que de bâtir sur des fondements qui existent déjà. On ne recommence pas à zéro à chaque fois qu'on reconstruit quelque chose. Alors c'est sûr que l'univers familial qu'on a créé, le genre de vie qu'on a fait, les valeurs qu'on a favorisées, bien normalement, ça devrait se transmettre d'une génération à l'autre. Ce qui ne veut pas dire que nos enfants doivent faire le même sapin de Noël qu'on faisait (rires). Moi je fais un super beau sapin, pis je trouve que mes enfants ne font pas des beaux sapins. Alors, la tradition du beau sapin ne s'est pas transmise, et il n'y a rien là (rires)! (Jacques E.)

Si une norme de retenue en matière d'implication dans les affaires scolaires est partagée par la majorité des grands-parents, Jacques E. et Claire B. ne s'y conforment pas. Non seulement ils sont impliqués dans la transmission de savoirs, de traditions et de valeurs, dans les activités éducatives et dans l'encadrement des enfants, mais ils participent également aux décisions éducatives et accompagnent les parents dans le soutien

au parcours scolaire de leurs petits-enfants. Claire fait part de son opinion concernant l'éducation des enfants et propose des solutions aux parents lorsque ceux-ci sont confrontés à certaines difficultés en matière de gestion du comportement. Sa fille est satisfaite de pouvoir compter sur sa mère pour l'aider dans les choix qu'elle fait et pour *l'amener à arriver à des solutions* (Nathalie B.). À l'instar de Claire, Jacques se considère comme *une source de conseils* pour les parents. Il s'implique également dans le financement des études futures de ses petits-enfants en cotisant à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour chacun d'eux, car il est important pour lui que ses petits-enfants poursuivent des études supérieures :

Ce n'est pas la fin du monde de ne pas aller à l'université, mais étant des universitaires tous les deux, notre espoir, c'est comme dans nos gènes, on espère qu'ils vont faire des études les plus poussées possible, chacun dans sa spécialité. Et ça coûte cher faire des études, non seulement les frais de scolarité, mais vivre aussi. Donc, [cotiser à un REEE] c'est notre legs. (Jacques E.)

Si le financement des études peut encourager ses petits-enfants à poursuivre leurs études, Jacques souligne qu'il ferait également tout en son pouvoir pour éviter qu'un de ceux-ci « décroche » et rassemblerait *toutes [ses] ressources ensemble pour essayer de le convaincre de raccrocher*. Accordant beaucoup d'importance à la réussite scolaire, Jacques s'assure de récompenser ses petits-enfants pour leurs efforts. Il souhaiterait aussi être présent au quotidien pour *l'aide aux devoirs*, mais puisqu'il réside loin, il ne peut y contribuer qu'à distance :

Je dis à [l'ainé de mes petits-enfants] : « Quand tu m'envoies un courriel, tu fais des fautes que tu ne devrais pas faire. Ça fait que je vais te faire faire des dictées » (rires)! Évidemment, si on vivait plus près, je serais très disponible pour l'aide aux devoirs. Mais là, je ne suis pas en position. (Jacques E.)

Même si l'implication de ses parents dans l'éducation de ses enfants est importante, Isabelle E. est satisfaite de cette situation, car elle *a confiance* en eux et *partage beaucoup de valeurs et d'intérêts* avec ceux-ci. La participation des grands-parents à l'éducation, même lorsqu'elle est considérable, n'apparaît ainsi pas problématique quand la dimension consensuelle de la solidarité est assez forte. Constat similaire pour Claire B. : l'autonomie éducative de sa fille, Nathalie B., est très peu revendiquée vu l'importance du consensus entre celles-ci. Mais si Nathalie B. et Isabelle E. acceptent cet important investissement grand-parental dans l'éducation, elles continuent à se considérer comme les « véritables éducatrices » détenant l'autorité pédagogique, à l'instar de ce qu'observait Bédard (2016). Des responsabilités éducatives sont donc allouées aux grands-parents parce qu'elles s'arriment parfaitement à l'orientation pédagogique choisie par les parents.

Le rôle grand-parental dans son articulation au rôle parental

Ce chapitre rend compte des différentes fonctions tenues par les grands-parents et permet de voir comment celles-ci s'articulent au rôle parental. Au vu des résultats présentés, la diversité des manières de tenir le rôle

grand-parental est flagrante, tant dans le type de services offerts aux parents que dans le type de relation entretenue avec les petits-enfants.

Pour certains, le rôle grand-parental s'inscrit dans un prolongement de leur rôle parental envers leurs enfants maintenant devenus parents. Ils offrent du soutien à ces derniers de diverses manières : aide financière, services divers, écoute, conseils. Dans ce contexte, le nouveau parent est encore perçu comme « l'enfant de ses propres parents », tel que l'avançaient Macmillan et Copher (2005). Le registre des fonctions grand-parentales s'élargit pour cumuler également certaines responsabilités parentales. Claire B., Jacques E., Nicole H., Jean-Pierre D., Denise F. et Marcel J. sont de ces grands-parents pour qui le rôle grand-parental auprès des parents s'inscrit dans la continuité du rôle parental exercé précédemment auprès de ceux-ci.

Pour d'autres grands-parents, peu de responsabilités associées au rôle parental sont maintenues et les fonctions exercées auprès des parents directement sont peu nombreuses ou complètement absentes. Lorsque ces grands-parents offrent du soutien aux parents, celui-ci est orienté vers l'enfant et se traduit généralement par de la garde et/ou de l'accompagnement. L'enfant est la raison d'être du soutien, contrairement aux autres grands-parents où le soutien est offert en réponse aux besoins des parents, que ces besoins soient relatifs ou non aux enfants. Alain G., Monique A., Yvette C. et le père d'Alexandre I. font partie de ces grands-parents pour qui le rôle tenu directement auprès des parents est limité. C'est parfois à contrecœur que ceux-ci ne peuvent exercer des fonctions parentales envers leurs enfants, gendres ou brus, contraints par les volontés d'autonomie de ces derniers. De ce fait, si Monique veut aider sa fille, elle se bute plus souvent qu'autrement à un refus de sa part. Car bien que Julie sollicite du soutien auprès de sa mère, celui-ci est toujours lié à l'enfant, le soutien dirigé vers elle étant vécu comme une entrave au maintien de son autonomie. Exprimant son désir d'offrir du soutien financier à Julie, comme elle le fait pour son autre fille, Monique indique que c'est bien Julie qui lui refuse de tenir cette fonction de soutien financier : *Si je donne à l'une je veux donner à l'autre. Donc... Je trouve que c'est important mais [Julie] me dit : « Ah maman, non. J'en ai pas besoin! »* (Monique A.). Même constat pour les conseils : Monique précise qu'elle ne donne pas de conseil, uniquement parce que sa fille ne lui en demande pas. C'est donc toujours dans le rapport aux parents que se circonscrivent les fonctions tenues par les grands-parents.

En ce qui concerne le rôle grand-parental auprès des petits-enfants, les fonctions exercées se composent selon deux logiques différentes : différenciation ou consolidation des fonctions parentales. Des grands-parents font preuve d'un détachement et d'une volonté de différenciation en regard des fonctions généralement associées au rôle parental telles que l'encadrement, la discipline, les apprentissages, le soutien

dans le parcours scolaire et la participation aux décisions éducatives. Ils veulent jouer un rôle grand-parental *stricto sensu*. Les grands-parents « gâteaux » et « transmetteurs » font partie de cette catégorie, car les fonctions qu'ils occupent semblent être circonscrites dans un souci d'offrir à l'enfant ce que les parents ne peuvent offrir. Ces grands-parents, soit Jean-Pierre D., Denise F., Marcel J., Monique A., Yvette C. et le père d'Alexandre I., cherchent à passer du temps de qualité avec les enfants, à leur faire plaisir, à les divertir et/ou à transmettre une mémoire, une culture familiale, des valeurs et des traditions que les parents ne semblent pas en mesure de transmettre. Dans ce contexte, l'arrimage du rôle grand-parental au rôle parental se compose selon un principe de différenciation des fonctions. Le consensus entre les parents et les grands-parents est généralement apprécié, mais il n'est pas nécessaire à l'articulation des rôles. Chacun est relativement autonome dans l'exercice de ses fonctions spécifiques, puisque celles-ci ne se recoupent pas.

D'autres grands-parents adoptent certaines fonctions généralement associées au rôle parental, selon un principe de consolidation. Les grands-parents « coopérants » et « impliqués », soit Claire B., Jacques E., Nicole H. et Alain G., tiennent un rôle de cet ordre. Non seulement ils cherchent à offrir à l'enfant ce que les parents ne peuvent eux-mêmes offrir, mais ils cherchent également à appuyer les parents dans leurs fonctions. Dans ce contexte, les rôles des parents et des grands-parents s'organisent de manière à assurer une certaine continuité quant à l'encadrement, aux divers enseignements et aux pratiques éducatives auprès des enfants. Reconnaisant ainsi certaines fonctions communes avec les parents, l'articulation du rôle grand-parental au rôle parental s'organise essentiellement selon une répartition dans l'espace et/ou dans le temps. Par exemple, les grands-parents font preuve d'autorité dans leur propre résidence, mais pas dans la résidence des parents (assignation d'un espace particulier où peut s'exercer cette fonction) et ils font des activités éducatives lorsque les parents sont absents (assignation d'un moment particulier où peut s'exercer cette fonction). Ce partage de certaines fonctions communes – de l'ordre de l'encadrement, de la discipline, des apprentissages « scolaires », du soutien dans les choix et dans la réussite scolaire – se produit en contexte où le consensus entre parents et grands-parents est essentiel à une bonne articulation des deux rôles. Le consensus permet aux grands-parents d'initier librement des pratiques associées au rôle parental, ces pratiques n'étant ainsi pas perçues par les parents comme un empiètement sur leur rôle, mais plutôt comme une forme de coopération et de consolidation de leurs propres pratiques parentales.

La répartition des grands-parents dans le tableau suivant montre que la continuité d'un rôle parental est pratiquement une norme. Les exceptions sont les cas d'un grand-père encore actif, moins disponible que les retraités (Alain G.), une femme qui n'a pas tenu le rôle de mère (Yvette C.) et deux grands-parents dans des relations où leurs enfants affirment assez fortement leur désir d'autonomie (Monique A. et le père d'Alexandre

l). Par ailleurs, la continuité dans l'exercice d'un rôle « parental » apparaît pouvoir se vivre aussi bien dans la consolidation des fonctions parentales que dans une différenciation claire des rôles en relation avec les petits-enfants.

TABLEAU 2 : Répartition des grands-parents interrogés selon le rôle tenu et son articulation aux fonctions parentales

Rôle auprès des parents \ Rôle auprès des petits-enfants	Consolidation des fonctions parentales	Différenciation des fonctions parentales
Continuité dans l'exercice d'un rôle «parental»	Claire B. Jacques E. Nicole H.	Jean-Pierre D. Denise F. Marcel J.
Interruption dans l'exercice d'un rôle «parental»	Alain G.	Monique A. Yvette C. père d'Alexandre I.

C'est donc toujours dans son articulation avec le rôle parental que se définit le rôle des grands-parents : articulation avec le rôle parental qu'ils exerçaient précédemment, en continuité ou en rupture avec celui-ci, et articulation avec les fonctions tenues par les nouveaux parents auprès des enfants, selon un principe de différenciation par rapport aux fonctions parentales ou selon un principe de consolidation des fonctions parentales. Ces manières de tenir le rôle grand-parental sont également liées à certaines représentations et certains idéaux entretenus par les grands-parents et leurs enfants sur la grand-parentalité. Le prochain chapitre trace un portrait de ces représentations et de ces idéaux qui rend compte de la façon dont ils se rapportent à l'exercice concret du rôle grand-parental.

Chapitre 7

Discours sur le rôle grand-parental : mémoires, idéaux et conceptions personnelles

Auparavant bien ancré dans un modèle, le rôle grand-parental ne suit désormais plus de modèle unifié et il est aujourd'hui possible de se l'approprier selon les différentes représentations entretenues à l'égard de celui-ci. Ce septième chapitre répond au troisième objectif de recherche en explorant les représentations du rôle grand-parental des participants à partir desquelles se définissent leurs idéaux de la grand-parentalité. Ces grands-parents et leurs enfants s'orientent en se référant à des idéaux et aux contingences de leur situation, non sans se positionner par rapport à des modèles et des contre-exemples.

Composer une conception personnelle du rôle grand-parental

Conscients de la pluralité des manières de tenir le rôle grand-parental aujourd'hui, les réflexions des grands-parents interrogés⁴² sur la teneur de ce rôle et sur le type de lien souhaité avec leurs petits-enfants sont généralement introduites par des : « *pour moi...* », « *moi je pense que...* », « *moi je trouve que...* ». Ainsi, dans la multiplicité des façons d'être grands-parents, chacun en vient à concevoir son rôle d'une manière qui lui est propre, sans prétention de valoir comme un modèle pour tous.

C'est donc plus personnellement qu'objectivement que se définit le rôle grand-parental, à partir d'idéaux individuels qui orientent les manières de concevoir son rôle et de privilégier certaines attitudes et certains comportements. Ces idéaux peuvent se dire à la fois par une identification à des figures grand-parentales jugées exemplaires ou en opposition à des contre-exemples. L'idéal de chacun se construit donc en référence à des figures à suivre ou à fuir, figures de comparaison que l'on peut autant trouver dans les souvenirs de relations intergénérationnelles antérieures que dans le pluralisme actuel des manières de tenir son rôle grand-parental. C'est ainsi dans un jeu de rapprochements et de comparaisons qu'il est possible de discerner les idéaux sur lesquels s'appuient les conceptions personnelles du rôle grand-parental.

⁴² Comme il est question d'examiner les discours des grands-parents, seuls les neuf grands-parents interrogés feront l'objet de ce chapitre (le cas du père d'Alexandre I. est exclu).

Les figures du passé

La grand-parentalité des générations antérieures aux parents et aux grands-parents rencontrés ne constitue plus un modèle à suivre, mais elle alimente tout de même les représentations à partir desquelles s'élaborent les discours sur le rôle grand-parental des participants à notre étude. La majorité des grands-parents et des parents rencontrés entretiennent des représentations négatives à l'égard du passé des familles canadiennes-françaises. Celles-ci sont décrites comme étant figées, prises dans une reproduction des valeurs, des traditions et des manières de vivre : *Avant on reproduisait. Ça, j'ai constaté ça avec mes grands-mères pis mes arrière-grands-mères. C'était un copier-coller d'une génération à l'autre. [...] ils transmettaient aveuglément* (Monique A.). Le contexte austère de l'époque, caractérisé par une forte *pression de la religion* (Alain G.) et des conditions de vie difficiles, est prépondérant dans les propos des participants et marque leur interprétation de la grand-parentalité d'autrefois. À l'exception d'Annie C. qui entretient des représentations positives à l'égard de la famille et des relations intergénérationnelles de jadis et qui considère que les grands-parents étaient les *piliers* de la famille, tous soulignent que le contexte d'autrefois ne semblait pas permettre de développer des relations intergénérationnelles étroites et diminuait l'ampleur du rôle grand-parental.

Les figures dépassées

En décrivant les relations intergénérationnelles vécues auparavant, les grands-parents et les parents relèvent de nombreux contre-exemples dans les manières de tenir le rôle grand-parental.

Les grands-parents des grands-parents

Les grands-parents interrogés dépeignent la majorité de leurs grands-parents comme étant absents; soit qu'ils étaient vieux et malades, qu'ils vivaient loin ou qu'ils sont décédés trop tôt :

Moi, j'ai pas connu mes grands-parents. Mon grand-père, il avait probablement le parkinson... bref, on ne peut pas dire que j'ai connu mes grands-parents, même si j'en ai eu plusieurs, parce que ma mère était dans une famille reconstituée. (Jean-Pierre D.)

Les grands-parents... il y en a un qui restait en Ontario. On est allé quand j'étais adolescente, je l'ai connu là... un peu. Mon autre grand-père maternel, lui, je ne l'ai pas connu, j'avais 5 ans quand il est décédé. (Denise F.)

Moi jusqu'à l'âge de 5 ans, j'ai vécu avec mes grands-parents à la maison. Mes parents et mes grands-parents restaient dans la même maison. [...] Mais de l'autre côté, du côté de ma mère, ils restaient plus loin. J'avais moins de relations. Je ne dirais pas qu'ils étaient moins sympathiques, mais je les voyais moins souvent et ils étaient comme plus vieux dans leur tête. (Alain G.)

Du côté de mon père, les grands-parents, je les voyais une fois par année. Je n'avais pas d'attachement particulier envers eux. (Jacques E.)

Mais même lorsque les grands-parents étaient présents au quotidien, les relations étaient peu développées, voire « froides », comme le décrit Nicole H. :

Moi j'ai été élevée dans la même maison que mes grands-parents maternels, mais... mais les grands-parents dans ce temps-là, ils n'étaient pas très... ils étaient là, mais mon Dieu, mon grand-père ne m'a jamais parlé! Mais probablement qu'il commençait à être mêlé un peu... C'est ça, la relation avec mon grand-père, il n'était pas, il n'était pas très... Non il n'y avait aucune chaleur. Il était là, mais jamais qu'il nous a fait un petit câlin. Mais même mes parents (rires)! C'était plus froid dans ce temps-là. C'était différent; c'est le jour et la nuit. (Nicole H.)

Les grands-parents décrivent ainsi leurs grands-parents comme étant pour la plupart absents et/ou astreints à un modèle traditionnel où leur rôle était formalisé et détaché. Les preuves d'affection n'étaient pas coutumes entre les générations, ce que les grands-parents interrogés dénigrent particulièrement. Les grands-parents des grands-parents ne sont toutefois pas la dernière génération à tenir un rôle restreint et à être peu impliqués dans les relations avec les petits-enfants, comme le mentionne d'ailleurs Nicole H. : les fonctions tenues, les attitudes et les comportements des grands-parents des parents interrogés (et donc la génération des parents des grands-parents) s'apparentent également à ce modèle traditionnel.

Les grands-parents des parents

Les grands-parents des parents interrogés sont également décrits comme étant « vieux », non pas qu'ils étaient réellement âgés, mais parce que leurs manières d'agir et leurs façons d'engager une relation avec leurs petits-enfants pouvaient induire l'impression d'un plus grand écart générationnel.

J'ai l'impression que ma grand-mère, quand j'étais jeune, elle se berçait déjà dans sa chaise et elle était déjà vieille. Elle n'a jamais joué avec nous, t'sais comme mes parents avec mes enfants. Mais elle n'était pas vraiment vieille. Mais dans ma tête d'enfant, oui. Mes grands-parents jouaient moins. Pis s'ils gardaient, bien ils gardaient, tandis que mes parents s'impliquent et vont s'amuser avec leurs petits-enfants. (Stéphanie J.)

Les parents interrogés soulignent principalement la faible relation qu'ils entretenaient avec leurs grands-parents; ils sont décrits comme peu présents, peu affectueux et peu impliqués dans les jeux et les activités avec leurs petits-enfants :

Mes grands-parents paternels, je ne les ai pas vus souvent. Ils n'étaient pas commodes de toute façon. Au niveau de mes grands-parents maternels, ouf... c'était correct, mais ils n'étaient pas aussi présents [que les grands-parents aujourd'hui]. (Nathalie B.)

Mes grands-parents étaient présents, mais pas affectueux. Ils donnaient des cadeaux. Mon grand-père avait toujours le mot pour rire, mais ma grand-mère c'était toujours sérieux. J'ai pas eu des mauvais grands-parents, mais... je ne me rappelle pas vraiment avoir été vraiment content d'aller chez mes grands-parents. Je les ai pas mal toujours aimés, mais ils n'étaient pas affectueux... (Alexandre I.)

Je ne sais pas si c'est juste dans ma famille que c'est de même, mais je n'étais comme pas proche de mes grands-parents. On vouvoyait mes grands-parents, c'était... J'arrivais là, pis j'étais pas à l'aise. (Josée F.)

Véronique J. considère que la faible implication et l'absence de geste d'affection étaient encore plus flagrantes chez les grands-pères que chez les grands-mères. Les souvenirs de ses grands-pères les représentent comme ayant été particulièrement distants et autoritaires. Ils ne ressemblaient en rien au grand-père « compagnon de jeu » actuel qu'incarne notamment son père, Marcel J. :

Mon grand-père était quelqu'un de très... pas froid, mais t'sais un homme : « moi je suis un homme ». Pis du côté à mon père, mes grands-parents étaient séparés, ça fait que je ne me faisais jamais garder par mon grand-père (rires) [...] C'était différent, moins proche. Je ne pense pas qu'ils se mettaient à quatre pattes pour jouer. Les grands-pères n'étaient pas pareils, ils étaient plus : « Moi je suis le paternel, le patriarche. C'est moi l'autorité ». (Véronique J.)

Bien que la majorité des parents auraient souhaité entretenir des relations plus intimes avec leurs grands-parents, ils sont conscients du contexte dans lequel la relation intergénérationnelle s'inscrivait et des nombreuses contraintes qui limitaient l'aspect relationnel du rôle grand-parental, comme la quantité de petits-enfants : *Moi, ma grand-mère avait, je pense, 68 petits-enfants, t'sais. Le rôle de la grand-mère c'était : « on fait la file pour lui donner un bec », et après on allait jouer entre cousins (François D.).* Les parents se disent pour la plupart ravis qu'il en soit autrement pour leurs propres enfants.

Par ailleurs, les grands-parents interrogés soulignent que leurs parents comme grands-parents sont à plusieurs égards perçus comme des contre-exemples de ce que doit être un « bon grand-parent ». Ils sont décrits comme étant peu enclins à offrir du soutien à leurs enfants :

[Ma maman] s'occupait de son mari, elle. Les femmes s'occupaient de leur mari à l'époque... C'était cette génération-là. Le mari d'abord, les enfants s'il reste du temps. [...] Mes parents n'ont pas été suffisamment présents. (Monique A.)

À l'époque, la relation entre mes parents pis leurs petits-enfants, qui étaient nos filles, elle était là, mais très peu présente : de un, parce que les deux travaillaient, pis de deux, c'était vraiment pas la même relation. T'sais, appeler ses parents pour leur demander : « Viendrais-tu garder deux fois cette semaine? », ça aurait été non. (Marcel J.)

Mes parents comme grands-parents, ils aimaient offrir des choses, mais c'était pas utile... Ils ne s'informaient pas vraiment de ce qu'on avait besoin. [...] Ma mère essayait aussi de passer son message judéo-chrétien à mes enfants, mais nous on essayait de pas reproduire ça. (Alain G.)

Cette volonté de transmission des grands-parents dont fait part Alain G. peut être perçue comme une forme d'indiscrétion, et parfois même d'ingérence, surtout lorsque cette transmission a pour motif de compenser ce que le parent ne transmet pas ou ce qu'il refuse de transmettre. Alexandre I. raconte d'ailleurs les conflits qui ont émergé en raison d'une ingérence grand-parentale dans la transmission de valeurs, de savoirs et de traditions :

Ma mère voulait nous inculquer la société québécoise, mais mes grands-parents, qui ont vécu la guerre et qui viennent d'Italie, voulaient inculquer d'autres choses. Ça fait des frictions. À ce que je me rappelle, c'est pour ça que mes parents se sont séparés, parce que mes grands-parents sont venus se mêler de l'affaire. (Alexandre I.)

Même propos chez Monique A. en ce qui concerne sa belle-mère. Cette dernière est décrite comme une femme particulièrement contrôlante qui, en toutes circonstances, faisait de l'*interférence* avec ce que Monique voulait transmettre à ses enfants. Il y a donc, dans la génération des grands-parents des parents, deux figures grands-parentales contre-exemplaires : il y a la figure de celui qui est très peu impliqué, qui n'offre pas de soutien, et la figure du grand-parent ingérent, trop impliqué et contrôlant. Ces deux figures sont les prototypes des figures du passé à éviter concernant les fonctions grands-parentales exercées auprès des parents.

Les figures exemplaires du passé

Mais les relations intergénérationnelles du passé ne comptent pas uniquement des figures d'un rôle grand-parental jugé dépassé qui servent de contre-exemple dans l'élaboration d'un idéal de la grand-parentalité. Des figures grands-parentales exemplaires apparaissent dans les discours des grands-parents et sont décrites comme des figures d'identification, au sens où les grands-parents se reconnaissent des similitudes avec ceux-ci et souhaitent recréer, en partie ou en totalité, la manière dont ils tenaient leur rôle.

Si certains grands-parents apprécient les manières dont leurs propres parents ont tenu leurs fonctions grands-parentales, ils n'en deviennent pas pour autant des modèles à suivre. On reconnaît leurs qualités, leur apport à la vie familiale, mais ils ne tiennent pas pour figure exemplaire, à l'instar de ce qu'avaient observé Attias-Donfut et Segalen (2007, p.269). Dans tous les entretiens, seuls les grands-parents des grands-parents sont décrits comme des modèles d'une grand-parentalité à suivre. Ceux-ci sont essentiellement dépeints comme des exceptions de l'époque, des cas qui viennent brouiller l'homogénéité d'une grand-parentalité absente, détachée et autoritaire. Exception faite d'Alain G. qui parle de son grand-père et de sa grand-mère paternels indistinctement, tous les grands-parents désignent une seule figure grand-parentale référentielle. L'identification à ces grands-parents exemplaires apparaît d'autant plus explicite dans les discours que les grands-mères (Monique A., Claire B. et Denise F.) désignent une grand-mère « exemplaire », et les grands-pères (Marcel J. et Jacques E.) désignent un grand-père comme figure d'une grand-parentalité à reproduire⁴³.

Jusqu'à l'âge de cinq ans, les grands-parents paternels d'Alain G. habitaient dans la résidence de ses parents. Il les qualifie de personnes généreuses de leur temps et dit avoir développé une *complicité* particulière avec ceux-ci, complicité qui s'est perpétuée après leur déménagement hors de la maison

⁴³ Yvette C., Jean-Pierre D. et Nicole H. ne mentionnent pas de grands-parents avec qui ils ont développé des relations particulières et qui auraient pu être des modèles.

familiale. Il aimerait reproduire cette complicité propre à la relation grand-parent/petit-enfant, *qu'on ne [peut] pas avoir avec [les] parents* (Alain G.). Monique A. souligne également le lien complice qu'elle a développé avec sa grand-mère maternelle alors qu'elle était enfant. Cette grand-mère apparaît comme un modèle de grand-parentalité à reproduire :

La mère de maman, c'était une grande copine pour moi. J'ai connu ce que c'était, avec elle, être une grand-maman. Elle avait ses.... La vérité, elle la masquait un peu, mais elle était elle. C'était ma grand-maman et je l'aimais beaucoup. C'était mon amie, c'était ma copine. C'était très agréable. Les relations étaient toujours bonnes. On arrivait avec des recettes qu'on faisait ensemble. (Monique A.)

Les souvenirs des moments passés avec sa grand-mère apparaissent sublimés. Comme le soulignaient d'ailleurs Attias-Donfut et Segalen (2007), les défauts de la figure grand-parentale exemplaire sont généralement tus ou compensés par des qualités jugées supérieures (même si la grand-mère de Monique *masquait la vérité*, cela était compensé par son authenticité), dans une sorte d'idéalisation d'un modèle que l'on veut reproduire. Denise F. se donne également comme modèle sa grand-mère maternelle, qui était d'une grande disponibilité et avec qui elle entretenait une profonde complicité :

Ma grand-mère maternelle, c'est la seule que j'ai vraiment connue beaucoup, parce qu'elle restait pas loin de chez moi l'été. On avait vraiment une bonne relation. Elle était assise devant son chalet, parce que son chalet était proche de chez nous, pis quand je passais, elle se mettait à chanter. Elle chantait tout le temps une chanson avec mon nom (rires)! Ça, ça voulait dire : « Tu viens-tu nous voir? », et je descendais les escaliers, pis j'allais la voir. On avait des dialogues là! Oh oui, ma grand-mère... C'est pour ça, j'aimerais ça avoir la même relation avec mes petits-enfants. On pouvait arriver là à l'improviste, n'importe quand. Elle pouvait dire son chapelet, pis là je disais : « Je vous dérangerai pas grand-maman, je vais revenir tantôt », pis là elle disait : « Non, non, non. Le petit Jésus va attendre, le petit Jésus peut attendre. Il sait d'abord que je ne partirai pas à la course! » (rires) (Denise F.)

Dès les premières minutes de l'entretien, sans qu'aucune question ne réfère au passé, Marcel J. raconte des moments partagés avec l'un de ses grands-parents lorsqu'il était enfant et décrit lui aussi le lien qu'il entretenait avec son grand-père pour rendre compte des relations qu'il souhaite développer avec ses petits-enfants. Contrairement à ses autres grands-parents, décrits comme étant plutôt passifs, celui-ci était présent et stimulant et se révèle être un réel modèle pour Marcel :

Moi j'ai eu la chance d'avoir un de mes grands-pères que j'ai été très très proche. C'était un garde-chasse dans une réserve privée. J'allais passer un mois l'été et deux ou trois semaines l'hiver. Il s'occupait de moi, on allait à la pêche, à la chasse, pis tout ça. J'ai tellement des beaux souvenirs de ça, que j'essaie avec [mes petits-enfants] de leur faire vivre des choses comme ça. (Marcel J.)

Ce grand-père est une figure marquante de son enfance, notamment parce qu'il cultive de nombreux souvenirs des moments passés en sa compagnie.

Le grand-père maternel de Jacques E., était un homme plutôt distant et peu affectueux envers ses petits-enfants : *il n'a pas joué à quatre pattes à terre avec moi et il n'était pas celui qui câline, c'était pas un grand-*

père... il avait son affection, mais il n'était pas affectueux (Jacques E.). Malgré que Jacques souhaite se différencier de cette posture grand-parentale détachée, il considère son grand-père comme un modèle en ce qui concerne l'implication dans l'éducation de ses petits-enfants.

[...] mon grand-père maternel a été très très près de nous. Lui qui était quasiment analphabète, s'intéressait beaucoup à nos études. Il avait fait étudier ses deux garçons. Les deux garçons étaient allés à l'université, mais les filles non. J'ai jamais su si elles ne voulaient pas ou si c'était lui. Il souhaitait que ses petits-enfants étudient aussi, alors, pour moi et mon frère, il nous a payé nos études jusqu'à un certain niveau. Donc, mon grand-père était très présent. Il s'intéressait plus à mes études que mon père. Je le voyais presque une fois par semaine, pis il me disait : « Qu'est-ce que t'apprends avec ça? » (Jacques E.)

Jacques reconnaît la chance qu'il a eu de pouvoir compter sur son grand-père qui se souciait de son éducation et qui l'a *aidé à faire ce qu'il n'aurait peut-être pas fait* autrement, ses parents n'ayant alors pas les moyens de payer pour des études universitaires.

Si pour les grands-parents précédents l'identification à un grand-parent concerne les fonctions grand-parentales tenues par celui-ci, le rôle identificatoire et référentiel de la grand-mère paternelle de Claire B. est encore plus large. Non seulement celle-ci est un modèle grand-parental, mais elle est également reconnue comme un modèle de vie en général par les valeurs, les pratiques et le mode de vie qu'elle privilégiait :

Ah ma grand-mère! Elle a été la personne marquante de ma vie. Ma grand-mère là... si je pouvais canoniser quelqu'un, c'est elle que je canoniserais. Ah oui! Tout était un jeu... Notre maison pis leur maison étaient sur le même terrain, parce que notre maison était bâtie sur la terre de mes grands-parents. Ma grand-mère me donnait des boîtes de métal pour que je puisse aller lui voler des galettes. Quand j'attrapais une galette à la mélasse... Les galettes à la mélasse, c'est resté le symbole de l'affection. Ce sont des souvenirs comme ça que j'ai de ma grand-mère. Aller manger des groseilles dans son jardin, aller cueillir des carottes... Mais ma grand-mère a été une figure marquante pour moi, parce que c'était une femme disponible. C'est elle qui prenait soin des malades dans le village. Elle préparait des sirops avec des herbes, pis elle donnait ça aux gens, en tisane ou je ne sais pas trop quoi. Moi là, l'image de mes grands-parents c'est « prendre soin des autres ». Ma vocation [dans le domaine de la santé], je l'ai pris de ma grand-mère. Prendre soin des gens. Le québécois passait dans ce temps-là, bien il y avait une chambre pour le québécois. Ça fait que ça, ça marque un enfant. (Claire B.)

Ces figures grand-parentales sont jugées exemplaires, que ce soit par rapport à certaines fonctions particulières tenues par ceux-ci, comme pour le grand-père maternel de Jacques, ou que ce soit pour ce qu'ils pouvaient représenter comme personne en général, tel que la grand-mère paternelle de Claire. Ces grands-parents sont décrits comme « exceptionnels », non pas seulement parce qu'ils font exception au modèle de la grand-parentalité canadienne-française distante et autoritaire, mais aussi parce qu'ils «[sortent] de l'ordinaire par [leurs] valeurs et [leurs] qualités »⁴⁴. Ces qualités sont saisies comme des repères, des

⁴⁴ Définition du second sens du terme « exceptionnel » dans *Le Robert micro*, 2008, p.516-517.

sources d'inspiration pour constituer un idéal de la grand-parentalité qui oriente les manières de concevoir et d'exercer le rôle grand-parental. Proches, disponibles, généreux, attentifs à l'éducation et à enrichir l'enfance, ils sont des exceptions du passé en phase avec les attentes actuelles devenues presque des normes du rôle de grand-parent.

*
* *

Les figures grand-parentales trouvées dans la mémoire des relations intergénérationnelles posent des points de repère pour les grands-parents actuels quant à la teneur et l'ampleur du rôle qu'ils souhaitent remplir. Qu'ils considèrent certaines figures grands-parentales comme des illustrations de comportements et d'attitudes à éviter et/ou qu'ils en considèrent d'autres comme des références à partir desquelles ils souhaitent construire leur identité grand-parentale, le souvenir des grands-parents apparaît toujours comme un élément de comparaison fondamental dans l'élaboration d'une conception personnelle de la grand-parentalité, conception qui se pose dès lors comme cadre d'orientation du rôle grand-parental.

Les contre-exemples contemporains

Dans les discours des grands-parents et des parents interrogés, les figures grand-parentales de comparaison ne sont pas uniquement repérables dans les propos sur le passé, mais également dans les propos portant sur la grand-parentalité à l'époque actuelle. S'il y a une pluralité des manières d'être grands-parents, les représentations à l'égard du rôle grand-parental actuel s'appuient essentiellement sur une opposition caricaturale des deux extrêmes du continuum de l'implication auprès des parents et des enfants, comme l'exprime d'ailleurs explicitement Joannie H. : *j'ai l'impression que c'est très partagé, autant il y en a qui sont extrêmement proches, autant il y en a qui voient leurs petits-enfants juste deux fois par année, pis c'est tout* (Joannie H.). Les caricatures d'une grand-parentalité actuelle – soit trop impliquées en ce qui concerne l'« asservi » et l'« envahissant », soit trop peu impliquée en ce qui concerne l'« égoïste » – représentent des figures à éviter qui peuvent servir de repères contrastés dans l'élaboration d'une conception personnelle du rôle grand-parental.

L'asservi ou le manque d'autonomie

La figure du grand-parent « asservi » se caractérise par une implication jugée trop forte auprès des parents et des enfants, cette implication étant jugée nuisible à la personne du grand-parent. Tel que décrit par les participants, le grand-parent « asservi », dans un excès d'altruisme ou de sentiment d'obligation, en viendrait

à être complètement absorbé par ses fonctions grands-parentales et à ne plus exister comme personne autonome et libre.

Si certains grands-parents, comme Monique A., évoquent leur répulsion à adhérer à un modèle d'une grand-parentalité *prisonnière de la vie de [ses enfants et petits-enfants]* (Monique A.), seuls Jean-Pierre D. et Annie C. réfèrent explicitement à des cas concrets de grands-parents asservis dans leur entourage. Jean-Pierre D. affirme que certains grands-parents de son entourage *sont aux crochets de leurs enfants*, notamment l'un d'entre eux qui est *engagé à garder ses petits-enfants, cinq jours par semaine*. Décrits ainsi, les grands-parents « asservis » répondent aux besoins des parents spontanément dans une sorte de déni de leur existence indépendante et autonome. Annie C. considère également que certains grands-parents sont asservis aux parents. Elle mentionne d'ailleurs que les parents âgés dans la trentaine qu'elle côtoie sont particulièrement exigeants envers les grands-parents :

Cette génération-là [des parents dans la trentaine] reçoit beaucoup de leurs parents. [...] Eux, ils comptent sur eux pour le gardiennage, ils comptent sur eux pour tellement de choses. Pis de l'autre bord, ils n'ont pas de retour de la pendule! (Annie C.)

Pour Annie C., ces grands-parents sont pris dans une relation unilatérale où ils doivent répondre aux besoins de leurs enfants, mais ne peuvent s'attendre à recevoir quelque chose de ceux-ci en retour. Elle plaint ceux qui sont enfermés dans leur rôle grand-parental et souligne qu'elle est contente de ne pas avoir fait subir cet état de subordination à ses parents et à Yvette C..

Discutant des modalités de garde de ses petits-enfants lors de l'entretien, Marcel J. fait part du sentiment de glissement vers une possible situation d'asservissement qu'il a ressenti quelques mois auparavant, alors que lui et sa conjointe ne refusaient aucune demande de garde et annulaient même des activités pour garder leurs petits-enfants (situation décrite au chapitre 6). Voulant préserver leur autonomie et cultivant d'ailleurs l'idée selon laquelle il faut vivre une retraite épanouie, Marcel et sa conjointe ont mis terme à ce rapport de dépendance des parents à leur égard quant à la garde des enfants : *parce qu'on voulait éviter la situation où tu es à la retraite, mais tu n'as pu le temps de rien faire*. Ainsi, la volonté de se distancier de cette figure du grand-parent pris dans un rapport de dépendance peut être fortement affirmée dans les générations actuelles de grands-parents qui accordent une importance particulière à l'épanouissement personnel et au maintien de leur autonomie (Olazabal et Desplanques, 2009).

L'envahissant ou le manque de respect d'autonomie des parents

Si le maintien de l'autonomie des grands-parents est important, il en est tout autant pour la préservation de l'autonomie des parents. Ainsi, l'une des figures grand-parentales considérées comme un contre-exemple

contemporain de l'idéal de la grand-parentalité est celle du grand-parent « envahissant ». L'« envahissant » s'implique trop, non pas dans un déni de ses besoins et de ses volontés personnelles comme l'« asservi », mais plutôt parce qu'il cherche avant tout à combler ses propres besoins, au détriment des demandes d'autonomie des parents.

Cette figure du grand-parent « envahissant » est particulièrement connue par Nathalie B. qui a dû transiger pendant quelques années avec sa belle-mère dont les attitudes et les comportements lui semblaient indiscrets, exigeants et accaparants :

Avec mes beaux-parents, il y a eu un moment d'ajustement, peut-être trois ou quatre ans où c'était d'une intensité extrême. C'était des appels trois ou quatre fois par jour pour savoir comment la petite allait. Elle demandait : « Elle a bien dormi ? » tous les matins. C'était tout le temps, tout le temps, tout le temps. Et ça, c'est sans dire les invitations à aller chez eux, pis toutes les fois... [...] Ma belle-mère, ça prenait ça, pis ça, pis on faisait ça. [...] Je suis sûr qu'elle ne s'est jamais dit : « Je ne respecte personne, je fais juste combler mes besoins ». Mais ça reste que dans les faits, dans les agissements, c'était ça. (Nathalie B.)

Nathalie a toutefois pu compter sur une mère qui s'assurait de respecter l'autonomie de sa fille et de ne pas perturber [leur] intimité de famille (Nathalie B.), notamment parce qu'elle avait été témoin des ravages d'une telle attitude envahissante chez certains grands-parents de son entourage :

[...] c'est fatigant ceux qui tirent toujours pour faire un repas du dimanche soir. J'ai des amis que ça a été une chicane de famille! Ça crée des obligations. Le gendre est pas nécessairement heureux d'aller s'asseoir avec la belle-mère pis le beau-père de même. Moi, j'ai vu tellement de problèmes de famille comme ça que je ne voulais pas embarquer là-dedans. (Claire B.)

Alain G. souligne également que certains grands-parents sont *abuseurs*, au sens où leur présence s'impose dans l'excès : *[il y a] des grands-parents abuseurs, qui sont là et qui disent : « Allo! On arrive ». Nous, c'est pas notre genre (Alain G.)*. Dans son entourage, Jean-Pierre D. observe aussi des personnes qui incarnent la figure du grand-parent « envahissant » : *on en connaît des gens pour qui le seul centre d'activité, c'est la famille. Les seuls gens qu'ils voient ce sont leurs enfants, et c'est impératif de se voir tous les trois jours (Jean-Pierre D.)*. Jean-Pierre ne voudrait pas faire subir ce type d'obligation à ses enfants et considère que la relation intergénérationnelle est plus saine lorsque les occasions de rencontre ont lieu quand tous peuvent se voir et tous veulent se voir.

L'égoïste ou le manque d'implication

La figure du grand-parent « égoïste » se caractérise principalement par sa faible implication dans la vie des parents et des enfants. Les grands-parents et les parents décrivent cette figure grand-parentale comme étant une personne qui accorde une importance malsaine à la préservation de son autonomie, au point où elle n'offre qu'un minimum de soutien aux parents et entretient un lien relativement détaché avec ses petits-

enfants. À l'instar du grand-parent « envahissant », le grand-parent « égoïste » se préoccupe avant tout de ses intérêts propres. Le rôle grand-parental est assez restreint chez l'« égoïste », s'apparentant ainsi au rôle tenu dans les familles canadiennes-françaises d'autrefois. Si plusieurs éléments du contexte de vie des grands-parents des familles canadiennes-françaises pouvaient expliquer – et excuser – cette faible implication, tels que les faibles moyens financiers, les capacités physiques réduites, les limites que posaient les moyens de communication et de transport de l'époque, etc., la faible implication aujourd'hui critiquée résulterait surtout d'un choix personnel. D'où la propension de certains participants à être plus sévères envers les grands-parents contemporains qui incarnent cette figure du grand-parent « égoïste » qu'envers les grands-parents d'autrefois.

Nicole H. considère qu'il y a plusieurs grands-parents aujourd'hui qui ne *sont pas très famille*, et qui selon elle, *ne s'impliquent pas assez* dans la vie de leurs enfants. Pour celle qui élève la famille au rang de priorité dans sa vie, elle se désole que certains grands-parents n'accordent pas davantage d'importance à leur rôle auprès des membres de leur famille. Denise F. observe des cas similaires dans sa parenté :

Moi, dans ma famille, ça s'implique pas. Dans ma famille ou dans la famille de mon mari, ils disent, excusez-moi l'expression : « Démerdez-vous! Nous on l'a fait! ». [...] Regarde, j'ai une belle-sœur qui a des petits-enfants pis elle est à sa retraite, mais elle, elle dit : « J'ai élevé mes enfants, ils sont capables d'élever leurs enfants. Je peux rendre service oui, mais occasionnellement ». Il y a des grands-parents comme ça, qui ne voient pas l'utilité, qui disent : « moi j'ai fait ma vie, fais la tienne ». (Denise F.)

Ces grands-parents évoqués par Denise privilégient le « chacun pour soi » et considèrent que les parents de jeunes enfants sont en mesure de se débrouiller seuls et de remplir leurs responsabilités parentales sans le soutien des grands-parents. Claire B. dit, elle aussi, avoir été témoin de certains discours de gens considérant avoir assez *donné* comme parents et cherchant à se dégager de toutes formes de dépendance à leur égard :

J'en vois [des grands-parents] qui sont assez égoïstes : « On a fait notre temps, qu'ils fassent pareil ». Ça, dans ce temps-là, ouf... C'est pas des gens que je vais côtoyer, parce que je n'aime pas cet égoïsme-là. Ça ne va pas avec mes valeurs. Je ne connais pas leur vie, mais quand j'entends ça, ça me fait mal au cœur. Ils se privent de beaux moments avec leurs petits-enfants. (Claire B.)

Cette attitude des grands-parents « égoïstes » lui *fait mal au cœur*, parce qu'elle considère que plusieurs n'apprécient pas assez leur *privilege d'avoir des petits-enfants* et leur *privilege d'avoir la santé pour pouvoir participer* et s'impliquer auprès de ceux-ci. Claire B. estime toutefois que c'est une très faible proportion des grands-parents qui adopte cette posture « égoïste », contrairement à Alexandre I. pour qui cette figure « égoïste » serait assez généralisée :

Dans la société en général, je dirais [que les grands-parents] ne sont pas impliqués. De ce que je pense, de mes expériences, les grands-parents, même s'il y a des petits-enfants qui arrivent, ils sont heureux, mais ils ont fait leur « job » là, ça fait qu'ils sont moins impliqués. [...] Selon moi, l'image des grands-parents c'est : « Me, myself and I » ou : « Me, myself and not you ». C'est mon impression. T'sais on ne

voit beaucoup de... c'est peut-être parce qu'ils ont été beaucoup brimés dans leur adolescence, ou dans l'enfance, ça fait qu'on dirait qu'en arrivant à 55-60, c'est comme [s'ils se disaient] : « on fait ce qu'on veut ». Mais t'sais, c'est correct, moi aussi si j'avais pas vécu la vie que j'aurais voulue, je ferais la même affaire. Comme mon père : il n'a jamais voyagé de sa vie pis il n'a jamais rien fait, et là, il fait tout à sa retraite. C'est correct, moi j'ai pas à juger ça. Mais je crois que les grands-parents aujourd'hui, ils sont plus centrés sur eux-mêmes, sur leurs besoins, que sur les besoins immédiats de l'enfant ou du parent.
(Alexandre I.)

Le propos d'Alexandre reprend ici les stéréotypes associés à la génération des baby-boomers, aujourd'hui grands-parents : on dit qu'ils sont somme toute égoïstes et qu'ils « vivent une retraite dorée repliés sur eux-mêmes » (Olazabal et *al.*, 2009, p.90). Alexandre considère toutefois qu'il y a des exceptions, comme les parents de son ex-conjointe qui accordent beaucoup d'importance aux relations familiales, qui veulent être présents auprès de leurs petits-enfants et souhaitent aider les parents dans leur rôle familial.

Enfin, Stéphanie J. et Marcel J. soulignent tous deux que les beaux-parents de Stéphanie correspondent à cette figure grand-parentale « égoïste ». Ils sont décrits comme étant peu présents et peu intéressés à passer du temps avec leurs petits-enfants. Stéphanie souligne que sa belle-mère, plus spécifiquement, n'est préoccupée que par ses propres intérêts et qu'elle *prend beaucoup, profite beaucoup, mais [qu']elle ne donne jamais rien* (Stéphanie J.). Pour Marcel, cet égoïsme découlerait essentiellement du type de relation entretenue avec les enfants; une relation distante avec ceux-ci pouvant inciter à ne s'impliquer que minimalement dans leur vie familiale :

Mais ce ne sont pas tous les grands-parents qui sont aptes à s'impliquer avec les petits-enfants, t'sais, ça prend une belle relation [avec les parents]. Pis c'est pas tout le monde qui a le goût [de s'impliquer] parce qu'il faut être très délicat et perspicace là-dedans, dans la place qu'on prend [auprès] d'un couple.
(Marcel J.)

Marcel exprime donc que le rôle grand-parental prend forme au sein d'une solidarité familiale intergénérationnelle particulière et qu'il est normal de voir apparaître ce type de figure détachée. Par ailleurs, en soulignant le fait que le rôle grand-parental requiert d'être *très délicat et perspicace*, Marcel semble mettre le doigt sur l'idée selon laquelle il peut être facile de glisser vers l'une ou l'autre de ces figures grand-parentales contre-exemplaires. Les grands-parents doivent être *déliçats et perspicaces* en ce qui concerne la mesure de leur implication auprès des parents et des enfants, en s'assurant de maintenir la « bonne distance » entre les générations (Olazabal, 2015; Olazabal et Desplanques, 2009; Attias-Donfut et Segalen, 2007), ni trop impliqués au point d'être « asservis » ou « envahissants », ni trop peu impliqués à en être jugés « égoïstes ». La bonne distance se définit donc par un écart estimé suffisant par rapport à l'une ou l'autre des figures de l'« asservi », de l'« envahissant » et de l'« égoïste », telles que représentées dans les discours des parents et des grands-parents interrogés.

Même si les comportements et les attitudes de certains peuvent s'apparenter à l'un ou l'autre de ces cas caricaturaux, aucun ne cherche à s'y identifier. Les figures contemporaines de l'« asservi », de l'« envahissant » et de l'« égoïste » désignent toujours un autrui à partir duquel on cherche à se distinguer, et c'est toujours dans un rapport d'opposition aux figures contemporaines que se définit l'idéal de la grand-parentalité chez les participants. Ainsi, les grands-parents qui, par exemple, gardent presque quotidiennement leurs petits-enfants se définissent essentiellement en opposition à la figure du grand-parent « égoïste » et ne font aucune mention d'une possible grand-parentalité « asservie ». C'est que l'idée d'être possiblement « asservis » n'apparaît pas aux yeux de ceux qui pourraient être désignés ainsi par d'autres. Les figures mentionnées par chacun représentent ainsi les caricatures de ce qui s'oppose le plus à l'idéal personnel du rôle grand-parental, cet idéal variant grandement d'un individu à l'autre.

L'idéal de la grand-parentalité : de ci, mais pas de ça

Les figures grand-parentales de comparaison, trouvées dans le passé des relations intergénérationnelles vécues et dans la multiplicité des manières de tenir le rôle grand-parental aujourd'hui, servent de balises dans la formulation d'idéaux de la grand-parentalité. Les grands-parents définissent ainsi l'idéal de la grand-parentalité dans la filiation de figures marquantes et exemplaires du passé et dans la distanciation par rapport à des figures dépassées et contre-exemplaires.

Pour Jacques E., l'idéal de la grand-parentalité se construit dans la filiation de son grand-père maternel très impliqué dans son éducation. Selon lui, le rôle des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants devrait être *d'encourager, conseiller et financer*, parce que *l'éducation, c'est une valeur tellement fondamentale dans le développement d'un être humain*. Tout comme son grand-père qui *était intéressé et à l'écoute*, Jacques considère que le grand-parent idéal est : *présent et à l'écoute et réconfortant pour les parents qui savent qu'il y a une roue de secours disponible* (Jacques E.). Lui-même marqué par son grand-père, Jacques croit qu'un grand-parent doit être un exemple pour ses petits-enfants :

Les grands-parents doivent être à l'écoute. Et puis, je dirais que la deuxième fonction que devraient avoir les grands-parents, c'est l'exemplarité. [...] De donner des assises qui sont solides, ça je pense que c'est important pour les petits-enfants. Mais t'sais, je ne reste pas avec ma femme pour que mes petits-enfants disent : « Mes grands-parents restent ensemble », mais je pense que c'est important. Ce qu'on a fait dans nos vies professionnelles, le rayonnement qu'on peut avoir dans nos vies professionnelles, au regard des petits-enfants, ça doit signifier quelque chose. (Jacques E.)

Mais même s'il s'inspire beaucoup d'une figure marquante du passé, la grand-parentalité idéale dépeinte par Jacques se situe également en opposition avec la distance affective d'autrefois. Selon lui, les relations avec

les petits-enfants ne doivent *pas être hiérarchiques* et l'objectif est d'être disponible *pour les aimer, pour les encourager*.

Pour Monique A., l'idéal de la grand-parentalité correspond à sa grand-mère maternelle :

J'espère que dans le long terme, ça va ressembler, parce que vraiment, j'ai eu des grands-parents, une grand-mère extraordinaire. À mes yeux à moi, c'était une grand-mère extraordinaire. Je dirais que, cette affection et cette présence qu'elle m'a données, ça me nourrit encore, oui. (Monique A.)

Pour elle, la relation idéale qu'un grand-parent doit entretenir avec les petits-enfants : *c'est de l'amour! De la présence pis de l'amour!* Si la grand-mère de Monique est le modèle d'une grand-parentalité vers lequel elle souhaite tendre, il en est tout autrement des autres figures grand-parentales du passé, surtout en ce qui concerne la génération de ses parents et beaux-parents, car ceux-ci représentent pour elle un exemple d'ingérence et d'absence de soutien. En décrivant comment se comportaient ses parents et beaux-parents lorsqu'ils étaient grand-parents, Monique conclut ainsi : *Nous essayons de reproduire l'inverse. C'est mon objectif, parce que j'ai souffert de ça et j'essaie de donner autre chose* (Monique A.). L'idéal se situe donc dans la filiation de sa grand-mère et en opposition à ses parents et beaux-parents.

Comme Jacques E. et Monique A., la grand-parentalité idéale décrite par Alain G. est en partie inspirée par le modèle de ces grands-parents paternels où la relation avec les petits-enfants est *basée sur une complicité [...] basée sur la confiance et l'amour inconditionnel, dans les deux sens* (Alain G.). Il considère également que le rôle grand-parental doit en être un *d'entraide, d'accueil, de gâterie, où tu fais de la bouffe plus que pour toi, tu ramasses dans le jardin plus que pour toi*. Les grands-parents doivent aussi être disponibles, pour ainsi accorder *plus de temps* aux petits-enfants. Son idéal de la grand-parentalité se caractérise toutefois par un rejet de tout ce qui tient du *contexte religieux lourd* d'autrefois, surtout en ce qui concerne la *rectitude* avec laquelle les traditions et les valeurs étaient transmises. L'idéal de la grand-parentalité chez Alain s'inspire de figures exemplaires du passé, mais rejette certaines caractéristiques propres à ce passé. Son idéal se situe également en opposition à la figure du grand-parent envahissant, car il est important pour lui de *ne pas s'imposer dans la bulle familiale* des parents.

Pour Marcel J. et Denise F., l'idéal correspond au modèle de l'un de leurs grands-parents et s'oppose à la figure de l'« égoïste ». Denise considère que l'idéal de la grand-parentalité c'est : *comme quand [elle allait] chez sa grand-mère*. Pour elle, la relation entre les petits-enfants et les grands-parents doit être empreinte d'*amour* et doit s'inscrire dans la durée : *il faut que la relation continue, qu'elle continue éternellement là (rires)* (Denise F.). Quant à lui, Marcel considère que le rôle des grands-parents devrait être de : *donner des petits moments, des traditions, parce que sinon tout se perd*. Marcel précise qu'un grand-père idéal est

comme *un phare*, il sert de référence et permet de *toujours garder en mémoire d'où on vient* (Marcel J.), s'apparentant ainsi à la fonction d'exemplarité mentionnée par Jacques E.. Cet aspect du rôle grand-parental lui apparaît essentiel, car son grand-père a en quelque sorte joué ce rôle pour lui. Marcel J. et Denise F. précisent tous deux que le rôle grand-parental idéal doit aussi se traduire par un important soutien aux parents :

Être en arrière d'eux autres. Être là en cas de besoin, qu'importe le besoin, que ce soit matériel ou... être en arrière d'eux autres tout le temps. Être là pis dire : « Regarde! Ça va bien aller! S'il y a quelque chose là ». T'sais là un petit mot pour encourager, moi c'est ce que j'appelle : « donner une petite tape sur l'épaule pour continuer à avancer ». Les encourager et être là avec eux autres. (Denise F.)

L'absence de soutien qui caractérise notamment l'« égoïste » est donc fortement dénigrée par ceux-ci, Denise précisant d'ailleurs qu'elle n'*envie pas* les grands-parents *peu présents* qui entretiennent des relations intergénérationnelles plus *froides* avec leurs petits-enfants.

Comme Marcel et Denise, Claire B. considère aussi que l'idéal de la grand-parentalité se distingue nettement de la figure de l'« égoïste », car il doit se manifester dans la *disponibilité* et l'*affection*. Toutefois, Claire précise que non seulement l'idéal s'oppose à l'« égoïste », mais également à l'« envahissant »; il se situe donc à l'écart des deux : *C'est de la disponibilité et de l'affection. Mais, surtout pas d'imposer des affaires qui ne sont pas dans leurs valeurs* (Claire B.). Pour Claire, l'image de ce juste équilibre entre l'une et l'autre de ces figures extrêmes est personnifiée par sa grand-mère paternelle, qui est un réel modèle pour elle.

Contrairement aux grands-parents précédents, Jean-Pierre D., Nicole H. et Yvette C. n'appuient pas leur idéal de la grand-parentalité sur une figure marquante et exemplaire de leur passé. L'idéal se construit uniquement dans un rapport d'opposition. Pour Jean-Pierre D., la grand-parentalité idéale se trouve à mi-chemin entre les deux figures contemporaines de l'« asservi » et de l'« envahissant ». Le rôle auprès des parents devrait en être un de soutien, mais sans nécessairement concéder une part de son autonomie. Il considère par ailleurs que la relation idéale qu'un grand-parent doit entretenir avec ses petits-enfants est :

[...] de leur exprimer de l'amour, de l'attachement. Pas nécessairement de les gâter sur le plan matériel, mais d'être là et de les aider à trouver de l'estime d'eux-mêmes. Il faut faire en sorte qu'ils grandissent, qu'ils fassent l'apprentissage de la liberté en grandissant et il faut les initier à des valeurs de solidarité pis de justice. En fait, d'être un peu les phares sur le plan moral. Je pense que ça, c'est l'aspect le plus important du rôle des grands-parents face à leurs petits-enfants : d'être un peu des mentors, mais sans jouer le rôle de pseudo-parent. Le fait d'être là, pis de s'en occuper pis leur dire qu'on les aime. (Jean-Pierre D.)

Tout comme Marcel, Jean-Pierre utilise aussi la métaphore du « phare » pour illustrer le rôle grand-parental idéal. Selon lui, être grand-parent c'est en quelque sorte être un guide, mais sans devenir un *pseudo-parent*, car il ne faut surtout pas empiéter sur le rôle parental en étant trop présent et envahissant.

Si Jean-Pierre D. inscrit son idéal de la grand-parentalité en opposition à des figures contemporaines, il en est tout autrement pour Yvette C. qui ne veut pas porter de jugement sur ceux qui tiennent un rôle grand-parental à l'époque actuelle, puisque l'implication idéale : *ça dépend de chaque famille. On ne peut pas juger. Ça dépend des besoins de chacun* (Yvette C.). Pour elle, la relation idéale que les grands-parents doivent entretenir avec leurs petits-enfants est :

D'être présent pis d'être toujours contents quand on les voit. Il faut être une image joviale et amusante, plutôt que d'être toujours grognon. C'est sûr que ça dépend des caractères de chacun aussi là, mais moi c'est de même que je vois ça, pis que je vis ça, la relation idéale. (Yvette C.)

Yvette considère que cette présence et cette joie de vivre qui caractérise la grand-parentalité idéale s'oppose à la *distance* dont faisaient preuve les grands-parents autrefois.

Pour Nicole H., le rôle grand-parental idéal se situe également aux antipodes de la grand-parentalité d'autrefois où les relations familiales intergénérationnelles étaient *froides*. Les grands-parents doivent, selon elle, faire preuve *d'amour et de chaleur humaine*. Nicole souligne également que le grand-parent idéal doit : *aider, rendre service, garder, prendre soin des enfants au besoin* (Nicole H.). Ainsi caractérisée par un important soutien aux parents, la grand-parentalité idéale contraste aussi avec la figure de l'« égoïste », qu'elle prend d'ailleurs comme contre-exemple.

Défini par la référence à des figures grand-parentales à suivre ou à fuir, figures de comparaison propres à chaque grand-parent, l'idéal de la grand-parentalité est plutôt diversifié. Mais au-delà de cette diversité où les uns veulent *être en arrière [des parents] tout le temps* (comme Denise F.), et les autres qui ne veulent surtout pas être envahissants, tous soulignent l'importance d'être présents dans la vie des petits-enfants. Mais est-ce que ces conceptions d'une grand-parentalité idéalisée sont réalistes ou utopiques pour les grands-parents?

Le rôle grand-parental : entre la réalisation d'un idéal et l'adaptation au contexte de solidarité dans lequel il s'inscrit

Le rôle que se donne chaque grand-parent s'appuie sur un idéal de la grand-parentalité, c'est-à-dire un discours personnel à partir duquel s'élabore un univers d'attentes, mais s'inscrit également dans un contexte particulier de solidarité. Ainsi, tenant compte des conditions structurelles de la solidarité et des attentes exprimées par les parents, il est à propos de voir jusqu'où les grands-parents peuvent réaliser leur idéal, et jusqu'où celui-ci semble être défini dans un souci de cohérence ou de critique et d'aspiration par rapport à ce qui est réellement vécu.

Les conditions structurelles de la solidarité

Si l'idéal pose certaines attentes, le contexte de solidarité pose des conditions qui favorisent ou limitent la réalisation de ces attentes. Des éléments propres à la structure d'opportunités et de contraintes de la solidarité (Bengtson et *al.*, 1991) – soit la distance et la disponibilité –, des caractéristiques individuelles du grand-parent comme l'âge et le rapport aux autres relations de solidarité doivent être considérées.

Pour des grands-parents comme Denise F. et Marcel J. qui caractérisent le rôle grand-parental idéal par une forte présence, un soutien des parents au quotidien et le développement d'une relation privilégiée et empreinte d'affection avec les petits-enfants, la proximité résidentielle est une condition structurelle facilitant la réalisation de leur idéal. Dans la même veine, Monique A., qui décrit la grand-parentalité idéale par du soutien auprès des parents et par une importante présence auprès du petit-enfant, voit la distance géographique comme une contrainte à la réalisation de ses attentes envers son rôle. C'est pour cette raison qu'au moment de l'entretien, elle disait poursuivre ses recherches pour s'installer dans la région de Québec. La distance pose également des limites dans la réalisation de l'idéal de la grand-parentalité chez Jacques E., surtout en ce qui concerne le rôle éducatif qu'il souhaiterait tenir au quotidien, notamment l'aide aux devoirs.

Huit des neuf grands-parents rencontrés sont à la retraite, ce qui leur permet d'être disponibles et contribue ainsi à réaliser les attentes entretenues envers le rôle grand-parental. Alain G. est le seul grand-parent rencontré qui avait un emploi à temps plein au moment de l'entretien. Son emploi apparaît d'autant plus comme une contrainte à la réalisation de son idéal, qu'il caractérisait notamment celui-ci par une grande disponibilité permettant de passer beaucoup de temps avec les petits-enfants, à l'instar de ce qu'il avait vécu avec ses grands-parents paternels.

L'âge et les capacités physiques apparaissent également comme des conditions déterminantes dans l'exercice du rôle grand-parental. Des grands-parents, comme Marcel J. (61 ans), qui se représentent la grand-parentalité idéale entre autres par la participation à des activités communes avec leurs petits-enfants, sont contents d'être *jeunes* :

Je trouve que mon âge, c'est un très bel âge [pour être grand-parent]. Je trouve que les gens... bien plus tu avances en âge, plus l'écart générationnel est important. Et le physique aussi, parce quand on vieillit... ben c'est sûr qu'on est moins en forme. J'aime ça, parce que c'est plus facile de faire des activités avec les jeunes. (Marcel J.)

Jean-Pierre D. voit au contraire son âge (73 ans) comme une limitation dans l'exercice d'une grand-parentalité jugée idéale :

À 73 ans, c'est peut-être un peu vieux. Tu as moins le goût d'être à quatre pattes, à faire le cheval. T'sais, tu as moins d'énergie. [...] On se dit : « si on avait été plus jeune, probablement qu'on en profiterait

plus ». C'est pas une question de disponibilité, mais c'est une question d'être plus en forme. (Jean-Pierre D.)

Yvette C., la plus âgée des grands-parents interrogés (84 ans), ne considère pas son âge comme une condition limitante dans la réalisation de son idéal de la grand-parentalité, car celui-ci se caractérise principalement par une présence bienveillante qui ne nécessite pas une force physique ou un niveau d'énergie important⁴⁵.

Au-delà de la distance géographique, de la disponibilité et de l'âge, l'imbrication dans un système de relations intergénérationnelles doit aussi être considérée, car les autres solidarités peuvent faciliter ou restreindre l'exercice d'un rôle grand-parental. Le degré d'implication des autres grands-parents dans la vie des parents et des enfants peut ainsi influencer sur la « place » disponible pour répondre aux diverses attentes entretenues à l'égard du rôle grand-parental⁴⁶. L'éloignement géographique important et l'âge avancé du beau-père de Julie A. laissent beaucoup de jeu à Monique A. dans l'exercice de son rôle, son implication n'étant pas en concurrence avec une autre présence grand-parentale. Même constat pour Jean-Pierre D. qui considère que les parents de sa bru sont nettement moins impliqués, notamment parce qu'ils résident plus loin et sont encore en emploi : *On peut être plus là, probablement en raison de notre disponibilité. Parce que [la mère de ma bru] habite plus loin et elle travaille, [le père] travaille encore aussi (Jean-Pierre D.).*

Pour Marcel J., c'est surtout la « prédominance de la lignée maternelle » (Attias-Donfut et Segalen, 2007) dans le jeu des relations intergénérationnelles qui lui offre plus de latitude dans la réalisation de son idéal :

Les parents des conjoints sont beaucoup moins présents, beaucoup moins attirés. [...] On s'aperçoit que la mère avec sa fille, ça fait toute une relation d'avoir un enfant. Parce qu'on s'aperçoit que [ceux qui ont] un garçon, pis que c'est la conjointe qui a le bébé, c'est pas la même relation avec la belle-fille qu'avec la fille. Donc là, c'était nos filles qui donnaient naissance à un bébé. Ça fait qu'on était très très contents. (Marcel J.)

Claire B., qui a trois filles, souligne également cette plus grande possibilité d'implication relative à la prédominance de la lignée maternelle. Lorsqu'il a été question de décrire l'implication des « autres grands-parents », Claire répond : *comme disaient nos parents : « On va toujours vers notre mère! » (rires)*, soulignant

⁴⁵ Son idéal a d'ailleurs pu s'ajuster à sa condition physique, comme nous le verrons à la section « Des idéaux réalisés et réalisables » de ce chapitre.

⁴⁶ Tenant compte de la méthode de recrutement employée, selon laquelle les grands-parents étaient recrutés par la référence des parents interrogés, il s'est avéré que les grands-parents interrogés sont ceux qui, par rapport aux grands-parents de l'autre lignée, sont les plus présents et les plus disponibles. Le phénomène de concurrence des lignées grand-parentales peut donc être moins perceptible que si nous avions interrogé les grands-parents de l'autre lignée.

de ce fait qu'elle est plus présente que les autres grands-parents dans la vie de ses filles, à la demande de celles-ci.

Nicole H. est la seule pour qui la concurrence des lignées est à son désavantage, la belle-mère de sa fille, Joannie H., étant très présente au quotidien. Lors de l'entretien, à tout moment où elle était invitée à discuter de la fréquence des rencontres, des échanges, des séances de garde, etc., Nicole évoque la présence de *la belle-mère* pour expliquer l'ampleur de sa présence et de son implication : « *mais c'est plus sa belle-mère qui est à côté* » ; « *... parce que sa belle-mère y va tous les jours* » ; « *sa belle-mère, c'est plus souvent que moi* ». À la fin de l'entretien, Nicole propose d'ailleurs de rencontrer la belle-mère de Joannie, jugeant que le témoignage de celle-ci sur le rôle grand-parental serait nettement *plus pertinent* que le sien. La concurrence apparaît ici structurante dans l'exercice du rôle grand-parental chez Nicole qui, sans le dire explicitement, peut estimer avoir moins de latitude dans l'exercice de son rôle, la présence d'un « autre » faisant obstacle à la réalisation de ses attentes.

En plus de la concurrence des lignées, selon laquelle certains grands-parents ont plus ou moins de latitude dans la possibilité de tenir un rôle grand-parental à la mesure de leurs attentes, la réalisation de l'idéal de la grand-parentalité peut également varier en fonction des relations entretenues avec chacun des parents. Le rôle n'est pas nécessairement unifié pour chaque grand-parent et se définit dans chacune de ses relations intergénérationnelles. Il est donc possible qu'un grand-parent puisse réaliser son idéal de la grand-parentalité auprès d'une famille, mais pas auprès d'une autre⁴⁷. C'est le cas d'Yvette C. qui cherche à être une grand-mère présente, mais qui ne peut l'être réellement qu'auprès de la famille d'Annie C. :

Les autres enfants à [mon conjoint décédé] ont des enfants, mais la relation est moins... c'est moins proche qu'avec [Annie et son conjoint]. [...] Je vois surtout les [enfants d'Annie et son conjoint]. Les autres ne me reconnaîtraient sûrement pas. (Yvette C.)

Tout au long de l'entretien, elle évite de parler des autres enfants et petits-enfants, et indique d'ailleurs que *c'est vraiment un beau cadeau d'avoir deux petites-filles*, ne comptabilisant ainsi pas les autres petits-enfants de son conjoint décédé. Pour remplir ses attentes entretenues en regard du rôle grand-parental, il est donc nécessaire d'entretenir une relation intergénérationnelle de solidarité avec les parents.

⁴⁷ Les trois grands-parents qui exercent un rôle grand-parental auprès de plus d'une famille (Claire B., Denise F. et Marcel J.) ne notent toutefois pas de différences dans la réalisation de leur idéal de la grand-parentalité selon le lien entretenu avec les parents.

L'idéal de la grand-parentalité chez les parents

Non seulement, une solidarité entre les parents et grands-parents doit préexister à l'exercice du rôle grand-parental, mais pour que les grands-parents puissent tenir un rôle à la hauteur de leurs attentes, il faut que ces attentes s'accordent à celles des parents. Dans la très grande majorité des cas, les parents entretiennent un idéal de la grand-parentalité qui se conjugue bien avec celui des grands-parents, dans une sorte de consensus concernant la teneur et l'ampleur du rôle.

En plus du consensus à l'égard de ce que doit être un grand-parent idéal, la plupart des parents et grands-parents en relation font également usage des mêmes termes pour le décrire. Alors que Claire B. affirmait que le rôle idéal : *c'est de la disponibilité et de l'affection. Mais, surtout pas d'imposer des affaires qui ne sont pas dans leurs valeurs*, Nathalie indique, dans la même veine, que le rôle doit se manifester par *une présence affective, sécuritaire* et souligne un peu plus loin qu'*il ne faut pas que le grand-parent fasse de pression, il ne faut pas qu'il s'impose* (Nathalie B.). Jacques E. et Isabelle E. soulignent tous deux l'importance de l'écoute et de l'exemplarité :

Les grands-parents doivent être à l'écoute. Et puis, je dirais que la deuxième fonction que devraient avoir les grands-parents, c'est l'exemplarité. [...] De donner des assises qui sont solides, ça je pense que c'est important pour les petits-enfants. Mais t'sais, je ne reste pas avec ma femme pour que mes petits-enfants disent : « Mes grands-parents restent ensemble », mais je pense que c'est important. Ce qu'on a fait dans nos vies professionnelles, le rayonnement qu'on peut avoir dans nos vies professionnelles, au regard des petits-enfants, ça doit signifier quelque chose. (Jacques E.)

La relation idéale... c'est que l'enfant sente qu'il peut avoir confiance en son grand-parent, que son grand-parent soit à son écoute et ne le juge pas. [...] Les grands-parents, ce sont des modèles aussi, très positifs. Les grands-parents restent ensemble, ont mené de belles vies, ont eu des existences remplies, riches de différentes manières. C'est important ça. C'est très motivant pour les enfants. (Isabelle E.)

Les propos d'Alain et de Maxime en ce qui concerne la relation idéale qu'un grand-parent doit entretenir avec ses petits-enfants sont également d'une ressemblance évidente :

Une relation basée sur une complicité... dans le fond, on est les extrêmes, pis c'est bien que le jeune garde le contact avec le vieux, que le lien ne soit pas défait. [...] Souvent il y a comme une sympathie... on dirait que c'est à coup de deux générations. Tu as une perception de tes parents, qu'il y a une contrainte avec les parents, mais tu te reportes sur l'autre génération, pis tu te dis : « les grands-parents, c'est le "fun" ». (Alain G.)

[La relation idéale, c'est] que les deux jouent ensemble, qu'ils se parlent et qu'ils deviennent des amis. Ça serait bien. Je pense qu'en vieillissant, on se libère d'une vie de travail, pis on réapprend à se connaître, pis à faire des activités qu'on avait laissées de côté. Faire les choses qu'on aime, comme les enfants. Un enfant, c'est très spontané et ça vit pleinement les émotions, pis quand on devient vieux, on tend à retourner vers ce type de façon de voir les choses. Parce qu'on sait qu'il nous en reste moins à vivre, on vit peut-être plus au jour le jour, comme les enfants. C'est pour ça que je pense que les enfants et les vieux, ils sont bien ensemble. Parce que les deux ont une manière de voir les choses qui est similaire. (Maxime G.)

Des réponses d'une telle similitude expriment un important consensus entre les parents et les grands-parents qui diminue les conflits potentiels relatifs à l'exercice de certaines fonctions grand-parentales. On peut croire que des discussions quant au rôle souhaité par les grands-parents et par les parents ont eu lieu précédemment, pouvant ainsi contribuer à l'uniformisation dans la manière de parler de leurs représentations idéalisées de la grands-parentalité.

Seules Monique A. et Julie A. définissent différemment la grand-parentalité idéale. Cela suppose qu'il y a – et qu'il y aura – possiblement plus de négociations quant à la teneur du rôle tenu par Monique. En effet, Monique et Julie ne sont pas en accord sur le type de relation qui doit être entretenue avec le petit-enfant. Monique considère que la relation idéale correspond à celle qu'elle a eue avec sa grand-mère maternelle, c'est-à-dire une relation complice qui se développe hors du regard parental :

[...] si je me fie aux relations que j'avais avec ma grand-maman et aux secrets qu'on pouvait se raconter... Maman n'était pas là, pis c'était pas de ses affaires. Il n'y avait rien de malveillant. [...] C'est du bonheur, mais c'est du bonheur à nous. (Monique A.)

Julie ne considère toutefois pas que la relation idéale en est une qui se développe sans médiation parentale, car le rôle grand-parental doit, selon elle, être tenu de manière à éviter toute forme d'interférence avec les parents. Dans ce contexte, la réalisation de l'idéal de la grand-parentalité chez Monique sera nécessairement plus ardue que pour les autres grands-parents interrogés, car si le rôle que se donne chaque grand-parent est toujours concilié avec les attentes des parents, cette conciliation prend l'aspect d'une négociation explicite plus conflictuelle lorsque les attentes des uns sont en décalage avec celles des autres. Rien ne peut par ailleurs confirmer que le consensus manifesté par la majorité des dyades de parent/grand-parent n'est pas le résultat de négociations préalables qui ont mené, par la suite, à une uniformisation de leur discours.

Des idéaux réalisés ou réalisables

Enserré dans des conditions structurelles de solidarité et concilié aux attentes exprimées par les parents, l'idéal semble souvent défini dans un souci de cohérence par rapport à ce qui est réellement vécu. Aucun grand-parent rencontré ne mentionne d'idéal qui serait tout à fait irréalisable dans le contexte de solidarité particulier dans lequel il se trouve. En ce sens, il semble qu'un grand-parent a plus de chances d'avoir un idéal d'implication élevée, si les parents font preuve de besoins de soutien relativement élevés et/ou consentent à une présence importante des grands-parents dans la vie de leurs enfants⁴⁸.

⁴⁸ Cela est surtout vrai parce que les parents et grands-parents rencontrés ne témoignent pas de relations intergénérationnelles très conflictuelles, à l'exception de Stéphanie J. et Nathalie B. avec leurs belles-mères respectives.

Pour plusieurs parents interrogés, le rôle tenu par les grands-parents est décrit comme étant le reflet direct de leur idéal:

Moi je regarde [la relation entre mes parents et mon fils], pis je trouve que c'est parfait. (Josée F.)

Je pense que l'idéal c'est ça, c'est ce que font mes parents là. (Véronique J.)

[L'idéal c'est] comme mes parents sont là! Sérieusement, je trouve ça tellement le « fun » qu'ils soient là et que mes enfants soient super à l'aise avec. [...] Je suis proche d'eux autres pis je suis contente que mes enfants aient ce lien-là. Je trouve ça bien que les grands-parents soient là, soient présents pis qu'ils leur amènent quelque chose de différent. Je ne changerais pas la relation que mes enfants ont avec mes parents. (Stéphanie J.)

C'est également comme « idéale » qu'Yvette C. caractérise sa propre situation:

Moi je trouve que j'ai une relation idéale. Je ne sais pas chez les autres grands-parents comment c'est, mais moi j'envie pas personne. Je trouve que j'ai un beau rôle. C'est vraiment un beau cadeau d'avoir deux petites filles. Je suis très heureuse. (Yvette C.)

Plusieurs grands-parents incarnent donc leur idéal de la grand-parentalité et/ou celui formulé par les parents. Mais dans certains cas, il peut effectivement y avoir un décalage entre l'idéal et la situation concrète dans laquelle s'exerce le rôle grand-parental. Ces grands-parents voient généralement l'écart entre l'idéal et le vécu comme temporaire et remédiable : Alain G. sait qu'il pourra être plus disponible lorsqu'il prendra sa retraite et Monique estime qu'elle pourrait développer un lien plus intime avec son petit-enfant si elle déménage plus près. D'autres grands-parents mettent plutôt en place des « stratégies » pour pouvoir répondre à leurs attentes à l'égard de leur rôle dans la mesure du possible. Si Jacques ne peut être présent au quotidien pour l'aide aux devoirs, il s'assure de s'impliquer dans toutes les fonctions éducatives qu'il peut tenir à distance. Et si Nicole doit négocier son implication avec une concurrence grand-parentale, elle s'assure d'être disponible en tout temps pour ne manquer aucune occasion de venir aider sa fille et passer du temps avec ses petits-enfants. Alors même s'il existe un écart entre l'idéal et le vécu, l'écart n'est pas toujours ressenti sous le mode de l'insatisfaction.

Par ailleurs, en contexte où les conditions structurelles seraient trop contraignantes et irréversibles, l'idéal peut s'ajuster aux conditions et ainsi continuer de s'inscrire dans un registre « réaliste ». Le rôle idéal décrit par Yvette C. se caractérise essentiellement par une présence au quotidien et par des fonctions grand-parentales limitées. De ce fait, son idéal s'arrime parfaitement aux conditions structurelles de solidarité dans laquelle elle s'inscrit, c'est-à-dire par une forte proximité géographique et une grande disponibilité qui permet d'être présente au quotidien, et par un âge avancé qui se conjugue parfaitement avec des fonctions grand-parentales restreintes qui ne nécessitent pas des capacités physiques et un niveau d'énergie importants.

L'idéal de la grand-parentalité d'Annie C. semble, lui aussi, formulé dans un souci de réalisme. Yvette C. et les parents d'Annie sont tous âgés de 84 ans. Ses parents résident par ailleurs à environ une heure de chez elle et sa mère est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Questionnée à propos de son idéal de la grand-parentalité, Annie répond :

T'sais moi, je ne peux pas m'attendre à des grands-parents qui sont vraiment impliqués, vu leur âge. Mais ils sont amusants, ils sont drôles, ils sont gentils. Je suis heureuse qu'ils soient dans leur vie. Et ce qu'ils représentent ça doit rassurer un enfant... t'sais quand les enfants demandent : « toi, tu vas mourir quand? », c'est plaisant de dire l'âge de mon papa pis de ma maman à moi. Ça fait que je peux leur dire qu'on va faire un méchant bout... Les grands-parents, c'est un peu ça, c'est le cycle de la vie. C'est beau! (Annie C.)

Ne pouvant aspirer à une forte implication de leur part, notamment dans la conciliation travail-famille et dans l'éducation comme d'autres parents, les attentes d'Annie s'alignent bien davantage à sa situation concrète. Elle mentionne d'ailleurs plus d'une fois dans l'entretien la simple joie qu'elle ressent à l'idée que ses parents soient toujours en vie et que ses enfants puissent connaître leurs grands-parents : *Je suis chanceuse qu'ils soient encore en vie. C'était l'anniversaire de mariage de mes parents en fin de semaine, pis je me disais : « Quel bonheur! »* (Annie C.) Pour elle, le rôle grand-parental idéal est essentiellement référentiel. Annie est consciente que sa situation ne serait pas perçue comme idéale par la majorité des parents, pour qui les grands-parents doivent être utiles :

S'ils sont assez jeunes pour faire des corvées de peinture chez leur fille pis garder les enfants, c'est avantageux. Mais autrement, s'ils sont vieux comme les miens, les gens trouvent qu'ils ne sont pas « ben ben » pratiques, pas « ben ben » utiles et ils sont coûteux. Personne ne parle des bénéfices d'avoir des vieux! Pantoute! (Annie C.)

Annie estime qu'il faut voir au-delà du soutien concret qu'ils peuvent offrir. Une simple présence bienveillante permettant aux enfants de prendre conscience du cycle de la vie est jugée importante pour Annie qui considère également les grands-parents comme des témoins d'un passé à préserver.

L'idéal et le vécu sont donc dans un constant dialogue où l'un et l'autre s'influencent : les représentations idéalisées incitent à adopter certains comportements particuliers, à transformer la structure d'opportunités et de contraintes (prendre sa retraite, déménager à proximité, etc.), mais le vécu induit également un cadre dans lequel l'idéal se constitue, évitant ainsi les nombreuses frustrations qui se poseraient si l'idéal était plutôt élaboré *in abstracto*, en décalage avec les possibilités de la vie concrète.

Au premier temps des discours sur le rôle grand-parental

Ce chapitre rapporte une diversité de représentations entretenues à l'égard du rôle grand-parental à partir desquelles les grands-parents en viennent à définir un idéal de la grand-parentalité. Si tel que mentionné, les

possibilités de la vie concrète peuvent avoir incliné l'idéal au fil du temps, avec les divers accommodements, tensions, négociations qui se sont posées, l'idéal pouvait se formuler plus librement avant le temps de la transition. Les discours sur l'anticipation de la naissance d'un éventuel premier petit-enfant en témoignent, et ce, même s'ils en rendent compte *a posteriori*.

L'anticipation de la naissance d'un petit-enfant se déroule habituellement hors des possibilités concrètes que posent les conditions structurelles et les rapports intergénérationnels, et prend la forme de « rêveries », tel que l'avancent d'ailleurs Attias-Donfut et Segalen (2007). Avant l'annonce de la grossesse : « rien ni personne n'interfère dans ce couple imaginaire et parfait que forme le non grand-parent et l'enfant qu'il crée à l'image de ses rêves et nourrit ce qui est enfoui au plus profond de lui » (*Ibid.*, p.75). L'idéal de la grand-parentalité de Monique A. se dessinait à l'image de la relation qu'elle avait vécue avec sa grand-mère. Elle souligne explicitement qu'avant d'apprendre la grossesse de sa fille, elle espérait revivre cette relation particulière entre grand-parent et petit-enfant, mais comme grand-mère cette fois-ci : *Je me disais : « Ah mon dieu, est-ce que ça va m'arriver un jour? ». C'est tellement extraordinaire les relations entre les petits-enfants pis les grands-parents. Je l'ai vécu.* (Monique A.). Monique considérait également la grand-parentalité sous le mode de la compensation, c'est-à-dire qu'elle envisageait un fort investissement dans son rôle grand-parental qui lui permettrait de compenser un investissement jugé insuffisant dans le rôle parental (Caradec, 2001) : *J'ai pas vu grandir mes enfants comme j'aurais aimé et je me disais que je pourrais me rattraper avec la petite* (Monique A.). Monique s'attendait alors à ce que son rôle grand-parental prenne une place considérable dans sa vie et qu'elle ait toute la latitude dans le développement d'une relation privilégiée avec sa petite-fille, mais elle s'est rapidement butée à la résistance de sa fille qui *voulait vivre ça à deux* (Monique A.). Au moment de l'entretien, l'idéal de la grand-parentalité de Monique semblait être encore en tension avec ce qui lui était possible de faire concrètement.

Si l'anticipation de la naissance d'un petit-enfant est vécue sous le mode de la rêverie, « l'annonce d'une prochaine naissance au foyer de son enfant vient tirer le rêveur de son songe » (Attias-Donfut et Segalen, 2007, p.75) et pour Alain G. le réveil est soudain et inattendu : *On n'y croit pas, parce qu'on se dit « on es-tu vraiment rendu là? »* (Alain G.) Apprenant la grossesse de sa fille, Alain voit ses anticipations à l'égard du rôle grand-parental être démenties : *Je pensais que je serais plus vieux quand j'allais être grand-père [...] Les grands-parents sont habituellement à la retraite aussi* (Alain G.). Sa conception personnelle et idéalisée de la grand-parentalité se trouve alors en décalage avec ce qu'il vit et l'annonce conduit à une reformulation de ses idées sur son rôle à venir. Et bien qu'il accepte désormais l'identité grand-parentale, ses représentations d'une grand-parentalité plus libre et disponible continuent de marquer ses idéaux.

La conception idéalisée de la grand-parentalité se posant hors des conditions concrètes d'exercice du rôle avant la naissance, ces conditions sont parfois aménagées pour y correspondre. Quand Denise a décidé de prendre sa retraite, peu de temps après la naissance de son premier petit-enfant, elle l'a fait d'une part en réponse à la norme de renforcement de la solidarité (chapitre 5), mais elle l'a également fait en phase avec la conception idéalisée qu'elle entretenait avant de devenir grand-mère :

Quand je travaillais à [lieu de travail], je voyais des grands-parents qui venaient. Beaucoup de grands-parents venaient chercher les enfants. Je trouvais ça tellement beau! Je me disais : « Ah qu'ils sont chanceux! » Des grands-parents qui ne travaillent plus et qui viennent chercher leurs petits-enfants de temps en temps. J'ai vu ça, pis je les admirais ces grands-parents-là et je voulais être comme ça. (Denise F.)

La prise de retraite avait ainsi pour motif de répondre aux nouveaux besoins de ses enfants devenus parents, mais également de correspondre à la conception idéalisée de la grand-parentalité, avant même d'avoir des petits-enfants. La transition apparaît alors comme un moment particulier où l'idéal et le réel se confrontent (comme pour Monique et Alain) et s'ajustent (comme pour Denise). Si les discours sur le rôle grand-parental sont présentés dans le dernier chapitre de résultats, il faut cependant voir qu'ils se situent en trame de fond des parcours biographiques présentés précédemment, les conceptions personnelles à l'égard du rôle grand-parental influençant nécessairement les manières dont sont vécues les relations familiales intergénérationnelles dans la transition de la naissance d'un enfant.

Conclusion

Devenir et exister comme grand-parent

L'intérêt de ce projet de mémoire était d'offrir un regard nouveau sur les solidarités familiales intergénérationnelles en les analysant temporellement dans un moment particulier de l'histoire familiale, et en cherchant à voir comment le rôle grand-parental prend forme dans ce contexte. Étudier principalement le « devenir grand-parent » – plutôt que le « être grand-parent » – a donc été privilégié. La transition engendrée par la naissance d'un premier enfant et petit-enfant a révélé par quels processus et quelles logiques le rôle grand-parental se compose, conjugué au rôle parental lui aussi en composition. Analyser les rôles dans la transition a permis de voir comment ils peuvent prendre racine dans des solidarités familiales intergénérationnelles préexistantes et comment ils se dessinent dans un enchaînement d'interactions, de négociations et de pratiques. L'adaptation et la flexibilité des rôles apparaissent dès lors évidentes.

Dans ce contexte où il était question d'étudier le rôle grand-parental dans son rapport au rôle parental, l'adoption d'une approche qualitative qui donnait accès à la fois au point de vue des grands-parents et des parents s'est imposée presque spontanément. Les entretiens croisés ont éclairé la manière dont le rôle grand-parental se compose, à partir des intentions des grands-parents et des attentes des parents. Alors, que peut-on tirer des résultats de la présente recherche? Qu'en est-il de « devenir grand-parent » aujourd'hui au Québec?

Devenir grand-parent, c'est d'abord vivre une transition contingente. Alors que la grand-parentalité autrefois se situait dans un contexte de régularité reproductive, elle dépend désormais des choix que font les enfants adultes, ces derniers pouvant non seulement retarder leurs projets d'enfants sur une plus ou moins longue période, mais aussi indéfiniment, se détournant ainsi d'une éventuelle transition à la parentalité et à la grand-parentalité.

S'il suffisait d'avoir le statut de grand-parent comme position générationnelle pour exister comme grand-parent dans les familles canadiennes-françaises d'autrefois, le rôle grand-parental prend désormais forme dans les relations familiales entretenues et se déploie dans une multiplicité de fonctions. Ainsi, pour devenir significativement grands-parents, encore faut-il qu'il y ait une solidarité familiale intergénérationnelle avec les futurs parents qui le permette. La transition à la grand-parentalité se produit donc dans un contexte de solidarité familiale intergénérationnelle initiale qui définit l'horizon des possibilités quant à la définition et à l'articulation des nouveaux rôles.

Mais cette solidarité qui préexiste se transforme également dans la transition. Dans une réévaluation des besoins et des volontés de chacun, de nouvelles attentes émergent. Comme on l'a vu, il est généralement attendu que la solidarité se renforce et que les diverses pratiques de solidarité se multiplient, à la mesure des possibilités qu'offrait la solidarité initiale entre les nouveaux parents et les nouveaux grands-parents. Dans ce contexte, devenir grand-parent, ce n'est plus seulement se déplacer sur l'axe générationnel de la famille et occuper un nouveau statut; c'est surtout s'adapter à de nouvelles fonctions par lesquelles il faut s'impliquer et entretenir les relations familiales intergénérationnelles pour rester bien intégré à la famille.

L'intégration à la famille se joue d'une manière particulière pour les grands-parents actuels. Contrairement aux parents qui tiennent un « premier » rôle, pour reprendre les termes de Le Borgne-Uguen (2003), c'est-à-dire un rôle codifié par des responsabilités et des obligations qui l'éloignent des conceptions plus électives des relations familiales, le rôle de grand-parent, lui, est « second », contingent et proprement individualiste. Se présentant ainsi, la grand-parentalité aujourd'hui n'est pas codée; elle est à créer, à improviser dans le jeu des relations désormais plus personnelles et axées essentiellement sur la complicité et l'affection. Les grands-parents ont ainsi une certaine marge de liberté dans le rôle qu'ils souhaitent tenir. Ils composent leur rôle dans la filiation d'idéaux personnels qui renvoient à des souvenirs, s'appuient sur des modèles et se dessinent en opposition à des contre-exemples observés ou imaginés. Les grands-parents entretiennent en effet des représentations et des idéaux personnels, sans les faire valoir comme un modèle pour tous. Mais si on peut concevoir qu'ils ont un rôle « à créer », il reste toujours situé dans des conditions concrètes d'existence, où le rapport au rôle parental est structurant.

Le rôle grand-parental actuel se définit ainsi par le fait qu'il n'obéit pas à une seule codification et qu'il est proprement relationnel. Les grands-parents sont d'ailleurs décrits par Hummel (2014) comme les « personnage[s] emblématique[s] de la famille relationnelle » (p.231). Il n'est ainsi pas surprenant d'observer aujourd'hui des cas d'une grand-parentalité attribuée, comme on l'a vu pour Yvette C., femme sans enfant et mariée à un homme qui est décédé avant la naissance des premiers petits-enfants. Celle-ci est grand-mère parce qu'on l'a désignée ainsi : *grand-maman [Yvette], elle a été choisie et rechoisie, parce que c'est vraiment une bonne grand-mère qui est présente* (Annie C). L'exemple éloquent d'Yvette témoigne du fait que la grand-parentalité tient bien moins de la position dans la configuration générationnelle de la famille qu'aux relations entretenues qui disposent à tenir ce rôle. Le rôle des grands-parents peut ainsi prendre forme par la place que les parents leur aménagent.

Cette place aménagée par les parents se trouve au pourtour de l'unité familiale formée par les parents, à proximité suffisamment pour s'y impliquer, mais à distance également dans un respect de l'autonomie de la famille et de leur propre autonomie. Pour les grands-parents, l'enjeu est de savoir se maintenir en orbite autour du noyau familial des parents et des enfants. Ils gravitent autour du noyau familial, dépendant étroitement de celui-ci, et se tiennent à une distance confortable qui leur évite de sortir de l'orbite. Cette bonne distance dépend toujours du noyau en question et des relations électives entretenues avec celui-ci. La place des grands-parents, parce que contingente et déterminée dans des relations électives, est donc relativement contractuelle et non acquise.

Pour se maintenir en orbite autour de la famille, les grands-parents doivent être attentifs aux besoins, aux attentes de celle-ci et doivent être prêts à faire des compromis. Et si la situation des parents et de leurs enfants change, les grands-parents doivent souvent ajuster leur situation pour que leur rôle continue d'être praticable. Le registre des fonctions tenues par chaque grand-parent s'articule donc toujours au noyau familial. Les fonctions tenues sont multiples, diverses et s'assemblent différemment entre elles d'un grand-parent à l'autre. Certaines fonctions qui s'imposent aux uns presque spontanément peuvent ainsi être impensables chez les autres. Par ailleurs, ces fonctions tenues par les grands-parents sont perçues par les parents comme une « plus-value ». Leur rôle est apprécié, mais leur apport à la famille n'est généralement pas supposé nécessaire. L'expérience de la grand-parentalité se pose comme étant réellement contingente; c'est-à-dire conditionnelle et non nécessaire, à l'image d'un rôle proprement relationnel.

Le souci d'exister comme grand-parent est manifeste chez les participants de l'étude, non seulement parce que son éventualité est incertaine, mais aussi parce que le rôle est aujourd'hui grandement valorisé. Les grands-parents considèrent leur situation comme une chance, en comparaison aux personnes qui vieillissent sans enfant, sans petit-enfant, ou sans possibilité d'exercer leur rôle auprès de ces derniers. La grand-parentalité est valorisée notamment parce qu'elle est représentée comme une étape de construction de soi et comme un moyen de rester intégré à la famille. La naissance de petits-enfants repousse la « mort sociale » et rehausse la période du cycle de vie après la vie active. La grand-parentalité semble également valorisée comme une opportunité d'obtenir une reconnaissance des membres de sa famille.

Les grands-parents souhaitent par ailleurs que cette reconnaissance acquise dans leur rôle auprès de leurs enfants et de leurs petits-enfants se perpétue même lorsqu'ils ne seront plus vivants. Ils veulent continuer à exister comme grands-parents dans la mémoire des leurs, et non pas uniquement comme représentant de la lignée. Ils veulent être reconnus dans leur individualité, de la manière dont ils la mettent en scène durant la

période où ils jouent un rôle prépondérant dans la vie de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Cette volonté de marquer la mémoire s'affirme à des âges où le déclin de l'implication grand-parentale est anticipé; que ce soit suivant le vieillissement et la dégénérescence de la santé des grands-parents eux-mêmes, une diminution des besoins de soutien des parents et/ou un désintérêt croissant des petits-enfants qui grandissent (Caradec, 2001). Car si la grand-parentalité n'est plus éphémère théoriquement, l'exercice concret du rôle reste encore souvent plutôt limité dans le temps. Et les grands-parents ne manquent pas de le noter :

On sait bien que, quand la préadolescence des petits-enfants va arriver, ça va être moins affectueux... Et un jour où on va arriver chez eux, ils vont dire : « Bonjour » et ils vont partir chez leurs amis. (Jacques E.)

Pour moi, c'est important de faire des choses pour eux autres, d'être présente. [...] Parce que, quand les parents vont être plus vieux, que les enfants vont être plus vieux... ça sera différent. (Denise F.)

J'en profite parce que je me dis que ça va diminuer. (Nicole H.)

La phase de la grand-parentalité impliquée auprès des parents et des enfants apparaît ainsi, aux yeux des grands-parents eux-mêmes, comme une phase de « dernière chance » d'intégrer activement la famille et de marquer les esprits. Cette volonté d'exister dans la conscience actuelle et dans la mémoire des siens est d'ailleurs particulièrement structurante des propos des grands-parents rencontrés. Ils veulent être des modèles pour leurs petits-enfants, ils cherchent à ce que leurs petits-enfants se reconnaissent en eux, développent des intérêts et des passions similaires, se souviennent combien ils étaient heureux en leur présence, etc. Les grands-parents actuels veulent, pour la plupart, être des personnages familiaux uniques et mémorables. Ils souhaitent qu'on se souvienne essentiellement de cette période de leur vie, des premiers temps de la grand-parentalité.

Si la recherche d'une mémoire et d'ancêtres dans la construction de son individualité a déjà fait l'objet d'études sociologiques (Bertaux-Wiame et Muxel, 1996; Attias-Donfut et Segalen, 2007; Attias-Donfut et *al.*, 2002), la volonté d'exister dans son individualité à travers les souvenirs de ses descendants reste inexplorée. De nouvelles avenues de réflexion sur ces nouveaux grands-parents qui cherchent à s'ancrer dans la mémoire des leurs, alors qu'ils s'approchent inévitablement de la fin de leur vie, pourront être approfondies et orienter les prochaines recherches sur la famille, sur les relations intergénérationnelles et sur le rôle grand-parental, plus particulièrement.

Bibliographie

- ASCHER François, « La métropole comme modes de vie », *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob, 2010, p.117-151.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et Martine SEGALEN, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris : Odile Jacob, 2007, 360 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, Nicole LAPIERRE et Martine SEGALEN, *Le nouvel esprit de famille*, Paris : Odile Jacob, 2002, 294 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, « Nouvelle génération de grands-parents et mutations familiales », *Comprendre la famille*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1999, p.11-22.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, *Génération et âges de la vie*, Paris : Presses universitaires de France, collection Que Sais-Je?, 1991, 126 p.
- BAWIN-LEGROS Bernadette, *Le nouvel ordre sentimental. À quoi sert la famille aujourd'hui?*, Paris : Payot, 2003, 217 p.
- BAWIN-LEGROS Bernadette et Anne GAUTHIER, « Les grands-parents dans la dynamique familiale », *Relations intergénérationnelles : parenté – transmission – mémoire : Actes du Colloque de Liège*, 1991, p.141-154.
- B. DANDURAND Renée, Léon BERNIER et Denise LEMIEUX, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation. Texte-synthèse du rapport de recherche*, Montréal : INRS-Culture et Société, 1997, 42 p.
- B. DANDURAND Renée et Françoise-Romaine OUELLETTE, *Entre autonomie et solidarité : parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, 432 p.
- B. DANDURAND Renée, « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans DAIGLE Gérard et Guy ROCHER, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 357 à 383 [version électronique] http://classiques.uqac.ca/contemporains/b_dandurand_renee/famille_une_ile/famille_une_ile.html.
- BÉDARD Mélanie, « Le partage de la première éducation : ses significations pour des parents rimouskois », *Recherches sociographiques*, vol. 57, n° 1, 2016, p. 123-153.
- BELLEAU Hélène, « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », *Enfances, Familles, Générations*, n° 1, 2004, p.11-21.
- BENGTON Vern L., « Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds », *Journal of Marriage and Family*, vol. 63, n° 1, 2001, p.1-16.

- BENGTON Vern L., Leslie N. RICHARDS et Robert E. L. ROBERTS, « Intergenerational Solidarity in Families: Untangling the Ties that Bind », *Journal of Marriage and Family Review*, vol. 16, n° 1, 1991, p.11-46.
- BENGTON Vern L. et Robert E. L. ROBERTS, « Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n° 4, 1991, p.856-870.
- BERTAUX Daniel, *Le récit de vie : L'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, 2005, 3^e édition, collection 128, 126 p.
- BERTAUX-WIAME Isabelle et Anne MUXEL, « Transmissions familiales : territoires imaginaires, échanges symboliques et inscription sociale », dans De SINGLY (dir.), *La famille en questions. État de la recherche*, Paris : Syros, c1996, p.187-210.
- BONVALET Catherine et Éva LELIÈVRE, *Réinventer la famille : l'histoire des baby-boomers*, Paris : Presses universitaires de France, 2011.
- BOURGEOIS Anne, Jacques LÉGARÉ, « Valeurs familiales, histoire maritale et familiale », *Gérontologie et société*, vol. 4, n° 127, 2008, p.691-704.
- BOUTIN Gérald, *L'entretien de recherche qualitatif*, Québec : Presse de l'Université du Québec, 1997, 169 p.
- BURGESS Ernest W., « Family unity », *The family, from institution to companionship*, 2^e édition, New York : American Book, 1960[1945], p.289-315.
- BURGESS Ernest W., «The Family as a Unity of Interacting Personalities» *The Family*, 1926, vol. VII, p. 3-9.
- CARADEC Vincent, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris : Nathan/HER, 2001, 126 p.
- CAVALLI Stefano, « Modèle de parcours de vie et individualisation », *Gérontologie et société*, 2007, vol. 4, n°123, p.55-69.
- CHARBONNEAU Johanne, « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *Revue française des affaires sociales*, vol. 3, n° 3, 2004, p.171-204.
- CHARBONNEAU Johanne, « Le don et les nouvelles représentations du lien familial », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 21, 1993, p.123-142.
- CHARTON Laurence, *Familles contemporaines et temporalités*, Paris : L'Harmattan, 2006, collection Logiques sociales, 260 p.
- CHERLIN Andrew J. et Frank F. FURSTENBERG, *The New American Grandparent. A place in the Family. A Life Apart*, New York : Basic Books, 1986, 278 p.
- CICCHELLI Vincenzo, « De fille à mère. Transformation des rapports entre les générations et définition de l'adultéité à la naissance du premier enfant. Enquête en Île-de-France », dans MAUNAYE

- Emmanuelle et Marc MOLGAT (dirs.) *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Québec : Presses de l'Université Laval, c2003, p.201-222.
- COENEN-HUTHER Jacques, « Heurs et malheurs du concept de rôle social », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLIII, n° 132, 2005, p. 65-82.
- DELIÈGE Robert, *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Paris : Armand Colin, 2011, 253 p.
- DE SINGLY François et Christophe GIRAUD, *En famille à Paris*, Paris : Armand Colin, 2012, 210 p.
- DE SINGLY François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris : Armand Colin, 2010, 4^e édition, 126 p.
- DE SINGLY François, *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris : Nathan, 2000, 253 p.
- DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Livre 1, Paris : Les Presses universitaires de France, 1967 [1893], 8^e édition, collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 206 p. [version électronique], http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail_1.pdf.
- DURKHEIM Émile, « La famille conjugale », *Revue philosophique, publication posthume d'un cours professé en 1892*, vol. 90, 1921 [1892], p.2 à 14 [version électronique] http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.html.
- DURKHEIM Émile, « Introduction à la sociologie de la famille » Extrait des Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, dans *Fonctions sociales et institutions* Paris: Les Éditions de Minuit, collection Le sens commun, 1975 [1888], p.9 à 34. [version électronique] http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_1/socio_de_la_famille.html
- FAUCONNET Paul et Marcel MAUSS, « Sociologie », dans MAUSS Marcel, *Œuvres. Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, 1969 [1901], p.139-177.
- FORTIN Andrée, Denys DELAGE, Jean-Didier DUFOUR et Lynda FORTIN, *Histoire de familles et de réseaux : La sociabilité au Québec d'hier à demain*, Montréal : Saint-Martin, 1987, 222 p.
- GARIGUE Philippe, *La vie familiale des Canadiens-français*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1970, 142 p.
- GAUDET Stéphanie, Nathalie BURLONE et Maurice LÉVESQUE, *Repenser la famille et ses transitions. Repenser les politiques publiques*, Québec : Presses de l'Université Laval, 300 p.
- GAUTHIER Madeleine et Johanne BUJOLD, « Les marqueurs de la fécondité au Québec », *Institut québécois de la recherche sur la culture*, 1994, p.91-111.
- GHERGHEL Ana, *La théorie du parcours de vie. Une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2013, 83 p.
- GIORDANO Yvonne, *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Colombelles: EMS, c2003, 318 p.

- GOURDON Vincent, *Histoire des grands-parents*, Paris : Perrin, c2001, 459 p.
- GRAWITZ Madeleine, « L'interview ou entretien », *Méthodes des sciences sociales*, 10^e édition, Paris : Dalloz, 2001, p.643-711.
- GROSSETTI Michel, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, vol. 1, n° 120, p. 5-28.
- GUILLAUME Jean-François, « Des jeunes belges entre le désir de reconnaissance et l'exigence d'autonomie », dans MAUNAYE Emmanuelle et Marc MOLGAT (dirs.) *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Québec : Presses de l'Université Laval, c2003, p.155-174.
- HOULE Gilles et Roch HURTUBISE, « Parler de faire des enfants, une question vitale », *Recherches sociographiques*, vol. 32, n° 3, 1991, p.385-414.
- HUMMEL Cornelia, « Étudier les grands-parentalités contemporaines : un chantier sociologique », dans HUMMEL Cornelia, Isabelle MALLON et Vincent CARADEC (dirs.), *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, collection Le sens social, 2014, p.227-240.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), « Naissances et fécondité » et « Décès et mortalité », *Le bilan démographique du Québec*, 2015, p.35-80.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), « Le marché du travail et les parents », *Travail et rémunération*, 2009, 60 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), « La situation démographique au Québec – Bilan 1999 », *Rétrospective du 20^e siècle*, Direction des statistiques démographiques, 1999, p.1-23.
- KAUFMANN Jean-Claude, *L'Entretien compréhensif*, Paris : Nathan, 2^e édition, 2007, 127 p.
- KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris : Nathan, c1992, collection Essais et recherches, 216 p.
- KEMPENEERS Marianne et Isabelle VAN PEVENAGE, « Les espaces de la solidarité familiale », *Recherches sociographiques*, vol. 52, n°1, 2011, p.105–119.
- KEMPENEERS Marianne, « De la famille au couple, de quelle solidarité parle-t-on? », dans BELLEAU Hélène et Agnès MARITAL (dirs.), *Aimer et Compter*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011, p.17-30.
- KEMPENEERS Marianne et Renée B. DANDURAND, « Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance » dans *L'intergénérationnel. Regards pluridisciplinaire*, dirigé par Anne QUÉNIART et Roch HURTUBISE (dirs.), Rennes : Presses de l'École des Hautes Études en Santé publique, 2009, p.111-126.

- KOHLI Martin et Harald KÜNEMUND, « Intergenerational Transfers in the Family. What Motivates Giving? » dans Vern L. BENGTSON et Ariela LOWENSTEIN (dirs.), *Global aging and challenges to families*, New York : Aldine de Gruyter, 2003, p.123-142
- LACOURSIÈRE Jacques, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEOIS, *Canada-Québec : synthèse historique, 1534-2000*, Québec : Septentrion, 2000, 536 p.
- LALIVE D'ÉPINAY Christian, « La relation filiale. Essai de construction d'un cadre analytique », dans BURTON-JEANGROS Claudine, Eric WIDMER et Christian LALIVE D'ÉPINAY (dirs.), *Interactions familiales et construction de l'intimité*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.209-219.
- LALIVE D'ÉPINAY Christian, Jean-François BICKEL, Stefano CAVALLI et Dario SPINI, « De l'étude des personnes âgées au paradigme du parcours de vie », dans MERCURE Daniel (dir.), *L'analyse du social. Les modes d'explication*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 2005, p.141-167.
- LAPIERRE-ADAMCYK Évelyne, Céline LE BOURDAIS et Valérie MARTIN « Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 1, 2009, p. 5-39.
- LE BORGNE-UGUEN Françoise, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan*, 2003, vol. 4, n° 52, p.77-85.
- LEBRUN Jean-Pierre, « Les paradoxes de la parentalité », *Études*, n° 6, tome 410, 2009, p. 763-774.
- LEFÈBVRE Solange, « Échanges et solidarités entre générations : un apport à la stabilité familiale » dans *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Conseil de la famille, Bibliothèque nationale du Québec, 1996, p.157-169.
- MACMILLAN Ross et Ronda COPHER, « Families in the Life Course: Interdependency of Roles, Role Configurations, and Pathways », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 4, 2005, p.858-879.
- MARTEL Laurent et Jacques LÉGARÉ, « Après le baby-boom, le papyboom : regards démographiques sur une nouvelle vieillesse », *Le Gérontophile*, vol. 17, n° 2, 1995, p.26-32.
- MAUNAYE Emmanuelle, « La migration des jeunes : quelles mobilités? Quels ancrages? La place des liens familiaux et des relations intergénérationnelles », *Enfances, familles, générations*, n°19, 2013, p.i-xvi.
- MAUNAYE Emmanuelle et Marc MOLGAT, « L'acquisition de l'autonomie : enjeux et limites du rapport entre les jeunes et leurs parents », dans MAUNAYE Emmanuelle et Marc MOLGAT (dirs.) *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2003, p.1-25.
- MCDANIEL Susan, « Les apports de la démographie à la problématique de l'intergénérationnel », dans QUÉNIART Anne et Roch HURTUBISE (dirs.), *L'intergénérationnel : regards pluridisciplinaires*, Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2009, p.37-51.

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Les couples de même sexe et leur réalité familiale*, bulletin trimestriel *Quelle Famille?*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique vol. 3, n° 1, 2015, 15 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Quel portrait de famille pour le Québec en 2011? Caractéristiques générales et particularités révélées par l'Enquête nationale auprès des ménages*, bulletin trimestriel *Quelle Famille?*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, vol. 2, n° 1, 2014a, 20 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Les familles recomposées au Québec : qui sont-elles? Un profil à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, bulletin trimestriel *Quelle Famille?*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, vol. 2, n° 3, 2014b, 15 p.
- MOREUX Colette, *Douceville en Québec : La modernisation d'une tradition*, Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 1982, 454 p.
- MOREUX Colette, « La famille occidentale est-elle en crise ? », *Colloque international sur l'élaboration d'un cadre conceptuel sur les études familiales*, Ottawa : Institut Vanier de la famille, 1981, 28 p. [version électronique] http://classiques.uqac.ca/contemporains/moreux_colette/famille_occidentale/famille_occ_en_crise.doc.
- MORIN Dominique et Andrée FORTIN « Comment la Vieille Capitale est-elle devenue vieillissante? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 37, n° 1, 2008, p. 97-130.
- MORIN Dominique, « Le développement urbain et le vieillissement démographique de la région métropolitaine de Québec, de 1945 à 2006 » dans FORTIN Andrée, Geneviève VACHON et Carole DESPRÉS (dirs.), *La banlieue s'étale*, Québec : Nota bene, 2011, p.83-137.
- OLAZABAL Ignace, « La grand-parentalité au Québec des années 1950 à nos jours. Les baby-boomers, de petits-enfants à grands-parents », dans BONVALET Catherine et al. (dirs.), *Les baby-boomers, une histoire de familles. Une comparaison Québec-France*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 2015, p. 231-260.
- OLAZABAL Ignace et Desplanques Anne-Caroline, «Un exercice de la grandparentalité chez les enfants du baby-boom québécois», *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec : Nota Bene, collection Santé et Société, 2009, p.229-259.
- OLAZABAL Ignace, Laure BLEIN, Nancy GUBERMAN et Jean-Pierre LAVOIE, «Être ou ne pas être baby-boomers. Identité assignée et identité autoattribuée», *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec : Nota Bene, collection Santé et Société, 2009, p.87-106.
- PARSONS Talcott, « Le système de parenté dans les États-Unis d'aujourd'hui », dans *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris : Plon, 1955, p.129-150.
- QUÉNIART Anne et Roch HURTUBISE, « Introduction », dans QUÉNIART Anne et Roch HURTUBISE (dirs.), *L'intergénérationnel : regards pluridisciplinaires*, Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2009, p.7-13.

- SABRAN Jacques, « Sociologie de la famille », dans CAZENEUVE Jean et David VICTOROFF, *La Sociologie : les idées, les oeuvres, les hommes*, Paris : Denoël, 1970, p.150-168.
- SCHNEIDER Benoît, « Les “belles-grands-mères”. Être “beaux-parents” au sein des familles recomposées », dans SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER (dirs.), *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville Saint-Agne : Erès, c2005, p.185-197.
- SCHNEIDER Benoît et Sylvain BOUYER, « Grands-pères, qui êtes-vous? Grands-pères et grand-parentalité », dans SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER (dirs.), *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville Saint-Agne : Erès, c2005, p.59-76.
- SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER, « Introduction » dans SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER (dirs.), *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville Saint-Agne : Erès, c2005, p.7-26.
- SILVERSTEIN Merrill, Roseann GIARRUSSO et Vern L. BENGTON, « Grandparents and Grandchildren in Family Systems. A Social-Developmental Perspective », dans Vern L. BENGTON et Ariela LOWENSTEIN (dirs.), *Global aging and challenges to families*, New York : Aldine de Gruyter, 2003, p.75-102.
- STATISTIQUE CANADA, « Les générations au Canada. Âge et sexe, Recensement de 2011 », *Recensement en bref*, 2012, p.1-7.
- STATISTIQUE CANADA, « Le rôle de grand-parent », *Expression : Bulletin du Conseil consultatif national sur le troisième âge*, vol. 18, n° 3, été 2005, p.1-8.
- STATISTIQUE CANADA, « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, n°11-008, hiver 2003, p.2-8.
- T. GODBOUT Jacques, *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus*, Montréal : Boréal, 2000, 190 p.
- T. GODBOUT Jacques, Johanne CHARBONNEAU et Vincent LEMIEUX, « L'étrange modernité de la famille québécoise », dans *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernité au Québec*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1996, p.82-94.
- THEVENOT Anne, « On commence à former une famille... Une modalité de la construction de la place de grand-parent: à travers le regard des nouveaux parents », dans SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER (dirs.), *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville Saint-Agne : Erès, c2005, p.29-42.
- TREMBLAY Diane-Gabrielle, *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*, Québec : TÉLUQ, 3^e édition, 2012, 408 p.
- VAN PEVENAGE Isabelle, sous la direction de Renée B. DANDURAND, Marianne KEMPENEERS, *Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal : Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS, 2009, 81 p.

ZAUCHE-GAUDRON Chantale, « Devenir et être grand-parent », dans SCHNEIDER Benoît, Marie-Claude MIETKIEWICZ et Sylvain BOUYER (dirs.), *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville Saint-Agne : Erès, c2005, p.237-245.

ANNEXE 1 : Schéma d'entretien – version parent

A. Portrait général

Dans la première section, nous allons d'abord dresser un bref portrait de votre famille et de votre réseau social, pour ensuite aborder des questions concernant votre établissement résidentiel.

Situation du ménage

1. Pouvez-vous me présenter les gens qui habitent dans votre résidence familiale en me disant l'âge de chacun, puis la relation qui les lie à vous?
 - Les enfants qui habitent avec vous sont-ils en garde partagée?
 - Est-ce qu'il y a d'autres membres de votre famille qui ne résident pas dans la résidence familiale?
2. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Depuis combien de temps êtes-vous en couple avec votre conjoint(e)?
 - Et depuis combien de temps habitez-vous ensemble?
3. Quel est votre domaine d'emploi ou votre principale activité (études, retraite, bénévolat)?
 - Est-ce à temps plein ou à temps partiel?
 - Et depuis combien de temps?
4. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Quel est le domaine d'emploi ou la principale activité de votre conjoint(e) (études, retraite, bénévolat)?
 - Est-ce à temps plein ou à temps partiel?
 - Et depuis combien de temps?
5. Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint? (primaire, secondaire, école de métier, collégial ou universitaire)
6. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par votre conjoint(e)? (primaire, secondaire, école de métier, collégial ou universitaire)

Les grands-parents (lignées maternelle et paternelle)

7. Vos parents et beaux-parents sont-ils encore vivants? *(Si oui)* Pouvez-vous me les décrire brièvement?
 - Quel âge ont-ils?
 - Où résident-ils? Résident-ils encore ensemble?
 - Quel est leur statut d'emploi? (à temps plein, à temps partiel, autonome, retraité, etc.)

La fratrie

8. Avez-vous des frères et sœurs? *(Si oui)* Pouvez-vous me les décrire brièvement?
 - Sont-ils en couple? *(Si oui)* Pouvez-vous me décrire brièvement leurs conjoint(e)s?
 - Ont-ils des enfants? *(Si oui)* Combien? Et quel âge ont-ils approximativement?
 - Où résident-ils?
9. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Est-ce que votre conjoint(e) a des frères et des sœurs? *(Si oui)* Combien sont-ils? Pouvez-vous me les décrire brièvement?

- Sont-ils en couple? (*Si oui*) Pouvez-vous me décrire leurs conjoint(e)s brièvement?
- Ont-ils des enfants? (*Si oui*) Combien? Et quel âge ont-ils approximativement?
- Où résident-ils?

Les autres personnes significatives

10. À l'exception des membres de votre famille mentionnés précédemment, y a-t-il des personnes de votre réseau social avec qui vous entretenez des contacts réguliers? (des membres de votre parenté, des ami(e)s, des collègues, des voisins, etc.)
(*Si oui*) Pouvez-vous me les décrire brièvement?
 - Ont-ils des enfants? (*Si oui*) Combien? Et quel âge ont-ils approximativement?
 - Où résident-ils?
 - Pourquoi ces personnes sont-elles importantes pour vous?

Établissement résidentiel

11. Depuis combien de temps êtes-vous installé dans cette résidence?
 - Quel est votre statut résidentiel actuellement? (Propriétaire ou locataire)
12. Êtes-vous natif (ou native) de la région métropolitaine de Québec?
 - (*Si non*) comment s'est prise la décision de vous y installer?
13. Est-ce que vos parents et/ou beaux-parents ont manifesté des opinions en ce qui concerne votre choix de vivre à Québec et votre choix de résidence actuelle?
 - (*Si oui*) Quelles sont-elles?
14. Est-ce que d'autres personnes ont manifesté des opinions en ce qui concerne votre choix de vivre à Québec et votre choix de résidence actuelle?
 - (*Si oui*) Quelles sont-elles?
15. Lors de l'établissement dans votre résidence actuelle, avez-vous reçu de l'aide de vos parents et/ou beaux-parents?
 - Et d'autres personnes?

B. Situation initiale

Dans cette section, nous allons nous intéresser principalement à votre situation durant l'année précédant la naissance du premier enfant.

Situation du couple (ou du répondant célibataire)

16. En quelle année a eu lieu la naissance de votre premier enfant?
17. Durant l'année précédant la naissance de votre premier enfant, où habitiez-vous?
 - Avec qui habitiez-vous à cette époque?
 - À ce moment, quel était votre statut résidentiel? (Propriétaire ou locataire)
18. Quel était votre domaine d'emploi ou votre principale activité (études, retraite, bénévolat)?
 - Est-ce que c'était à temps plein ou à temps partiel?

19. *(Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e))* Quel était le domaine d'emploi ou la principale activité de votre conjoint(e) (études, retraite, bénévolat)?
 - Est-ce que c'était à temps plein ou à temps partiel?
20. À cette époque, est-ce que vous participiez à certaines activités ou pratiquiez certains sports ou loisirs? *(Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e))* Et votre conjoint(e)?
21. Quel était votre emploi du temps lors d'une journée typique de semaine à cette époque-là?
 - *(Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e))* Et celui de votre conjoint(e)?
 - Étiez-vous satisfait de cet emploi du temps et, plus précisément, de la quantité de temps allouée à chacune de vos activités?
22. Vous considériez-vous à l'aise financièrement? Expliquez.

Sociabilité avec les grands-parents (lignées maternelle et paternelle)

23. En général, la situation de vos parents et beaux-parents était-elle similaire à celle précédemment mentionnée?
 - Avaient-ils le même statut matrimonial?
 - Avaient-ils le même statut d'emploi?
 - Résidaient-ils à la même adresse?
24. À quelle fréquence rencontriez-vous vos parents et beaux-parents (par mois, par exemple)?
 - Et à quelle occasion?
25. À quelle fréquence parliez-vous par téléphone ou avec d'autres moyens de communication (comme Internet) avec vos parents et avec vos beaux-parents?
26. Étiez-vous satisfait de la fréquence de ces rencontres, de ces activités et de ces communications? Pourquoi?
27. À cette époque, auriez-vous souhaité que vos parents et résident plus près ou plus loin? Pourquoi?
 - Et vos beaux-parents? Pourquoi?
28. À cette époque, est-ce qu'il y avait d'autres personnes avec qui vous aviez des rencontres, des activités et des communications plus ou moins fréquentes?
 - Qui étaient-ils?
 - En quoi consistaient principalement ces rencontres, activités et communications?
 - Est-ce que c'était régulier ou occasionnel?

Pratiques de solidarité avec les grands-parents (lignées maternelle et paternelle)

29. Avant d'être parent, avez-vous reçu un soutien financier ou matériel de la part de vos parents et/ou beaux-parents? (études, hypothèque, etc.)
30. Échangiez-vous des biens et des services avec vos parents et vos beaux-parents?
Plus précisément, dites-moi si ce genre de services étaient rendus plus ou moins fréquemment entre vous et vos parents (de votre part et/ou de leur part) :
 - Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?

- Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)
 - Autres?
31. (*Si aucun service n'est rendu*) Pouvez-vous nous exposer les raisons qui peuvent expliquer pourquoi vous n'échangiez pas des biens et des services?
32. Étiez-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services? Pourquoi?
33. Puis entre vous et vos beaux-parents : est-ce que ces services étaient rendus plus ou moins fréquemment (de votre part et/ou de leur part) :
- Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?
 - Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)
 - Autres?
34. (*Si aucun service n'est rendu*) Pouvez-vous nous exposer les raisons qui peuvent expliquer pourquoi vous n'échangiez pas des biens et des services?
35. Étiez-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services? Pourquoi?
36. À cette époque, est-ce qu'il y avait d'autres personnes avec qui vous échangiez des biens et des services?
- Qui étaient-ils?
 - En quoi consistaient ces pratiques d'entraide?
 - Est-ce que c'était régulier ou occasionnel?

C. Projets d'enfants

Dans cette section, nous allons nous intéresser principalement à votre projet de fonder une famille, c'est-à-dire de l'intention d'avoir un enfant jusqu'à la naissance pour chacun des enfants. Si la naissance du premier enfant n'était pas prévue, nous allons nous intéresser à la période suivant l'annonce de la grossesse.

La transition à la parentalité

37. À quel âge avez-vous eu votre premier enfant?
- Et votre conjoint(e), quel âge avait-il (elle)?

38. Considérez-vous que c'est l'âge « idéal » pour devenir parent? Pourquoi?
39. Est-ce que la première grossesse était prévue?
 - (Si oui) Comment avez-vous choisi le moment opportun? Quelles étaient les conditions jugées nécessaires pour vous?
 - (Si non) Quelles sont les circonstances qui ont hâté la venue de votre premier enfant?
40. Est-ce que vos parents et vos beaux-parents ont manifesté des opinions sur votre choix d'avoir un enfant?
 - Et sur le choix du moment?
 - Avez-vous pris en compte ces opinions? Expliquez.

Pour chacun de vos enfants...

41. Combien de semaines de congé de maternité, de paternité ou de congés parentaux avez-vous prises, vous et votre conjoint(e)?
 - Quelles sont les raisons et les circonstances qui les ont justifiées?
42. Dans les jours et les semaines qui ont suivi la naissance de vos enfants, est-ce que vous avez reçu de l'aide de vos parents et/ou de vos beaux-parents?
 - En quoi cette aide consistait-elle?
43. À la naissance de chacun de vos enfants, auriez-vous souhaité que vos parents et vos beaux-parents soient plus présents? Pourquoi?
44. À l'exception de vos parents et beaux-parents, avez-vous reçu de l'aide de vos proches suite à la naissance de chacun de vos enfants?
 - Et de qui en particulier?
 - En quoi cette aide consistait-elle?

D. Situation actuelle : Relation générale avec les grands-parents

Dans cette section, nous allons nous intéresser à votre relation actuelle avec vos parents et vos beaux-parents.

Sociabilité avec les grands-parents

45. La naissance de chacun de vos enfants a-t-elle modifié les relations avec vos parents et beaux-parents? Expliquez.
46. Selon vous, la fréquence des rencontres avec vos parents et beaux-parents a-t-elle changé depuis que vous avez des enfants?
 - À quelle fréquence les rencontrez-vous (par mois, par exemple)?
 - Et à quelle occasion?
 - Lorsque vous les rencontrez, est-ce que vos enfants sont présents? (jamais, peu, souvent, toujours)
47. Aimerez-vous les fréquenter davantage? Pourquoi?
48. Est-ce que vous avez l'impression que vos parents et beaux-parents s'attendent à vous voir plus fréquemment depuis la naissance de vos enfants?

49. Selon vous, la fréquence des communications, par téléphone ou avec d'autres moyens de communication (comme Internet) avec vos parents et vos beaux-parents a-t-elle changé depuis que ceux-ci ont des enfants?
 - À quelle fréquence parlez-vous par téléphone ou avec d'autres moyens de communication avec ceux-ci?
 - Êtes-vous satisfaits de cette communication? Pourquoi?
50. Souhaiteriez-vous que vos parents résident plus près ou plus loin? Pourquoi?
 - Et vos beaux-parents? Pourquoi?
51. Depuis que vous êtes parents, est-ce que vos rencontres, activités et communications avec les personnes autres que vos parents et vos beaux-parents ont plus ou moins changé?
 - (*Si oui*) en quoi cela a-t-il changé? (fréquence, type de rencontre et d'activités, etc.)

E. Conciliation travail-famille et pratiques de solidarité

Dans cette section, nous allons aborder les questions concernant la conciliation travail-famille, et plus précisément la garde de vos enfants. Nous nous intéresserons aussi aux autres types de service rendu entre vous, vos parents et vos beaux-parents.

Emploi du temps et situation financière de la famille

52. Décrivez-moi l'emploi du temps de chacun des membres de votre famille lors d'une journée typique de semaine.
53. Depuis que vous êtes parent, comment la conciliation travail-famille se vit-elle?
 - Est-ce que vous estimez consacrer assez de temps à vos enfants?
 - Est-ce que vous avez des temps libres que vous consacrez à des activités, sports ou loisirs qui sont autres que professionnels et familiaux? Est-ce que le temps alloué à ces activités correspond à vos souhaits?
54. Vous considérez-vous à l'aise financièrement? Expliquez.

Garde des enfants par les grands-parents

55. Est-ce qu'il arrive que vos parents et/ou vos beaux-parents gardent vos enfants?
(*Si non, passer à la question 60*)
 - (*Si oui*) Cette garde est-elle fréquente (toutes les semaines, tous les mois)?
 - Est-elle régulière ou occasionnelle (durant les vacances, par exemple)?
 - De longue ou de courte durée?
56. Vos enfants sont-ils davantage gardés à votre domicile ou chez vos parents et/ou beaux-parents?
57. Selon vous, qui s'implique davantage dans la garde des enfants, les grands-mères ou les grands-pères? Pourquoi?
58. Considérez-vous que vos parents et/ou beaux-parents contribuent à la conciliation travail-famille en gardant vos enfants? Pourquoi?
59. L'implication de vos parents et/ou beaux-parents dans la garde de vos enfants est-elle satisfaisante?
 - (*Si oui*) Pourquoi?
 - (*Si non*) Quelle serait l'implication souhaitable?

60. Est-ce que d'autres personnes gardent vos enfants?
- (Si oui) Qui?
 - Cette garde est-elle régulière ou occasionnelle (durant les vacances, par exemple)?

Autres pratiques de solidarité

61. Depuis que vous êtes parent, est-ce que vous avez reçu un soutien financier ou matériel de la part de vos parents et/ou beaux-parents?
62. Selon vous, la fréquence et le type de services rendus avec vos parents ont-ils changé depuis que vous avez des enfants?

Plus précisément, dites-moi si ces services sont rendus plus ou moins fréquemment entre vous et vos parents (de votre part et/ou de leur part) :

- Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?
 - Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)
 - Autres?
63. (Si aucun service n'est rendu) Pouvez-vous exposer les raisons qui expliquent que vous n'échangez pas des biens et des services?
64. Êtes-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services? Pourquoi?
65. (Si les parents habitent loin) Selon vous, la fréquence des échanges serait-elle différente si vos parents résidaient plus près? Expliquez.
66. Selon vous, la fréquence et le type de services rendus avec vos beaux-parents ont-ils changé depuis que vous avez des enfants?
- Plus précisément, dites-moi si ce genre de service est rendu plus ou moins fréquemment entre vous et vos beaux-parents (de votre part et/ou de leur part) :
- Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?
 - Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)

-Autres?

67. *(Si aucun service n'est rendu)* Pouvez-vous exposer les raisons qui expliquent que vous n'échangez pas des biens et des services?
68. Êtes-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services? Pourquoi?
69. *(Si les beaux-parents habitent loin)* Selon vous, la fréquence des échanges serait-elle différente si vos beaux-parents résidaient plus près? Expliquez.
70. Avec vos parents et vos beaux-parents, avez-vous l'impression que vous donnez autant que vous recevez? Pourquoi?
 - Est-ce important pour vous?
71. Est-ce que vous vous attendiez à recevoir plus de soutien et d'aide de la part de vos parents et de vos beaux-parents depuis la naissance de vos enfants?
72. Depuis que vous êtes parent, est-ce que les pratiques d'entraide et de soutien avec les personnes autres que vos parents et vos beaux-parents ont plus ou moins changé?
 - *(Si oui)* En quoi cela a-t-il changé? (personnes concernées, fréquence, type de services, etc.)

Soutien lors de situations exceptionnelles

73. Depuis que vous êtes parent, est-ce que vous avez vécu des périodes de difficultés importantes? (ruptures, pertes d'emploi, déménagements, etc.) *(Si oui)*:
 - En ces circonstances, avez-vous reçu de l'aide, de quelque façon, de la part de vos parents et/ou de vos beaux-parents?
 - *(Si oui)* En quoi consistait-elle?
 - Avez-vous trouvé cette aide adéquate? Pourquoi?
74. Avez-vous reçu de l'aide d'autres personnes?
 - *(Si oui)* Qui?

Normes et représentations à l'égard des pratiques de solidarité

75. Pouvez-vous commentez les affirmations suivante en me disant si cela correspond ou non à votre expérience personnelle ainsi qu'à vos opinions:
 - Je me sens toujours libre d'accepter ou de refuser lorsque mes parents et beaux-parents me demandent un service.
 - Je rends service à mes parents et beaux-parents, car je sais qu'ils m'aideront en retour.
 - Mes parents et beaux-parents gardent leurs petits-enfants par plaisir uniquement.
 - Je n'ai parfois pas le temps de répondre aux demandes de mes parents et beaux-parents.
 - Mes parents et beaux-parents sont parfois trop présents.
 - En cas de besoin, on peut autant compter sur le soutien des amis que sur le soutien des membres de la famille.
76. Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients des pratiques de solidarité avec vos parents et beaux-parents? Expliquez.

F. Participation à l'éducation des enfants

Dans cette avant-dernière section, nous allons nous intéresser aux activités que vos parents et beaux-parents font avec vos enfants, à leur participation à l'éducation de vos enfants ainsi qu'à leur niveau d'autorité par rapport à ceux-ci.

Participation concrète à l'éducation

77. Pouvez-vous m'indiquer approximativement à quelle fréquence vos parents font les activités suivantes avec vos enfants :
- Raconter/lire des histoires?
 - Leur apprendre à faire certaines activités (nager, faire du vélo, dessiner, parler, etc.)?
 - Faire la cuisine?
 - Faire du bricolage et des dessins?
 - Faire des promenades et des sorties de divertissements?
 - Faire du sport?
 - Aller magasiner?
 - Écouter des films ou des émissions de télévision?
 - Jouer à des jeux (poupées, jeux de société, casse-têtes, etc.)?
 - Faire des jeux de rôles?
 - Autres
78. Selon vous, le type d'activité varie-t-il si vous êtes présents ou absents?
79. Pouvez-vous m'indiquer approximativement à quelle fréquence vos beaux-parents font les activités suivantes avec vos enfants :
- Raconter/lire des histoires?
 - Leur apprendre à faire certaines activités (nager, faire du vélo, dessiner, parler, etc.)?
 - Faire la cuisine?
 - Faire du bricolage et des dessins?
 - Faire des promenades et des sorties de divertissements?
 - Faire du sport?
 - Aller magasiner?
 - Écouter des films ou des émissions de télévision?
 - Jouer à des jeux (poupées, jeux de société, casse-têtes, etc.)?
 - Faire des jeux de rôles?
 - Autres?
80. Selon vous, le type d'activité varie-t-il si vous êtes présents ou absents?
81. Est-ce que vous considérez que vos parents et beaux-parents participent concrètement à l'éducation de vos enfants?
- Est-ce que cela vous convient?
82. Vos parents ont-ils de l'autorité envers vos enfants?
- (*Si oui*) De quelle façon cette autorité s'exerce-t-elle?
 - Y a-t-il une différence dans leur niveau d'autorité lorsque vous êtes présents ou absents?
83. Vos beaux-parents ont-ils de l'autorité envers vos enfants?

- (Si oui) De quelle façon cette autorité s'exerce-t-elle?
- Y a-t-il une différence dans leur niveau d'autorité lorsque vous êtes présents ou absents?
- 84. Quel est, selon vous, le niveau d'autorité idéal des grands-parents? Pourquoi?
- 85. Recevez-vous des conseils de vos parents et/ou de vos beaux-parents en ce qui concerne l'éducation de vos enfants?
 - Pouvez-vous me donner des exemples?
 - Est-ce fréquent?
 - Est-ce que cela vous convient?
- 86. Est-ce que vos parents et beaux-parents participent ou se mêlent de vos décisions concernant l'éducation de vos enfants?
- 87. Est-ce que vous considérez qu'il y a d'autres personnes qui participent significativement à l'éducation de vos enfants?
 - Qui sont-ils?

Normes et représentations à l'égard de la participation à l'éducation

- 88. Quels sont les avantages et les inconvénients à ce que les grands-parents participent à l'éducation des enfants?
- 89. Partagez-vous les mêmes valeurs que vos parents quant à...
 - L'éducation de vos enfants?
 - L'apprentissage des bonnes manières?
 - Les punitions?
 - L'alimentation?
 - L'hygiène?
 - Le sommeil?
 - L'habillement?
 - Les loisirs?
 - Les achats pour vos enfants?

G. Représentations générales sur les rôles parental et grand-parental et sur la place des grands-parents

Finalement, la dernière section de l'entretien portera sur les rôles familiaux des parents et des grands-parents et sur la figure du grand-parent à l'époque actuelle.

- 90. Pouvez-vous comparer votre vie familiale actuelle avec votre vie familiale lorsque vous étiez enfant?
 - En quoi la vie familiale de vos enfants est-elle différente de celle que vous avez vécue?
 - Et en quoi votre rôle parental est-il différent de celui de vos parents?
 - Y-a-t-il des similitudes? (type de relation, règles, normes d'éducation et d'hygiène, activités, loisirs, cadeaux, etc.)
- 91. Pouvez-vous commenter les affirmations suivantes?
 - Après les parents, les grands-parents sont les personnes les plus importantes dans la vie d'un enfant.

- Aujourd'hui, les grands-parents sont autonomes.
 - La priorité des grands-parents, c'est la famille.
 - Transmettre les traditions familiales est le rôle principal des grands-parents.
 - Les grands-parents peuvent jouer un rôle de substitution des parents.
92. En général, quels sont les rôles occupés par les grands-parents dans les familles d'aujourd'hui?
- Quel est votre opinion par rapport à ceux-ci? Est-ce idéal?
93. Ces rôles sont-ils différents de ceux d'autrefois?
- (*Si oui*) Qu'est-ce qui a changé, selon vous?
94. Selon vous, quelle est la relation idéale qu'un grand-parent doit entretenir avec ses petits-enfants?
95. Quelle est, selon vous, l'image des grands-parents véhiculée actuellement au Québec? (« gâteau », indépendant, éducateur, actif, etc.)
- Quelle est votre opinion par rapport à celle-ci?

ANNEXE 2: Schéma d'entretien – version grand-parent

A. Portrait général

Dans la première section, nous allons d'abord dresser un bref portrait de votre famille et de votre réseau social.

Situation du ménage

1. Pouvez-vous me présenter les gens qui habitent dans votre résidence familiale en me disant l'âge de chacun, puis la relation qui les lie à vous?
2. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Depuis combien de temps êtes-vous en couple avec votre conjoint(e)?
 - Et depuis combien de temps habitez-vous ensemble?
3. Depuis combien de temps êtes-vous installé dans cette résidence?
 - Quel est votre statut résidentiel? (Propriétaire ou locataire)
 - Qu'est-ce qui a motivé le choix de s'installer dans celle-ci?
4. Quel est votre domaine d'emploi ou votre principale activité (études, retraite, bénévolat)?
 - Et depuis combien de temps?
 - Est-ce à temps plein ou à temps partiel?
5. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Quel est le domaine d'emploi ou la principale activité de votre conjoint(e) (études, retraite, bénévolat)?
 - Et depuis combien de temps?
 - Est-ce à temps plein ou à temps partiel?
6. Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint? (primaire, secondaire, école de métier, collégial ou universitaire)
7. *(Si le (la) répondant(e) a un(e) conjoint(e))* Quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par votre conjoint(e)? (primaire, secondaire, école de métier, collégial ou universitaire)

Les enfants, gendres et brus

8. Combien avez-vous d'enfants? Pouvez-vous me les décrire brièvement?
 - Quel âge ont-ils?
 - Sont-ils en couple? *(Si oui)* Pouvez-vous me décrire brièvement vos gendre(s) et bru(s)?
 - Ont-ils des enfants? *(Si oui)* Combien? Quel âge ont-ils approximativement?
 - Où résident-ils?
 - Quel est le domaine d'emploi ou la principale activité (études, retraite, bénévolat) de vos enfants, gendres et brus? Est-ce à temps plein ou à temps partiel?

La proche parenté et les autres personnes significatives

9. À l'exception de vos enfants, gendres et brus mentionnés précédemment, y a-t-il des personnes de votre réseau social avec qui vous entretenez des contacts réguliers? (des membres de votre parenté, des ami(e)s, des collègues, des voisins, etc.)
- (Si oui) Pouvez-vous me les décrire brièvement?
 - Où résident-ils?
 - Pourquoi ces personnes sont-elles importantes pour vous?

B. Situation initiale

Dans cette section, nous allons nous intéresser principalement à votre situation durant l'année précédant l'annonce de la naissance de votre premier petit-enfant.

Situation du couple (ou du répondant célibataire)

10. En quelle année a eu lieu la naissance de votre premier petit-enfant? Quel âge a-t-il?
11. Durant l'année précédant la naissance de votre premier petit-enfant, où habitiez-vous?
- Qui habitait dans la même résidence que vous à cette époque?
 - Quel était votre statut résidentiel? (Propriétaire ou locataire)
12. Quel était votre domaine d'emploi ou votre principale activité (études, retraite, bénévolat)?
- Était-ce à temps plein ou à temps partiel?
13. (Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e)) Quel était le domaine d'emploi ou la principale activité de votre conjoint(e) (études, retraite, bénévolat)?
- Était-ce à temps plein ou à temps partiel?
14. À cette époque, est-ce que vous participiez à certaines activités ou pratiquiez certains sports ou loisirs? (Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e)) Et votre conjoint(e)?
15. Quel était votre emploi du temps lors d'une journée typique de semaine?
- (Si le (la) répondant(e) avait un(e) conjoint(e)) Et celui de votre conjoint(e)?
 - Étiez-vous satisfait de cet emploi du temps et, plus précisément, de la quantité de temps allouée à chacune de vos activités?
16. Vous considériez-vous à l'aise financièrement? Expliquez.

Sociabilité avec leurs enfants, gendres et brus

17. En général, la situation de vos enfants était-elle similaire à celle précédemment mentionnée?
- Avaient-ils le même statut matrimonial?
 - Avaient-ils le même statut d'emploi?
 - Résidaient-ils à la même adresse?
18. À quelle fréquence les rencontriez-vous (par mois, par exemple)?
- Et à quelle occasion?
19. À quelle fréquence parliez-vous par téléphone ou avec d'autres moyens de communication (comme Internet) avec vos enfants, gendres et brus?
20. Étiez-vous satisfait de la fréquence de ces rencontres, activités et communications?
21. À cette époque, auriez-vous souhaité que vos enfants résident plus près ou plus loin? Pourquoi?

22. Est-ce qu'il y avait d'autres personnes avec qui vous aviez des rencontres et des communications plus ou moins fréquentes?
- Qui étaient-ils?
 - En quoi consistaient principalement ces rencontres, activités et communications?
 - Est-ce que c'était régulier ou occasionnel?

Pratiques de solidarité avec leurs enfants, gendres et brus

23. Avez-vous offert un soutien financier ou matériel à vos enfants avant que ceux-ci deviennent parents? (études, hypothèque, etc.)
24. Échangez-vous des biens et des services avec vos enfants, gendres et brus?
Plus précisément, dites-moi si ce genre de services étaient rendus plus ou moins fréquemment entre vous et chacun de vos enfants, gendres et brus (de votre part et/ou de leur part) :
- Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?
 - Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)
 - Autres?
25. *(Si aucun service n'est rendu)* Pouvez-vous nous exposer les raisons qui peuvent expliquer pourquoi vous n'échangez pas des biens et des services avec vos enfants ou l'un de ceux-ci particulièrement?
26. Étiez-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services? Pourquoi?
27. À cette époque, est-ce qu'il y avait d'autres personnes avec qui vous échangez des biens et des services?
- Qui étaient-ils?
 - En quoi consistaient ces pratiques d'entraide?
 - Est-ce que c'était régulier ou occasionnel?

C. Projets d'enfants

Dans cette section, nous allons nous intéresser principalement au moment où vos enfants ont décidé de fonder une famille, c'est-à-dire à partir du moment où vous avez appris la naissance d'un de vos petits-enfants jusqu'à la naissance de ceux-ci.

La transition à la grand-parentalité

28. À quel âge êtes-vous devenu grand-parent pour la première fois?
29. Considérez-vous que c'est l'âge « idéal » pour devenir grand-parent? Pourquoi?

30. Étiez-vous enthousiaste lorsque vous avez appris la naissance de votre premier petit-enfant? Pourquoi?
31. Est-ce que c'était important pour vous de devenir grand-parent? Pourquoi?
32. Croyez-vous que vos opinions ont joué un rôle dans la décision de vos enfants, gendres et brus d'avoir un enfant?
 - Et dans le choix du moment?

Pour chacun de vos petits-enfants...

33. Étiez-vous au courant que vos enfants envisageaient avoir un enfant prochainement?
34. Dans les jours et les semaines qui ont suivi la naissance de vos petits-enfants, avez-vous offert de l'aide à vos enfants, gendres et brus?
 - En quoi cette aide consistait-elle?
 - *(Si le répondant a un(e) conjoint(e))* Et votre conjoint (e)?
35. À la naissance de chacun de vos petits-enfants, auriez-vous souhaité être plus présents et disponibles? Pourquoi?
36. Est-ce que vos enfants, gendres et brus ont reçu de l'aide d'autres personnes suite à la naissance de chacun de vos petits-enfants?
 - Et de qui en particulier? (membres de la famille du gendre ou de la bru, amis, professionnels, etc.)
37. Les naissances de vos petits-enfants ont-elles été vécues différemment d'une famille à l'autre? Expliquez.
 - D'un enfant à l'autre? Expliquez.

D. Situation actuelle : Relation générale avec vos enfants, gendres et brus

Dans cette section, nous allons nous intéresser à votre relation actuelle avec vos enfants, gendres et brus qui ont des enfants.

Sociabilité avec les enfants, gendres et brus

38. La naissance de chacun de vos petits-enfants a-t-elle transformé les relations avec vos enfants, gendres et brus? Expliquez.
39. Selon vous, la fréquence des rencontres avec vos enfants, gendres et brus a-t-elle changé depuis que ceux-ci ont des enfants?
 - À quelle fréquence rencontrez-vous vos enfants, vos gendres et vos brus (par mois, par exemple)?
 - Et à quelle occasion?
 - Lorsque vous les rencontrez, est-ce que vos petits-enfants sont présents? (jamais, peu, souvent, toujours) Êtes-vous satisfait de cela?
40. Souhaiteriez-vous fréquenter davantage vos enfants, gendres et brus?
 - *(Si oui)* Dans quel but?
 - Et vos petits-enfants?

41. Est-ce que vous avez l'impression que vos enfants s'attendent à vous voir plus fréquemment depuis la naissance de vos petits-enfants?
42. Est-ce que vous voyez tous vos petits-enfants à la même fréquence?
 - (Si non) Est-ce seulement une question de distance?
43. Selon vous, la fréquence des communications, par téléphone ou avec d'autres moyens de communication (comme Internet) avec vos enfants, gendres et brus a-t-elle augmenté depuis que ceux-ci ont des enfants?
 - À quelle fréquence parlez-vous par téléphone ou avec d'autres moyens de communication avec ceux-ci?
 - Êtes-vous satisfaits de cette communication? Pourquoi?
44. Souhaiteriez-vous que vos enfants résident plus près ou plus loin? Pourquoi?
45. Depuis que vous êtes grand-parent, est-ce que vos rencontres, activités et communications avec les personnes autres que vos enfants, gendres et brus ont plus ou moins changé?
 - (Si oui) En quoi cela a-t-il changé? (fréquence, type de rencontre et d'activités, etc.)

E. Conciliation travail-famille et pratiques de solidarité

Dans cette section, nous allons aborder les questions de la conciliation travail-famille de vos enfants, et plus précisément la garde de vos petits-enfants. Nous nous intéresserons aussi aux autres types de service rendu entre vous et vos enfants.

Emploi du temps et situation financière de la famille

46. Décrivez-moi votre emploi du temps lors d'une journée typique de semaine.
 - (Si le ou la répondant(e) a un conjoint(e)) Et celui de votre conjoint(e)?
 - Êtes-vous satisfait de cet emploi du temps?
47. Participez-vous à certaines activités ou pratiquez-vous certains sports ou loisirs? (Si le répondant avait un(e) conjoint(e)) Et votre conjoint(e)?
48. Depuis que vous êtes grands-parents, est-ce que vous consacrez davantage de temps aux relations familiales?
49. Vous considérez-vous à l'aise financièrement? Expliquez.

Garde des enfants

50. Vous arrive-t-il de garder vos petits-enfants?
 - (Si non, passer à la question 55)
 - (Si oui) Cette garde est-elle fréquente (toutes les semaines, tous les mois)?
 - Est-elle régulière ou occasionnelle (durant les vacances, par exemple)?
 - De longue ou de courte durée?
51. Est-ce la même chose pour chacun de vos petits-enfants?
 - (Si non) En quoi cela diffère-t-il? Pourquoi?
52. Lorsque vous gardez vos petits-enfants, est-ce à votre domicile ou au domicile de vos enfants?
 - Est-ce la même chose pour chacun de vos petits-enfants?

53. *(Si le répondant a un(e) conjoint(e))* Qui s'implique davantage dans la garde des enfants, vous ou votre conjoint(e)?
54. Est-ce que les demandes de gardes de vos petits-enfants vous conviennent? (Lieu, moment, durée, nombres d'enfants, etc.) Pourquoi?
55. Selon vous, contribuez-vous significativement à la conciliation travail-famille de vos enfants? Pourquoi?
56. Souhaiteriez-vous garder plus fréquemment vos petits-enfants? Pourquoi?
57. À votre connaissance, est-ce que d'autres personnes gardent vos petits-enfants?
 - *(Si oui)* Qui?
 - Croyez-vous que cette garde est régulière ou occasionnelle (durant les vacances, par exemple)?

Autres pratiques de solidarité

58. Avez-vous offert un soutien financier ou matériel à vos enfants ou à l'un de vos enfants, depuis qu'ils sont parents?
59. Selon vous, la fréquence et le type de services rendus ont-ils changé avec vos enfants, gendres et brus depuis que ceux-ci ont des enfants?
Plus précisément, dites-moi si ce genre de service est rendu plus ou moins fréquemment entre vous et chacun de vos enfants (de votre part et/ou de leur part) :
 - Réparations et prêts d'outils?
 - Arroser les plantes?
 - S'occuper d'animaux domestiques?
 - Entretenir la maison?
 - Entretenir la cour et le jardin?
 - Faire les courses?
 - Faire la cuisine?
 - Faire de la couture?
 - Accompagnement à des rendez-vous?
 - Accomplir des démarches administratives? (impôts, assurances, etc.)
 - Autres?
60. *(Si aucun service n'est rendu)* Pouvez-vous exposer les raisons qui expliquent que vous n'échangez pas des biens et des services avec vos enfants ou l'un de ceux-ci particulièrement?
61. Êtes-vous satisfait de l'ampleur et de la fréquence de ces échanges et services avec chacun de vos enfants, gendres et brus? Pourquoi?
62. *(Si les enfants, gendres et brus habitent loin)* Selon vous, la fréquence des échanges avec vos enfants, gendres et brus serait-elle différente si ceux-ci résidaient plus près? Expliquez.
63. Avez-vous l'impression que vous donnez autant que vous recevez?
 - Est-ce la même chose pour chacun de vos enfants? Pourquoi?
 - Est-ce important pour vous?
64. Est-ce que vous avez l'impression que vos enfants s'attendent à recevoir plus de soutien et d'aide de votre part depuis la naissance de votre petit-enfant?

65. Depuis que vous êtes grand-parent, est-ce que les pratiques d'entraide et de soutien avec les personnes autres que vos enfants, gendres et brus ont plus ou moins changé?
- (Si oui) En quoi cela a-t-il changé? (personnes concernées, fréquence, type de services, etc.)

Soutien lors de situations exceptionnelles

66. Depuis qu'ils sont parents, vos enfants ont-ils vécu des périodes de difficultés importantes? (ruptures, pertes d'emploi, déménagements, etc.) (Si oui) :
- En ces circonstances, avez-vous offert votre aide, de quelque façon, à vos enfants?
 - (Si oui) En quoi consistait-elle?
 - Croyez-vous que ceux-ci ont trouvé cette aide adéquate?
 - En ces circonstances, croyez-vous que vos enfants ont reçu de l'aide de la part d'autres personnes? (Si oui) Par qui?

Normes et représentations à l'égard de ces pratiques de solidarité

67. Pouvez-vous commentez les affirmations suivante en me disant si cela correspond ou non à votre expérience personnelle ainsi qu'à vos opinions:
- Je me sens toujours libre d'accepter ou de refuser lorsque mes enfants me demandent un service.
 - Je rends service à mes enfants, car je sais qu'ils m'aideront en retour.
 - Lorsque je garde mes petits-enfants, c'est toujours par plaisir.
 - Je n'ai parfois pas le temps de répondre aux demandes de mes enfants.
 - Je crois que les autres grands-parents s'impliquent trop dans la vie familiale de leurs enfants.
 - En cas de besoin, on peut autant compter sur le soutien des amis que sur le soutien des membres de la famille.
68. Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients des pratiques de solidarité avec vos enfants? Expliquez.

F. Participation à l'éducation des enfants

Dans cette avant-dernière section, nous allons nous intéresser aux activités que vous faites avec vos petits-enfants, à votre participation à leur éducation ainsi qu'à votre niveau d'autorité envers ceux-ci.

Participation concrète à l'éducation

69. Pouvez-vous m'indiquer la fréquence approximative des activités suivantes avec vos petits-enfants :
- Raconter/lire des histoires?
 - Leur apprendre à faire certaines activités (nager, faire du vélo, dessiner, etc.)?
 - Faire la cuisine?
 - Faire du bricolage et des dessins?
 - Faire des promenades et des sorties de divertissements?
 - Faire du sport?
 - Aller magasiner?
 - Écouter des films ou des émissions de télévision?

- Jouer à des jeux (poupées, jeux de société, casse-têtes, etc.)?
 - Faire des jeux de rôles?
 - Autres?
70. Est-ce que le type d'activité varie en fonction de la présence des parents?
71. Selon vous, est-ce que vous participez concrètement à l'éducation de vos petits-enfants?
72. Avez-vous un certain niveau d'autorité sur vos petits-enfants?
- (Si oui) De quelle façon cette autorité s'exerce-t-elle?
 - Y a-t-il une différence dans votre niveau d'autorité lorsque leurs parents sont présents ou absents?
 - Quel est, selon vous, le niveau d'autorité idéal des grands-parents? Pourquoi?
73. Est-ce que vous donnez des conseils à vos enfants en ce qui concerne l'éducation de vos petits-enfants?
- Pouvez-vous me donner des exemples?
 - Est-ce fréquent?
 - Croyez-vous que ces conseils sont appréciés?
74. Souhaiteriez-vous vous impliquer davantage dans l'éducation de vos petits-enfants?
- (Si oui) De quelles façons?
75. Croyez-vous qu'il y a d'autres personnes qui participent significativement à l'éducation de vos petits-enfants?
- Qui sont-ils?

Normes et représentations à l'égard de la participation à l'éducation

76. Selon vous, quelle est la place des grands-parents dans les décisions concernant l'éducation des enfants?
77. Est-ce que vous croyez que la participation des grands-parents à l'éducation est bénéfique aux enfants? Pourquoi?
78. Partagez-vous les mêmes valeurs que vos enfants quant à...
- L'éducation des enfants?
 - L'apprentissage des bonnes manières?
 - Les punitions?
 - L'alimentation?
 - L'hygiène?
 - Le sommeil?
 - L'habillement?
 - Les loisirs?
 - Les achats pour les enfants?

G. Représentations générales sur les rôles parental et grand-parental et sur la place des grands-parents

Finalement, la dernière section de l'entretien portera sur les rôles familiaux des parents et des grands-parents et sur la figure du grand-parent à l'époque actuelle.

79. Si vous vous comparez à vos propres parents et grands-parents, en quoi votre façon d'être un grand-parent diffère-t-elle de la leur?
 - En quoi se ressemble-t-elle? (Présence, autorité, implication dans l'éducation, cadeaux, activités, etc.)
80. Pouvez-vous comparer votre vie familiale lorsque vous étiez parents à celle de vos enfants maintenant devenus parents?
 - En quoi la vie familiale de vos enfants est-elle différente de la vôtre?
 - En quoi est-elle similaire? (type de relation parent-enfant, autorité, normes d'éducation, activités, loisirs, cadeaux, etc.)
81. Pouvez-vous commenter les affirmations suivantes?
 - Après les parents, les grands-parents sont les personnes les plus importantes dans la vie d'un enfant.
 - Aujourd'hui, les grands-parents sont autonomes.
 - La priorité des grands-parents, c'est la famille.
 - Transmettre les traditions familiales est le rôle principal des grands-parents.
 - Les grands-parents peuvent jouer un rôle de substitution des parents.
82. En général, quels sont les rôles occupés par les grands-parents dans les familles d'aujourd'hui?
 - Quel est votre opinion par rapport à ceux-ci? Est-ce idéal?
83. Ces rôles sont-ils différents de ceux d'autrefois?
 - (*Si oui*) Qu'est-ce qui a changé, selon vous?
84. Selon vous, quelle est la relation idéale qu'un grand-parent doit entretenir avec ses petits-enfants?
85. Quelle est, selon vous, l'image des grands-parents véhiculée actuellement au Québec? (« gâteau », indépendant, éducateur, actif, etc.)
 - Quelle est votre opinion par rapport à celle-ci?

ANNEXE 3 : Avis de recrutement

Autonomie et solidarité entre les parents et grands-parents de jeunes enfants

Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université Laval, je réalise une enquête sur les relations intergénérationnelles et plus précisément sur les pratiques de sociabilité et de solidarité. L'objectif de cette recherche est de cerner comment s'articule et évolue la relation entre les parents et les grands-parents, notamment quant au rôle familial qui est attribué aux grands-parents par rapport à la garde, à l'éducation et aux soins des petits-enfants. Pour ce faire, je souhaite interroger des parents et grands-parents d'une même famille afin d'avoir accès aux points de vue des deux types de participants aux relations étudiées.

Je souhaite ainsi rencontrer des parents nés au Québec ayant au moins un enfant âgé de 5 ans et moins. Puisque ma recherche porte sur les relations familiales intergénérationnelles, je souhaite interroger des parents dont les propres parents et/ou beaux-parents sont vivants et avec qui une relation est maintenue.

Nous sollicitons ainsi votre collaboration pour participer à ce projet de recherche. Si vous acceptez, votre participation prendra la forme d'un entretien individuel enregistré d'une durée d'environ 90 à 120 minutes au cours duquel il sera question des pratiques de sociabilité et de solidarité avec les grands-parents, de leur implication dans votre projet d'enfant, dans leur participation à l'éducation de vos enfants, de leur soutien financier, de leur aide lors de l'établissement résidentiel, ainsi que dans leur contribution à la conciliation travail-famille. L'un de vos parents ou beaux-parents sera ensuite invité à participer à un entretien individuel abordant les mêmes thèmes.

Le lieu et le moment de l'entretien sont laissés à votre discrétion. Enfin, soyez assurés que les informations fournies dans le cadre de cette étude demeureront strictement confidentielles et qu'il sera impossible de vous identifier dans le mémoire. Si vous acceptez de participer à cette étude, veuillez me contacter par courriel ou appel téléphonique.

Pour toute information supplémentaire ou pour signaler votre intérêt à participer à l'enquête, vous pouvez me joindre au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx, ou à l'adresse courriel suivante : andree-anne.boucher.2@ulaval.ca.

Nous vous remercions, à l'avance, de votre précieuse collaboration.

Andrée-Anne Boucher

andree-anne.boucher.2@ulaval.ca

ANNEXE 4 : Formulaire de consentement – version parent

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise d'Andrée-Anne Boucher, dirigé par Dominique Morin du Département de sociologie à l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La présente recherche a pour but d'étudier les relations intergénérationnelles, les pratiques de sociabilité et de solidarité familiale, ainsi que l'implication et le rôle des grands-parents dans le soutien aux parents pour la garde, l'éducation et les soins de leurs petits-enfants. Pour ce faire, au moins un parent et un grand-parent d'une même famille seront interrogés afin d'avoir accès aux points de vue des deux types de participants aux relations étudiées.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à un entretien individuel enregistré, d'une durée d'environ 90 à 120 minutes, qui portera sur les éléments suivants :

- La relation entre vous et vos parents et/ou beaux-parents avant et après la naissance du premier enfant en ce qui concerne la sociabilité, le soutien financier, l'aide à l'établissement résidentiel, l'implication dans votre projet d'enfant, la participation à l'éducation des enfants et la contribution à la conciliation travail-famille.
- Votre satisfaction, vos attitudes et vos attentes à l'égard de cette relation.
- Votre perception à l'égard des normes et des rôles attribués aux grands-parents.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

En participant à cette recherche, le participant ne court aucun risque. Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité du rôle des grands-parents et plus spécifiquement de votre relation avec vos parents et/ou vos beaux-parents depuis que vous avez des enfants.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche et vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions qui vous seront adressées. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chercheuse dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants :

- aucun renseignement personnel, prénom et nom n'apparaîtra dans cette étude et ne sera utilisé à d'autres intentions;
- les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- des précautions seront prises lors de l'analyse afin que les participants ne puissent pas être identifiés par les lecteurs du mémoire et des publications. Toutefois, puisque cette étude s'appuie sur l'analyse d'une relation entre deux participants, il est possible que certaines personnes qui vous connaissent bien soient en mesure de vous reconnaître;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, ne pourront être consultés que par l'étudiante et le directeur de recherche;
- les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés sur l'ordinateur personnel de l'étudiante protégé par un mot de passe. Ils seront détruits deux ans après la fin de la recherche, soit en décembre 2018;
- en cas de refus de participer ou de retrait de vos parents ou beaux-parents de l'étude, les matériaux de votre entretien, incluant les données et les enregistrements, seront conservés et analysés. Si, en ce cas, vous souhaitez vous aussi que vos renseignements personnels ainsi que tous les matériaux de votre entretien soient détruits, veuillez prévenir la chercheuse;
- la recherche fera l'objet d'un mémoire et de publications scientifiques et aucun participant ne pourra y être identifié ou reconnu.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. Nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je, soussigné(e) _____, consens librement à participer à la recherche intitulée : « Autonomie et solidarité entre les parents et grands-parents de jeunes enfants ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, le déroulement, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche ainsi que la gestion qui sera faite des données. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que la chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant le 1^{er} janvier 2017. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué au participant le but, la nature, le déroulement, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche ainsi que la gestion des données. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature de la chercheuse

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Andrée-Anne Boucher, étudiante à la maîtrise, au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx, ou à l'adresse courriel suivante : andree-anne.boucher.2@ulaval.ca.

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval

No d'approbation 2015-104 / 16-06-2015

ANNEXE 5 : Formulaire de consentement – version grand-parent

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise d'Andrée-Anne Boucher, dirigé par Dominique Morin du Département de sociologie à l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La présente recherche a pour but d'étudier les relations intergénérationnelles, les pratiques de sociabilité et de solidarité familiale, ainsi que l'implication et le rôle des grands-parents dans le soutien aux parents pour la garde, l'éducation et les soins de leurs petits-enfants. Pour ce faire, au moins un parent et un grand-parent d'une même famille seront interrogés afin d'avoir accès aux points de vue des deux types de participants aux relations étudiées.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à un entretien individuel enregistré, d'une durée d'environ 90 à 120 minutes, qui portera sur les éléments suivants :

- La relation entre vous et vos enfants, gendres et/ou brus avant et après la naissance de leur premier enfant en ce qui concerne la sociabilité, le soutien financier, l'aide à l'établissement résidentiel, votre implication dans leur projet d'avoir un enfant, votre participation à l'éducation des enfants et votre contribution à la conciliation travail-famille.
- Votre satisfaction, vos attitudes et vos attentes à l'égard de cette relation.
- Votre perception à l'égard des normes et des rôles attribués aux grands-parents.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

En participant à cette recherche, le participant ne court aucun risque. Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité du rôle des grands-parents et plus spécifiquement de votre relation avec vos enfants, gendres et/ou brus depuis que ceux-ci sont devenus parents.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche et vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions qui vous seront adressées. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chercheuse dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants :

- aucun renseignement personnel, prénom et nom n'apparaîtra dans cette étude et ne sera utilisé à d'autres intentions;
- les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- des précautions seront prises lors de l'analyse afin que les participants ne puissent pas être identifiés par les lecteurs du mémoire et des publications. Toutefois, puisque cette étude s'appuie sur l'analyse d'une relation entre deux participants, il est possible que certaines personnes qui vous connaissent bien soient en mesure de vous reconnaître;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, ne pourront être consultés que par l'étudiante et le directeur de recherche;
- les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés sur l'ordinateur personnel de l'étudiante à la maîtrise protégé par un mot de passe. Ils seront détruits deux ans après la fin de la recherche, soit en décembre 2018;
- en cas de retrait de votre fils, fille, gendre ou bru de l'étude, les matériaux de votre entretien, incluant les données et les enregistrements, seront conservés et analysés. Si, en ce cas, vous souhaitez vous aussi que vos renseignements personnels ainsi que tous les matériaux de votre entretien soient détruits, veuillez prévenir la chercheuse;
- la recherche fera l'objet d'un mémoire et de publications scientifiques et aucun participant ne pourra y être identifié ou reconnu.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. Nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Autonomie et solidarité entre les parents et grands-parents de jeunes enfants ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, le déroulement, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche ainsi que la gestion qui sera faite des données. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que la chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant le 1^{er} janvier 2017. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué au participant le but, la nature, le déroulement, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche ainsi que la gestion des données. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature de la chercheuse

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Andrée-Anne Boucher, étudiante à la maîtrise, au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx, ou à l'adresse courriel suivante : andree-anne.boucher.2@ulaval.ca.

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval

No d'approbation 2015-104 / 16-06-2015